

JEAN DE CROONE

L'IDENTITÉ FRANÇAISE

Complément d'enquête



JEAN DE CROONE

L'IDENTITÉ FRANÇAISE

Complément d'enquête

Février 2011

Octobre 2012

Introduction

Omnis definitio, negatio.

(B. Spinoza)

Toute conscience se pose en s'opposant.

(G.F.W. Hegel)

Dans le débat lancé à la fin de 2009 par le gouvernement sur l'identité nationale, le discours officiel a été marqué par la pauvreté des thèmes abordés et par leur tendance à réduire l'identité française à une poignée de *plus grands communs dénominateurs* (la langue française) et de thèmes idéologiques de l'époque (*la République, les « valeurs républicaines », « liberté, égalité, fraternité », la tolérance, l'antiracisme, etc.*). Il est vrai que la forme qu'a prise ce débat ne se prêtait pas à des investigations trop subtiles ou trop détaillées et que l'intelligentsia a adopté une position hostile au principe même de ce débat, plutôt que d'en saisir l'occasion pour se livrer à des contre-propositions crédibles.

Or, la recension de l'identité nationale ne pouvait pas se réduire à l'identité politique, institutionnelle, à l'identité "officielle" d'un pays : une devise, des principes constitutionnels, une langue officielle, etc. Il faut faire le portrait collectif d'un peuple et s'efforcer de rendre compte de ce qui fait qu'il n'est assimilable à aucun autre, en abordant le plus grand nombre de domaines : politique, économie, culture, mentalité, modes de vie, etc..

Un Russe, Andrei Makine s'est essayé, dans « *Cette France que l'on oublie d'aimer* »¹, à dresser ce portrait. Cependant, bien que tout sympathique à la France, son ouvrage pêche également par l'insuffisance des notations et, non exempt de poncifs, il ne rend compte qu'incomplètement, nous semble-t-il, de la richesse, de la profondeur et de la diversité, de cette identité.

¹ A. Makine, *Cette France que l'on oublie d'aimer*, 2006.

1— Qu'est-ce que l'identité d'un peuple ?

L'identité d'un groupe humain est, en premier lieu, l'ensemble des caractéristiques qui, par leur combinaison particulière, le différencient collectivement des autres groupes humains. Ces caractéristiques peuvent être de plusieurs ordres.

L'homogénéité physique n'est une composante ni suffisante ni nécessaire de l'identité d'un peuple, mais il peut exister des caractéristiques physiques majoritaires dans la population : la couleur de la peau, des cheveux et des yeux, la taille, la forme du nez, des yeux, des lèvres, la propension à telle ou telle pathologie, la fréquence d'un groupe sanguin, d'un rhésus. Même si la caractérisation d'un peuple par ses traits physiques est un sujet sensible en raison du souvenir de persécutions qui ont existé tout au long de l'Histoire sur la base de tels critères, on ne peut pas ne pas citer cet aspect de l'identité. Elle est plus visible chez des peuples peu nombreux comme les Scandinaves ou les Basques, que chez des peuples de plusieurs dizaines de millions d'habitants comme les grands peuples d'Europe, mais les Chinois et les Japonais illustrent le cas de peuples à la fois nombreux et homogènes, du fait du relatif isolement dans lequel ils ont vécu pendant plusieurs siècles. L'existence de tels traits physiques homogènes et frappants pour l'observateur extérieur a parfois conduit à caractériser un pays, voire un continent par les traits physiques de ses habitants. C'est le cas quand on appelle, par exemple l'Afrique « le continent noir »

A ces caractéristiques physiques, il faut ajouter les traits de caractère, de psychologie collective. Le sang chaud ou le sang froid, l'impulsivité ou le flegme, la crédulité ou la méfiance, la violence ou l'astuce, etc., ce qui peut prêter à des clichés et à des idées préconçues, dont il faut essayer de faire la part. Ces traits peuvent d'ailleurs avoir été façonnés ou influencés, au fil des siècles, par les conditions naturelles ; ils peuvent aussi avoir été importés par des migrants.

Viennent ensuite le mode de vie, les modes de production et les usages qu'ont permis ou imposé la situation du territoire, son climat,

son relief, son sol et les cultures que l'on peut y faire venir. Historiquement, cette composante de l'identité collective est peut-être celle qui a eu le plus d'importance, celle aussi qui en a le plus perdu pour les peuples modernes - et peut-être d'ailleurs est-ce l'une des définitions de la modernité -. Dans les siècles passés, la géographie physique, le relief, le climat, imposaient aux peuples qui se succédaient sur un même territoire les mêmes pratiques, les mêmes modes de vie. Le développement des techniques permet aux hommes d'aujourd'hui d'avoir un mode de vie qui n'est plus dicté par la nature dans laquelle ils vivent. Non seulement la diversité des conditions physiques n'entraîne plus une diversité des modes de vie, mais l'uniformisation des techniques entraîne l'homogénéisation de ceux-ci. Néanmoins, des éléments hérités des âges anciens, des dizaines de générations qui les ont précédés, peuvent perdurer.

Les membres d'une même communauté partagent également des mythes, des histoires, qu'il s'agisse de mythes religieux, de mythes idéologiques ou d'événements historiques magnifiés. Ces mythes sont influencés par le milieu ambiant et reflètent la psychologie du peuple qui les a créés, puis ils rétroagissent sur la mentalité. Ils contribuent à l'estime de soi du groupe et sont donc un ciment important de celui-ci.

2 - L'importance de la notion d'identité collective.

Un groupe humain doté d'une identité collective ainsi définie est *identifié* par lui-même et par les autres peuples, ce qui le différencie d'une simple collection contingente d'individus, telle que le public d'un spectacle, les participants à une manifestation, les passagers d'un navire, etc. Elle n'est pas une condition de l'existence juridique du groupe, (un Etat ou une collectivité infra ou supra-étatique existe juridiquement dès lors que ses conditions formelles de création sont respectées), mais c'est une condition de sa cohésion, de sa capacité de résistance aux agressions et donc de sa durabilité.

3 - Le pays est-il le niveau pertinent pour étudier une identité ?

Y a-t-il vraiment une identité française ? N'est-ce pas plutôt les provinces, les terroirs qui composent la France qui ont chacun une identité, et qui ont été agrégés, parfois de force, par le volontarisme politique, et non par les affinités électives, pour former la France, qui ne serait qu'une construction politique artificielle ? A l'inverse, les identités nationales ne sont-elles pas dépassées, voire nuisibles et ne faut-il pas, aujourd'hui, se consacrer à la recherche d'une identité européenne ? Ces questions, qui ruineraient évidemment notre entreprise avant même qu'elle soit commencée si l'on y répondait affirmativement, nous paraissent simplement mal posées. Il y a un fait, qui est la France en tant qu'Etat, qui possède un territoire entre Rhin et Pyrénées, entre Manche et Méditerranée et une population. Depuis plus de 2500 ans, les peuples qui ont dominé le pays qu'on appelle aujourd'hui la France, Celtes, Romains et Germains, par delà leurs spécificités, appartenaient tous à la grande familles indo-européenne et avaient donc des caractéristiques communes, qu'il s'agisse de la langue, des mythes ou de l'organisation sociale, ce qui a contribué à donner une certaine continuité à une Histoire qu'une lecture superficielle fait paraître heurté. Ces populations ont vécu et vivent sur ce territoire, ces habitants ont pu porter des noms différents au cours de l'Histoire, être ou non réunis sous une même autorité politique, mais les habitants actuels sont encore majoritairement leurs descendants et, en tous cas, leurs héritiers. Il s'agit de décrire les caractéristiques identitaires communes de ces hommes, qu'on appelle aujourd'hui français, sans nier d'une part les identités locales, ni, d'autre part, les points communs avec d'autres peuples européens.

Du reste, un sondage réalisé lors du "Grand débat sur l'identité nationale" de 2009-2010, du 20 au 26 janvier 2010 a fait apparaître que les Français ne faisaient pas de difficulté à reconnaître l'existence d'une identité collective. En effet, à la question "existe-t-il à vos yeux une identité française?", 63% répondent "oui, tout à fait" et 19% "oui, plutôt", soit au total, 82 %. Ils étaient aussi 39% à se dire "Français uniquement", 32% "Français et citoyen de l'Union européenne", 13% "citoyen du monde", 1% "citoyen d'un autre pays uniquement". Pour 74%, l'identité française avait tendance à "s'affai-

blir", à cause de l'immigration (30%), de la perte des valeurs (20%), de la diversité culturelle et ethnique (18%), de la religion (13%) et des raisons politiques (11%). S'agissant des acteurs et institutions qui doivent contribuer à valoriser l'identité nationale, l'école arrivait largement en tête (80%), suivie de la famille (61%). Quant à ce qui faisait dire aux sondés qu'il existe une identité nationale française, l'histoire (44%), la culture, la langue et les traditions (38%), la géographie arrivaient en priorité. La langue (94%), la culture (94%), la liberté d'expression (93%), l'histoire de la France, l'égalité entre les hommes et les femmes (83%) et le système de protection sociale (83%) étaient considérés comme les éléments les plus importants de représentation de la France.

4 - La durée de vie d'une identité.

Un peuple n'acquiert pas son identité du jour au lendemain. La durée joue un rôle. L'identité se forge progressivement et ne constituent des composantes de l'identité que les éléments qui ont une certaine durée et une certaine constance. Du reste, ces modes de vie, ces traits de psychologie, ces mythes, pour un peuple donné, n'ont pas besoin d'être radicalement différents de ceux des autres peuples pour que l'identité de ce peuple soit bien affirmée. D'un peuple à l'autre, les ingrédients sont toujours à peu près les mêmes ; ce qui change, c'est leur dosage respectif, leur historicité, ce que nous avons appelé plus haut leur combinaison particulière.

L'identité d'un peuple se photographie-t-elle à un instant *t*, ou bien a-t-elle une épaisseur temporelle ? L'identité française est-elle ce qu'un voyageur peut observer des comportements et des opinions des Français *hic et nunc*, ou bien est-elle à la fois cela et aussi la somme des comportements et des opinions des Français des époques antérieures ? Il nous semble qu'elle peut se comparer à celle d'un individu ; l'homme de 50 ans est à la fois le même que celui de 18 ans et différent. La phénoménologie a mis en exergue le concept d'*ipséité* et de *pôle d'ipséité*², pour rendre compte de cette permanence de l'identité de l'individu, tout au long de sa vie alors même que, entre sa nais-

² Voir *Temps et récit*, Paul Ricœur, et le concept de Selbstständigkeit, chez Heidegger.

sance et sa maturité, toutes ses cellules ont été renouvelées et que l'expérience et les connaissances accumulées ont pu le changer profondément. Tout en étant conscient des limites d'une mise en parallèle de l'identité d'un individu avec celle d'un groupe humain, nous nous autoriserons de ce concept pour avancer que l'identité d'un peuple est dotée d'une capacité de rémanence qui survit, au moins dans une certaine mesure, au temps et au métissage.

4.1 Les forces intérieures de changement.

L'identité peut évoluer par son propre mouvement. Même une société très fermée comme ont pu l'être certaines sociétés avant le développement des communications internationales, les empires chinois ou japonais, par exemple, évoluent. Jacques Bainville disait que chaque génération est un peuple nouveau. Il est vrai que chaque génération, doit faire l'apprentissage des modes de vie, des modes de pensée et de l'Histoire du groupe, ce qui pose la question de leur transmission. Toutefois, l'influence du milieu naturel joue, ou, du moins, a joué, comme facteur de stabilité des perceptions, des contraintes, des modes de vie et donc de l'identité.

4.2 Les forces extérieures.

A fortiori, bien sûr, les sociétés évoluent-elles sous l'influence des apports migratoires et de modèles culturels extérieurs. Ces différents facteurs peuvent se cumuler, comme on peut le constater au fil des siècles dans le cas de la France.

De nombreux peuples ont disparu au cours de l'Histoire, quelquefois par l'extermination, mais beaucoup plus souvent par la perte de leur identité, engloutie au sein de peuples plus nombreux ou culturellement plus dynamiques. Ce fut le cas des peuples d'Italie absorbés par Rome, (Etrusques, Samnites, etc.) des Scythes, des Hittites, ou des peuples nomades dont les vagues se recouvrirent les unes les autres pendant 2000 ans en Eurasie. Ils ont disparu, comme ont disparu et disparaissent encore des espèces végétales ou animales. Sans aller chercher loin, les Français occupent un territoire sur lequel se sont succédés des peuples dotés chacun d'une identité et qui ont disparu,

non pas par ce qu'ils se sont enfuis devant de nouveaux arrivants, mais parce qu'ils ont été absorbés par ces derniers. Dans l'Histoire, le métissage est la forme la plus courante du génocide.

Combien de temps et à quelles conditions l'identité d'un peuple conserve-t-elle ses caractères essentiels, face à des vagues migratoires ou à la pression d'un modèle dominant. Il n'y a pas de fatalité. Les exemples de l'Irlande, ou, en dépit de sa dispersion, du peuple juif, montrent qu'un peuple peut résister et garder son identité ou, du moins, une certaine identité, en dépit d'une occupation étrangère de longue durée.

a) Face à l'immigration étrangère, la question se pose sous deux angles :

- L'homogénéité ethnique et culturelle d'un peuple est-elle un atout ?

La question de la stabilité de l'identité du groupe dépend de cette capacité de résistance. L'identité est ce à quoi les immigrants doivent s'assimiler ou s'intégrer pour que cette immigration ne détruise pas la cohésion du corps social. Il ne peut, en effet, y avoir d'intégration qu'à condition qu'il y ait un corpus de croyance, de comportements, de valeurs pour employer un mot moderne, commun et auquel les nouveaux arrivants puissent s'intégrer. L'illustration peut-être la plus parlante de cette réalité est fournie par la construction de la nation américaine. L'intégration de millions d'immigrants méditerranéens, slaves ou juifs n'aurait pas été possible s'il n'y avait eu un bloc solide et soudée, constitué par les « WASP » (« white anglo-saxon protestants ») ethniquement homogène et partageant les mêmes valeurs : démocratie, libre entreprise, tolérance, etc., auquel les nouveaux arrivants ont été invités, à la fois implicitement (par la sélection naturelle de la compétition sociale) et explicitement (par les cours que l'Etat fédéral dispensait aux nouveaux arrivants, relatifs aux valeurs de la société américaine) à s'assimiler.

— L'identité d'un peuple comprend des caractéristiques positives, qui lui permettent d'apporter une contribution à la civilisation humaine et qui aident ses membres à vivre harmonieusement et à affron-

ter la compétition internationale, et des caractéristiques négatives, qui constituent au contraire des facteurs de discordes et des handicaps dans cette compétition. S'agissant de la légitimité de la volonté de conserver son identité face à des vagues d'immigration, la question doit aussi être abordée sous l'angle de l'impact de ces vagues migratoires sur ces caractéristiques : sont-elles de nature à renforcer ses caractères positifs ou à les affaiblir ? à aggraver ses défauts ou à les atténuer ?

b) Face à un modèle dominant.

L'Histoire fournit quelques exemples, à des échelles diverses, de confrontation entre un modèle politique, économique et culturel qui s'affirme progressivement comme dominant et des peuples qu'il place sous son hégémonie. On peut en distinguer deux variantes :

— l'invasion : Rome et le bassin méditerranéen durant les quatre premiers siècles de notre ère, les Mongols en Russie et en Asie aux XIII^{ème} - XIV^{ème} siècle, les Européens de l'Ouest du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle, etc.

— L'influence : la Chine en extrême-orient depuis le début de l'ère chrétienne, le modèle anglo-saxon depuis le XX^{ème} siècle.

5. Volontarisme politique et identité nationale

La question du volontarisme politique se pose en termes de résistance, mais pas seulement. Même si le gouvernement français a, en son temps, lancé le débat public sur l'"identité nationale" et si, conséquence mécanique, l'opposition s'est exprimée à son tour, de façon défavorable, sur ce débat, l'identité d'un peuple n'est pas principalement, un discours politique. Elle est d'abord le fruit d'une évolution "naturelle", qui se constate, se décrit, et non un programme politique ou un projet. Et pourtant, cette constatation, cette description, comme l'identité d'un individu, est aussi un récit, une histoire qu'il raconte et qu'il se raconte, et le fait qu'il se la raconte contribue à la perpétuation de cette identité, et même à sa définition. C'est d'ailleurs une caractéristique de l'identité. Ce n'est pas nécessairement une insincérité, une imposture, mais ce concept n'échappe pas toujours à la tenta-

tion constructiviste qui hante toujours la sphère politique.

La préoccupation d'un groupe humain à l'égard de son identité peut se manifester en période d'expansion, d'offensive, en période de résurrection après une période d'oppression étrangère ou en période de repli et de défensive.

— L'expansion identitaire

Nous l'avons dit, l'une des garanties essentielles de la durabilité d'un Etat est que les populations regroupées dans ses frontières aient une identité commune. Rien d'étonnant par conséquent à ce que, à l'occasion de la construction d'un nouveau pays, ses dirigeants, qui jouent là, en outre, leur propre carrière, cherchent à consolider, voire à créer, son identité. En fait, ils créent ou recréent ce qu'il y a d'atteignable, d'accessible dans une identité, c'est-à-dire souvent aussi le moins durable, les signes extérieurs de l'identité (drapeau, devise, uniformes, relève de la garde...), plutôt que l'identité. Pour un peuple déjà constitué et pourvu d'une identité assurée, la phase d'expansion est une projection vers l'extérieur. Ainsi, Rome étendit son emprise sur le pourtour de la Méditerranée en y imposant son modèle culturel, implantant des amphithéâtres et des bains jusqu'au fin fond de l'empire, ainsi de l'Allemagne germanisant l'Europe centrale et balte au moyen-âge ou encore des Etats-Unis, répandant dans le monde le modèle dominant de notre époque depuis la deuxième guerre mondiale.

— Le scénario de la renaissance est typiquement illustré par le mouvement que les manuels d'Histoire appellent le « réveil des nationalités », au XIX^{ème} siècle et qui marqua l'Allemagne de Fichte, l'Italie de Mazzini, la Hongrie de Kossuth, et la plupart des pays slaves et balkaniques. Dans de nombreux pays de création récente (nouveaux Etats issus de la décolonisation ou de l'éclatement de la Yougoslavie ou de l'URSS, par exemple), la nécessité de créer un sentiment collectif d'appartenance rend nécessaire de reconstituer a posteriori une identité nationale.

— Appartiennent, enfin, à la catégorie de la défensive les réflexions engagées au début du XXI^{ème} siècle dans certains pays d'Eu-

rope confrontés à l'invasion sans fin de peuples extra-européens. L'immigration incontrôlée d'éléments non-européens et non chrétiens, qui s'est développée en France à partir des années 1970 puis dans les autres pays d'Europe à partir des années 1980 ou 1990, conjuguée avec l'effacement des frontières sous l'effet de la mondialisation, conduit ces pays à s'interroger sur l'avenir de leur identité collective et légitime l'instauration d'une réflexion et d'un débat sur l'identité. Même au Royaume-Uni, qui, plus qu'aucun autre, a partie liée avec le modèle dominant, s'est développée à partir des années 2000 la notion de « britishness » (britanitude), en même temps que des interrogations sur sa consistance et sur son avenir.

La question de l'intérêt ou du bien-fondé, pour un peuple, de vouloir rester ce qu'il est et de dire, comme la devise du Grand-duché de Luxembourg, « *Wir Wohlen bleiben was wir sind* » ("Nous voulons rester ce que nous sommes") est de peu d'intérêt : cette volonté de conservation est inhérente à tout être, qu'il soit individuel ou social. La préservation de l'identité collective est à la fois un but et un moyen. Un but, car la tendance spontanée d'un groupe humain est de chercher à mettre en valeur les caractéristiques communes susceptibles de flatter l'amour-propre de ses membres. Un moyen, car, aussi longtemps qu'un peuple fait ce choix et veut persévérer dans l'être, il a besoin d'être fort et de se défendre, et cette défense n'est pas seulement militaire et économique ; elle doit porter aussi sur le moral et la cohésion de la nation, c'est-à-dire s'appuyer sur son identité.

La situation de la France a correspondu au premier scénario, de l'époque des Bourbons à la chute du Premier empire. Au XIX^{ème} siècle, bien qu'elle ait fait son unité politique, elle peut s'apparenter au deuxième scénario, celui de la renaissance. En effet, l'unification culturelle (notamment linguistique) et mentalitaire du pays, qui était déjà avancée sous l'ancien-régime, à la mesure des moyens de diffusion limités de l'époque, a reçu un nouveau souffle à la suite de la révolution de 1789, qui, conjugué avec le prosélytisme révolutionnaire, a d'ailleurs conduit temporairement le pays, à une dilatation hors de ses frontières. Aujourd'hui, la situation française relève à l'évidence du troisième

scénario.

* *

*

On a essayé, dans le présent ouvrage, d'éviter une approche passionnelle ou même affective, une idéalisation du sujet et, en même temps, l'idéologie, auxquelles ce genre d'exercice se prête facilement et qui le discrédite aussitôt en raison de son parti pris. La présente étude se veut neutre : il s'agit de recenser de façon objective les composantes d'une identité française, qu'elles puissent être jugées favorablement ou défavorablement, et de dresser un portrait aussi fidèle et complet que possible du peuple français. Elle porte sur lui un regard qui se veut ethnographique. Elle se veut, par ailleurs, diachronique, c'est-à-dire qu'elle essaie de saisir l'épaisseur historique de chaque thème et de ne pas se cantonner à la surface contemporaine, car celle-ci n'est que la résultante de cette épaisseur de temps. Elle essaie donc d'identifier les traits de personnalité du peuple français qui présentent une certaine constance. Dans quel mesure le peuple français d'aujourd'hui est-il le même qu'il y a un siècle ou seulement 50 ans ? Dans certains domaines, l'identité française présente des constantes pendant de nombreux siècles, parfois depuis l'époque gauloise. Dans d'autres domaines, ce que l'on considère comme l'identité française est surtout vérifié au XIX^{ème} siècle. Dans tous les cas, les bouleversements des deux derniers tiers du XX^{ème} siècle ont aussi bouleversé et continuent à bouleverser cette identité.

I - L'identité physique de la France : la géographie

L'une des premières questions sur lesquelles on ait à se pencher quand on aborde la question de l'identité nationale est celle de savoir quelle est la part du territoire dans la formation de cette identité. Jusqu'à quel point l'identité nationale est-elle autonome par rapport à un territoire ? On connaît de nombreux exemples de peuples déracinés et qui gardent une identité forte en dépit de ce déracinement : les bohémiens, les juifs de la diaspora, les Allemands de la Volga, mais on peut penser qu'en pareil cas, cette identité n'existe que comme une rémanence d'une identité forgée sur un territoire, antérieurement au déracinement. A l'origine de la construction d'une identité, il nous semble que le territoire influence cette construction, par l'effet de l'influence du milieu naturel et des possibilités qu'il offre en termes de vie matérielle (types de cultures, pêche, ressources forestières, minières, etc.) sur les modes de vie et sur les mentalités.

S'agissant des Français, on a peu d'exemples de communautés constituées durablement (sur plusieurs générations) au-delà des frontières : au Levant pendant et après les Croisades, au Québec, en Louisiane, à la Réunion, à partir du XVII^{ème} siècle, en Algérie entre 1830 et 1962. Plus les liens institutionnels avec la mère patrie sont ténus (et dans les liens institutionnels, nous incluons le fait de faire leurs études dans cette mère-patrie, ainsi que d'y avoir des liens commerciaux étroits), plus le peuple transplanté tend à se construire une identité nouvelle sur le nouveau sol où se développe son existence. Les Québécois, dont les liens institutionnels avec la France ont été rompus en 1760, sont, aujourd'hui, des Américains qui parlent français, et non des Français d'Amérique. Au contraire, les blancs de Martinique ou de la Réunion, « blancs-pays », « béqués » ou « zoreilles », conservent une identité française, même si elle est plus ou moins « tropicalisée ».

Pendant la plus grande partie de son Histoire, la France n'a pas eu de territoire défini, ou fini. Le territoire était ce qu'il était, au hasard des guerres, des acquisitions et des pertes de territoires - et c'est peut-être là, pour un peuple, la définition même de l'Histoire. Aujourd'hui, les

Français tendent à regarder le territoire de leur pays comme fini, non susceptible d'extensions ultérieures, la carte de France, sa forme plus ou moins hexagonale, est devenue un élément de sa définition, comme son drapeau ou son hymne, qui figure sur ses pièces de monnaie, etc. - et ces frontières figées sont une composante de la sortie de l'Histoire. Du moins, cette stabilisation permet-elle plus facilement de définir l'identité physique de la France.

Les Français pensent souvent leur pays comme un « finistère de l'Europe ». Cela résulte d'une lecture orientée des cartes géographiques et de l'Histoire de France, qui met la péninsule ibérique au sud et non à l'ouest et en fait une sorte de diverticule secondaire. Pour s'affranchir de ce conditionnement, il suffit, par exemple, de retourner la carte (le sud en haut) et l'on constate qu'indubitablement, l'extrémité de l'Europe, c'est le bout de la péninsule ibérique, Algésiras, sur le détroit de Gibraltar, ou le Portugal et, singulièrement, le cap Saint-Vincent, au sud de Lisbonne. C'est la France, et, plus précisément, l'ouest du pays, qui apparaît comme une péninsule, un greffon, sur un grand arc eurasien, qui, venant de Russie, aboutit au Portugal et en Andalousie. La conception de la France, finistère de l'Europe, où les invasions seraient venues buter comme dans un cul-de-sac, en vogue au XIX^{ème} siècle, relève d'une vision romantique de l'Histoire et de la Géographie.

Unité ou diversité ?

Le territoire français est de taille moyenne. Grand pour l'Europe, où il est le 3^{ème} pour la superficie, après la Russie et l'Ukraine, il est petit à l'échelle du monde, où les Etats de 1 ou plusieurs millions de kilomètres carrés ne sont pas rares. Cette superficie permet une certaine diversité, des différences de nature géologiques entre les sols primaires comme ceux du Massif central ou du Massif armoricain et les sols calcaires, comme ceux du Bassin parisien, entre la haute montagne (les hasards de l'Histoire ont placé en France le point culminant de l'Europe) et la plaine, partie de la grande plaine nord-européenne, entre les rivages du Nord et du Pas de Calais, pas fondamentalement différents de ceux de la Belgique et des Pays-Bas, et la

façade méridionale, où l'on trouve les espèces végétales du bassin méditerranéen, pins parasols, chênes-verts, orangers, etc.³ Dès lors, y a-t-il une unité physique de ce territoire qu'on appelle aujourd'hui la France ? A vrai dire, au regard de la gamme des terrains et des climats qu'offre la planète, cette diversité est contenue dans les limites qui sont celles du climat tempéré. Certes, la Bretagne maritime et les alpages savoyards ont induit pendant des siècles des modes de vie et d'organisation différents, mais pas au point que la France apparaisse aujourd'hui comme un de ces pays divisés entre peuples éleveurs et peuples agriculteurs, ou entre nomades et sédentaires, gens des montagnes et gens des plaines, où ces oppositions peuvent être sous-jacentes à de véritables guerres civiles.

1.1 Les atouts

1.1.1 Des conditions physiques qui évitent presque toujours les extrêmes.

Le courant marin nord-atlantique ou "Gulf stream" assure à la France un climat tempéré, bien qu'elle soit située à la latitude du Québec. On n'y trouve pas de région aussi chaude que chez ses voisins du sud (Calabre, Pouilles, Andalousie, etc.), pas de région aussi froide ou aussi enneigée que chez ses voisins alpins, Suisse ou Autriche et les hautes montagnes n'y occupent pas une place aussi grande que dans ces pays. Le pays connaît quelquefois des catastrophes naturelles, mais pas de celles qui tuent des milliers ou des dizaines de milliers d'habitants, comme l'Asie. Il est, en particulier, loin des grandes failles sismiques et, en dépit des annonces catastrophistes périodiquement répétées, ne connaît pas de tremblements de terre sérieux. On n'y connaît que sur la frange méditerranéenne les trombes d'eaux, les ruisseaux brusquement transformés en torrents impétueux et les coulées de boue. Le ciel y est, dans l'ensemble, moins lumineux que chez ses voisins du sud, mais moins gris et moins pluvieux que chez ses voisins du nord. Pas de trop longues sèche-

3 Etant observé que nombre des espèces végétales qui nous paraissent aujourd'hui comme typiques du paysage méditerranéen n'y ont été introduites que par l'homme depuis 2000 ans. Le paysage initial était plus proche de celui du reste du territoire.

resses, mais, au contraire, une alternance de pluies et de soleil, favorable à la culture. Enfin, comme dans toutes les régions tempérées, et contrairement aux tropiques, le pays connaît l'alternance des saisons et de quatre saisons bien marquées, les saisons intermédiaires, automne et printemps, n'étant pas écrasées par les deux autres comme en Russie. Cette alternance a laissé une forte empreinte sur la vie longtemps essentiellement rurale de la population, mais également sur la sensibilité et sur la création littéraire et picturale.

Ces conditions médianes, ainsi que la présence de nombreux sols fertiles (même s'il y avait aussi, avant l'intervention humaine, beaucoup de sols pauvres et de marécages), constituent un contexte favorable aux cultures. Globalement plus favorable qu'en Allemagne du nord et de l'est, en Pologne, en Russie ou que dans le sud des pays de la Méditerranée péninsulaire : Grèce, Italie, Espagne.

1.1.2 De nombreux paysages attrayants.

La douceur du climat et du pays est une constante dans les descriptions. Déjà les écrivains latins, comme Ausone ou Sidoine Apollinaire (des Gaulois romanisés du IV^{ème} siècle), chantaient sa douceur de vivre et l'empereur romain Julien appréciait le séjour de Lutèce dont, le premier, il fit, de fait, la capitale des Gaules, vers 362. Au XII^{ème} siècle, l'auteur de la Chanson de Rolland parle volontiers de la « *Douce France* ». Joachim du Bellay lui fait écho quelques siècles plus tard en parlant de la "douceur angevine". Même si le pays comprend des territoires plus âpres, les Français ressentent une impression dominante de douceur lorsqu'ils pensent à leur pays.

Sur les 136 millions de kilomètres carrés de terres émergées, dont la France ne représente que 0, 4 %, les terres inhospitalières représentent la grande majorité : déserts glacés de l'Antarctique et de l'Arctique et des régions subarctiques, hivers longs et rigoureux du Canada et de la Sibérie, déserts d'Afrique, d'Asie et du Chili, régions tropicales et équatoriales à la chaleur humide, peuplées d'une faune venimeuse, foyers d'infections de toutes sortes. Les conditions physiques de la France représentent incontestablement une chance. Sont-

elles aussi une source de faiblesse ? La relative facilité des conditions de vie n'a-t-elle pas un effet émollient sur les habitants, alors que des conditions physiques plus rudes auraient un effet positif sur la force et la vigueur de la nation ? A l'étranger, ces dons de la nature suscitent l'envie. Pour les uns, elle en fait une cible pour leur volonté d'émigration. D'autres, donneurs de leçons, sussurent que si c'étaient eux qui habitaient ce pays, ils le mettraient bien mieux en valeur.

Ce climat tempéré et ces paysages variés, conjugués avec un patrimoine architectural et des ressources culturelles (y compris gastronomiques) permettent à la France, alors que l'agriculture perd de son importance économique, d'avoir une autre ressource plus en phase avec la société de loisir qui se développe depuis le milieu du XX^{ème} siècle : le tourisme - on parle parfois de "rente touristique" assurée par le climat, les paysages et le patrimoine, comme on parle de rente pétrolière pour d'autres pays-. Elle est aujourd'hui, avec les Etats-Unis, l'Espagne et l'Italie, l'une des principales destinations au monde pour le tourisme et les congrès.

1.2 Les faiblesses

1.2.1 La pauvreté en minerais et en ressources énergétiques fossiles.

La première des faiblesses physiques du territoire français réside dans sa pauvreté en ressources énergétiques fossiles.

Comme par un mécanisme de contrepartie, à son heureuse position géographique, à cette chance du sol, correspond une certaine pauvreté du sous-sol. Il est vrai que la Gaule a, semble-t-il, été riche en mines d'or, et que le sous-sol des marges occidentales du massif central a recelé des métaux, mais ces filons sont depuis bien longtemps épuisés. La France n'a ainsi pas été aidée par nature dans les révolutions industrielles, ni dans la première, celle du charbon, aux XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles, ni encore moins dans la deuxième, celle du pétrole.

L'Angleterre, qui a lancé, dans la deuxième moitié du XVIII^{ème}

siècle, la première révolution industrielle, celle de la machine à vapeur, reposant sur l'emploi de la houille, s'est avérée être un véritable bloc de charbon, en extrayant, vers 1925, jusqu'à 300 millions de tonnes par an de son sous-sol. L'Allemagne, non seulement rivale de la France dans le domaine économique, mais adversaire militaire redoutable à partir de 1813, était également richement dotée en charbon (150 millions de tonnes/an au milieu du .XX^{ème} siècle, auquel s'ajoutait moitié autant de lignite. Même la Belgique a pu produire jusqu'à 30 millions de tonnes. Rapportée à sa population, cela aurait représenté, pour la France, une production de 150 millions de tonnes, alors qu'elle ne dépassa jamais 60 millions de tonnes, d'un charbon, qui plus est, de médiocre qualité, pauvre en anthracite (le meilleur charbon pour le chauffage) et impropre à la cokéfaction nécessaire à la sidérurgie.

On aurait pu penser que la deuxième révolution, celle du pétrole, rebattrait les cartes, mais, comble d'ironie, lorsque le choc pétrolier de 1973 intervint, il rendit rentable l'exploitation du pétrole de la mer du Nord et la Grande-Bretagne se trouva à nouveau autosuffisante, voire exportatrice de l'énergie reine de son temps, privilège qu'elle partagea cette fois avec la Norvège et les Pays-Bas (gaz naturel de Groningue). Autre ironie, plutôt sombre, le pays, qui doit payer son pétrole au prix fort, n'a connu l'abondance pétrolière que sous forme de « marées noires », celle, en particulier de l'Amocco Cadiz, en 1978, sur la côte bretonne, restant la plus grande de l'histoire mondiale⁴.

La pauvreté minière caractérise le sous-sol non seulement du territoire européen de la France, mais également de ses territoires d'outre-mer, passés et présents. Et cette fatalité semble se prolonger au-delà de la perte par la France de ses territoires. Après les mines du Klondike, au Canada, à peine les Britanniques mettent-ils la main sur l'Afrique du sud que celle-ci se révèle un véritable « scandale géologique », regorgeant d'or et de diamant. Il en va de même pour la Belgique avec le Congo, dont les

4 Par bateau, du moins, avec 220 000 tonnes répandues. L'explosion de la plateforme "Deepwater Horizon" dans le golfe du Mexique en 2010 aurait entraîné la dispersion de 750 000 tonnes.

ressources, notamment en cuivre et en diamant vont alimenter respectivement la métallurgie des non ferreux de la région de Liège, le négoce diamantaire d'Anvers et la haute banque de Bruxelles.

Au contraire, les territoires que la France conquiert à la fin du XIX^{ème} siècle (Mali, Centrafrique, Bénin, Cameroun, etc.) s'avèrent, proportionnellement à leur taille, assez peu dotés : modestes gisement de houille du Tonkin et du Sahara, bauxite de Guinée, fer de Mauritanie et d'Algérie, uranium du Niger, pétrole du Congo et du Gabon, gaz et pétrole d'Algérie, phosphates du Maroc et de Tunisie, diamants de Centrafrique.

Quel rapport, dira-t-on, ces constatations, avec l'identité française ? C'est que cette pauvreté en matières premières fait bien partie de son identité physique, mais a aussi déterminé une caractéristique psychologique : la conviction, chez les Français, que leur pays ne fait pas partie des nations chanceuses, des nations rentières, mais des nations qui, comme le Japon, la Suisse, ou les pays de l'Europe du sud, qui ne peuvent compter que sur leur travail, leur énergie et leur ingéniosité, pour assurer leur bien-être. On se souvient du slogan gouvernemental, lancé lors du premier « choc pétrolier », en 1974, « En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées ». A insi, dans le domaine de l'énergie, véritable sang du monde moderne, la France a développé, grâce à ses avantages naturels, mais aussi au travail de ses habitants, des ressources hydro-électriques qui représentent aujourd'hui 13 % de sa production d'électricité et, à force d'efforts financiers et techniques, elle s'est également dotée d'une industrie électro-nucléaire qui lui fournit plus de 80 % de son électricité et réduit sa dépendance à l'égard des importations d'hydrocarbures.

1.2.2 L'absence de frontières naturelles protectrices.

La France n'a jamais pu compter, pour se protéger des invasions, ni sur le « général Hiver », comme la Russie, ni sur un bras de mer, comme l'Angleterre. Elle a dû faire face à la nécessité constante de lutter sur deux fronts, avec pour conséquence, l'impossibilité de consacrer tous ses moyens militaires à l'un des deux. Le Rhin aurait pu servir

de frontière naturelle et le fut dans une certaine mesure à l'époque gauloise, que ce soit avant ou après la conquête romaine, mais la France moderne ne put en bénéficier : le traité de Verdun de 843, qui est peut-être le véritable acte de naissance de la France politique, délimitait son territoire à l'est par des cours d'eau : l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône, mais aucun d'eux n'a jamais fait figure de frontière naturelle, pour des raisons à la fois physiques et historiques. La recherche de frontières naturelles a, pendant un temps, essentiellement sous les Bourbons, orienté la politique extérieure de la France, qui a cherché à éloigner la frontière nord de la capitale et à se rapprocher du Rhin, mais celui-ci ne put finalement être atteint que sur 150 kilomètres, en Alsace.

Au reste, pendant longtemps, lorsque les royaumes étaient peu peuplés (une dizaine d'habitants au kilomètre carré) et que les armées qui ne comptaient que 10 à 20 000 hommes et très peu de bagages pouvaient être transportées avec quelques dizaines de bateaux, il n'y eut pas d'obstacle naturel. Ni les plus hautes chaînes de montagnes, ni les fleuves tels que le Rhin, ni même la Manche, n'empêchèrent les invasions. Ainsi, chaque fois qu'au cours de son Histoire, la France eut une querelle avec l'Angleterre, ne put-elle jamais se consacrer à ce conflit avec la totalité de ses forces, ni ne put-elle tout miser sur la marine et se contenter d'une armée de terre modeste. Ce manque a l, lui aussi, joué un rôle dans le forgeage » de l'identité nationale. Avoir leur capitale à moins de cinq étapes (d'une armée à cheval) de la frontière a eu une influence sur les Français et sur les préoccupations de leurs chefs.

II - L'identité humaine

*Nous sommes quand même avant tout
un peuple européen de race blanche, de culture
grecque et latine et de religion chrétienne.*

(Ch. de Gaulle)

Compte tenu des grands changements démographiques et sociaux intervenus au XX^{ème} siècle, contrastant avec la relative stabilité des siècles précédents, il est nécessaire d'aborder cette partie en distinguant l'identité française jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle et en essayant de voir ensuite ce qu'il est advenu de cette identité après ce que nous appellerons ici la grande *césure* des années 1940-1960.

2.1 Première partie — Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle

Pendant des siècles, les Gaulois, puis les Français, ont été essentiellement des paysans de l'Europe de l'ouest vivant dans une atmosphère religieuse, semblables en cela à de nombreux autres peuples. Il faut rendre compte de ces traits, mais aussi de ce qui faisait que leur identité collective n'était pas réductible à cette seule définition. Des événements historiques considérables sont survenus, mais, au fond, les techniques et les modes de vie évoluent lentement et c'est cette relative stabilité des modes de vie, des habitats, de l'horizon de chacun, qui permet à l'identité du groupe de se former, de se stabiliser elle-même.

2.1.1 Les origines ethniques

L'homogénéité physique, au moins relative, est, selon nous, ce qui distinguer une nation d'un simple peuple. L'identité française n'est pas principalement une identité raciale. Entre la fin du XIX^{ème} siècle et la deuxième guerre mondiale, on a parlé couramment de la "race" en parlant de la population française, mais ce terme n'avait ni ambition scientifique, ni, surtout, de volonté de supériorité

et d'agressivité à l'égard des autres peuples ; il n'y a jamais eu de mouvement raciste comparable au mouvement hitlérien en Allemagne et, de fait, la population française ne présente pas une homogénéité physique suffisante pour justifier un tel mouvement. En revanche, la stagnation démographique française, entre 1871 et 1940, face à une Allemagne politiquement et industriellement dangereuse, a préoccupé de nombreux esprits et a conduit à un certain nombre d'initiatives en matière d'hygiène, de lutte contre l'alcoolisme et de propagation de l'éducation physique, afin de ne pas aggraver la faiblesse quantitative par une faiblesse qualitative de la « race ». Après le moyen-âge, il n'eut plus guères de persécutions contre les allogènes, qu'elles viennent des pouvoirs publics (mise à part la période de l'occupation allemande de 1940 à 1944) ou de la population. Les rares dispositions réglementaires ou législatives qui furent adoptées avant la césure à l'égard des étrangers le furent surtout pour protéger la main d'oeuvre française contre la concurrence étrangère, ou pour prévenir les menées de la « cinquième colonne »⁵. Dans cet esprit, la création des allocations familiales par le décret-loi de novembre 1938 répondait à la volonté de relancer la natalité française, dans un but de sécurité nationale, là encore face à une Allemagne plus que jamais inquiétante. Quoi qu'il en soit, il est de fait que les habitants de ce territoire appartiennent historiquement à la race blanche.

2.1.1 / 1 L'appartenance indo-européenne.

Le peuplement de la France s'est fait par vagues successives, longtemps très espacées.

- Le substrat pré-indo-européen, lui-même composite, s'est mélangé de façon indiscernable aux vagues successives d'immigration ou d'invasion. Il faut surtout retenir que, s'il n'est ni le berceau de l'hu-

5 Nom donné dans les années trente et quarante aux agents allemands infiltrés dans la société française afin d'y faciliter, le moment venu, la pénétration des troupes du Reich. La cinquième colonne a essentiellement trois modes d'action : le renseignement de l'ennemi, la propagande destinées à saper le moral des Français, et le sabotage.

manité, qui se trouverait en Afrique orientale, ni celui de l'agriculture et de la civilisation, qui se trouve, dit-on, en Mésopotamie, le territoire de l'actuelle France a été peuplé par les hommes depuis plusieurs centaines de milliers d'années. On y a trouvé l'un des plus anciens vestiges de foyer allumé par l'homme (Nice, Terra Amata, 400 000 ans) et la France abrite une fraction proportionnellement importante de peintures rupestres (Lascaux, grotte Cosquer, grotte Chauvet, - 30 000 à - 15 000 ans) et de mégalithes (ouest et sud ouest, - 5000 à - 2 500 ans). Par delà les vagues successives de peuplement, pacifiques ou violentes, il y a une longue continuité de vie depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours, dans de nombreuses communes de France, à commencer par sa capitale. On a en effet trouvé à Paris, dans le quartier de Bercy, des pirogues construites il y a 7000 ans. Contrairement à d'autres capitales ou métropoles dans le monde, Paris n'a pas une date de naissance précise, marquée par la décision d'un prince fondateur. Elle s'est constituée progressivement, au fil des millénaires.

- Les Celtes, qu'on appelle en France les Gaulois (du latin *gallus*, en grec *galatos*, même étymologie), sont les premiers sur lesquels on ait des témoignages écrits, qui les nomment et les décrivent. Surtout, c'est à leur époque (les sept siècles précédant notre ère) que se produisit une expansion démographique qui entraîna une couverture complète du territoire par une population qui, certes, n'était pas exclusivement celte, mais qui, semble-t-il, digéra les peuples préexistants. En outre, lorsqu'aux alentours de l'an 500 de notre ère, des Bretons de l'actuelle Angleterre, fuyant l'envahisseur germanique, s'installèrent en Armorique, la France reçut comme une piqure de rappel de celtitude.

- Romains et Italiens. Après la fin de l'indépendance de la Gaule, les vainqueurs romains implantèrent quelques colonies d'anciens combattants, surtout dans le midi, (Nîmes, Orange, Vaison...). 800 ou 1000 ans plus tard (entre le XIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle), une petite immigration italienne reprendra, surtout à Lyon et à Paris, composée de marchands et de banquiers. Trois siècles plus tard encore arrivera une vague d'immigration d'Italiens chassés par la pauvreté, qui durera environ 70 ans, jusqu'au « miracle italien » des années 1960.

- Ensuite, quelques centaines de milliers de Germains, Francs, Burgondes, Wisigoths, s'ajoutèrent aux populations préexistantes (entre 5 et 8 millions d'habitants, appelés par facilité « Gallo-Romains ») en plusieurs actes : des infiltrations d'abord, du fait de la porosité du *limes* et du recours de l'armée romaine à des auxiliaires germaniques, des invasions ensuite, celles du III^{ème} siècle, puis celles, fatales à l'empire romain d'occident, du V^{ème}. Les Francs qui, plutôt qu'un peuple, formaient, comme les Alamans, une ligue ou fédération de peuples, eurent la bonne fortune d'être au bon endroit au bon moment et d'avoir des rois avisés : Childéric, Clovis, et, bien que peu nombreux, c'est eux qui donnèrent leur nom à tout le pays. Par la suite, là encore, l'ouest du pays reçut une piqure de rappel de sang germanique lors des invasions normandes du IX^{ème} siècle.

En toute hypothèse, on est donc en présence d'un ensemble de peuples indo-européens. Des apports d'autres origines se produisirent : commerçants du Proche-Orient à l'époque romaine, juifs de la diaspora, comme dans tout l'empire, sarrasins au haut Moyen-âge. Ce furent des flux minimes, surtout après l'an mil, d'autant plus que, s'agissant des juifs, à deux ou trois reprises (ce qui est révélateur de l'inefficacité de ces mesures prises par un Etat sans moyens), les rois essayèrent de les chasser du royaume. Plus tard, au fil du temps ou des annexions, le royaume récupéra de petites communautés juives : Bordeaux, le Comtat-Venaissin, la Lorraine et l'Alsace. Et puis, il y a les Basques, dont l'origine n'est pas clairement établie.

Entre le X^{ème} et le XVIII^{ème} siècle, l'immigration fut infime, permettant la stabilisation d'un type français, moins blond que les Germains, moins bruns que les Méditerranéens. De même, jusqu'à la césure, les Français sont de plus petite taille que les nordiques et plus grands que les Méditerranéens. Ils se caractérisent aussi par un nez plus fort que celui d'autres peuples européens, surtout les nordiques. Il n'a pas de groupe sanguin ou de pathologie plus ou moins fréquents que dans la moyenne des pays d'Europe. La France peut là encore susciter la jalousie d'autres pays moins raffinés sur la cuisine, qui constatent que, malgré la con-

sommatum d'alcool, de foie gras et de tant d'autres trop bonnes choses, elle occupe la première ou la seconde place pour la longévité, et ils parlent de « *french paradox* ». Selon certaines études, l'usage régulier du vin rouge, à condition d'être modéré, aurait un effet bénéfique sur les artères.

2.1.1 / 2 L'importance de la langue.

2.1.1 / 2.1 Origine et diffusion

On a dit et redit, lors du débat de 2010 sur l'identité nationale, que la langue était l'un des principaux et peut-être le premier des éléments constitutifs de l'identité nationale. La langue n'est ni un élément nécessaire, ni un élément suffisant de l'identité d'un peuple. Ce n'est pas un élément nécessaire : les Irlandais, y compris les plus « nationalistes », parlent anglais, comme le parlaient les Américains en 1776 lorsqu'ils se révoltèrent contre la métropole anglaise (et comme le monde entier le parlera peut-être dans quelques décennies – mais ceci est une autre histoire...) ce qui ne les a pas empêché, dans un cas de préserver, dans l'autre, de développer, une identité collective propre. Au sein d'un même peuple, plusieurs langues peuvent être parlées (en Suisse, par exemple). Néanmoins, ce cas est plus difficile à faire fonctionner, comme le montre aujourd'hui la situation de la Belgique. Ce n'est pas un élément suffisant, car la même langue peut être parlée par des peuples différents. C'est précisément le cas de la langue française. Néanmoins, la langue française ainsi définie est devenue, volens nolens, un des éléments d'identité forts de la collectivité française, alors même qu'elle n'appartient pas exclusivement à cette collectivité, puisque cette langue est utilisée par des populations qui ne sont pas françaises, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse, au Québec et, dans une moindre mesure, dans une quinzaine d'Etats africains et à Haïti.

Il est certain que la langue française est un élément de l'identité française, sinon un élément de spécificité. Au long des cinq siècles de l'occupation romaine, le latin avait progressivement évincé le gaulois (ou les dialectes gaulois), mais c'était un latin abâtardi, mêlé de

mots gaulois⁶. Les vicissitudes de la période qui suivit la fin de l'occupation, (invasions germaniques, immigration celte en provenance de la future Grande-Bretagne, invasion normande, etc.) et le cloisonnement du territoire, le repli des communautés locales sur elles-mêmes sous la pression des dangers, morcelèrent progressivement l'unité linguistique gauloise et romaine. On parlait breton en Armorique, flamand dans le nord, haut allemand dans le nord est, basque dans la frange sud-ouest, et surtout, dans la majeure partie du territoire, pendant plusieurs siècles, on parla un français d'oïl dans la moitié nord et un français d'oc dans la moitié méridionale. Quoi qu'il en soit, la langue d'oïl et, plus précisément, la langue de la Cour et de Paris, s'est imposée progressivement comme la langue commune, puis comme la langue quasi-unique. Plusieurs facteurs ont joué pour irriguer ou imprégner progressivement toute la société, dans l'ensemble du pays :

- aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, l'influence socio-culturelle croissante de la Cour sur la noblesse de France : le noble de province est de plus en plus sensible au prestige de cette langue et à l'intérêt qu'il y a à la maîtriser, ne serait-ce que pour faire valoir ses demandes de pensions ou de libéralités au roi,
- Le quadrillage de plus en plus serré du territoire par les représentants du gouvernement central, les prévôts, baillis et sénéchaux, puis les intendants, les subdélégués, les commis des fermes, enfin les préfets, sous-préfets, etc. Conformément à l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts (10 août 1539) les représentants du gouvernement n'utilisaient dans leurs fonctions que le français dominant. Même les curés durent s'y plier et, en tant qu'officiers d'état-civil du temps, tenir leurs registres en français

6 Ainsi, les mots latins *pulcher* ou *mulier* n'ont-ils pas laissé de trace dans le français, qui les traduit respectivement par beau et femme, dérivés du bas latin. Le mot *equus* a donné en français des dérivés (équitation, etc.) mais le mot lui-même se traduit par cheval, etc.

et non en latin (ce qui nous rappelle que le français dominant eut à s'imposer non seulement face aux langues et dialectes locaux, mais également face au latin).

- puis, la diffusion dans tous le pays et dans toutes les couches sociales, des productions parisiennes : journaux, romans, pièces de théâtre ; les journaux provinciaux, qui se développent à la fin du XVIII^{ème} siècle, sont écrits en français ; le prestige de la production culturelle parisienne, l'emporte de plus en plus sur toute production locale auprès des classes dirigeantes.
- les facteurs de brassage de populations d'origines géographiques différentes : l'armée, l'université, les collèges de Jésuites ou d'Oratoriens, le tour de France des compagnons du devoir ;
- l'unification du territoire par le développement du réseau routier, puis ferroviaire, la multiplication des échanges et l'émergence d'un marché du travail national (maçons limousins, ramoneurs savoyards, bonnes bretonnes, nourrices normandes, etc.)
- Enfin, la scolarisation croissante, au XVIII^{ème} siècle et, surtout, au XIX^{ème} siècle, qui se fait en « français », c'est-à-dire dans la langue de Paris. A la fin du Second-Empire, par l'effet des lois Guizot de 1833 et Falloux de 1850, la quasi-totalité des enfants, jusqu'à 10-11 ans, sont scolarisés, mais il suffit de considérer l'énumération ci-dessus pour se rendre compte que la généralisation de la langue française s'est effectuée progressivement, qu'elle a résulté de multiples facteurs et que le combat des instituteurs de la III^{ème} République réprimant sévèrement l'emploi des langues locales (on cite toujours l'anecdote sur la « défense de cracher et de parler breton ») n'a eu, en fait, qu'un rôle accessoire et résiduel.

Cette langue ne vient ni du peuple gaulois, qui a pourtant constitué jusqu'au début du XX^{ème} siècle, le substrat de la population française, ni du peuple franc qui a pourtant donné son nom au pays et à ses habitants : on ne connaît qu'une centaine de mots d'origine gauloise et une poignée seulement se retrouvent en français, qui ne conserve également que quelques mots d'origine francique. Le français se compose à 90 % de mots d'origine latine. Les mots d'origine grecque, noroise, hollandaise et arabe constituent le reste, à quelques exceptions près. On appelle parfois la France et les Français un pays, un peuple latins, les rangeant dans le même sac que l'Italie (« notre soeur latine », comme on aimait à dire au XIX^{ème} siècle) l'Espagne, le Portugal. C'est un raccourci inexact. La France est un pays, non de langue latine -il n'y a qu'une langue latine, c'est le latin-, mais de langue romane, mais les hommes qui parlent cette langue romane ne sont pas pour autant des latins, même si la parenté de langue, qu'on le veuille ou non tend à rendre plus proche, peut-être de façon un peu trompeuse, les Français des Italiens et des Espagnols⁷.

2.1.1 / 2.2 Caractéristiques de la langue française.

Jusqu'au XIX^{ème} siècle, il y a plusieurs langues françaises. Celle que l'on appelle *le français* est celle qui est parlée à la cour du roi, par ses légistes, dans les salons, à partir du moment où ceux-ci se développent, et, plus généralement, celle des « personnes de condition ». Mais, à côté de celle-ci, il y a des langues régionales, des dialectes, des patois et, même dans le français normano-francilien, des parlers populaires.

Si le français appartient au groupe des langues romanes, il présente des caractéristiques propres. Quatre sont particulièrement notables et le génie de Molière, dans la scène célèbre du maître de grammaire du *Bourgeois gentilhomme*, sous des dehors plaisants en a mis deux en relief : l'importance des voyelles et l'ordre des mots ("*Marquise, vos beaux yeux ...*") (acte II, scène IV, la leçon de grammaire)

7 Cet effet de proximité est évidemment lié en même temps à la proximité géographique et confessionnelle. Les Roumains, qui parlent pourtant aussi une langue romane mais qui vivent à 2000 kilomètres à l'est du Rhin et sont orthodoxes, ne sont pas perçus comme proches.

1°) Une langue vocalique.

La prononciation des voyelles est extrêmement nette et tranchée (les phonéticiens parlent de voyelles "tendues"). Ce sont non seulement les A, E, I, O et U chers au professeur de Molière, mais également le OU et les diverses nuances du e (é, è et ê). Au total, il y a une quinzaine de voyelles très nettement différenciées (alors que 80 % des langues ne possèdent que 3 à 10 sons vocaliques), à l'opposé de l'égyptien ancien ou des langues sémitiques, pauvres en voyelles, mais aussi à l'opposé de l'anglais, qui est une langue vocalique, mais où les voyelles sont beaucoup moins nettement différenciées (ce qui faisait dire à S. de Madariaga qu'« *En réalité, il n'existe en anglais qu'une voyelle, ou, si l'on veut, une masse une nuée, une nébuleuse de voyelles. Elle est universelle et protéique* »⁸). A l'intérieur de cette caractéristique que constitue la dominante vocalique, il faut noter la présence du son U, assez peu répandu dans les langues du monde (il existe en néerlandais et en allemand). Son caractère usuel en français a conduit à transcrire le son *ou* par la juxtaposition de deux voyelles.

Le e muet correspond à la syllabe finale faible des autres langues, mais le français, ennemi des positions intermédiaires ("*Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*") a rendu cette syllabe tellement faible qu'elle est devenue muette. Le e muet ne sert plus qu'à signaler que la consonne qui le précède ne l'est pas. C'est en partie cette évolution qui explique que le féminin des mots et notamment des prénoms ne se marque pas par un A, comme dans les autres langues romanes, et de nombreuses langues indo-européennes ou en arabe, mais, généralement, par un e muet.

La langue française aime les voyelles, mais, en outre, elle se méfie un peu des consonnes. Elles sont tolérées à condition de ne pas être plus de trois à la suite, et encore, cela dépend des consonnes en question. Pour paraphraser les proclamations d'état de

8 In *Anglais, Français, Espagnols*.1929.

siège, tout rassemblement de plus de trois consonnes est prohibé. Le français est moins sévère à l'égard des regroupements de consonnes que le japonais, qui impose obligatoirement une voyelle entre deux consonnes, mais il est moins tolérant que l'allemand ou, bien entendu, que les langues slaves. La gamme des consonnes, limitée au strict nécessaire, recèle elle-même trois particularités notables. D'abord, un son J, rare dans les langues occidentales (il existe, mais avec un son légèrement différent, en portugais), mais plus fréquent dans les langues slaves et en chinois. Ensuite un R français, dit pharyngal ou uvulaire, qui n'a pas d'équivalent, sauf en allemand. Enfin, pour « mater » les consonnes, deux voies : de nombreuses consonnes finales muettes et, d'autre part, les nasales (en, on, un), dans lesquelles, au lieu de faire sonner le n, qui pourrait être un moyen de donner du relief au mot, on le noie dans un son ambigu de voyelle et de consonne qui n'a guère d'équivalent dans les grandes langues, qu'en portugais. Globalement, la langue française se parle, en France, avec la partie antérieure de la cavité buccale (on parle de son *antériorité*).

2°) L'ordre des mots. Au mode affirmatif, l'ordre usuel est sujet-verbe-complément. L'adjectif épithète est généralement placé après le substantif, contrairement à l'anglais et à de nombreuses langues : le français considère que le substantif est le principal et l'adjectif l'accessoire, et qu'il est logique de commencer par nommer le principal et ensuite seulement l'accessoire. Toutefois, contrairement aussi à de nombreuses langues, cette règle n'est pas absolument fixe (« un grand homme » et « un homme grand » peuvent trouver à se dire, dans des contextes différents). Par ailleurs, -et ici, la règle est absolue - le complément de nom est toujours après le nom (le français ignore le « génitif saxon »).

3°) Un accent tonique peu marqué. Il en est un peu différemment de certains dialectes ou langues régionales, voire du français commun prononcé avec certains accents, mais dans le français parlé avec la prononciation considérée, précisément, comme *sans accent*, il n'y a pas, contrairement à la plupart des langues, de contraste net entre des syllabes fortes et des syllabes faibles, ni entre des

longues et des brèves ; notamment, la dernière syllabe prononcée d'un mot ou d'une phrase n'est pas faible, contrairement à la majorité des langues.

4°) L'absence de déclinaison. A cette absence, le français supplée par l'emploi des prépositions (à, de, dans, par, pour, sur) fines articulations de la phrase, qui jouent un rôle essentiel pour déterminer les relations entre les mots et permettent la construction de la phrase selon des chevilles souples.

Au total, le français est une langue assez facile : pas de déclinaisons, pas de « tons », comme dans le chinois, pas de duel, pas de neutre, pas d'infixes, pas de distinction entre l'accompli et l'inaccompli, pas de sons difficiles. Ce qui est généralement considéré comme des difficultés du français par les étrangers, le genre des mots, (pourquoi *un* fauteuil, mais *une* chaise ?), les verbes irréguliers, l'orthographe (avec ces accents, son tréma et ses cédilles, qui forment un corpus de signes diacritiques assez riches, comparé notamment à l'anglais qui n'a aucun de ces signes) ou les liaisons (*les-œ-yeux*), ne sont pas des vrais obstacles pour parler et se faire comprendre. Le français a moins la phobie des mots longs que l'anglais (il ne va pas jusqu'à raccourcir rhinocéros en "rhino", comme l'anglais, par exemple), et des mots comme *dématérialisation* ne lui font pas peur, mais il ne va pas aussi loin que l'allemand dans les mots longs et complexes, car il n'est pas une langue agglutinante. Là où l'allemand dira, en un seul mot *kriegsgefahrzustand*, par exemple, le français s'en tiendra à *état de risque de guerre*, en 3 mots et 2 prépositions destinées à préciser la relation de ces mots entre eux. Cette absence d'agglutination peut être une faiblesse dans la mesure où elle rend difficile la création de mots nouveaux.

La complexité grammaticale d'une langue est généralement fonction inverse de la diffusion de celle-ci. On trouve, dans le Caucase ou en Amazonie, des langues d'une folle complexité, parlées par 250 locuteurs d'une vallée et totalement différentes de la langue parlée dans la vallée voisine par 800 autres individus. Le français, au contraire, même s'il l'est moins que l'anglais, appartient à la catégorie

des langues simples. Il a été la langue commune des classes dirigeantes européennes au XVIII^{ème} siècle et pendant une partie du XIX^{ème}, et la langue de la diplomatie. Jusqu'au traité de Versailles de 1919, les traités internationaux s'écrivaient en français. Est-ce dû seulement à la place importante de la France dans le « concert des nations » à cette époque, à son poids démographique, culturel, militaire et économique, ou à des vertus particulières à cette langue, notamment à sa clarté et à sa précision, réelles ou supposées (« *Ce qui n'est pas clair n'est pas français.* », disait Rivarol⁹) ? Nous ne trancherons pas cette question très controversée, mais l'existence des prépositions, comme la faculté de placer l'adjectif avant ou après le substantif, comme l'existence d'articles définis et indéfinis, par exemple, permettent à la langue de rendre des nuances.

Du point de vue de la prosodie, avec ses caractéristiques -des consonnes discrètes et un accent tonique peu marqué-, le français est une langue assez fluide, qui peut parfois paraître monotone, voire plate. Le vers français par excellence est l'alexandrin, c'est-à-dire le vers de douze syllabes, de préférence divisées en deux séries ou hémistiches de 6 syllabes. Ce lien entre poésie française et alexandrin remonte au XII^{ème} siècle, puisque ce nom vient d'une chanson de geste, *Le roman d'Alexandre*, qui était composée selon ce rythme. Bien versifié et bien dit, l'alexandrin est propre à faire sonner la langue française et à en mettre en valeur le rythme. Paul Reynaud, rapporte que, détenu en Allemagne à la fin de la deuxième guerre mondiale et hospitalisé, à la jeune infirmière allemande qui reprochait précisément à la langue française son manque de musicalité, pour illustrer la sonorité du français, il cita les vers de Ronsard « *Je serai sous la terre et, fantôme sans os, par les ombres myrtheux, je prendrai mon repos* »¹⁰ Néanmoins, cette rythmique, ce cadencement de la langue, est sans doute moins évident que dans les autres langues et cela a des conséquences également sur la production musicale. En effet, la production musicale d'un peuple - aussi bien la musique populaire que la musique savante -, est déterminée, via la poésie et la prosodie, par la musicalité de sa langue, c'est-à-dire par ses

9 Discours sur l'universalité de la langue française, 1784.

10 P. Reynaud, *La France a sauvé l'Europe*. 1947.

sonorités et son accent tonique. Il était fatal que la langue française produise une musique pauvre en rythme et, surtout, en mélodie. Il peut y avoir des exceptions : Nerval, lui-même un des meilleurs versificateurs français, note le caractère rythmé des vieilles chansons de marche, citant notamment « *Sont les filles de La Rochelle, qui ont armé un bâtiment, pour aller faire la guerre dedans les mers du Levant* »¹¹. Les tragédiens et les orateurs, avant la césure, savaient également scander les vers ou la prose, quoiqu'avec une emphase que nos oreilles modernes ne tolèrent plus. Le dernier représentant de cet art fut peut-être Malraux, dont le discours pour l'entrée des cendres de Jean Moulin au Panthéon (1964) est resté célèbre.

Peu d'aptitude à la mélodie chez les compositeurs, peu de sens du rythme dans le public. Dans les concerts de chanteurs populaires, les spectateurs français sont incapables de respecter le rythme de la chanson quand ils l'accompagnent en battant des mains. Ils offrent ainsi un spectacle consternant, en même temps qu'un contraste frappant avec les autres peuples. Dans les stades de football, les chants des supporters se limitent à des vagissements informes et aux premières mesures d'une gamme de deux ou trois chants étrangers (principalement *Stars and Stripes forever*), comparés à ceux de leurs collègues britanniques, espagnols ou italiens¹². Dans les églises françaises - en dehors de celles qui ont gardé la liturgie traditionnelle en latin - on est frappé par la misère de la musique liturgique, aggravée par la réticence des fidèles à chanter avec le prêtre ou les choristes, moitié par ignorance des chants, moitié par refus de « se donner en spectacle ». Cette misère contraste avec les églises orthodoxes (russes ou bulgares) et avec les temples protestants, en particulier aux Etats-Unis, où le chant d'église (« gospel ») joue un rôle considérable dans le développement de l'esprit musical des masses. A la faible exigence et à la médiocre aptitude du grand public correspond l'indigence mélodique des créateurs. Les grands compositeurs français sont d'excellents techni-

11 Article du 10 juillet 1842 dans « La Sylphide ». Œuvres complètes, La Pléiade, T I, p. 754

12 Mêmes remarques, mutatis mutandis pour les défilés et manifestations syndicales et politiques.

ciens, bien formés par le Conservatoire ; ils maîtrisent l'harmonie et l'orchestration et produisent des partitions impeccables, voire virtuoses, pour un spécialiste, mais ces partitions sont généralement d'une indigence mélodique pathétique (Rameau, Berlioz, Chabrier, etc.)¹³. Cela n'empêche pas de nombreux Français d'aimer la musique, et les sociétés musicales d'être nombreuses, depuis des siècles et aussi bien dans l'ordre de la musique savante que dans celui de la musique populaire.

Nous mettrons sous la même rubrique le faible don des Français pour les langues étrangères, car il a peut-être aussi à sa source un problème d'oreille. Ce faible don s'expliquerait, semble-t-il, par la gamme de fréquences hertziennes sur laquelle émet la langue française, qui prédispose moins le locuteur à entendre et parler les autres langues que ne le font les langues slaves, par exemple¹⁴. La langue espagnole présente, paraît-il, la même particularité.

2.1.2 Le rôle central de la foi jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Face à la discrétion de la religion chrétienne dans la vie moderne, l'homme du XXI^{ème} siècle peut avoir quelque difficulté à se faire une idée de la place de la foi dans la vie des hommes de ce pays pendant les siècles précédents.

Les principaux témoignages des occupations les plus ancienne du territoire actuel de la France par l'homme sont très probablement religieux : les peintures rupestres de la Préhistoire, les mégalithes, les ex-voto jetés par les Gaulois dans des rivières. La piété des Gaulois est attestée par les auteurs antiques. La religion romaine n'est qu'un vernis qui recouvre la religion celte. Le christianisme introduit, entre les III^{ème} et V^{ème} siècles, une doctrine très nouvelle, mais que les habi-

13 On raconte que le jeune Saint-Saëns s'étant présenté chez Brahms, à la domestique qui annonçait au maître de maison « Il y a là un compositeur français qui demande à vous voir », celui-ci aurait répondu « Il n'y a pas de compositeurs français ».

14 Selon le Dr A. Tomatis. Les Français utilisent surtout les fréquences allant de 1000 Hz à 2000 Flz, alors que, par exemple, les Anglais utilisent des fréquences comprises entre 2000 Hz et 12 000Hz.

tants, qu'on les appelle Gaulois, Gallo-Romains ou Gallo-Francis, embrassent avec la même dévotion que naguère les cultes traditionnels. Et d'ailleurs, la transition est assurée : on trouve de nombreuses preuves de la continuité entre les cultes celtiques et des cultes catholiques locaux. Des lieux sacrés des Gaulois deviennent des lieux de dévotion chrétiens, plusieurs saints à la notoriété essentiellement locale et à l'homologation canonique incertaine, sont des formes, catholicisées au fil des siècles par un clergé opportuniste, de dieux antiques. Des fêtes chrétiennes sont la continuation de fêtes celtiques (voire plus anciennes), comme les « feux de la Saint-Jean », liés au solstice d'été.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, la foi des Français est incontestable. Ils croient aux dogmes, au paradis, au purgatoire et, surtout, bien entendu, à l'Enfer. Ils ont horreur du blasphème, suivent les processions et vont à la messe. C'est une foi non seulement chrétienne, mais à dominante catholique. Jusqu'au XIX^{ème} siècle, même, la vie sociale, au plan collectif, est rythmée par les fêtes religieuses, (plusieurs dizaines de jours chômés pour cause de fête religieuse avant 1789). Jusqu'au XVII^{ème} siècle dans les villes, jusqu'à la Révolution de 1789 dans les campagnes, on désigne les jours de l'année non par leur date calendaire (le 14 décembre, etc.), mais par le saint du jour ("Vous me réglerez à la Saint-Michel"). La journée elle-même est scandée par le clocher du village ou du quartier : mâtines, vêpres et angélus.

Au moment de la Réforme, le protestantisme, qui ignore à peu près complètement l'Espagne, le Portugal ou l'Italie, s'établit en France sur les pourtours du Massif central (Cévennes, Guyenne, Poitou) et de l'Île de France : (Normandie, Picardie, Champagne) Paris est partagée. La frontière entre catholicisme et protestantisme n'a pas de tracé géographique cohérent ; elle est abstraite, cérébrale, mais elle traverse bel et bien la France, non comme la limite nord de l'olivier ou celle de la vigne, mais comme une ligne abstraite qui traverse l'identité française. D'où les guerres de religion et leur caractère particulièrement âpre en France. Au-delà de l'enjeu religieux, c'est l'ap-

partenance à l'Europe du nord ou à l'Europe du Sud qui se joue. Tandis que les derniers Valois sont obsédés par l'Italie, les Protestants voudraient que la France tourne le dos à Rome.

Le caractère catholique de la religion majoritaire a laissé une empreinte forte dans la civilisation comme dans les paysages : le culte de la Vierge, les saints, l'importance donnée aux miracles (Jeanne d'Arc, Lourdes) la tradition du monachisme, le décorum, l'art (les habits sacerdotaux, la peinture, la musique, la sculpture, l'architecture, le vitrail, l'orfèvrerie, etc.), les paysages (le clocher dominant chaque village, les calvaires aux carrefours), les accommodements, les indulgences, une sorte d'humanisme qui prend l'homme tel qu'il est, avec ses faiblesses, que la confession périodique permet de laver de ses péchés, le dolorisme.

Les grands évènements de la vie.

La manière dont une société célèbre les grands évènements de la vie : naissance, entrée dans la société adulte, mariage, mort, est un élément important d'identification de cette société. A cet égard, le peuple français appartient à l'ensemble indo-européen et, plus précisément, ouest européen. Il ne connaît donc ni circoncision, ni scarifications rituelles, ni épreuves initiatiques lors de la puberté. A partir de la conversion des populations au christianisme, ces évènements sont intégrés et transformés dans le rituel chrétien. Au plan individuel aussi, la vie est rythmée par les cérémonies religieuses : baptême, communion, mariage, extrême-onction. et l'on célèbre la fête de ses proches ou du souverain, et non, comme les anglo-saxons, leur anniversaire. L'évènement le plus important est le baptême, qui fait entrer l'enfant dans le troupeau des brebis du Seigneur. S'agissant de la mort, après des oscillations, au cours des siècles, entre crémation et inhumation, le passage au christianisme imposa l'usage exclusif de l'inhumation. Les funérailles sont célébrées, parfois avec faste, pour les riches, déploiement de tentures noires à l'entrée de la maison du défunt, vêtements noirs, voiles pour les femmes. Néanmoins, elles ne donnent pas lieu à manifestations de pleureuses, déchirements de vêtements, aspersion de cendres sur la tête. En revanche, elles sont

traditionnellement l'occasion d'un repas familial. Il n'y a plus trace, chez les Français, de la fascination pour les aspects lugubres et spectaculaires de la mort, que l'on trouve, semble-t-il, chez les Gaulois (exhibitions de têtes humaines coupées sur les maisons ou sur les temples), ou encore au Mexique ou en Sicile, sauf à certaines époques (la mode des danses macabres au XV^{ème} siècle) ou dans certaines régions (en Lorraine, par exemple). Pour les successions, au plan politique, les partages du royaume entre les fils du roi défunt, sous les Mérovingiens, ont montré le caractère funeste du partage égal entre les enfants (entre les fils, en l'occurrence) ; le droit d'ainesse permet de préserver les grandes propriétés et les fiefs.

Cette foi ne s'effiloche que lentement : la déchristianisation touche d'abord une partie des milieux intellectuels. La désertion de la messe par les hommes intervient progressivement au long du XIX^{ème} siècle. Elle est consommée en 1914, quoiqu'avec des exceptions (en Bretagne ou en Alsace, par exemple). Pour les femmes, elle interviendra lors de la césure, dont elle est l'une des innombrables marques. Le recul de la foi en France commence avant les autres pays. Il se manifeste par la victoire électorale des politiciens anticatholiques (les « Opportunistes » de Gambetta, puis les radicaux de Waldeck-Rousseau et de Combes) et a sa phase aiguë entre 1881 et 1906, donc bien avant la césure. Ces politiciens sont confrontés à l'impérieuse nécessité de combler le vide énorme laissé par l'affaissement de la foi catholique. Ils encouragent alors la morale « laïque » ou « républicaine », diffusée dans l'enseignement primaire public, et le culte des grands hommes, « panthéonisés », à l'image de Victor Hugo, dont les funérailles en 1885 seront l'un des grands événements du premier entre-deux-guerres, de Pasteur ou de Marcellin Berthelot.

De quelques relations hétérodoxes avec le surnaturel.

Dans de nombreuses sociétés, il existe, à côté de la religion officielle ou majoritaire, des croyances et des pratiques non orthodoxes de relations avec le surnaturel ou l'"au-delà" : vampires de Transylvanie, fantômes de Chine, de l'Égypte ancienne ou de l'Écosse moderne. En

France, au-delà des fêtes locales aux origines chrétiennes incertaines, pour le peuple, ce sont les sorciers, surtout dans certaines régions comme le Berry, et les rebouteux. A un niveau plus intellectuel, plus spéculatif, existe aussi une tradition occultiste, symboliste, qui s'est développée entre autres dans l'alchimie et, curieusement, la France, pays du cartésianisme, du rationalisme et de la laïcité, est perçue à l'étranger comme une terre classique de l'ésotérisme. On se rappellera que le succès mondial *Da Vinci code* se passe en grande partie en France, que Nicolas Flamel, célèbre alchimiste du XV^{ème} siècle, est évoqué dans cet autre succès planétaire que fut *Harry Potter*, et que Nostradamus, astrologue du XVI^{ème} siècle, est connu des occultistes du monde entier, de même que le "mystère" de Rennes le château.

2.1.3 - Le Français comme paysan.

Le rapport des Français à la nature est différent de celui des peuples nordiques et surtout scandinaves. Cela vient sans doute de ce que le poids relatif de la civilisation urbaine et de la civilisation rurale n'est pas le même. En Scandinavie, par exemple, la civilisation urbaine a été longtemps extrêmement limitée et la quasi-totalité des habitants, plus encore qu'en France, vivaient dans de petits villages, de surcroît isolés les uns des autres par un réseau routier défaillant ou mis hors service 7 mois sur 12 par les intempéries. Dans de telles conditions, on vit en tête à tête avec la nature : le lac, la rivière, la forêt, etc. La civilisation urbaine y est récente et n'a pas acquis cette densité de relations et de références socioculturelles qui est la sienne en France. La littérature et notamment la poésie sont tout entières vouée à la célébration de la nature. Une poésie urbaine comme celle de Baudelaire (*"La diane chantait dans les cours des casernes"*, *"le bois retentissant sur le pavé des cours"*, *"La forme d'une ville change plus vite, hélas, que le cœur des mortel"*, etc.) ou d'Apollinaire (*"Le pont Mirabeau"*, *"Marizibill"*, *"Zone"*, etc.) n'est pas concevable. D'autre part la France est trop marqué par l'agriculture et trop étroitement maillé de routes et d'agglomérations pour que puisse y prospérer le mythe américain de la frontière, et de l'homme confronté à la nature sauvage chassant, pêchant et, le soir, faisant son feu devant sa cabane, dans la solitude étoilée.

2.1.3 / 1 La forêt

Pourtant, d'abord, il y eut des forêts. Les écrivains latins parlaient de la Gaule chevelue (*Gallia comata*), terme imagé pour dire qu'elle était couverte de forêts. Et des marécages.

Le travail des hommes, lentement d'abord (jusqu'au X^{ème} siècle) et de plus en plus rapidement ensuite, jusqu'au XIX^{ème} siècle, a réduit les premières, quasiment supprimé les seconds. On détruisit les forêts pour utiliser le bois pour le chauffage et la construction, et pour les remplacer par des champs. La déforestation a accompagné l'expansion démographique. Lors de la reprise qui succéda, après l'an Mil, à l'oliganthropie des siècles mérovingiens et carolingiens, l'essartage fut nécessaire pour dégager les espaces de cultures nécessaires à l'alimentation des populations nouvelles. Cet immense travail fut une grande aventure collective, une sorte de colonisation intérieure, avec la création de villes et villages de pionniers, notamment dans la Beauce. Les autorités comprirent, néanmoins, dès le XIV^{ème} siècle qu'il fallait mettre un frein à la destruction des forêts, car le bois était une ressource qu'il fallait ménager, gérer en bon père de famille.

Le souvenir des forêts et de leurs dangers, résumés par la peur du loup ("loup, y es-tu ?") est resté dans les contes de fée (la Belle au bois dormant, le Petit poucet, etc.) et dans plusieurs légendes, telle que la légende de Saint-Hubert ou celle du Grand Veneur. La forêt, abritant des sorciers, des fées, des créatures étranges, est également le cadre de maints épisodes de l'histoire du Graal. Plus prosaïquement, à l'heure de la civilisation des loisirs, le Français est attaché à ses forêts, il aime à s'y promener, à y pique-niquer. Depuis les années 1960, on assiste à une réaugmentation des superficies boisées. Elles représentent au début du XXI^{ème} siècle près de 30 % du territoire, malgré l'accélération de l'expansion de la population, des constructions et des infrastructures de transport.

On n'eut pas les mêmes scrupules avec les marécages, sources de maladies, et les Français d'aujourd'hui ne se doutent pas que des régions entières de leur pays étaient, il y a quelques siècles,

des borbiers infestés de miasmes.

2.1.3 / 2 L'agriculture

Tradition agricole et agriculture traditionnelle.

Comme la plupart des peuples, les ancêtres des Français du XXI^{ème} siècle ont été, avant tout, des paysans, même si les Francs, quant à eux, furent longtemps semi nomades. La pratique de l'agriculture, née vers 7000 avant J.-C. au Moyen-orient, atteint la France vers 4500 av. J.-C.

Le métier de paysan a été, jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, une tradition orale se transmettant de père en fils, et, pour cette raison, assez routinière. Si toutes les générations qui s'étaient succédées avaient agi ainsi, n'est-ce pas parce que cette accumulation multiséculaire d'expérience avait permis de parvenir aux méthodes optimales ? Si Olivier de Serres, dès le XVI^{ème} siècle, avait développé une approche théorique de l'agriculture, qui en fait l'un des pères de l'agronomie, c'est en Angleterre que les grandes révolutions agricoles vont prendre naissance et contribuer, avant la révolution industrielle, à la divergence du PIB par habitant entre la France et l'Angleterre. Au XIX^{ème} siècle, le pays s'efforcera de rattraper le retard, avec la multiplication des ouvrages spécialisés, des académies et sociétés d'agriculture et l'introduction des innovations dans la paysannerie via les fermes modèles et les concours agricoles. Néanmoins, si, à la veille de la césure, la France est fière de sa tradition agricole, cette agriculture n'est pas, globalement, à la pointe du progrès. C'est aussi ce qui fait son charme et celui de ses vieux villages, ce qui a retardé un peu l'exode rural et garanti une certaine stabilité à la société française et à son identité.

2.1.3 / 3 La paysannerie et son legs.

2.1.3 / 3.1 La ruralité dans l'esprit national et dans la culture.

Donc, jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, les Français étaient des ruraux (non pas nécessairement des agriculteurs, mais des habitants de la campagne) ou avaient une part proche de leur famille

rurale. On a vu d'ailleurs, à l'époque des privations de nourriture de l'occupation allemande de 1940-44, de nombreux citadins aller, par le train ou à vélo, chercher du ravitaillement à la campagne, dans des villages où ils avaient des racines plus ou moins proches, ou encore se faire expédier des "colis", pour compléter les ressources issues du rationnement.

L'écrivain le plus représentatif de l'âme française est sans doute Jean de La Fontaine (1621-1695), précisément parce que le monde de ses fables est celui de la campagne et des forêts, peuplé d'animaux domestiques ou sauvages, comme les contes, et aussi par son esprit malicieux et sa morale simple mais atteignant la profondeur de l'âme humaine, toujours en souriant, avec grâce, sans lourdeur, sans pédanterie. Certes, ces fables sont en partie inspirées d'Esope et leur lecture donne à penser que sa connaissance des animaux est parfois approximative ; certes encore, la mise en scène d'animaux dans des rôles très humains, pour faire une satire drolatique des hommes, avait été pratiquée dans le *Roman de Renard* dès le XII^{ème} siècle, mais on y trouvait un comique grinçant et une morale sommaire un peu cynique, qui n'est pas celle des fables de La Fontaine. L'une des fables les plus emblématiques de cette prégnance du monde rural est celle du "*Laboureur et ses enfants*", dont la morale : "*Travailles prenez de la peine : c'est le fonds qui manque le moins*", exalte la primauté du travail, et du travail par excellence qu'est le travail agricole, sur les autres formes d'enrichissement, le "fonds" en question étant le fond de terre ou bien-fond : c'est la terre à exploiter qui manque le moins. Au XVIII^{ème} siècle, *l'Histoire naturelle* de Buffon remporta un immense succès. Il suffit de scruter les bibliothèques de l'époque, conservées plus ou moins telles quelles dans de nombreux châteaux de France, pour se rendre compte de l'immense diffusion de cette oeuvre. Des Français brillèrent également dans l'illustration animalière (Audubon) ou botanique (P.J. Redouté).

Enfin et surtout, l'agriculture, au sens large, joua, pendant des siècles, un rôle majeur dans la constitution du paysage, en rasant des forêts ici, en en plantant là, en créant des haies, des pâturages, les champs, les rideaux d'arbres, asséchant les marais, traçant les chemins,

levant des digues, détournant des cours d'eau. Les paysages « naturels » que contemple le Français du XXI^{ème} siècle ne l'est plus guères.

2.1.3 / 3.2 Avoir son lopin

L'obsession du paysan propriétaire était d'« arrondir son bien », il fallait accumuler sou à sou dans un « bas de laine » ou sous les draps, dans l'armoire, les écus, les « jaunets¹⁵ », puis se tenir à l'affût de parcelles à vendre dans les parages, puis les marchander et, enfin, les acheter. Quand nous disons « arrondir son bien », c'est une façon de parler, car, au terme de ce processus multiséculaires, et au terme de cette partie de notre ouvrage, c'est-à-dire au milieu du XX^{ème} siècle, lorsque l'on se mit à remembrer les terres agricoles, l'enchevêtrement des parcelles, reflet de ces pratiques d'acquisitions au coup par coup depuis des siècles et reflet des partages successoraux, était à son comble. Cet enchevêtrement de petites parcelles était incompatible avec une utilisation rationnelle des machines agricoles.

C'est sans doute de cette longue ascendance paysanne que les Français tirèrent leur goût de la propriété. Lors de la Révolution de 1789, l'un des griefs du tiers état portait sur l'extension, jugée excessive, des biens du clergé. Celui-ci, plus encore que la noblesse, perdit dans cette période l'essentiel de ses biens, qui furent confisqués et vendus comme biens nationaux. La fortune foncière de bourgeois ou de riches agriculteurs du XIX^{ème} siècle - et au-delà - tira son origine de biens nationaux achetés à vil prix avec des assignats, ce qui expliqua la non remise en cause de ces transferts après la révolution de 1789 (« *Les vrais révolutions sont celles qui changent les maîtres du sol* », disait H. Taine). Les bénéficiaires de ce vaste transfert de propriétés, tenaient comme à la prune de leurs yeux à ce qu'il ne soit pas remis en question, ce qui explique, d'une part, la mention explicite, qui peut surprendre de prime abord, dans la charte de 1814, de la confirmation des ventes de biens nationaux et, d'autre part, la facilité avec laquelle progressa dans la classe moyenne tout au long de ce siècle, le programme politique anticatholique du radicalisme.

15 Autrefois, nom plaisant des pièces d'or

Même si la limite des propriétés n'est pas toujours matérialisée par des clôtures, le paysan sait avec précision où elles sont ; il y a d'ailleurs au moins, ça et là, quelques bornes de pierres, que l'on déplace parfois en douce.

La propriété immobilière est la forme la plus solide de la propriété, la propriété par excellence. Le Français aime à vivre dans une maison, entourée d'un jardin, et celui-ci doit être clos. Le style des banlieues américaines, où le jardin privé n'est séparé par aucune clôture ni de la rue, ni des voisins, n'est pas pour lui ; c'est une des rares importations qui n'a pas pu s'acclimater, du moins jusqu'à présent¹⁶. Dans l'horizon limité du rural de la société traditionnelle, les querelles de bornage, de mitoyennetés, de servitudes de passage, sont les sources classiques de procédures interminables devant le juge civil.

2.1.3 / 3.3 Le sens de l'épargne

Corolaire de cette volonté d'économiser pour acquérir des terrains, les Français eurent longtemps, le sens de l'économie (« un sou est un sou »). Conception peut-être trop étriquée pour faire de grands aventuriers du capitalisme. C'est aussi de ce passé que les Français tiennent leur sens de l'épargne. L'épargne fut considérable au XIX^e-^{me} siècle, ce qui permit de financer :

- le colossal effort d'investissement consenti par la nation pour son équipement industriel et ses infrastructures de transport (on pense bien sûr au réseau ferroviaire, mais il s'agit aussi, à la même époque, et surtout sous la Monarchie de Juillet, des routes et des canaux.

- le paiement du tribut dû aux pays vainqueurs à la suite des guerres des deux Napoléon, en 1814 et surtout en 1871¹⁷,

16 Cette volonté d'avoir son espace clos se transpose sans le domaine professionnel, où le bureau « paysager » ou « open space » est beaucoup moins répandu en France qu'aux Etats-Unis.

17 5 milliards de francs-or, (environ 60 milliards d'euros), correspondant à 2,5 fois le budget annuel de l'Etat de l'époque, qui contribuèrent puissamment à l'avance prise par l'industrie allemande.

— les prêts consentis par des banques françaises à des Etats étrangers, essentiellement à la Russie (les fameux emprunts russes), l'Espagne, la Turquie, l'Amérique latine, qui firent de la France le deuxième prêteur au monde après la Grande-Bretagne, jusqu'en 1914.

2.1.3 / 3.4 La chasse et la pêche.

Par hypothèse, la chasse et la pêche sont antérieures à l'agriculture et sont donc des activités profondément enracinées dans la tradition. En même temps, on peut objecter qu'elles n'ont rien de spécifiques à la France, puisqu'elles sont communes à l'Histoire de tous les peuples. C'est bien évident, mais, comme nous l'avons dit, l'identité d'un peuple n'est pas la collection des singularités qui lui sont propres, mais le recensement de traits dont le dosage détermine la physionomie d'un peuple.

Des princes mérovingiens, dont plusieurs sont morts à la chasse, jusqu'à Louis XVI, passionné de vénerie jusqu'à la manie, la monarchie française a été pendant treize siècles une monarchie chasseresse. A la veille de la Révolution de 1789, le parc du château de Versailles, bien plus vaste qu'aujourd'hui, était entouré de centaines d'hectares de réserves de chasse¹⁸. Ce goût de la chasse était également répandu dans la noblesse sur tout le territoire, ne serait-ce que parce qu'en temps de paix, elle était souvent l'une des rares occupations capables de tirer de son ennui le seigneur, tandis que les dames nobles filaient et brodaient. Il y avait donc de nombreuses terres nobles qui étaient des chasses gardées, sources de frustration pour les paysans du lieu. L'accès au droit de chasse était, sous l'Ancien régime, une aspiration importante des roturiers et, en particulier, des paysans, qui avaient, en quelque sorte, la matière première sous les yeux et se voyaient plus ou moins privés de son bénéfice. Les cahiers de doléance de 1789 témoignent de cette frustra-

18 Saint-Simon dans ses mémoires, parlant de Louis XIV, réserve le terme de chasser aux cas où le Roi va à ce que nous appelons aujourd'hui une chasse à courre. Lorsqu'il va tirer sur des animaux, avec un fusil, Saint-Simon dit que le Roi est allé « tirer » dans son parc.

tion et de cette aspiration. Au XIX^{ème} siècle, grâce à l'abolition des privilèges, chaque paysan, et même chaque rural (on pense au père de Pagnol, instituteur, dans «La gloire de mon père»), a son fusil et sait plus ou moins fabriquer ses cartouches, compétences utiles en cas de guerre. Les plus pauvres continuent à braconner. Par ailleurs, demeure vivante jusqu'au XIX^{ème} siècle, quoique limitée à un milieu fortuné, une tradition de chasse à courre que la superficie du pays ne limitait pas au renard comme en Angleterre, mais qui s'intéressait aussi au sanglier, au chevreuil et, gibier les plus nobles, au loup (jusqu'au début du XIX^{ème} siècle) et au cerf. Le decorum de la chasse à courre, hérité de l'Ancien régime, fait la joie des romanciers (*Son Excellence Eugène Rougon*, Zola), des metteurs en scène (Renoir, *La règle du jeu*), ou des mémorialistes. Elle est une fête de tous les sens : composition d'air à sonner à la trompe de chasse (la *Dampierre*, la *Royale*, le *Débuché*, etc.), tenue de rigueur, halali, curée à la clarté des flambeaux, dîner dans la salle à manger du château aux boiseries ornées de trophées de chasse. Ici encore, il ne s'agit pas d'une particularité propre à la France, car cette esthétique de la vénerie existe dans d'autres pays d'Europe occidentale (dans le monde germanique, en particulier), mais elle n'en fait pas moins partie de l'identité française.

Il ne s'est jamais attaché à la pêche la même connotation aristocratique. Si le moindre tireur au fusil peut se réclamer d'une identité de terme pour se croire collègue du seigneur pratiquant la chasse à courre, le pêcheur, lui, ne peut dissimuler la modestie de sa condition. Contrairement à la chasse, il existe deux pêches : la pêche professionnelle, assez vite devenue capitalistique dans certains secteurs (les terre-neuvas) et la pêche en amateur, celle du pêcheur du dimanche, du pêcheur à la ligne en eau douce, souvent gratifié de l'épithète de "paisible". La première est recouverte du même halo de particularisme, de spécialité, qui nimbe, pour les Français, tout ce qui touche à la marine. La seconde est d'abord perçue comme statique, contemplative, avec son pliant et son parasol (la pêche sportive parvient peu à mordre sur cette image collective), et, trop humble, le personnage du pêcheur n'a pas donné naissance à des mythes, à des légendes ou à des figures romanesques comme le chasseur. Il n'en

demeure pas moins que la pêche en amateur, plus facile à pratiquer que la chasse (équipement moins coûteux, omniprésence des lieux propices, dans un pays où abondent les cours d'eaux et, naguères, les marais), a regroupé autant de pratiquants que la chasse.

2.1.3 / 3.5 Le cheval.

Le cheval, sur notre territoire, a une longue histoire. Autant que la maîtrise de la métallurgie du fer et la possession d'armes de ce métal, ce sont leurs chars et leur cavalerie qui permirent aux Celtes de prendre les commandes du pays il y a 2700 ou 2800 ans, et l'on sait que le cheval (*epos*) était, chez eux, le plus prestigieux, peut-être le plus sacré, des animaux, (bien qu'il ne fut guère plus grand qu'un âne ou qu'un poney d'aujourd'hui), maintes fois représenté sur leurs pièces de monnaie, souvent comme compagnon d'Epona, l'une de leurs déesses.

Bien sûr, il serait naïf de faire de la France le premier pays de l'art équestre. Plusieurs peuples, plusieurs pays peuvent se flatter d'un rapport privilégié avec le cheval : les Mongols, les Cosaques, les Hongrois, les Polonais, Naples, l'Arabie, l'Angleterre, ces deux dernières s'étant unies pour donner naissance au pur sang anglo-arabe, et on peut y ajouter l'Espagne et l'Autriche, pays des lipizzans ; mais il existe une école française, un style français, dans le dressage et la monte des chevaux, reconnus par les spécialistes et illustrés notamment par les écrits d'Antoine de Pluvinel, au début du XVII^{ème} siècle, qui firent référence dans toute l'Europe. Cette tradition, élaborée à l'âge classique, s'est maintenue, grâce à l'école de cavalerie de Saumur créée par l'Etat en 1766, puis recrée en 1814, comme conservatoire et dispensateur de cette tradition équestre française.

Le climat favorise les prairies, notamment dans l'ouest (Perche, Orne) et la France compte plusieurs haras, qui, souvent accolés à un château, sont à la fois des lieux d'élevage et des lieux de beauté. Les courses de chevaux, d'abord une mode anglaise adoptée par l'aristocratie, ont pris racine en France ; elles sont moins populaires que le foot-ball, mais ont néanmoins leur importance dans certains secteurs de

la société et l'équitation est l'une des disciplines qui "rapportent" traditionnellement des médailles olympiques à la France. La conjonction de la tradition équestre, d'un secteur économique des courses et d'une nature favorable explique, par exemple, que Deauville accueille chaque année l'une des ventes de poulains dits « yearlings » les plus célèbres au monde.

Historiquement, utiliser un cheval seulement comme monture est réservé aux plus aisés, qui seuls peuvent se permettre d'entretenir un cheval autrement que pour sa valeur économique, pour tirer un chariot ou une charrue (mais avoir une charrue plutôt qu'une araire et la faire tirer par un cheval plutôt que par des boeufs n'est déjà pas donné à tous les paysans). Le gentilhomme est d'abord un officier et qui combat de préférence dans la cavalerie. Et même si c'est dans l'infanterie, l'officier est évidemment à cheval. Même lorsque la nature essentiellement militaire du gentilhomme se dilue un peu, à partir du XVIII^{ème} siècle, il se doit toujours d'être un *cavalier accompli*, à commencer par le roi, premier gentilhomme du royaume.

La cavalerie dans les guerres.

Il y a un état d'esprit propre à la cavalerie, un esprit de crânerie et de panache, cultivé, il faut le dire, au détriment de l'aspect savant de l'art militaire, un style de légèreté et d'insolence, origine de diverses expressions de la langue : l'adjectif "cavalier", l'expression « à la hussarde », ou le nom de « hussards » donnés à un groupe d'écrivains des années cinquante. Le cavalier est avant tout un « sabreur » (Ney, Lannes, Murat, Lassalle par exemple, pour les guerres de l'Empire), ce qui n'en fait pas un stratège, mais qu'importe, le prestige de l'officier de cavalerie (de hussards, en particulier) servi par la beauté de l'uniforme, durera longtemps dans la société française.

L'association de l'état de cavalier à la noblesse, héritée des Francs et, par delà, des Gaulois, n'eut pas que des effets bénéfiques. Elle conduisit à privilégier une forme de combat axée sur la charge de cavalerie ou sur le duel de cavaliers, au détriment du développement des capacités manoeuvrières de l'infanterie, ce qui mit souvent en état d'infériorité l'armée - gauloise d'abord, face aux Romains (Alésia) puis fran-

çaise face aux Anglais (Crécy, Poitiers, Azincourt) ou aux Impériaux (Pavie). Le prestige social, mais aussi une sorte d'attachement sentimental et esthétique, amena à conserver à l'armée des troupes de cavalerie plus nombreuses que nécessaire et à leur faire jouer un rôle qui ne correspondait plus à l'évolution de l'art de la guerre, la dernière illustration et la plus tristement célèbre en étant la charge des cuirassiers à Froeschwiller (ou Reichshoffen) en août 1870.

2.1.3 / 3.6 L'amour des jardins

En français, le mot "jardin" a une connotation très positive. « *Il faut cultiver notre jardin* » est une des phrases les plus célèbres de l'oeuvre de Voltaire, qui fut lui-même considéré jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, comme le plus grand des écrivains français (à moins que ce ne soit comme le plus français des écrivains). On la trouve dans *Candide*, et elle signifie, soit, dans une interprétation chrétienne, celle de la parabole des talents, « mettons en valeur les dons que Dieu nous a donné », soit, dans l'optique d'une morale quotidienne, "Mêlons-nous de ce qui nous regarde, occupons-nous de faire valoir notre lopin, sans chercher à jouer un rôle" ou, enfin, dans une interprétation philosophique, comme variante du "connais-toi toi-même". Le Français aime les jardins. Ils constituent un élément important de la civilisation française, sous diverses formes : le jardin-exploitation, le jardin des simples des monastères, le jardin populaire, le jardin botanique, le jardin aristocratique

-Le jardin-exploitation : le verger, l'exploitation horticole

La encore, le climat de la France joue un rôle. Il est favorable à la culture fruitière. Même si l'on met à part les olives (l'isohyète de l'olivier passe par la France, comme celui de la vigne) et des agrumes (cultivées en Corse et, anecdotiquement, à Menton), les vergers de pommiers, poiriers, cerisiers, abricotiers, etc. sont présents dans tous les pays, avec des spécialisations régionales traditionnelles : noyers en Dauphiné et en Périgord, pommiers dans le centre et l'ouest, mirabelliers en Lorraine, quetschiers en Alsace, etc. Louis XIV, à côté de ses immenses jardins d'agrément, tint à avoir, à Versailles, un potager, dont il confia la direction au grand botaniste La Quintinie. Ce potager avait voca-

tion à la fois à approvisionner la table du château et à servir de lieu d'expérimentation pour l'amélioration des espèces.

La production florale, même si elle est moins répuytée que celle des Pays-Bas, est également très importante en chiffre d'affaires et plus diversifiée. Elle est particulièrement présente en Provence, où elle est liée à l'industrie de la parfumerie, et dans le val de Loire. Dans le domaine des roses, les Français ont créé des roseraies célèbres, comme celle de Bagatelle, à Paris, et des entreprises comme Villemorin ou Meillan, ont une renommée internationale dans le domaine des obtentions végétales.

- Le jardin botanique.

Si, une fois encore, nous remontons aux Gaulois, ce que nous pouvons comprendre de leur religion la montre comme une religion naturaliste, une religion aux réminiscences chamaniques où, par comparaison avec les religions des Grecs, des Latins, des Aztèques, ou des Perses (et ne parlons pas des religions monothéistes), le règne animal et le règne végétal ont une grande place. La place des animaux n'est pas simplement de servir de chair à sacrifice ou de déguisement pour un dieu cherchant à séduire une nymphe ou une mortelle : plusieurs dieux sont associés indéfectiblement à un animal (Epona au cheval, par exemple) ou sont représentés sous la forme d'animaux (*Tarvis tri garanis*, le taureau aux trois grues) et, malgré notre faible connaissance de cette religion, la représentation fréquente du cerf donne aussi à penser que cet animal avait chez eux un caractère particulier. Quant aux plantes, on sait l'importance du chêne et du gui, et l'on pressent que la connaissance des plantes qui guérissent ou qui procurent un « état de conscience modifié », a été l'un des savoirs des druides, à côté de l'astronomie.

Le rapport privilégié entre les hommes de religion et les plantes s'est naturellement prolongé à l'époque chrétienne. La connaissance des plantes a été plus particulièrement conservée dans les abbayes, qui comprenaient le plus souvent une « apothicairerie », fournie en plantes médicinales par le jardin des simples et dont les poudres et breuvages servaient à soigner, sinon à guérir, les habitants d'alentour. Le cloître lui-

même se construit autour d'un jardin, havre de paix et d'harmonie qui, avec son bassin en son centre, n'est pas sans rappeler l'atrium de la maison antique, ou le jardin intérieur du palais mozarabe.

Là encore, les rois s'en mêlèrent et le premier jardin botanique, ouvert aux chercheurs et au public dès 1650, fut créé à Paris par Louis XIII sous le nom de Jardin du Roy, sur la sollicitation de ses médecins (car il s'agissait d'alimenter l'herboristerie du roi). C'est aujourd'hui le Jardin des Plantes.

- Le jardin aristocratique : l'art des jardins.

Il y a le jardin japonais, le jardin chinois, le jardin persan (devenu arabe), le jardin à l'anglaise, le jardin à l'italienne et il y a le jardin à la française, celui-ci inspiré, fils du précédent, mais qui s'en distingue néanmoins par le goût pour les vastes perspectives, les grands plans d'eau et des alignements de grands arbres. Le jardin à la française ne cherche pas à imiter la nature. La création d'un jardin est une oeuvre purement humaine et artificielle ; le jardin à la française assume pleinement ce caractère et ne cherche pas à faire croire qu'il est naturel. Il symbolise en miniature l'action du souverain sur son royaume et, plus largement, celle de l'homme sur la nature à l'échelle du monde et, singulièrement, l'introduction par l'homme de l'harmonie dans le chaos de la nature. L'idée selon laquelle le jardin à la française torturerait la nature, la contraindrait à épouser des formes tirées au cordeau, conçues par l'esprit humain alors que le jardin à l'anglaise serait "plus naturel", ne peut être soutenue sérieusement. Dans le jardin anglais, il y a au contraire double artifice : l'artifice consistant à tracer des allées, des ruisseaux, des étangs, à choisir les essences, et l'artifice consistant à nier ou dissimuler l'artifice. Comme dans d'autre domaine, Louis XIV est un archétype de l'identité française. A côté du roi de guerre, du roi galant, du roi veneur, il est le *roi jardinier*, ou peu s'en faut, passant des heures à regarder ses jardins, à imaginer de nouveaux décors, faisant et défaisant plusieurs fois le même bosquet (surtout à Marly) et allant jusqu'à écrire une brochure sur « *La manière de montrer les jardins de Versailles* ».

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, les nobles, notamment à Paris, vont transposer en plus petit le modèle des résidences royales dans leurs châteaux et dans leurs hôtels particuliers « entre cour et jardin », à Paris, au Marais, au faubourg Saint-Honoré et, surtout, au faubourg Saint-Germain.

- Le jardin populaire.

Le modèle de l'hôtel particulier va marquer jusqu'au peuple, dont l'idéal, traduit dans les banlieues, comprendra longtemps un pavillon entre un très petit espace le séparant de la rue, d'un côté (la cour), et le jardin, de l'autre. Le développement des banlieues a été l'occasion de voir apparaître une nouvelle forme d'habitat : le pavillon de banlieue. Son attribut normal est le jardin, qui fut longtemps un potager bien entretenu, ou les plans de pommes de terre, de haricots, avec leurs perches, de tomates, etc. montraient leur alignement soigné, le long des rues et des voies ferrées. En outre, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, sur le modèle anglais, des philanthropes et des urbanistes, préoccupés par le caractère malsain de la vie des ouvriers, créèrent, sous forme de fondations ou d'oeuvres, des jardins ouvriers, terrains sans habitat, où l'ouvrier pouvait cultiver un potager, le dimanche, plutôt que d'aller chez le marchand de vin.

2.1.4 L'alimentation

Etroitement liée à l'agriculture, l'alimentation est toujours un élément essentiel de l'identité d'un groupe humain, qu'il soit national ou infra-national. Toute étude ethnographique rend compte de l'alimentation des peuples étudiés. Pour la Gaule, puis pour la France, les conditions naturelles favorables à l'agriculture et à l'élevage, ont joué un rôle, bien sûr - la terre fournit en relative abondance (en dépit de disettes répétées jusqu'au XVIII^{ème} siècle) des produits relativement diversifiés - mais aussi le goût et le talent des habitants.

2.1.4 / 1- La boisson comme lien social.

Chez les Gaulois, la « boisson nationale » était, semble-t-il, la cervoise, sorte de bière, dont l'Espagne, anciennement pays des Celtibères, a gardé le souvenir dans le mot *cervesa*, qui désigne la

bière¹⁹. Mais, à la fin de l'indépendance, le goût du vin se répandit chez eux, du moins chez les plus aisés. Ils en étaient fous²⁰, au point que les puissants vendaient à Rome des esclaves pour équilibrer une balance des paiements mise à mal par l'importation des précieuses amphores. L'invasion romaine et l'occupation va laisser au pays un héritage durable : l'acclimatation de la vigne. Sous l'influence du goût des Gaulois puis des Francs et des Français, mais aussi des besoins liturgiques (la nécessité de disposer de vin de messe et la difficulté des transports), la vigne va se répandre au moyen-âge dans le paysage français, modeler en partie celui-ci, jusqu'à des latitudes assez septentrionales.

Pendant vingt siècles, le vin fut bien la « boisson nationale » des habitants de ce pays, même si bon nombre de ces habitants, pendant longtemps, burent surtout de l'eau, parce que le vin, si bon marché fut-il, était encore trop cher pour eux, et même si, par ailleurs, la bière ne disparut jamais, non plus que le cidre dans l'ouest. La frontière capitale qui sépare les peuples qui produisent leurs boissons fermentées à partir de fruits (vin, alcools de fruits) et ceux qui les fabriquent à partir de grains ou de baies (whisky, vodka, genièvre), passe juste au nord de la France ou dans le nord de celle-ci. Comme les Romains l'avaient fait en Gaule, les Français introduisirent la vigne dans certaines de leurs possessions. C'est le cas en particulier de l'Algérie et du Maroc, où elle est restée, bien que ces pays, musulmans, prohibent en principe l'alcool.

La consommation de boissons fermentées du Français est différente de celle des peuples nordiques. Chez ces derniers, on s'enivre le week-end, à la bière ou à l'alcool blanc, méthodiquement, sombrement, verre après verre, bouteille après bouteille, souvent solitairement, jusqu'à l'abrutissement. Pour le Français, la consommation de boisson alcoolisée, et surtout du vin, est avant tout

19 Mais, les Gaulois ayant perdu l'usage de leur langue nationale, c'est le nom de racine germanique, bière, qui est resté.

20 Cf. Diodore de Sicile, V, 25.

sociale.

Le mode normal de consommation est en société, lors des repas, dans une fête ou au café. Par ce caractère éminemment social, les Français s'inscrivent dans la tradition gréco-romaine. Le vin a inspiré des poèmes et des chants dits bacchiques, du nom de Bacchus - Dionysos chez les Grecs-, le dieu de la vigne, (mais aussi de la vitalité et des excès libérateurs, en l'honneur de qui l'on célébrait des rites d'inversion cathartiques) et a fait naître des « confréries bacchiques », qui promeuvent la qualité du vin et une consommation éclairée et conviviale de celui-ci. Elles se développent dans la première moitié du XX^{ème} siècle. La première est celle des *Chevaliers du tastevin*, créée à Nuit Saint-Georges en Bourgogne en 1934, dans un contexte de crise économique et de mévente du vin, mais elle est réputée faire renaître des confréries ayant existé sous l'Ancien régime, et, par delà, elle peut se réclamer d'une tradition gréco-latine. Elle sera suivie d'initiatives analogues dans de nombreux terroirs. Elles incluent des membres étrangers, et constituent ainsi un moyen, pour la société française, de nouer des relations d'amitié utiles avec des personnalités étrangères²¹. Boire ensemble est un moyen d'exprimer que l'on est de bonne foi et que l'on n'a pas de mauvaises intentions. C'est donc un geste indispensable, par exemple, pour marquer qu'un nouveau venu dans un groupe humain constitué (village, atelier, unité militaire, etc.) est adopté (avec des ordres savants pour déterminer qui paie en premier, qui paie en retour, et ainsi de suite). De même pour sceller la conclusion d'un contrat (vente de bestiaux, de blé, ou d'un bien immobilier), ou l'accord de la main d'une jeune fille par son père. Boire à *la santé* de quelqu'un est une forme dégradée de prononcer une prière ou de faire dire une messe pour lui ; il est donc courant de donner de l'argent à celui qui a rendu un menu service, en l'invitant à boire à la santé du donateur, à tel point que le français est, semble-t-il, la seule grande langue où cette gratification s'appelle un « pourboire ».

21 On connaît l'anecdote du général de Gaulle à qui l'on annonçait l'arrivée à Paris d'un nouvel ambassadeur d'URSS particulièrement froid et rugueux, et qui répondait : « Bah, il finira chevalier du tastevin, comme les autres ! ».

Il n'en reste pas moins que, jusqu'au XX^{ème} siècle, l'ébriété a été répandue. Les ouvriers, les marins et les soldats, jusqu'à la guerre de 14, étaient souvent entre deux vins. Les repas étaient beaucoup plus arrosés que de nos jours et on sortait généralement de table un peu « gai », au moins dans les repas un peu élaborés. De nombreux épisodes de l'Histoire ne s'expliquent que par l'ébriété, non pas qu'ils soient le fait d'hommes ivres morts, bien sûr, mais un peu euphorisés ou exaltés par l'alcool. Toutes les charges d'infanterie, baïonnette au canon, au XIX^{ème} siècle et jusqu'à la guerre de 14, ont été accomplies par des soldats légèrement ivres, car marcher face à une armée dont les canons et les fusils vous tirent à bout portant, ne peut être fait sans un petit rinquinquin²². De même, les grandes flambées populaires, 1789 et plus encore 1848, ne furent possible que par cette propension du peuple à s'exciter par la consommation de vin et d'eau de vie. Nombre des acteurs de la Commune de Paris de 1871 étaient ivres à peu près en permanence et, là encore, cette équipée folle et sans espoir ne peut s'expliquer autrement.

L'alcoolisme fut un fléau contre lequel des campagnes de propagande et des ligues tentèrent de lutter à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, dans un souci de protection de la « race » contre la dégénérescence. L'attrait pour l'alcool s'expliquait largement : les intérieurs, à la campagne comme à la ville, étaient moins confortables, moins accueillant que de nos jours. Pour un grand nombre, se chauffer, même, était problématique. Quand on sortait de chez soi, les distractions étaient peu diversifiées et moins accessibles qu'elles le sont devenues à la fin du XX^{ème} siècle. L'établissement ouvert le soir, où on trouve un peu de lumière et de chaleur humaine, c'est le marchand de vin et, en ces temps où la consommation de drogue (la coco, comme on disait, puisqu'il s'est d'abord agi de cocaïne) n'apparaît qu'à partir de la fin du XIX^{ème} siècle) est limitée, en raison de son prix, à des cercles très restreints, et où la pharmacopée n'offre pas la ressource des anxiolytiques pour adoucir le mal-être et apaiser les angoisses, ce qui permet de s'évader, de

22 On dit qu'une partie des troupes allemandes qui attaquèrent en mai 1940 étaient « sous amphétamines ». Différence entre un peuple vigneron et un peuple chimiste...

donner un peu de chaleur au corps et d'oubli à l'esprit, c'est l'alcool, le vin rouge et l'eau de vie, puis, à partir du dernier tiers du XIX^{ème} siècle, l'absinthe. Au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}, encore, l'alcool, comme la syphilis, emportera maints artistes : Musset, Toulouse-Lautrec, Verlaine, Alphonse Allais, Jarry ou Modigliani.

Le rôle du café dans la vie sociale et artistique

Le débit de boisson, jusqu'au XVII^{ème} siècle, s'appelle la taverne, comme La Pomme de pin, taverne parisienne fréquentée par François Villon. Le polissage des mœurs à partir de Louis XIV ne s'accommode pas de l'image de malpropreté et de débraillé qui s'attache à ce nom, (comme à celui de cabaret) et on va inventer de nouveaux concepts. A cette époque, en effet, se produit une révolution. Jusqu'alors, en dehors de l'eau, on ne connaissait que les boissons alcoolisées. Vers 1670, avec le café, l'aristocratie, puis peu à peu toutes les classes sociales, découvrent qu'une autre boisson peut avoir une vocation sociale. Le café n'est pas alcoolisé, mais il appartient quand même aussi à la classe des excitants, ce qui a contribué à son succès. Il est évidemment significatif que le mot café désigne à la fois le breuvage et le lieu de sociabilité où on peut en consommer. Après Marseille vers 1654, des Arméniens ouvrent à Paris, rue Mazarine, rue de Tournon, vers 1670, un nouveau type de débit de boisson, à côté de la taverne et du cabaret : le café. Le plus ancien subsistant à Paris aujourd'hui, le Procope, rue de l'Ancienne comédie, date de 1686. Diderot, près d'un siècle plus tard, en fera le cadre du *Neveu de Rameau*.

Au début, comme son nom l'indique, c'est un lieu où l'on consomme essentiellement du café. Puis, progressivement, le clivage ne se fait plus entre la taverne où l'on boit de l'alcool et le café où l'on boit du café, mais entre le café où l'on boit aussi bien du café que toutes les boissons alcoolisées, notamment les chères, et le « marchand de vin », où l'on ne sert que du vin et des eaux de vies de bas de gamme, nouvelle illustration de la culture à deux vitesses. D'un côté, les cafés du Palais-Royal, lieu de l'effervescence prérévolutionnaire et des débuts de la Révolution ; Camille Desmoulins montant sur sa chaise ; les prostituées et les Incroyables du Directoire, les cafés des demi-soldes et des

libéraux sous la Restauration si bien rendus par les toiles de Boilly, les lions et lionnes de la Monarchie de juillet²³, les cafés élégants des Boulevards, le Helder, la Maison dorée, le Café anglais, la naissance de la terrasse, lieu d'observation réciproque des passants et des consommateurs, lieu d'échange de nouvelles et de bons mots, de diffusion des modes, quelles soient vestimentaires ou artistiques, les cafés des rapins, des bohèmes et des grisettes, des étudiants, au Quartier latin, ceux des boulevardiers fins de siècle Scholl, Capus, Allais, Schwob, Lucien Guitry, Renard, Tristan Bernard, les dîners littéraires chers aux Goncourt, au Brébant ou chez Magny, Verlaine sur sa banquette de moleskine du Vachette, Moréas à la Closerie des Lilas, les cabarets du Montmartre de Bruant, d'André Gilles et de Carco, Sartre écrivant « L'être et le néant » au café de Flore, en puisant les exemples de son livre dans ce qu'il a sous les yeux : *cette table, ce verre, ce garçon de café*.

De l'autre côté, le marchand de vin, de Vidocq et de Vautrin, l'assomoir de Gervaise, le mastroquet où les Apaches fin de siècle, Manda, Leca et Casque d'Or, préparent leurs mauvais coups, les bistres de la Maub' et de la Mouftaga²⁴, repos du biffin poussant sa berline²⁵, ceux de Pigalle et du « Montmartre du plaisir et du crime »²⁶, les estaminets populaires qui deviendront à l'époque contemporaine, un peu plus reluisants, les bars en formica, le "Rallye", le "Penalty" ou le "Balto", sentant le pastis et la gauloise bleue et où fusent, les "brèves de comptoir".

La France apporte au concept de café un style, une manière de le fréquenter (la terrasse, l'écrivain qui écrit son livre, l'étudiant qui apprend ses cours, le professeur qui les prépare), en fait un lieu où l'on prend le temps, mais dans une atmosphère moins alanguie que le café turc, où l'on travaille, où l'on accomplit une partie de sa vie sociale.

Le vin connaît deux niveaux sociaux : à une extrémité, le vin du

23 La jeunesse dorée de l'époque.

24 En argot, la place Maubert et la rue Mouffetard, lieux du V^{ème} arrondissement de Paris.

25 Le chiffonnier et sa poussette.

26 Titre d'un ouvrage de Louis Chevalier, 1980

pauvre, le « vin des rues »²⁷, le « gros rouge », le « sirop d'abruti », longtemps frelaté ; à l'autre, les grands crus : Vosne-Romanée, Romanée Conti, Château-Margaux, etc., dont les prix atteignent des niveaux prohibitifs, qui n'ont plus de lien crédible avec la valeur intrinsèque du produit, si grande soit-elle, car ils deviennent en fait des objets de spéculation et de placement, comme l'or ou les oeuvres d'art. Si l'on compare avec les pays où la bière et les alcools de grain règnent en maître, on n'y trouve pas un tel clivage, un tel fossé, entre haut et bas de gamme.

Le café est aussi la boisson la plus consommée au petit-déjeuner. Il a une énorme suprématie sur le thé (plus de 80 % dans les années 1980). On notera au passage que petit-déjeuner' ne s'est développé en France que progressivement, avec l'élévation du niveau de vie et la diffusion des boissons exotiques qu'étaient le café, le thé et le chocolat. Il n'y a jamais pris le statut de repas véritable, et la France ne fait pas partie des pays -essentiellement nordiques et anglo-saxons- où il s'agrémentait d'oeufs, de charcuterie, voire de harengs saurs. Le café ne s'accompagne traditionnellement que de pain beurré et confituré ou de croissants.

2.1.4 / 2 - La cuisine.

La boisson est étroitement liée au repas, et le repas lui aussi a un rôle social fondamental dans la plupart des sociétés. C'est particulièrement vrai dans la civilisation française, où les grands événements de la vie sont traditionnellement accompagnés d'un repas, notamment les fiançailles et le mariage, mais également les obsèques. De même, dans le contexte des affaires et du travail, le repas pris avec un client, des collègues, ou des collaborateurs, sont des rites d'inclusion, d'entente et de démonstration de bonne foi. Le repas n'est pas seulement l'occasion d'accomplir un besoin naturel, celui de s'alimenter ; c'est en outre un moment (plus long dans la culture française que dans d'autres cultures occidentales) où, « entre la poire et le fromage », on peut apprendre à mieux se comprendre et faire avancer ses affaires (professionnelles ou sentimentales). Pour des effectifs plus nom-

27 Titre d'un ouvrage de Robert Giraud, 1956.

breux, le repas pris en commun a aussi un rôle fédérateur et la France possède aussi une solide tradition de repas d'associations et de banquets corporatifs : on ne serait pas surpris que les Nautes parisiens²⁸, il y a 2000 ans les aient pratiqués. Les banquets politiques furent très utilisés par les Républicains ; on se souviendra que la révolution de 1848 commença par une "campagne de banquets" dont les toasts étaient autant d'occasions de prises de parole anti-gouvernementales ; la III^{ème} République les pratiqua intensément, sans doute aussi parce que ces banquet évoquaient les agapes maçonniques. Le banquet servi à tous les maires de France à l'occasion de l'exposition universelle de 1900 a fait date.

Avant tout, l'alimentation des Français, comme de tous les peuples d'Europe et du Proche-Orient, fut constituée de pain, fait de diverses céréales²⁹. Ce fut longtemps le pain complet, le pain de seigle, le « pain noir ». Le pain de froment ou pain blanc ne s'imposa que peu à peu, au cours du XIX^{ème} siècle, symbolisant, dans chaque région qu'il atteignait, l'élévation du pouvoir d'achat. Qu'il soit blanc ou noir, il se fait avec du levain, ce n'est pas un pain azyne. De nombreuses expressions demeurées dans la langue française, (mais qui vont peut-être disparaître à mesure que l'on s'éloigne de la civilisation du pain) témoignent de cette prépondérance dans l'alimentation³⁰. Par métaphore, le pain désigne la vie (« gagner son pain »). Ce sens vital du pain qui découle des habitudes alimentaires, est conforté par la religion chrétienne, qui fait du pain la représentation de la chair du Christ. La civilisation française se rattache à la culture du pain et du vin, culture méditerranéenne qui a donné naissance à la symbolique eucharistique ; il est plus facile au « *Ceci est ma chair, ceci est mon sang* », d'y trouver des résonances que dans toute autre culture. La part du pain dans l'alimentation -un pain lourd, dense, qui représentait souvent 80 ou 90 % de l'alimentation du Français du moyen-âge, commença à reculer

28 Puissante corporation d'armateurs fluviaux de l'époque romaine.

29 Voire de farine de chataigne dans certaines régions.

30 "Long comme un jour sans pain," "Oter le pain de la bouche," "Faire passer à quelqu'un le goût du pain" (le tuer), "embrasser comme du bon pain", "Manger son pain blanc avant son pain noir", "Avoir du pain sur la planche", etc.

à la fin du XVIII^{ème} siècle et ce recul n'a pas cessé jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle.

Mais, à côté de cet aliment de base, se développa la cuisine. Les salaisons gauloises étaient réputées à Rome avant même la conquête et la Gaule les exportait, de même que ses métaux et ses esclaves, en échange de vin et de produits manufacturés. La tradition des salaisons et de la charcuterie s'est maintenue ; elle est une des constantes les plus remarquables de l'identité matérielle des Français. La France est trop vaste et trop diverse pour qu'il y ait un plat national, mais il existe des plats locaux, majoritairement à base de porc. Les pois ou fèves au lard ont peut-être été, au moyen-âge, le plat populaire le plus courant.

On ne sait si les Gaulois ou les Francs connaissaient les interdits religieux portant sur tel ou tel aliment, ce ne semble pas avoir été le cas, non plus que les Romains. En revanche, les Français, comme tous les peuples chrétiens jusqu'au XIX^{ème} siècle, ont hérité des origines sémites du christianisme l'existence d'un interdit alimentaire, mais ce n'est pas un interdit permanent et portant sur le porc, comme chez les peuples de culture sémitique, mais un interdit hebdomadaire ou annuel et portant sur la viande en général (le vendredi, le Carême). Cet interdit n'a pas handicapé le développement de l'art culinaire.

L'existence d'une cuisine de haute qualité est une des rares attributs que les peuples étrangers ne disputent pas à la France. Cette « haute cuisine » s'est développée relativement récemment. D'abord cuisine sophistiquée et amie du bizarre à la cour du roi et des grands seigneurs du moyen-âge, dans une tradition un peu romaine, (on aimait servir des cygnes ou des paons, en dépit de leurs qualités gustatives douteuses), elle n'a commencé à prendre une forme moderne qu'au cours du XVIII^{ème} siècle, peut-être moins à la table du roi, d'ailleurs, qu'à celle des grands : aristocrates ou fermiers généraux. Entre la fin du XVII^{ème} et le début du XIX^{ème} siècle, elle s'affine, se codifie sous l'influence de théoriciens comme Grimod de la Reynière et, surtout,

Brillat-Savarin, et assoit sa prépondérance en Europe au point que, dans toute l'Europe, dans les repas de gala des chefs d'Etats, au XIX^{ème} siècle et dans une partie du XX^{ème}, l'usage se répand de présenter aux convives le menu rédigé en français (sous-entendant que le « chef » est français, gage de qualité). Autre signe de cette progression dans le raffinement ou plutôt de la diffusion de celui-ci, alors que, jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, la grande cuisine était limitée aux tables des grands et des riches, autour de 1800, comme le café avait remplacé progressivement la taverne, le restaurant, né vers 1770, s'imposa à la place du cabaret. Ce furent d'abord des restaurants de qualité, et ces établissements prirent dans une certaine mesure le relai des grandes tables de particuliers que la Révolution de 1789 avait fait disparaître, puis le modèle se diffusa à tous les niveaux de la société.

La cuisine française est déterminée par l'emploi des produits de la terre de France. Les espèces végétales employées y sont plus limitées que dans les pays tropicaux. Le mariage du salé et du sucré y est peu apprécié (sous ces différents rapports, l'émergence au XIX^{ème} siècle d'une sorte de classicisme culinaire, s'est plutôt traduit par une appauvrissement). En revanche, selon les régions, on y mêle le vin, (Bordeaux, Alsace) le cidre (Normandie), la bière (Nord) ou la crème (Normandie) et l'on y joint volontiers des champignons. Quelques bizarreries héritées, d'une longue Histoire culinaire sont susceptibles de hérissier les autres peuples : escargots, tripes, fromages très forts (maroille, munster...) et/ou de se heurter, de la part des instances européennes, au "principe de précaution" (fromages au lait cru), ou à la sollicitude à l'égard des animaux (foie gras). Les grenouilles, qui ont apparemment frappé les Anglais, sont à peu près absentes, sauf dans certains restaurants chinois. Les épices sont relativement discrètes. Peut-être faut-il y voir la volonté des concepteurs de la haute cuisine, à partir du XVII^{ème} siècle, de se démarquer de la cuisine ancienne qui, par nécessité, (pour masquer le caractère souvent faisandé de la viande), reposait sur le bouillis et les épices. Elle n'est pas, pour autant, ennemie des saveurs fortes (ail, piment d'Espelette, fromages emportant le palais, etc.), sauf pour le sucré, où, par comparaison avec d'autres pâtisseries (germanique ou "orientale") règne une certaine

discrétion des saveurs pour ne pas dire une certaine fadeur (le sablé au beurre, plutôt que la cannelle, le gingembre, la fleur d'orangé, ou l'eau de rose)

Elle se caractérise également par la coexistence de spécialités du terroir et d'une cuisine de Paris, de même qu'il y a une musique ou une danse savantes et des musiques et des danses traditionnelles, dites naguères "folkloriques". Les spécialités culinaires font partie de l'identité des terroirs. On parle souvent des 300 variétés de fromages (quelqu'un a-t-il vraiment compté ?) et on en fait même le symbole de la diversité, mais aussi du manque d'homogénéité de la France. À côté de cette cuisine de terroir s'est développée une cuisine parisienne, qui peut incorporer des éléments d'origine régionale, mais qui les transcende et apparaît comme une "haute cuisine", car le phénomène de l'identité à deux vitesses marque la cuisine comme bien d'autres domaines. Des restaurants hors de prix cohabitent avec d'obscures gargotes, et la hiérarchisation est sanctionnée par les classements des guides gastronomiques, les étoiles du guide Michelin en particulier. Les étoiles sont à la gastronomie ce que le Goncourt est à l'édition : une institution "bien française". Le chef qui perd une étoile au Michelin comprend ce que Vatel a ressenti en voyant que la marée ne serait pas à l'heure.

Mais, plus que pour les autres domaines, on observe un phénomène bien particulier qui montre à quel point la question du bien-manger est ancrée dans l'identité nationale, qui est que, dans toutes les classes, même les plus modestes, on trouve des Français qui se piquent de connaissances en matière culinaire et notamment d'un minimum de connaissances oenologiques et tous, petits ou grands, de communier dans un même mépris pour la nourriture anglaise.

Autour de la table et des repas, se sont développés de véritables éléments de civilisation, originaux, c'est-à-dire différents de ce que l'Antiquité classique avait connu, et qui se sont diffusés dans toute l'Europe puis, au XX^{ème} siècle, dans le monde entier. La France a apporté une contribution non négligeable, probablement déterminante, à

l'art de dresser la table et de la décorer, à l'art de se tenir à table (même si, à l'origine, l'Italie fut son institutrice dans ce domaine, au XVI^{ème} siècle), à l'art de converser à table, ainsi qu'à la production des articles de table : verrerie (cristalleries de Sèvres, de Baccarat), vaisselle (porcelaines de Vincennes, de Sèvres, de Limoges) et orfèvrerie (Odier, Christofle).

La langue française reflète cette importance de la table. D'abord, elle établit nettement, contrairement à d'autres, la distinction entre nourriture, alimentation et cuisine, là où l'anglais parlera de "Food" dans les trois cas. D'autre part, c'est certainement le domaine où il existe le plus grand nombre de mots français répandus dans toutes les langues. A côté de *taxi*, de *police*, de *change*, de *cinema* et de *bureau*, le français a fourni au monde *chef*, *restaurant*, *café* (avec des orthographes variées), *menu*, *hotel*, *chateaubriant*, etc. Le mot menu a, en outre, connu une deuxième vie internationale, grâce à l'informatique.

2.1.5 Le Français comme artisan et comme ingénieur.

Depuis l'apparition de la division du travail, l'artisan, forgeron, menuisier, charpentier, étameur, etc. existe comme dans toutes les civilisations, parce que son existence répond à des besoins essentiels de la vie matérielle, il n'y a pas lieu de s'y attarder. L'habileté technique des Gaulois est reconnue par les écrivains antiques et confirmée par les archéologues. Habitant un pays riche en bois et possédant quelques ressources en fer, ils avaient développé la fabrication d'objets en bois et métal. On leur attribue généralement l'invention du tonneau (déjà, l'attrait pour la boisson) et on leur reconnaît une réelle maîtrise du charronnage. La charrerie de guerre des Celtes les a aidés à conquérir l'Europe de l'ouest. Plus tard, leurs voitures seront exportées en Italie. On a même trouvé en Gaule belgique la représentation d'une moissonneuse. Char, charrue, charrette, *car*, en anglais, sont des mots d'origine gauloise.

Le Français moderne a un certain génie inventif, un génie qui s'exprime mieux dans un atelier individuel que dans une grande organisation anonyme, mais qui s'est manifesté à de nombreuses reprises, de

Villard de Honnecourt, au XIII^{ème} siècle, l'un des plus grands ingénieurs du Moyen-âge, préfigurateur de Léonard de Vinci à certains égards, de Denis Papin traçant le principe du moteur à vapeur à Roland Moreno inventant la « carte à puce » (1974), en passant par Cugnot construisant le premier véhicule terrestre à moteur (1769), les Montgolfier le premier engin volant (1783), les frères Niepce le premier moteur à explosion (1806) et le premier appareil photographique (1824), C. Ader le premier Avion (1890), Louis Lumière le cinéma (1895). Ils ont apporté une contribution très honorable au développement de la civilisation matérielle. La difficulté gît le plus souvent, pour eux, dans le passage de l'invention en chambre à l'industrialisation et à la commercialisation.

L'industrie ou la proto-industrie est ancienne et fait aussi partie de l'identité française. Sans remonter aux ateliers de La Graufesenque, fabriquant industriellement amphores et vaisselles sous l'occupation romaine, la production industrielle ou proto-industrielle est suffisamment ancienne pour que des régions, des bassins, aient acquis une réputation bien ancrée dans les esprits pour leur spécialité, au même titre que des spécialités culinaires. On citera les drap de Normandie, les forges d'Hennebont, de Fourchambault ou de Gueugnon, les couteaux de Thiers, les porcelaine de Limoges, les chaussures dans les régions de Romans et de Fougères, la ganterie à Millau et à Grenoble, la bonneterie dans l'Aube, la fileterie dans le Dauphiné, le textile, depuis le Moyen-âge, en Flandres, les dentelles à Calais, au Puy ou à Alençon, la lutherie à Mirecourt, etc. Il existe une culture ouvrière, un goût de la « belle ouvrage », dont l'une des expressions les plus visibles est la tradition des compagnons du devoir ou « du tour de France », vestige des corporations de l'ancien-régime. Cette tradition du compagnonnage, qui reste vivace, notamment dans le domaine de la restauration du patrimoine, n'a pas d'équivalent à l'étranger, sauf dans une faible mesure, dans quelques pays voisins.

2.1.5 / 1 les métiers d'art

Une spécificité française apparaît progressivement dans ce que l'on appelle l'artisanat d'art, ou les *métiers d'art*, alimentée par la

construction d'églises et d'abbayes, puis par les commandes de la cour et de la noblesse : l'ébénisterie, la tapisserie, la porcelaine. Cette tradition de qualité ("d'excellence", pour employer le charabia contemporain) a été institutionnalisée par la création de manufactures royales, puis d'écoles professionnelles et de diplômes.

2.1.5 / 2 Un don multiséculaire pour les arts plastiques

La réussite des Français dans les métiers d'art s'inscrit dans un ensemble de dons plus large : comme les Italiens, les Français - disons les habitants de la France - sont des visuels. Quand on voit l'état de leurs banlieues et de leurs "entrées de ville", on est en droit d'en douter. Et pourtant, le visuel, les arts plastiques occupent une place éminente dans cette tradition artistique française. Si les hommes qui habitaient l'actuel territoire de la France il y a 30 000 ans avaient peu à voir avec ceux du XIX^{ème} ou du XX^{ème} siècle, ils ont quand même en commun d'avoir créé des chefs d'oeuvres mondialement connus de l'art plastique : de Lascaux à l'école de Paris, en passant par les cathédrales gothiques, les châteaux de la Loire, l'architecture classique, Poussin, l'impressionnisme, Rodin et, dans le registre technique, l'invention de la photographie et du cinéma.

2.1.5 / 3 Habitat, architecture, urbanisme.

Un autre point fort, héritage des Romains, est celui du bâtiment et des travaux publics.

L'habitat est une autre manifestation de l'identité d'un peuple. Il n'y a pas d'habitat français spécifique. Il se rattache aux formes ouest-européennes d'habitat. Longtemps essentiellement rural, il recourt à des matériaux peu résistants, comme le bois pour les structures, le torchis et le pisé pour le remplissage des murs et le chaume pour le toit. C'est, conjugué avec les guerres, ce qui explique qu'il n'en existe pas de témoins, si ce n'est les trous de poteaux dans le sol. Dans les campagnes, il y a continuité du néolithique au moyen-âge. Une différenciation entre les régions se manifeste en raison de la différence de matériaux disponibles et, avec l'élévation du niveau de vie, apparaissent des styles architecturaux régionaux, qui furent, comme le

costume traditionnel, une des manifestations de l'identité de chaque province. La disparition des styles régionaux ou, plutôt, l'affranchissement des codes architecturaux locaux, se fit progressivement. Il commença avec les demeures des classes dirigeantes : châteaux, évêchés et hôtels particuliers, qui subirent l'attraction du modèle de la Cour et de Paris dès le moyen-âge. Puis, comme pour les costumes régionaux, le recours à des modèles nationaux se répandit dans toutes les couches de la société à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, via le recours à des catalogues de modèles-types fournis par des entrepreneurs et l'uniformisation de la formation académique des architectes,

Néanmoins, les bâtiments durent plus que les vêtements et, tandis que ces derniers disparaissent dès qu'intervient un changement de mode, sans laisser de trace, si ce n'est dans les "musées des arts et traditions populaires", les témoignages de la construction régionale demeurent nombreux et contribuent encore à donner aux centres-villes et aux villages leur physionomie propres.

Au-delà de ces styles populaires locaux, on peut parler d'une première architecture française à propos du gothique, né en Normandie et en Ile de France autour de 1130 (Notre-Dame de Paris est commencée en 1160) et qui va essaimer dans toute l'Europe³¹. Plus tard, on peut encore parler d'une architecture française, à propos de l'architecture des années 1600-1770, codifiée par François Mansart, Le Vau, Hardouin-Mansart, Robert de Cotte, puis Blondel, Lassurange, Gabriel, etc. On considère souvent comme l'acte de naissance du style classique française, le moment où, en 1665, pour la nouvelle façade du Louvres, un concours est lancé et où le projet typiquement baroque du Bernin, d'abord adopté, est finalement abandonné au profit de la proposition de Perrault, qui constitue une sorte d'évolution du style « Renaissance » de Lescot. Mais le style classique, qui est un style à la fois d'architecture et de décoration intérieure, doit autant à Le Brun, Premier peintre du roi sous Louis XIV qu'à Perrault. Il conserve les références à l'Antiquité, le goût de la symétrie,

³¹ Dans toute l'Europe non orthodoxe.

qui est poussé à l'extrême et qui symbolise en quelque sorte l'harmonie sur terre (on l'a déjà mentionnée pour les jardins, puisque le jardin est aussi la prolongement de la demeure) et celui des statues. Il exprime un esprit un peu sévère et plus de dépouillement que le baroque, dont le classicisme fuit aussi les fantaisies excessives. Le style classique va évoluer en néo-classique à partir des années 1770, avec l'engouement pour les antiquités romaine, (ressuscitée par la découverte de Pompéï et d'Herculanum) et grecque. Il va connaître, à l'époque romantique, la concurrence du néo-gothique, puis du néo-renaissance, il va s'alourdir, surtout dans la décoration intérieure, avec le style du Second-Empire et du début de la République (l'Opéra de Paris, le Conseil d'État, l'Hôtel de Ville de Paris), mais le style classique va garder une forte influence, en particulier dans l'architecture publique (les grandes préfectures construites sous le Second-Empire et au début de la III^{ème} République, de nombreuses mairies et de nombreux hôtels particuliers jusque dans les années 1920), avant de se muer dans le style que l'on a appelé l'ordre monumental³², mais qui est assez peu représenté à en France (le Palais de Chaillot, et le Palais de Tokyo)

Enfin, les travaux publics sont un domaine où le savoir-faire des Français est reconnu (les routes royales sont l'une des rares choses que le voyageur anglais Arthur Young trouve dignes d'admiration en France en 1789³³). Au XXI^{ème} siècle, le duopole Bouygues-Vinci, non content de bétonner et goudronner à outrance la France, remporte certains succès sur les marchés étrangers.

2.1.6 Une identité culturelle à deux vitesses

La France a été longtemps caractérisée, plus que beaucoup d'autres peuples, par la coexistence d'une culture des classes riches et d'une culture des classes pauvres. Ces deux cultures interagissent : dans le sens descendant, bien sûr, la classe supérieure est regardée comme un modèle naturel pour la classe pauvre, mais aussi dans le sens ascendant,

32 Franco Borsi, *L'ordre monumental*, Hazan, 1986.

33 Arthur Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*.

lorsque la classe supérieure reprend des productions de la classe populaire (mélodies, danses, pièce de vêtement, contes et légendes, etc.), les transforme et les raffine. Cette action ascendante a été moins marquée que dans d'autres pays. La production artistique savante semble être plus coupée des racines populaires que dans d'autres pays et vivre plus dans un univers propre, alimenté par les références gréco-latines ou par des modèles étrangers, italiens notamment. Ainsi, les compositeurs français ont été beaucoup moins enclins que les slaves ou les scandinaves, par exemples, à emprunter leurs thèmes à la musique populaire). Ils ont préféré, au XVIII^{ème} siècle mettre en scène un monde de paysans imaginaires (les fameuses « bergeries »)

2.1.6 / 1 La culture de la classe supérieure

Le Moyen-âge. Ce furent d'abord les abbayes, les cathédrales, qui firent vivre les métiers d'arts, et même la musique, car c'était les seuls lieux où il y avait à la fois un peu de ressources, un peu de culture et des préoccupations dépassant la seule survie matérielle immédiate. Puis, peu à peu, à côté de l'art sacré, lorsque l'élévation du niveau de vie et la capacité de l'appareil productif à dégager un peu plus de surplus le permirent, à partir des XII^{ème} - XIV^{ème} siècles, la noblesse se raffina et devient une cliente importante, ce qui en même temps, diversifia les formes d'expression artistique. Le développement de l'artisanat d'art reçoit une nette accélération à la Renaissance, dûe à l'influence italienne et à l'élévation du produit intérieur brut.

La notion de Renaissance.

Cette période qui s'étend de la fin du XV^{ème} siècle à la fin du XVI^{ème}, a, pour les Français, une sorte d'évidence. C'est le chaînon qui fait le lien entre le Moyen-âge et le grand siècle. Cette période est d'ailleurs bien inculquée aux écoliers par les manuels d'histoire³⁴ depuis le XIX^{ème} siècle, à tel point que l'on a même créé un Musée de la Renaissance³⁵

34 Avec une intention malveillante de la part des doctrinaires francs-maçons de la III^{ème} République, pour qui le Moyen-âge représentait la domination de l'église catholique et donc de l'obscurantisme

35 Au château d'Ecouen, dans le Val d'Oise. Témoignage de l'emprise des périodisations scolaires et universitaires de l'Histoire. Il y a d'ailleurs aussi un musée du Moyen-âge (à

et que, au XIX^{ème} siècle, où les architectes occidentaux firent revivre des styles anciens, tandis que les architectes anglais puisaient dans le « Tudor » pour construire des manoirs, et dans le style gothique, tout comme leurs collègues américains, pour construire gares, hôtels ou villas, et que les Allemands s'adressaient au roman rhénan (il en reste des vestiges en Alsace et en Moselle), les Français, eux, créèrent un style néo-Renaissance. Cette période, bien que caractérisée par l'influence italienne puis espagnole, était considérée comme française par excellence, par référence aux châteaux de la Loire et, bien qu'elle coïncide avec des circonstances désastreuses pour la France (échec des guerres d'Italie, horreurs des guerres de religions, minorités royales à répétition, rois étourdis ou médiocres, expansion de la syphilis, retard irréparable sur l'Espagne et le Portugal dans l'expansion coloniale) elle a une image positive dans l'esprit des Français, pour qui elle représente un renouveau des arts et lettres et une sorte de nouvelle jeunesse du monde. Cette notion de Renaissance n'a nullement la même évidence dans la plupart des autres pays d'Europe. En particulier, plus on s'éloigne de France vers l'est et vers le nord et plus on découvre des régions (l'Europe balte, l'Europe scandinave, l'Europe orthodoxe), qui sont passées d'un moyen-âge tardif à l'âge classique, (voire du Moyen-âge au XIX^{ème} siècle, pour les Balkans) sans connaître cette « transition ». La Renaissance a été l'occasion pour la culture supérieure, d'une redécouverte des thèmes et de l'imaginaire de l'Antiquité gréco-romaine, qui s'est poursuivie ensuite avec les styles classiques et néo-classique. Pour l'identité française, cette époque a aussi été une renaissance dans le sens d'une nouvelle filiation, une filiation d'emprunt ou plutôt d'adoption : celle de la Grèce et de la Rome classique, et la fable de l'origine troyenne de la monarchie franque n'est qu'une expression naïve de cette adoption, l'oubli dans lequel furent tenus les véritables origines ethniques des Français en étant une expression plus regrettable. L'empreinte de cette renaissance s'observe encore aujourd'hui dans le choix de noms antiques (Cassiopeé, Hadès, Pluton, etc.) pour baptiser une fusée, un système informatique, une opération militaire ou trouver un mot de passe.

L'âge classique. Sous les Bourbons et, surtout, sous Louis XIV et Louis XV, la Cour devient très nombreuse. Le Roi veut fixer le plus possible sa noblesse autour de lui, pour éviter la réédition des troubles suscités par l'aristocratie durant les guerres de religion et sous Louis XIII. Ce rassemblement de personnages raffinés, assez instruits et jouissant d'un pouvoir d'achat élevé va faire vivre toute une industrie du luxe, en synergie avec l'objectif de la doctrine colbertiste d'améliorer la balance commerciale de la France en développant ses industries, en réduisant ses importations de produits de luxe, d'Italie notamment, et en accroissant ses exportations. Dès l'origine du colbertisme, dans les années 1660, ce rôle économique de la Cour était voulu et délibéré. Ajoutons que la construction des châteaux royaux et le développement des arts décoratifs servent aussi, pour le gouvernement, à promouvoir l'identité française et les produits du sol français, comme, par exemple, le marbre des Pyrénées utilisé à Versailles.

Au XVIII^{ème} siècle et, surtout, après la révolution de 1789, Paris prend la place de la Cour comme arbitre des élégances et du bon goût, mais les Français, bien qu'ils aient chassés leurs rois, sont toujours orphelins d'une Cour. La disparition de la dernière d'entre elles (avec la chute du Second- Empire en 1870), a été assez tardive pour que les industries de luxe, leurs traditions, leurs métiers, soient suffisamment enracinées en France pour survivre à cette disparition et à l'absence d'aristocratie.

C'est ainsi que se sont développés :

— L'art de décorer les intérieurs : l'ébénisterie, la tapisserie, et, plus généralement ces arts d'harmoniser le mobilier, la décoration et de créer une ambiance, que l'on regroupe sous l'appellation d'arts décoratifs. L'influence française s'exerça sur toute l'Europe depuis le XVIII^{ème} siècle jusqu'à la césure. On a consacré aux arts décoratifs un musée à Paris, des écoles et, en 1925, une exposition internationale qui fit date dans l'évolution des goûts et de l'esthétique. On peut y ajouter les arts de la table (incluant à la fois la cuisine, l'orfèvrerie, la porcelaine, la cristallerie),

- L'art d'habiller les corps, sous la bannière duquel on peut ranger la haute couture, la parfumerie, la joaillerie, ainsi que la coiffure, la maroquinerie, la ganterie, l'art et l'industrie du cosmétique.

— L'art de la conversation, les lettres, les humanités, les danses de cour et de salon. Dans l'âge classique de la civilisation française, les trois premiers sont très liés aux arts de la table : l'art de la conversation agrmente le repas et il est lui-même nourri, entre autres, d'un fond de culture classique. Quant à la danse, elle agrmente, jusqu'à la césure, les soirées, mêmes les plus officielles : bal à la Cour, puis bals à l'Elysée, bals du gouverneur aux colonies, bals à la préfecture, sans qu'on y trouve rien de futile. Cette érection de la danse en un acte social, au même titre que le dîner en ville ou le cocktail, est évidemment un héritage de la société monarchique et seigneuriale, qui disparaîtra au moment de la césure, quand s'évanouiront les derniers souvenirs de la vie de cour, d'autant plus qu'on entre alors dans une époque où les générations ne dansent plus les mêmes danses. Au XVII^{ème} siècle, on danse la courante, la gigue, l'allemande, la bourrée, voire la gavotte, ces deux dernières présentes également dans le répertoire populaire, l'une en Auvergne, l'autre en Bretagne, mais la danse de cour française par excellence, le chef-d'oeuvre du raffinement, c'est le menuet, tellement raffiné, d'ailleurs, et compliqué, qu'il ne survivra pas à la société d'ancien-régime et qu'il sera remplacé au début du XIX^{ème} siècle et pour un siècle et demi, par la valse viennoise, plus simple.

— l'art des jardins, déjà évoqué.

— l'art équestre, la vénerie, l'escrime, qui s'apprennent souvent, jusqu'au XIX^{ème} siècle, dans des écoles spécialisées destinées aux jeunes nobles et appelées académies. Il s'agit d'arts aristocratiques par excellence. Nous avons déjà traité des deux premiers. S'agissant du troisième, l'escrime, on peut en dire à peu près la même chose que de l'équitation : la France ne saurait prétendre être le pays de

l'escrime par excellence, mais il y a une école française ancienne et reconnue, et, comme l'équitation, elle est une source traditionnelle de médailles pour la France, même dans les éditions les plus désastreuses pour elle des Jeux olympiques³⁶.

La plupart de ces arts et de ces occupations coûtent cher et ressortissent à l'art d'embellir et d'agrémenter la vie. On peu dire qu'avec les Anglo-saxons, on apprend à gagner de l'argent et qu'avec les Français, on apprend à le dépenser. Dans ces disciplines, différentes, mais qui ont toutes ce point commun de servir à l'agrément de la vie d'un aristocrate de l'ancien régime, la société française a développé un savoir-faire, autour de la notion centrale de *bon goût*, ou de *goût* tout court. Cette notion renvoie évidemment à des normes esthétiques ou morales, mais elle dépasse la seule qualité de la production. Ces normes sont l'une des formes que prend en France le contrôle social, elles aident à la cohésion de la société en général et à celle de la classe riche en particulier. Elles renvoient aussi, en creux, à son contraire, le mauvais goût, la faute de goût, le kitsch. Ces notions de bon goût et d'homme (de femme) de goût constituaient, jusqu'à la césure, une des clefs de la civilisation et de la vie sociale. Le goût n'est pas facile à définir, surtout à l'époque contemporaine où l'on se refuse tout particulièrement, au nom de la liberté, à le codifier, et où règne le relativisme. Cette notion varie dans une certaine mesure dans le temps et en fonction des convenances sociales, mais elle a beaucoup à voir avec l'harmonie et avec l'élégance. Elle est le contraire du mauvais goût, mais aussi de la vulgarité, notion applicable aussi bien en littérature, dans la mise en scène de théâtre, les arts plastiques, la cuisine, la décoration et, bien entendu, l'habillement. L'esthétique française fuit les couleurs criardes et il y a moins loin de cette esthétique (mettons une abbaye cistercienne ou un hôtel du faubourg Saint-Germain) à l'esthétique zen japonaise qu'à ce que l'on trouve dans la culture chinoise ou en Thaïlande, et les sujets ou les représentations outrés comme on en rencontre dans la peinture allemande ou anglaise du XV^{ème} siècle.

36 En nombre cumulé de médailles, depuis 1896, la France occupe le 2^{ème} rang, avec 114 médailles, juste derrière l'Italie (115), et loin devant la Hongrie, la Russie et l'Allemagne.

La culture à deux vitesses se décline en mépris du citadin pour le paysan, du vrai noble pour le faux, du Parisien pour le provincial puis, au XIX^{ème} siècle, de l'artiste pour le bourgeois. C'est une des limites du goût français pour l'égalité. La notion de province, par opposition à Paris (et, jadis, à la Cour) est une notion forte, qui n'a pas d'équivalent dans de nombreux pays, (ou en tous cas, pas à ce point). De nombreux pays ont plutôt des identités par régions, qui peuvent être aussi la source de compétition, de mépris des uns pour les autres, de plaisanteries. La France connaît aussi ce type de différenciations. D'ailleurs, pour le Parisien, il y a des degrés dans le provincialisme et celui-ci a ses terres d'élection : la Bretagne ("Quimper-Corentin" chez La Fontaine), et l'Auvergne, sans doute à cause de leur difficultés d'accès et de leur langues propres), le centre de la France (à l'époque moderne, la Creuse ou Romorantin - toujours le Centre du pays). Mais elle a, en outre, cette hiérarchie marquée entre la capitale et le reste du pays ("*On ne vit qu'à Paris et l'on végète ailleurs*", disait-on jadis³⁷). Construction progressive du pays, importance de la Cour, poids démographique croissant de l'agglomération parisienne, tout a contribué à concentrer à Paris le pouvoir et la richesse et donc les talents, artistiques et autres, au détriment du reste de pays. Même dans les métropoles régionales, faute de protagonistes, la vie mondaine est atrophiée et, à 19 heures, les rues sont désertes³⁸. Le provincial peine à suivre les changements rapide de mode qui viennent de Paris, les dernières publications littéraires, etc. En outre, Paris a développé un esprit vif et ironique avec lequel le provincial ne peut rivaliser. Dès lors, être provincial, être "province", c'est ne pas être à la page, et cette hiérarchie entre Paris et la province rejoint la sensibilité aux modes, qui est un des traits traditionnels de Français. Le provincial est un balourd, un Béotien, un paysan du Danube. Du moins, cette culture supérieure, agaçante par son dédain de tout ce qui n'est pas elle, a-t-elle acquis un rayonnement international qui est devenu, à partir du XVIII^{ème} siècle, une composante de l'identité nationale, ressentie comme telle par la plu-

37 JBL Gresset, dans sa pièce *Le Méchant*, 1747.

38 Rappelons que nous parlons de la situation prévalant jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle.

part des Français. C'est au point qu'à l'apogée de ce rayonnement, au XVIII^{ème} siècle, aux yeux des Parisiens à la mode, c'est une bonne partie de l'Europe qui est provinciale (le reste étant carrément barbare). Tout artiste provincial un peu talentueux (mais c'est aussi vrai pour le scientifique ou le politicien) ne peut que "monter" à Paris, sous peine de voir son talent dépérir. Cette nécessité, ce rayonnement parisien touchent aussi, dans une certaine mesure, les francophones de Belgique et de Suisse. Le poids de la capitale dans la vie intellectuelle du pays n'est pas une exclusivité française, car cette vie ne peut exister que s'il y a une concentration de talents et un public solvable suffisamment nombreux que souvent, dans un pays, seule la capitale peut proposer, mais il y a peu de pays où ce poids soit aussi marqué qu'en France : de par l'Histoire, la vie culturelle est beaucoup plus multipolaire en Allemagne, en Italie ou aux États-Unis.

Cette concentration a eu pendant un temps un effet d'attraction et de rayonnement sur l'Europe et sur le monde. A la fin du XVII^{ème} siècle, le rayonnement de Paris s'affirme et supprime progressivement ceux de Rome et de Venise. De 1700 à 1850, ce rayonnement de la mode féminine, des théâtres, de la littérature, des "plaisirs", de la peinture, (et même de la musique et de l'opéra sous la Monarchie de juillet) est à son apogée³⁹. Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et jusqu'à la deuxième guerre mondiale (on pense au Montparnasse des années 1920), il est encore très fort, quoiqu'en compétition avec Londres, Vienne ou Berlin, puis en fin de période, avec New-York. Son déclin sera l'un des nombreux signes de la césure.

2.1.6 / 2 La culture populaire.

A côté de cette culture raffinée, s'est longtemps maintenue une culture populaire, ou plutôt, d'abord, des cultures. Pendant des siècles, les moyens de communications sont peu nombreux et réservés aux riches. Pour les pauvres, l'horizon, pour la vie culturelle comme pour la vie matérielle se limite au terroir, c'est-à-dire plus ou moins l'équivalent

³⁹ Lire à ce sujet, Walter Benjamin : Paris, capitale du XIX^{ème} siècle.

d'un pays, au sens du latin *pagus* : le Vexin, le Hurepoix, le Vivarais, la Limagne, etc., sont des pays, des terroirs.

Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, chaque province, chaque terroir, a sa culture populaire, distincte de la culture de la classe supérieure. Elle s'exprime dans la danse, la musique, le costume (il n'y a pas de costume traditionnel français, mais un par province), les arts décoratifs (faïence, mobilier, etc.), les coutumes, les formes locales du culte, le dialecte ou au moins la prononciation, et dans la cuisine. Une littérature populaire imprimée existe dès le XVI^{ème} siècle, popularisée par la célèbre bibliothèque bleue⁴⁰, mais celle-ci n'est déjà plus locale : elle est l'amorce de la nationalisation de la culture populaire

Pas de costume national, avons-nous dit, ce qui est normal, s'agissant d'un pays d'une certaine taille et dont les provinces ont eu longtemps une grande autonomie. Alors, comment un fabricant taïwanais ou indien de gadgets qui veut représenter les différentes nationalités par leur apparences, va-t-il représenter le Français, à côté de l'Anglais en costume, avec chapeau melon et parapluie, de l'Américain en cow-boy et de l'Allemand en culotte tyrolienne ? En chef cuisinier, avec une énorme toque blanche sur la tête, ou comme un gondolier vénitien, cheveux et moustache très noirs, yeux noirs, maillot à rayures bleues et blanches et petit foulard rouge autour du cou, le canotier étant simplement remplacé par un béret, le tout complété par la baguette de pain sous le bras, bref le portrait de « Super-Dupont ». Les Français peuvent-ils se reconnaître dans de telles représentations ? Le béret noir, coiffure pyrénéenne, a connu une certaine vogue en France entre 1890 et 1950. Des visiteurs pressés, plus frappé par lui que par la casquette, qui était pourtant dix fois plus portée, mais qui était moins originale, en ont conclu qu'il était *la* coiffure nationale, et on a vu, jusque dans les années 1980, d'anciens *GIs* américains de 1944, revenus faire du tourisme en France, arborer ce béret qui les avait marqués lors de leur premier sé-

40 Terme désignant l'ensemble des éditions de romans, almanachs, etc. imprimés, notamment à Tours et à Lyon, du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle, et destinés à un public populaire touché principalement par les colporteurs

jour. En fait, cette notion de "costume national" ne correspond pas à grand-chose dans aucun pays ; la démarche est artificielle et consiste à prendre un instantané de la mode d'un pays à une époque donnée et à la figer. On pense aux Dupont et Dupond de Tintin, croyant se fondre dans la population chinoise en s'habillant en mandarins de l'époque impériale ou dans la population grecque en s'habillant en evzones, mais (peut-être est-ce une simple illusion d'optique), dans le cas de la France, on ne voit pas bien à quelle réalité nationale cette image fait référence : peut-être Pierre Fresnay dans le Marius de la célèbre "Trilogie" ou Berval dans "Justin de Marseille" ⁴¹, bref, au jeune prolétaire ou au jeune voyou des années trente, ce qui ne paraît pas très représentatif de l'identité française. En fait, s'il fallait absolument identifier une tenue française par excellence, c'est peut-être la tenue noble et bourgeoise des années 1660-1780 qu'il faudrait retenir; on parle d'ailleurs d'habit à la française et de culottes à la française, complétées par le tricorne et, pour les femmes, de la robe également dite à la française. Il est révélateurs que les tenues les plus typiquement françaises ne soient pas issues du peuple (même si le tricorne est, à l'origine, un simple chapeau rond de paysan dont on a ramené les larges bords en trois pans contre la coiffe), mais des tenue nobles et bourgeoises, des modes venues d'en haut.

Pour en revenir à la culture populaire, à la fin de la période, sous l'influence du cinéma, de la publicité, des romans-feuilletons, du journal à 1 sou et du chemin de fer, l'imaginaire et les goûts du peuple s'uniformisent au plan national (en attendant une uniformisation au plan mondial quelques décennies plus tard). Dès avant la césure, les cultures locales dépérissent, s'abâtardissent en « folklore ». Les ouvrières des conserveries bretonnes portent encore la coiffe, mais les fêtes de gardians de Camargue ne revivent que par la volonté d'esthètes, de « mainteneurs », comme le marquis de Baroncelli ⁴².

41 Film de 1931 sur le « Milieu » marseillais.

42 Folco de Baroncelli (1869-1943), restaurateur des traditions de la Camargue, archétype de l'amateur éclairé luttant pour maintenir les traditions provinciales à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}.

Parallèlement à ce mouvement qui fige, en les fixant, les traditions provinciales, le mouvement d'urbanisation, le développement des communications et de renforcement de l'hégémonie intellectuelle de Paris se répercute sur la culture populaire. Il en résulte (fin XIX^{ème}, début XX^{ème} siècles) l'émergence d'une nouvelle culture populaire essentiellement parisienne (et dans une certaine mesure, marseillaise). Paris avait depuis longtemps une culture populaire ; les cris de Paris, les petits métiers, étaient devenus dès le XVII^{ème} siècle, un sujet pittoresque de gravures, un motif de décoration ; par ailleurs, les truands avaient leur propre culture, le royaume d'argot. La culture populaire qui se développe au début du XX^{ème} siècle est une culture déjà moins authentique, un peu frelatée, dont les chantres seront Mac Orlan, Simenon ou Francis Carco : rues louches, prostituées au grand coeur (Irma la douce⁴³, marins en rupture de ban, légionnaires tatoués, marlous à casquettes, atmosphère des bals de la Bastille ou de Pigalle, avec une variante tropicale (Alger, Tanger, l'appel du « bled »...) nostalgie (Jean Gabin dans Pépé le Moko, Frehel, « Où est-il mon moulin de la place Blanche ? »), fêtes foraines, bals musettes, valse musette ou java, accordéon, petit vin blanc et cornet de frites, tabac brun (« Du gris »⁴⁴), rite de l'apéro, bords de Marne, « Nogent, Eldorado du dimanche »⁴⁵, fêtes foraines camaraderie ouvrière (« La belle équipe »⁴⁶), entraide et bonne franquette.⁴⁷

Un autre volet de la culture populaire se développe aussi dans la même période, également à dominante urbaine et parisienne, la culture des "lutttes ouvrières", du syndicalisme, des grèves. Elle n'est pas exempte d'un certain romantisme, parfois tragique, lorsqu'il s'agit de la Commune de 1871.

2.1.7 La place de la femme dans la société et les rapports entre les hommes et les femmes.

43 Comédie musicale de Marguerite Monnot et Alexandre Breffort (1956).

44 Chanson de Bénech et Dumont, 1920

45 Titre d'un des premiers films de Marcel Carné

46 Film de Julien Duvivier, 1934.

47 Notre fabricant de gadget taïwanais en est apparemment resté à cette mythologie.

2.1.7 / 1 - Une place importante de l'élément féminin dans la religion, dans les mythes et légendes.

- On a trouvé en France, comme dans de nombreux pays, des statuettes préhistoriques de femmes, communément appelées « vénus » (la « Vénus de Brassempouy », par exemple), qui sont peut-être des divinités de la maternité ou de la fécondité et de la fertilité. Par la suite, comme la plupart des civilisations polythéistes, la civilisation gauloise a connu des divinités des deux sexes. Les *Matres*, ces mères divines, semblent avoir été très populaires, Belisama, Rosmerta et Epona constituent des figures importantes du panthéon celtique.

- Le christianisme s'implantant fournit une nouvelle figure féminine, celle de la sainte : Sainte-Geneviève, qui exhorta les Parisiens à l'espoir, sinon à la résistance, lors de l'invasion des Huns, en 451, et y gagna le titre de patronne de Paris, les Huns s'étant finalement détournés de la ville, puis Sainte-Clotilde, épouse de Clovis, qui joua un rôle dans la conversion de celui-ci.

Au Moyen-âge, le culte de la Sainte-Vierge se développe et, même si, selon la logique, Marie est une juive, le développement de cet élément féminin dans la religion chrétienne peut s'interpréter comme une occidentalisation ou une déjudaïsation de cette religion. Cette évolution n'est pas propre à la France, mais elle y est particulièrement marquée et s'accompagne d'un mouvement, qui n'a pas faibli par la suite, de béatification et de canonisation de femmes. Non seulement, la France est le pays qui a fourni le plus de saints à la religion catholique après l'Italie, mais il est celui où la proportion de femmes est la plus élevée parmi les saints. On ne peut d'ailleurs s'empêcher de penser qu'au travers des nombreuses « dames blanches » des campagnes françaises, la Sainte vierge a regroupé sur sa tête les différents cultes localement rendus à ces divinités féminines préexistantes et généralement dotées, comme Marie, d'un rôle d'auxiliatrices. Ces divinités survivent aussi dans la toponymie, avec des « Mares aux fées », « Roches aux fées », etc. Cette place importante, et peut-être même dominante, de la Vierge Marie a été en quelque sorte officiali-

sée en 1637, lorsque Louis XIII, ne parvenant pas à obtenir un héritier, fait le voeu de vouer la France à la Sainte Vierge s'il lui vient un fils (voir infra, paragraphe 2.1.14 / 3.1).

- A partir du milieu du XIX^{ème} siècle, est inventée et promue par les francs-maçons une allégorie féminine de la République, parfois appelée « Marianne », sorte de synthèse des noms de Marie et de sa mère, Anne, et destinée à faire pièce à la Vierge. On ne pouvait pas, en effet, essayer de remiser la figure extrêmement forte de la Sainte Vierge, sans inventer quelque chose pour combler le vide énorme ainsi créé. Par certains des attributs que lui donnent les sculpteurs ou les peintres⁴⁸, cette allégorie s'apparente à Cybèle, déesse mère de certains peuples d'Asie mineure dans l'Antiquité⁴⁹. D'Asie mineure vient aussi le bizarre bonnet flasque, dénommé bonnet phrygien, dont elle est généralement coiffée. Indépendamment de cette inspiration maçonnique, les Français ont souvent eu tendance, peut-être en raison du nom féminin de leur pays (la France, comme auparavant la Gaule), peut-être aussi par mimétisme avec le culte de la Vierge, à allégoriser la France en femme, comme « la madone aux fresques des murs » dont parle le général de Gaulle dans l'introduction de ses Mémoires, pour évoquer une certaine idée de la France.

- Fées et sorcières. Enfin, comme souvent chez les Celtes et les Germains, les contes font la part belle aux figures féminines, de mères et de marâtres, de filles du peuples et de filles de roi, mais aussi de fées (Morgane, Viviane), de sirènes (Mélusine) et de sorcières (bien plus nombreuses que les sorciers). Il ne faut pas confondre ces sorcières des contes et avec les femmes qu'il fut de mode, pendant un siècle (mi XVI^{ème} - fin XVII^{ème} siècles), en France comme dans d'autres pays d'Europe⁵⁰, de condamner -souvent à mort- pour sorcellerie.

48 Cf., par exemple la statue de la place de la Nation, à Paris (XII^{ème} arrondissement.)

49 C'est à Ephèse que se trouvait la statue de Cybèle, que les Grecs considéraient comme l'une des sept merveilles du monde ; c'est aussi à Ephèse que, selon la légende, la Vierge Marie aurait passé ses dernières années.

50 Cf., pour l'Angleterre, l'épisode des sorcières de Salem et, pour le Danemark, le film *Haxan* (les sorcières) de Karl Dreyer. La France fut beaucoup moins touchée que

2.1.7 / 2 - L'idéal littéraire

L'amour hétérosexuel est au coeur de la majorité de la production littéraire de fiction française depuis les chansons de geste du XII^{ème} siècle, et dans la relation amoureuse, la femme apparaît traditionnellement comme une figure dont on exalte la grâce et la délicatesse. Cette production développe une représentation originale de la femme, qui n'est ni la femme du Nouveau testament, Marie, Marie-Madeleine, les Saintes femmes, ni celle de l'Ancien, Eve, origine du péché et cause de la perte du paradis originel, mais qui trahit peut-être une sensibilité celtique⁵¹ Dans les romans de chevalerie et dans le cycle du Graal, l'amour n'est pas le thème central, mais on y trouve des jeunes filles ou jeunes mères, figures pures, douces, délicates, un peu lointaines.

Dans la poésie courtoise et dans son prolongement, la littérature précieuse (Scudéry, Urfé), ce thème de l'amour relève de la poliorcétique : la femme apparaît comme une forteresse quasiment imprenable, ou comme le nouveau Graal. L'amoureux doit en faire le siège pendant des années, ou subir des épreuves de sélection qui sont à proportion de la valeur que l'on donne à l'objet de cette quête. Au XVI^{ème} siècle et au début du XVII^{ème}, coexistent l'idéalisation de la femme (Ronsard, par exemple), et toute une littérature religieuse mais aussi médicale qui insiste sur l'impureté et la dangerosité de la femme (Rabelais, qui fut médecin, y prend sa part).

Madame de La Fayette, Racine, continuent ensuite à creuser le sillon toujours plus profond de l'exaltation de l'amour, de la passion, en l'enrichissant d'une veine psychologique, qui va bientôt être une caractéristique de la littérature française. Cette littérature raffinée autour du thème du couple, compris comme un groupe de trois personnes, le mari, la femme et l'amant (ou la maîtresse), se poursuit à travers Marivaux puis Musset, jusqu'au XIX^{ème} siècle, où le cinéma donnera à cette thématique un nouveau mode d'expression. A côté de cette production sérieuse

l'Empire par cette vague (cf. R. Muchambled, *L'invention de la France moderne*).

51 Cf. B. Felix, *Iseult et ses sœurs celtiques*, Coop Breizh, 1995.

existe une littérature burlesque du Moyen-âge et du XVII^{ème} siècle (Scarron, Sorel, Furetière...) qui reprend les codes de la littérature noble, mais en y ajoutant une bonne dose de réalisme ironique, y compris dans le portrait de la femme.

Avec la littérature du XIX^{ème} siècle, cependant, (Baudelaire, Maupassant, Barbey d'Aurevilly, etc.) mais aussi avec l'opéra et, dans une certaine mesure, la peinture (l'Olympia de Manet, les représentations d'Odilon Redon, de Félicien Rops) une inflexion se produit, qui met à nouveau l'accent sur la femme impure, corruptrice, dévoreuse d'hommes, les ruinant. Moins que le développement de la prostitution de luxe (la Païva, Valtresse de la Bigne, Liane de Pougy, Emilienne d'Alençon, la belle Otero, etc.), qui entraîne effectivement la ruine de certains clients, ce sont sans doute les ravages de la syphilis qui assombrissent la vision de la femme et répandent l'image de l'amour dange-reux. Il est vrai que les écrivains payèrent un tribut à ce fléau, avec la mort prématurée de Baudelaire, de Jules de Goncourt, de Maupassant et de Daudet.

2.1.7 / 3 - Une législation moins valorisante que la production littéraire.

Comme dans la quasi-totalité des grandes civilisations, la femme a été exclue des fonctions d'administration, de judicature et de gouvernement jusqu'au XX^{ème} siècle, comme elle l'est toujours de la prê-trise dans la religion catholique. Et le droit civil lui a réservé un statut minoré par rapport à son mari, ou un statut d'égalité subsidiaire à défaut d'homme, dans le droit matrimonial ou successoral. Le code civil, adopté en 1804 sous l'influence de Bonaparte, représente d'ailleurs sur certains points, un renforcement de l'inégalité entre l'homme et la femme et de la subordination de cette dernière.

L'homme moyen, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, sous-crivait à l'assertion de Dumas fils, selon lequel " *La femme est et doit être toute sa vie la mineure de l'homme. Il est son maître : maître de son corps, de ses pensées, de ses secrets*", mais la Gaule puis la France n'ont pas connu la polygamie, ni le confinement de la femme dans des harems, comme

les Arabes, ni même au fond de la maison comme chez les Grecs ou les Romains de l'Antiquité. Les Français n'ont jamais partagé la névrose obsessionnelle de certains peuples à l'égard de la virginité féminine. En tous cas, cette virginité de la femme avant le mariage semble avoir eu moins d'importance que sa fidélité après : en effet, l'adultère est au centre de la littérature satirique, qui se développe à côté de la littérature noble et, jusqu'au XIX^{ème} siècle, le mot « cocu » a eu l'étonnante vertu de déclencher mécaniquement les rires, comme tout le folklore qui s'y rattache (les cornes - voir, par exemple, encore en 1877 l'opérette *Les cloches de Corneville*⁵²). Il est incontestable que la société a toujours eu plus d'indulgence à l'égard de l'adultère de l'homme qu'à l'égard de son homologue féminin. Même dans le contexte compassionnel de l'époque contemporaine, où passer pour victime est plutôt un atout, le "cocu" n'est pas une victime, mais un maladroit, un benêt et un vaincu, et il est possible que ce statut ait contribué à la défaite électorale de Sarkozy en 2012. Chose digne d'attention, cette différence de tolérance était beaucoup plus forte au sommet de la société qu'à sa base.

2.1.7 /4 - Une réalité plus valorisante que ne pourrait le laisser penser la législation.

► Des femmes de tête aux sommets de l'Etat.

Les Francs, pas plus que les Romains, ni d'ailleurs que les Gaulois, n'ont admis qu'une femme montât sur le trône. On ne trouve donc pas, dans l'Histoire de France, de figure de fortes femmes chef d'État, d'équivalents d'Isabelle la Catholique, d'Elisabeth d'Angleterre, de Christine de Suède ou de la tsarine Catherine II. La couronne de France était, comme celle du Saint-Empire jusqu'à la Pragmatique sanction de 1713, ou celle de Savoie, réservée aux hommes. A l'extinction de la race capétienne directe, en 1326, lorsque la question de la dévolution de la couronne se posa, un consensus se dégagait pour considérer qu'une femme, ne pouvant recevoir la couronne par succession, ne pouvait non plus la transmettre à un homme, au motif que l'on ne peut transmettre ce que l'on ne peut détenir, ce qui écarta les pré-

52 Opérette de R. Planquette

tentions du roi d'Angleterre à la couronne de France. Les constitutions royales et impériales du XIX^{ème} siècle consignérent par écrit cette coutume, mais il est probable que, si la royauté ou l'empire s'était maintenu jusqu'à nos jours, elles auraient renoncé à cette règle, comme l'a fait la Belgique.

Néanmoins, on compte plusieurs femmes de caractère, en tant qu'épouse et mère et, par cette cohorte de femmes fortes, l'Histoire de France vaut bien celle des monarchies qui ont laissé monter les femmes sur le trône : Aurelia Victorina, en 270-274, gouverna la Gaule et entretenait des relations avec la reine Zénobie de Palmyre⁵³. Clotilde convainquit son époux Clovis de se convertir au catholicisme, puis, après la mort de celui-ci, amena ses fils à monter une expédition contre le royaume burgonde, vraisemblablement pour venger ses parents assassinés. Après la mort de l'un de ses fils, Clodomir, elle tenta de protéger les trois fils de celui-ci de leurs oncles qui voulaient les faire disparaître'. Pour secourir sa fille, reine d'Espagne, elle poussa Childebart à attaquer le mari de celle-ci, le roi wisigoth Amalaric qui la maltraitait. Brunehaut, pendant plus de trente ans, par des régence successives, gouverna un et même deux royaumes francs (Austrasie et Bourgogne), dans des circonstances dramatiques. Blanche de Castille, régente pendant la minorité de son fils, le futur Saint-Louis, tint tête à une révolte de féodaux, contribua à la fin de la croisade des Albigeois et réprima les désordres des « Pastoureaux ». Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII, soutint la volonté chancelante de ce dernier, inspira largement son action et "inventa" Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc, elle-même, même si son arrivée auprès de Charles VII fut "arrangée" par Yolande d'Aragon, joua néanmoins un rôle de galvanisation des énergies et de rétablissement de la confiance en soi de l'armée, qui permit la victoire de Patay, puis le sacre du roi à Reims, qui rendit confiance à Charles VII et à la nation. Par elle, l'une des figures historiques françaises les plus célèbres dans le monde et l'un des mythes les plus

53 De 266 à 297, la Gaule fut en état de sécession de fait à l'égard de Rome et fut gouvernée par ses propres empereurs : Postume, Victorien, Tetricus, Carausius. Cf. M. Bouvier-Ajam, *Les empereurs Gaulois*, 1984

forts, sinon le plus important, chez les Français, est une femme. Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, exerça la régence durant la minorité de son frère, Charles VIII, de 1483 à 1491. Elle contint la noblesse, maintint fermement, contre le duc d'Orléans, l'autorité royale et l'unité du royaume, en mettant un terme à la Guerre folle, en 1488 à Saint-Aubin-du-Cormier, maria son frère Charles VIII à la duchesse de Bretagne, pour sceller la réconciliation et le rattachement du duché à la Couronne et écrivit des ouvrages d'Histoire et d'éducation. Louise de Savoie, régente pendant la captivité de son fils, le roi François I^{er}, se démena pour le faire libérer, allant jusqu'à entrer en contact avec le Grand Turc pour susciter un ennemi de revers à Charles-Quint et signa la « paix des dames » avec Marguerite de Habsbourg. De 1568 à 1572, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère du futur Henri IV, fut le chef du parti protestant. Vers la même époque, Catherine de Médicis déploya, de la mort de son mari, Henri II, à la sienne, comme régente ou comme inspiratrice de ses fils, une énergie inlassable à louver dans le chaos des guerres de religions.

Il faut reconnaître que cette ère des femmes d'Etat se clôt avec l'avènement des Bourbons et que, jusqu'à la césure, où les femmes acquerront le droit de vote (1945), l'influence des femmes sur la politique deviendra plus diffuse et plus insaisissable. On doit néanmoins faire une exception pour Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, qui dépassa le rang de favorite, non seulement parce qu'elle épousa moralement Louis XIV, mais parce qu'elle exerça sur ce dernier une réelle influence. On notera, au passage, qu'elle eut une sorte d'homologue, également française, auprès du roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV, en la personne d'Anne-Marie de La Trémoille, Princesse Orsini (ou des Ursins), quasi premier ministre d'Espagne aux temps de la guerre de succession d'Espagne.

Enfin, une place particulière peut être faite aux favorites royales. Des monarques, à toutes les époques et dans tous les pays, ont eu des maîtresses, mais cette institution coutumière se caractérise en France par son caractère quasi-officiel et par l'activité de mécénat, de protectrice des arts et lettres, qu'exercèrent certaines d'entre elles, comme

Diane de Poitiers ou la marquise de Pompadour.

► Indépendamment des options prises par le droit et au-delà du cercle spectaculaire mais restreint des femmes d'Etat, les femmes ont toujours eu un rôle social important. Dès le Moyen-âge les religieuses assurent les fonctions d'infirmières dans les hôpitaux, de mères-abbesses dans les abbayes de femmes. Surtout, dans l'immense masse du peuple, la femme travaille presque autant que l'homme, à la campagne, dans les champs et à la ferme, en ville à la boutique et dans l'échoppe, Au-delà même de l'activité professionnelle, comme dans toutes les sociétés, même les plus patriarcales, la société française a toujours connu des maîtresses femmes, des femmes gouvernant le ménage. Si la littérature noble se cantonne, jusqu'à la fin de l'Ancien-régime, dans une image idéalisée de la femme, la question de la place respective de l'homme et de la femme, au moins dans le ménage, est abordée franchement par la littérature populaire, souvent satirique, et par la comédie. A cet égard, Molière, dans *Les femmes savantes* et dans *L'école des femmes*, voire dans *Georges Dandin*, se situe dans le droit fil (avec plus de brio) des farces médiévales, moquant aussi bien le mari que sa femme mène par le bout du nez que la femme qui a des prétentions à prendre la place de l'homme.

► Le rôle des femmes dans l'affinement de la civilisation.

L'affinement des mœurs passe par la diffusion du goût. On compte de nombreuses femmes de lettres : Christine de Pisan, Louise Labbé, Marguerite de Navarre, Mme de Scudéry, Mme de La Fayette, Mme de Sévigné, Mme Le Prince de Beaumont, Mme d'Aulnoye. Elles sont moins représentées dans les autres arts, il est vrai, parce qu'ils nécessitent un apprentissage technique que l'on ne souhaitait pas donner aux filles. S'agissant de la peinture et de la sculpture, notamment, cet apprentissage se faisait en atelier auprès d'un maître, et, dans l'esprit du temps, il n'était pas envisageable d'immerger une jeune fille dans le milieu leste et rude des rapins. Les rangs des femmes artistes ont compris, en revanche, des comédiennes et des danseuses. Indépendamment de ces femmes artistes, comme dans de nombreuses sociétés, la femme a contribué, notamment après la fin de l'occupation romaine, à affiner

la civilisation, dans une société franque puis française où le guerrier avait un rôle majeur. Nous avons déjà cité la reine Clotilde, essayant de défendre ses petits-enfants contre la férocité de ses fils. Durant les mille ans du moyen-âge, où tout le monde, du seigneur dans son château fort au serf dans sa chaumière, vit à la dure, la femme a un rôle civilisateur.

A la Renaissance, l'art continue à exalter la femme (on pense à Ronsard, bien sûr) mais ce qui marque surtout cette période, c'est la multiplication des supports de la production culturelle, notamment avec le développement des arts plastiques profanes (portraits, statues exaltant la beauté féminine et non plus seulement la Vierge et les saintes comme au Moyen-âge), en même temps que la diffusion de cet art courtois vers un public plus large, grâce à l'imprimerie. Même bien plus tard, au début du XVII^{ème} siècle, malgré les apports de la Renaissance, mais aussi après un siècle de guerres italiennes et de religions, les anecdotes relatées par Brantôme ou Tallemant des Réaux montrent que les mœurs de la classe supérieure sont encore frustes et, dans les années 1620-1660, ce sont les salons des dames, comme celui de Madame de Rambouillet, et les « précieuses », qui vont jouer un rôle important pour polir les mœurs et affiner la langue.

Maurras disait que la France était une *nation femme*, sans doute par référence à certains traits de l'identité nationale tels que l'intérêt pour les choses de l'amour, une certaine sensualité, la légèreté et l'inconstance, ou l'influence du dolorisme catholique, par opposition à des nations viriles comme les nations anglo-saxonne ou allemande. Ce qui est certain, c'est qu'au XVIII^{ème} siècle, la France a eu vis-à-vis du reste de l'Europe, un peu ce rôle de polissage des mœurs qu'avaient eu les femmes sur la société française à l'aube du Grand siècle⁵⁴.

2.1.7 / 5 - « L'amour, toujours l'amour »

En évoquant la question de la place respective de l'homme et

54 Lire à ce sujet « L'Europe française au siècle des Lumières », de Louis Réau (Albin Michel).

de la femme dans la société, on ne peut pas ne pas aborder une question qui constitue l'un des caractéristiques de l'identité française vue par les étrangers, celle de l'importance de l'amour et du sexe dans la vie sociale, cette importance n'étant sans doute pas sans lien de cause à effet avec la place spécifique de la femme dans la société française.

Vu de l'étranger, ou, du moins, de certains pays, notamment du monde anglo-saxon, le peuple français a un rapport spécial, ou un talent particulier, pour l'amour et même pour le sexe. Peut-être l'absence de cloison étanche entre les sexes et, au contraire, l'existence de relations sociales intenses entre les hommes et les femmes (les salons, la conversation) ont-elles été mal interprétées par des voyageurs pressés, qui en ont conclu que les Français ne pensaient qu'à séduire les femmes et que les Françaises étaient toutes des femmes "faciles". Peut-être y a-t-il aussi une part de vérité, un goût, un intérêt de la nation pour les choses de l'amour. Comme dans d'autres domaines, les Français se voient, eux-mêmes, à une sorte de stade intermédiaire : plus gaillards, plus entreprenants que les peuples germaniques, dont ils moquent la gaucherie et la lenteur, mais moins inflammables que les peuples méditerranéens. Quoi qu'il en soit, une image de polissonnerie, de licence, d'audace coquine, s'attache à la France. Les Français eux-mêmes parlent de « gauloiserie ». Les Gaulois pratiquaient-ils la gauloiserie ou cela reflète-t-il l'idée que se faisaient d'eux nos ancêtres de l'époque de Rabelais ? On ne saurait le dire, mais les Français, depuis le moyen-âge, ne détestent pas manière de plaisanterie comportant une connotation ou une allusion sexuelle et, plus généralement, une certaine verdeur, une certaine liberté de ton en société, réputée gauloise. Du gaulois au galant, il n'y a qu'un pas, même s'il n'y a pas d'étymologie commune. A l'âge classique, le mot "galant" désigne la vivacité, aussi bien au combat : la bravoure, comme en italien (*il re galantuomo*, le roi gentilhomme, Victor-Emmanuel II, père de l'unité du pays), qu'au "déduit", l'empresement auprès des dames, car la vivacité auprès des dames et à la guerre vont de pair (on parle d'ailleurs du « combat » ou des « joutes » de l'amour et l'on applique divers termes de guerre à l'art de la

sédution). Le roi Henri IV, érotomane notoire dont la faiblesse pour les femmes a plusieurs fois conduit la France au bord de la catastrophe, est pourtant très populaire et sa verveur (on l'appelle le "Vert-galant" et de nombreux lieux-dits d'Île de France portent ce nom) n'y est pas étrangère. On parle encore de "gaillardise" et le mot gaillard, lui aussi a, initialement, un sens à la fois militaire (Chateau-gaillard, aux Andelys est un château puissant) et amoureux. La syphilis, qui fut ramenée d'Italie par les soldats de Charles VIII, lors de l'expédition de 1494, fut appelée en France le « mal de Naples », mais comme elle fut diffusée ensuite, depuis la France, dans d'autres pays, elle fut appelée *french disease* en Angleterre. Le baiser sur la bouche est également appelé *french kiss* dans les pays anglophones. Il y a aussi le souvenir des nus de Boucher et des favorites des rois, l'image du pays inventeur du bidet, une tradition de littérature licencieuse (les *Contes* de La Fontaine, les *bijoux indiscrets* de Diderot, les oeuvres de Sade, les caleçonnades de Feydeau), les grisettes de l'époque romantique, les courtisanes de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, pour qui des hommes se ruinaient, le french cancan, le Moulin rouge, les raffinements dans l'érotisme, le président Félix Faure mourant dans les bras de sa maîtresse, les princes de l'Europe fin de siècle, à commencer par le prince de Galles, futur Edouard VII, fréquentant les maisons closes de luxe de Paris. L'effet « *on ne prête qu'aux riches* » et l'amplification assurée, avec un mélange d'horreur et d'envie, par le monde nordico-protestant, ont fait le reste.

Le mâle français n'est pas le macho méditerranéen, latino-américain ou slave. Moins harceleur que le Maghrébin, il a le sang un peu chaud, il tente sa chance. Les femmes anglo-saxonnes ou nordiques voient sans doute dans le « *french lover* » un type de partenaire moins fruste que celui que leur proposent leur réalité quotidienne, ayant plus de conversation avant le rapport sexuel et après, et plus de fougue, peut-être, et plus de raffinement pendant. Il est difficile de déterminer si cette image provient de la place donnée aux relations amoureuses dans la littérature française, à une liberté de ton plus grande qu'elle ne l'était dans les pays protestants jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle à l'égard des choses de l'amour et du sexe, ou d'une réalité expérimentée.

Amateur de bon vin, de bonne cuisine et, qui plus est de l'oeuvre de chair, le Français a décidément un côté épicurien, qui contribue, avec sa légèreté traditionnelle, à ne pas le faire prendre très au sérieux par les autres peuples dans les domaines autres que le plaisir de la vie, comme l'industrie ou la banque.

2.1.8 - La structure de la société.

2.1.8 / 1 La famille.

Du point de vue de la structure de la famille et des relations à l'intérieur de celle-ci, la société française se situe dans le monde européen. La société gauloise était clanique, comme en générale, les sociétés celtes et, sous l'occupation romaine, la conception romaine de la *gens* dû influencer le patriciat, mais la conception de la famille est, depuis le moyen-âge, avant tout celle de la famille "nucléaire" (les parents mariés et les enfants), avec une prise en compte plus ou moins large d'autres membres proches. On sait que, par exemple, jusqu'à la césure, le foyer comptait souvent, outre ce noyau familial, un ou plusieurs des grands-parents (la faiblesse de l'équipement du pays en maisons de retraites (on parlait d'hospices) et la pauvreté des familles rendait nécessaire cette prise en charge, qui était d'ailleurs limitée par la brièveté de l'espérance de vie), ou encore une soeur ou d'une parente pauvre et non mariée. Par ailleurs, l'appartenance catholique du pays se traduisait par l'assimilation à des membres de la famille par le sang des parrain et marraine. Pour les nobles, le lignage et les liens du sang, au-delà de la famille nucléaires sont importants pour transmettre et garder dans la famille, au sens large (avec les collatéraux) le nom, le titre, les terres et (jusqu'en 1789) les droits féodaux. Pour la bourgeoisie marchande, la parentèle (la famille nucléaire et les collatéraux) fonctionne souvent comme un réseau d'entraide, d'influence et de formation des jeunes. (voir à ce sujet, les familles de ministres sous Louis XIV : les Phélypeaux, Colbert, Le Tellier, etc.).

Même si le dernier quart du XVIII^{ème} siècle marque un retour vers les vertus familiales et s'il est de bon ton de s'attendrir devant les scènes peintes par Greuze, la philosophie qui prévaut, et que reflètent le

droit révolutionnaire comme celui du code civil, est celle d'une société constituée d'une somme d'individus et du refus des structures intermédiaires dont la famille est la première. L'enfant dont Rousseau décrit l'éducation dans *l'Emile* n'a pas de famille. L'absence de droit d'ainesse et d'institutions du type du majorat dans le nouveau droit civil favorise la famille nucléaire, au sens le plus étroit, même si les liens de parentèle, y compris celle liée aux parrains et marraines, gardent longtemps un rôle social informel. Cette absence favorise aussi l'émiettement des propriétés familiales, qu'il s'agisse des terres agricoles ou du capital social des entreprises.

2.1.8 / 2 Les structures intermédiaires

Le clanisme institutionnel a disparu sous l'occupation romaine, avec ses accessoires habituels, notamment la vendetta, sauf en Corse. L'individualisme français ne constitue pas le meilleur des terreaux pour le développement de puissantes organisations en dehors de la sphère institutionnelle. Pas même de phénomène mafieux, pas de pègre très structurée.

Il existe néanmoins de nombreux types de structures intermédiaires publiques, privées ou mixtes : collectivités locales, organisations professionnelles, organes corporatifs (corporations, ordres professionnels, chambres consulaires), loges maçonniques, associations, fondations, etc. Certains auteurs, à commencer par Montesquieu, au milieu du XVIII^{ème} siècle, ont cherché à mettre en avant ces structures, comme un contrepoids possible à l'absolutisme avant la révolution de 1789 et, ensuite, comme une alternative à la démocratie représentative. Une organisation corporatiste de l'économie a également parfois été imaginée comme alternative à la lutte des classes. En fait, ces structures intermédiaires sont très hétérogènes. Sous l'ancien-régime, elles étaient surtout l'héritage stratifié et fouillis de la féodalité et leur rôle a sans doute été enjolivé par les auteurs partisans des corps intermédiaires. A l'époque moderne, où le pouvoir procède du suffrage universel, la question n'est plus de limiter la toute puissance et l'arbitraire de l'exécutif, mais plutôt de lui donner un peu d'efficacité dans la mise en oeuvre des orientations politiques

exprimées par le peuple au travers des élections et, de ce point de vue, les nombreuses structures intermédiaires qui existent fonctionnent plutôt comme des groupes de pression entravant cette efficacité.

2.1.8 / 3 Les classes sociales

Cette notion est employée ici dans un sens générique indépendamment de la signification particulière que lui a donné l'idéologie marxiste.

Sous l'Ancien régime : Les trois ordres

La société est officiellement divisée en trois ordres : le clergé, la noblesse et le reste de la population, appelé « tiers-état », qui se différencie lui-même en strates : paysans pauvres, paysans riches, petits rentiers, commerçants, négociants, banquiers, officiers de la couronne, etc. Les réunions périodiques de représentants de la nation, dénommées « états-généraux », reflètent cette répartition. Cette tripartition fonctionnelle est un schéma classique de par le monde, notamment chez les peuples indo-européens où la population peut souvent être répartie entre la fonction du sacré et de la souveraineté, la fonction guerrière et la fonction de production et de reproduction. Cette partition de la société française était, semble-t-il, héritée des Celtes, chez qui on rencontre une véritable classe sacerdotale -les druides-, plus que des Romains, des Grecs ou des Germains, qui en sont dépourvus.

Depuis 1789

La révolution volatilise cet ordre ancien sans lui substituer de nouvelle structure formelle, les hiérarchies subsistantes sont donc celle des autorités publiques (ministre, préfet, maire, etc.) et, surtout, celle de la fortune.

Au XIX^{ème} siècle, la noblesse perd son rôle institutionnel, mais va garder un prestige et un rôle social qui mettront du temps à disparaître. Ils sont encore sensibles en 1914, où, dans les campagnes, l'ancien seigneur est encore assez souvent maire du village. Lui et sa famille, s'ils vivent encore au château, sont appelés M. le marquis, Mme la comtesse,

voire par leur prénom : Monsieur Henri, M^{lle} Louise, etc. Ces derniers vestiges d'influence disparaîtront au cours du XX^{ème} siècle. Gravement touchée par l'effondrement du franc germinal et des rentes en 1914-18, par une gestion patrimoniale pas toujours avisée, par l'absence de renouvellement par de nouveaux anoblissements (les derniers ont eu lieu dans les années 1860), perdant peu à peu ses bastions traditionnels de la diplomatie, du corps des officiers (notamment de cavalerie), et des conseils d'administration, cette classe se dissout progressivement dans la population.

Quant au clergé, il sort de la tourmente révolutionnaire avec plus d'atouts que la noblesse : un rôle social qui demeure important : celui des ministres du culte, celui des soeurs dans les hôpitaux et dans diverses institutions de bienfaisance (hospices, orphelinats), son rattachement à Rome, qui lui assure une sorte d'extraterritorialité, consacrée et organisée par le concordat de 1802, une autorité morale, un patrimoine, certes considérablement réduit par la vente des biens nationaux, mais qui comporte encore quelques beaux restes et, enfin, un quadrillage territorial hérité de la Gaule chrétienne et que ce concordat conforte. Mais il n'a plus non plus de rôle institutionnel, politique ou administratif. Le mouvement qui pousse la religion dans la sphère exclusivement privée est en route.

C'est donc surtout au sein de l'ancien tiers-état que la structure de la société va se recomposer, selon un schéma essentiellement urbain, entre une grande bourgeoisie, une classe moyenne et un prolétariat.

La grande bourgeoisie, déjà très proche de la noblesse sous l'ancien régime (les fermiers généraux, possédant château, équipage, jouant les mécènes), accroît encore sa domination. La Monarchie de Juillet et le Second empire marquent vraiment l'avènement de ce que Beau de Loménie appellera les « dynasties bourgeoises⁵⁵ » (les Lafitte, Périer, Schneider, Wendel, Rothschild, etc.). qui s'affirment

55 Emmanuel Beau de Loménie, *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, Denoël, 1973.

comme la nouvelle classe dirigeante (c'était le principal objectif des révolutionnaires de 1789),

Le XIX^{ème} siècle voit s'affirmer la notion de classe moyenne. Elle est si caractéristique des sociétés modernes que, encore au début du XXI^{ème} siècle, on peut classer les Etats en fonction de l'importance de cette classe, les Etats considérés comme modernes étant ceux où elle est la plus développée et a le plus de poids politique par son vote, et économique par ses goûts et sa consommation. La France fait partie des premiers pays où cette classe a émergé. Au XIX^{ème} siècle, tandis qu'elle se développe rapidement, on lui reproche son caractère prosaïque, mesquin, un peu gauche, ridicule, bref, de ne pas être noble. Le contraste est souligné par les littérateurs, les uns de façon haineuse, comme Flaubert ou Baudelaire, les autres de façon satiriques et souriante, comme Emile Augier (*Le gendre de M. Poirier*), Labiche, et surtout H. Monnier, créateur du personnage emblématique de cette classe moyenne, M. Prudhomme. Elle est d'autant plus victime de la comparaison que la noblesse n'a pas totalement quitté la scène, que cette comparaison est gardée vivace avec le souvenir de la pièce de Molière, toujours reprise, *le Bourgeois gentilhomme* et qu'il n'existe pas, en France, d'équivalent du *gentleman* anglais, c'est-à-dire d'un personnage qui n'est pas nécessairement noble, mais qui a reçu une éducation coûteuse dans des *public schools* telles qu'Eton, Harrow ou Winchester, et possède un certain nombre de codes sociaux qui n'incitent pas à le tourner en ridicule. En Angleterre, le clivage passe entre la « bonne société » et le reste, plus qu'entre la noblesse et la roture.

Dans le même temps, le prolétariat urbain se développe à mesure de l'industrialisation du pays, à partir des années 1830. Cette industrialisation fait émerger, à côté du bourgeois, une figure qui n'est pas plus nouvelle que le bourgeois, mais qui, avant la révolution industrielle, plus encore que le bourgeois, vivait dans l'ombre, celle de l'ouvrier. Les socialistes parleront à partir du milieu du XX^{ème} siècle d'une classe ouvrière, de conscience ouvrière, d'internationale ouvrière, etc.

2.1.9 - Le rôle moteur de l'Etat

2.1.9 / 1 Les notions d'Etat et de droit.

La notion d'Etat, du fait de l'héritage romain, est ancienne en France, de même que la réflexion sur le pouvoir et sur la souveraineté. Dans la conception traditionnelle, elle se confond longtemps avec la fonction royale. On en trouve un vestige dans la phrase très vraisemblablement apocryphe prêtée à Louis XIV : "L'Etat c'est moi", ou dans la formule "Tel est notre bon plaisir", qui fut parfois utilisée à partir de François I^{er}, et qui est destinée à exprimer, non pas la fantaisie et l'arbitraire des décisions royales, ou la satisfaction du plaisir personnel du roi, mais à signifier que le roi décide en pleine souveraineté et sous aucune contrainte, ni d'une puissance étrangère, ni d'un groupe de pression intérieur.

Le roi qui décide n'est pas une abstraction, c'est bien un individu, avec ses forces et ses faiblesses, mais qui incarne un principe politique, l'Etat, et un peuple, et qui exerce ses fonctions avec l'aide de Dieu. La pensée politique va évoluer, aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, comme dans d'autres domaines, vers de plus en plus d'abstraction, et c'est de cette abstraction croissante, que naîtront les concepts modernes de la science politique. Le français est l'une des langues où cette notion d'Etat a le plus de force. L'anglais *State* est peu utilisé et l'on emploie plutôt *government*, mais qui n'a pas la même valeur un peu sacralisée qu'a acquise l'Etat en France (quand on parle de la raison d'Etat, de la sûreté de l'Etat ou du bien de l'Etat).

La conception du droit est liée à la notion d'Etat. Elle est marquée par le droit écrit, le droit romain. Le droit coutumier, hérité de la conquête germanique du V^{ème} siècle le concurrença pendant 12 siècles, mais la révolution et le consulat peuvent s'analyser, entre autres, comme un abandon de cette tradition germanique du droit coutumier et un choix résolu en faveur de la tradition romaine du droit écrit, un choix entre l'Europe du nord et l'Europe du sud, exactement comme, un siècle plus tôt, la révocation de l'édit de Nantes. L'expansion, au XX^{ème} siècle, du droit anglo-saxon, à travers notamment du droit des contrats entre entreprises, a déplacé la frontière : ce droit, dit *common law*, historiquement fondé sur la jurisprudence, a eu longtemps une

place marginale, locale. Les deux grandes familles de droit en Europe occidentale étaient le droit romain et le droit germanique. Ce qui fait la spécificité de la conception française du droit, telle qu'elle s'est élaborée au fil des siècles, superposant la pensée des « Lumières » à celle héritée des légistes de l'Ancien-régime, tient aux caractères suivants :

— d'abord un grand attachement au droit écrit. L'un des préceptes de Montesquieu est qu' " *Il ne faut jamais faire par les lois ce que l'on peut faire par les mœurs*", l'une des plus belles maximes de la science politique, dans la forme comme dans le fond, est aussi l'une des moins respectée en France.

— Le droit est l'expression de la volonté du « souverain », étant entendu que dans le régime républicain, le souverain est le peuple (cf. Rousseau, *Du contrat social*), mais le peuple est représenté par un pouvoir législatif au sein de l'Etat et donc, l'Etat est la source légitime du droit.

— Il en résulte une moindre place donnée à la jurisprudence que dans la « *Common law* » anglo-saxonne où le droit s'élabore au fil du temps et où c'est par cette lente évolution, suivant celles de la société, que le droit est l'expression de la volonté générale. On trouve aussi dans le monde germanique cette idée que le droit est la production vivante, évolutive, du *volksgeist* d'un peuple particulier (cf. F. von Savigny, par exemple, s'opposant au XIX^{ème} siècle à l'adoption d'un code de droit sur le modèle français). Cette conception s'oppose donc à la conception française.

— La loi est la règle de droit issue de la raison humaine et donc potentiellement applicable à tous les humains (expression du messianisme français).

— L'individualisme : le droit issu de la révolution et de l'Empire est empreint des conceptions des « philosophes », qui voient dans la société une collection d'individus agrégés entre eux par la seule volonté de leur libre arbitre (cf., ici encore, le « *Contrat social* »).

— De façon contingente, le droit issu de cette période est marqué par les conceptions de l'époque, et, figées par la codification, ont fini par paraître moins propices que le droit anglo-saxon au déve-

loppement des affaires (droit des faillites ou droit de la propriété intellectuelle, par exemple).

Au croisement des notions d'Etat et de droit se trouve celle d'Etat de droit, sur quelle nous reviendrons (cf. infra, 2.1.10 / 2 : La pensée française).

2.1.9 / 2 Emblèmes, drapeaux, hymnes et symboles.

Le rôle moteur qu'a joué l'Etat dans la construction du pays explique sans doute l'importance des symboles de l'Etat dans la définition de l'identité nationale. Avant le XIX^{ème} siècle, les Etats et surtout les souverains, avaient leurs signes distinctifs, leurs emblèmes, leurs symboles, mais l'espèce de panoplie (de kit, diraient nos amis anglophones), de l'Etat qui se respecte, comprenant un drapeau, une devise et un hymne, est une invention moderne.

Emblèmes.

Il y eut d'abord des emblèmes de chefs de guerre, qui devaient être visibles de loin, sur le champ de bataille, pour, brandis sur un bouclier ou au haut d'une hampe, et accompagnés du cri de guerre, servir de signe de ralliement dans la fureur des combats. Pour le roi de France, ce fut l'oriflamme, un étendard jaune semé de flammes rouges, le cri étant "Montjoie Saint-Denis". Puis les fleurs de lys furent l'emblème des rois et de tout ce qui était d'Etat pendant près de 700 ans, du milieu du XII^{ème} siècle, jusqu'à 1830⁵⁶ (avec une parenthèse entre 1789 et 1814). Il est remarquable que, de toutes les grandes puissances européennes, la maison de France soit la seule à ne pas arborer comme emblème un animal, mais cette figure héraldique finalement pas très claire (sont-ce réellement des fleurs, et si oui sont-ce bien des lis -il est vrai que le lis est considéré comme une fleur mariale, ce qui s'harmonise parfaitement avec la dédicace de la France à la Vierge Marie-, ou pas plutôt des iris ? ou la stylisation de la pointe métallique d'une arme médiévale appelée « angon » ?), mais tellement

56 D'abord en semis, se blasonnant « « d'azur, semé de fleurs de lys d'or », puis seulement à trois fleurs.

esthétique.

Pendant la révolution, les gouvernants, qui cherchaient des symboles fédérateurs à substituer aux lis, tâtonnèrent entre des allégories et des emblèmes divers, généralement inspirés de la république romaine, leur grand modèle : feuilles de chêne ou d'olivier, faisceaux du lecteur, figurines diverses, Justice, Minerve, etc. Sous Napoléon, on tenta d'acclimater l'aigle impériale romaine, symbole assez banal (Rome, Russie, Autriche, Prusse, Pologne, Albanie...) et, plus original mais peu fédérateur, les abeilles. La Monarchie de Juillet essaiera le coq ; sous le Second-empire, on reparlera peu d'abeilles, mais l'aigle reviendra en force. Enfin, la République franc-maçonne introduisit l'allégorie de la République, sous les traits d'une jeune femme, surnommée Marianne, qui, sous des traits changeants, s'est maintenue jusqu'à l'époque actuelle, et qui figure sur les pièces de monnaies et les timbres poste, le papier à en-têtes des administrations de l'Etat et les cachets formés à l'aide d'un timbre sec ou humide, d'où le réjouissant raccourci du jargon des fonctionnaires parlant de "marianne sèche " et de "marianne humide". D'autres emblèmes, essayés lors de la révolution de 1789 comme le bonnet phrygien, réapparaissent de temps à autres.

- *Drapeaux.*

Jusqu'à la révolution de 1789, le drapeau était purement militaire. Chaque régiment avait le sien et il n'y avait pas de drapeau national au sens où on l'entend à l'époque contemporaine. Ces drapeaux de régiment étaient d'autant plus divers que certains régiments étaient des entreprises privées. Néanmoins, un élément d'uniformité était apporté par la croix blanche qui, dans tous les cas, délimitait le champ en 4 cantons et c'étaient ces cantons qui variaient d'un régiment à l'autre. Le drapeau du Québec, hérité de l'administration militaire de la colonie, donne un bon exemple de la configuration de ces drapeaux régimentaires. Ce qui se rapproche le plus de ce que l'on appelle à l'époque contemporaine un drapeau national était le pavillon arboré à la poupe des navires, qui, pour les navires français, était blanc. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'au début du XIX^{ème} siècle, l'usage du drapeau national s'est instau-

ré, les rebelles vendéens, puis les gouvernements de la Restauration, adoptèrent le drapeau d'étamine blanche. En notre époque de sur-signifiante, où le moindre ministère porte un nom de trois lignes, ce parti pris de dépouillement virginal n'aurait pas manqué de cran, mais il n'aurait pas été compris. Les révolutionnaires adoptèrent les trois couleurs (bleu, blanc et rouge) des drapeaux hollandais, britannique et américain, trois pays qui incarnaient à l'époque l'émancipation politique. La disposition et l'ordre des trois couleurs donna lieu à quelques tâtonnements : d'abord, ce fut la disposition en bandes horizontales, à la hollandaise, puis au bout de plusieurs années, on adopta les bandes verticales. Plus tard, des esprits soucieux de continuité nationale expliquèrent que le blanc exprimait le principe monarchique, le bleu la religion catholique ou le bleu adopté par la royauté au XI^{ème} siècle, et le rouge la couleur des révoltes populaires, celle d'Etienne Marcel par exemple. D'autres affirmèrent qu'il s'agissait des couleurs des armes de la ville de Paris. On peut tout aussi bien dire que le bleu est la couleur du manteau de Saint-Martin et que, Clovis ayant placé le royaume sous la protection de ce saint, il a fait du bleu une couleur nationale. Ou encore que le rouge représentait le rouge de *l'oriflamme*. Ces laborieuses explications rétrospectives masquent le flou symbolique de ces trois couleurs de hasard, mais, en dépit de leur origine arbitraire, elles ont flotté sur les champs de bataille de la révolution, de l'Empire et des guerres suivantes, en Europe comme outre-mer, elles y ont acquis une légitimité et ont donné lieu à un attachement avec lesquels le drapeau blanc, apparu trop tardivement et n'ayant pas eu le temps de s'implanter dans les coeurs ni dans les mémoires, ne peut rivaliser. C'est ce rappel qui permit à Lamartine, en 1848, d'écarter le drapeau rouge, que l'aile socialiste des révolutionnaires voulait voir adopter, et de sauver le drapeau tricolore⁵⁷ et, également, ce qui explique que la position inflexible du comte de Chambord sur le retour au drapeau blanc ne put qu'entraîner l'échec du projet de restauration royale de 1873.

57 "Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devez le répudier plus que moi, car le drapeau rouge que vous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champs-de-Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie. » - Discours prononcé à l'Hôtel de ville de Paris le 25 février 1848

Ce qui est certain, c'est que ne font partie de la tradition française, ni le noir que l'on trouve dans les drapeaux belge (héritage de la Flandre) et allemand (héritage de la Prusse), ni le vert qui figure dans les drapeaux italien et irlandais.

- *Devises.*

Au moyen âge, certains seigneurs et certaines « bonnes villes » avaient un "cri", c'est-à-dire un cri de guerre. Plus tard, avec le développement des belles lettres, apparurent des devises, souvent en latin. Les rois de France n'avaient pas de devise. La République, en 1792, en adopta une : "Liberté, égalité ou la Mort, ", puis "Liberté, Égalité, Fraternité". Ce type de "devise", qui a été imité depuis, avec une préférence marquée pour le rythme ternaire, témoigne d'un remplacement de vertus chrétiennes par l'affichage de la morale laïque.

- *Hymne.*

La notion d'hymne national était inconnue sous la royauté. Il s'agit d'un usage étranger adopté par les Républicains. Comme l'emblème, il porte un nom féminin, la Marseillaise, ce nom, qui commence comme "Marianne", confirmant à nouveau le caractère de Nation-femme de la France. Cette oeuvre est un chant patriotique, composé dans un contexte de guerre, qui a donc des accents assez farouches (« qu'un sang impur abreuve nos sillons »), qui, depuis la césure, mettent mal à l'aise certains intellectuels, mais, comme pour le drapeau, le souvenir de l'héritage de la révolution de 1789 et des heures de gloire auxquelles est associé ce chant, a été plus fort, jusqu'à présent, que les scrupules pacifistes.

- *Monnaies.*

On a commencé à battre monnaie sur le territoire de l'actuelle France au début du 1^{er} siècle av. J-C. Chaque cité gauloise (il y en avait une quarantaine), avait sa monnaie, le plus souvent imitée des statères d'or macédoniennes et donc représentant une tête stylisée de dieu ou de souverain, inspirée plus ou moins d'Alexandre le grand ou d'Apollon. Cette diversité réapparut après la fin de l'occupation romaine et la multiplicité des ateliers monétaires, d'abord conséquence du

régime féodal, (battre monnaie était un privilège seigneurial) puis de la difficulté des transports sécurisés, survécut à l'unification politique du territoire, puisque ce n'est qu'en 1878 que la frappe des monnaies fut concentrée en un seul atelier à Paris. Les monnaies royales du moyen-âge représentaient le souverain sur un trône, puis sous les traits d'un guerrier à cheval (d'où l'appellation de "Franc à cheval", qui est à l'origine de l'appellation de "franc", données à la monnaie nationale⁵⁸. A partir du XVI^{ème} siècle, le retour à l'antique - c'est l'esprit de la Renaissance -, se manifeste aussi dans la numismatique et le chevalier est remplacé par le profil du souverain, qui durera aussi longtemps qu'il y aura des souverains. La république y frappa des allégories diverses, jusqu'à ce que s'impose la figure de Marianne, dont l'une des variantes les plus connues est la semeuse du graveur Roty, qui orna les pièces de 1898 à 1920 (ainsi que les timbres-postes avant et un peu après la guerre de 14), et depuis 1960. Elle présente la particularité de semer contre le vent, inquiétant contresens.

- Fête nationale.

Enfin, depuis le XIX^{ème} siècle, la panoplie de l'Etat indépendant ne saurait être complète sans un jour de fête nationale. En France, cette notion a été institutionnalisée relativement récemment, en 1889, à une époque où s'amorçait la campagne anticatholique qui culminera en 1905-1906. Il s'agissait de faire pièce aux fêtes traditionnelles catholiques en ajoutant dans le calendrier des jours fériés non confessionnels. Le choix se porta sur la Saint- Camille, qui tombe le 14 juillet. D'autres ont suivi depuis : le 11 novembre en 1920 et le 1^{er} mai en 1941. Pour de nombreux Etats, la fête nationale commémore l'anniversaire du jour où l'ancienne puissance coloniale leur a accordé l'Indépendance ; pour d'autres, le jour de leur unification ou de leur réunification, pour d'autres encore, celui du déclenchement d'une révolution. Dans le cas de la France, la fête nationale est réputée commémorer non pas l'épisode, assez dérisoire, de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, mais la fête dite « de la Fédération », le 14 juillet 1790, qui symbo-

58 Le franc a été frappé initialement pour payer la rançon du roi Jean II, fait prisonnier par les Anglais à Poitiers en 1360 – mauvais début.

lise, en dépit de son nom⁵⁹, l'unification administrative du pays, en rupture avec la diversité et les particularismes hérités de la féodalité. Elle est donc une fête de l'identité et de la fraternité nationale.

2.1.9 / 3 La formation du territoire. La dialectique de la diversité et de l'unité.

Avant l'invasion romaine, la Gaule a une réalité ethnique et culturelle, mais non une unité politique et ce sera l'une des raisons de la perte de son indépendance. Durant les cinq siècles d'occupation romaine, cette identité ethnique se maintient, mais en évoluant sous l'influence romaine, qui va jusqu'à substituer complètement le latin (ou plus précisément le bas latin) au gaulois comme langue commune, et introduit des usages et des goûts romains.

A l'occupation romaine succèdent les invasions germaniques, mais, à la différence des Romains, qui étaient en Gaule des fonctionnaires étrangers, de passage au cours d'une carrière professionnelle et dépendant d'une capitale située à l'extérieur, les Germains s'installent comme des habitants, dominants, certes, mais acceptant de cohabiter avec les héritiers du patriciat gallo-romain. Les nouveaux venus vont fusionner avec les Gaulois romanisés, aussi bien dans la classe dominante que dans la classe dominée, même si, par la suite, une thèse en séduisit plus d'un (Boulainvilliers, au XVIII^{ème} siècle, étant le plus connu), selon laquelle les nobles étaient les descendants des Germains et les roturiers ceux des Gaulois.

L'influence romaine s'est plus ancrée dans la moitié sud de la Gaule, où l'on garde l'usage du droit romain écrit et l'impact des conquérants germaniques a été plus fort dans la moitié nord, où l'on adopta le droit coutumier, plus influencé par le droit germa-

59 Les révolutionnaires n'avaient pas une idée très claire des concepts du droit constitutionnel et l'appellation de fédération ne signifie nullement qu'ils avaient l'intention de donner à la constitution du pays une tournure fédérale. C'était sans doute plutôt, pour eux, une réminiscence de la constitution des Etats-Unis, une manière de s'inscrire dans le courant amorcé par la guerre d'indépendance américaine, qui jouissait d'un grand prestige chez tous les esprits imbus des « idées nouvelles ».

nique. Les premiers rois francs, Clovis puis Clotaire, reconstituèrent le territoire de la Gaule (fin du V^{ème}, début du VI^{ème} siècle), mais ce territoire fut redécoupé au fil des successions, jusqu'au dernier partage, consommé en août 843 par le traité de Verdun. Ce traité priva la Gaule d'une partie de son territoire. Il sera en partie reconquis par les rois au fil des siècles. Cette reconquête, lente et incomplète, structure mille ans de l'Histoire de France. Le nord (Rhénanie, Belgique, Luxembourg, sud des Pays-Bas) lui échappe encore aujourd'hui. A côté de ces tribulations historiques, le régime féodal va, pendant cinq ou six siècles, compartimenter les territoires, et ceux-ci voient se développer une diversité de langues et de coutumes, là où l'occupation romaine avait apporté (ou imposé) l'uniformité.

L'Etat central va, au fil des siècles, conduire un double mouvement de reconquête et de réunification. Dans les deux cas, il va utiliser comme instrument, un peu la guerre, mais surtout les mariages et les héritages pour annexer et le droit (civil, pénal, etc.), les institutions administratives et la langue, pour assimiler. Les révolutionnaires, puis les dirigeants du XIX^{ème} siècle comprirent que le développement de la puissance politique de la France et sa nécessaire unification comme marché économique afin de favoriser l'expansion de la production manufacturière ne pouvaient s'accommoder des particularismes locaux et du multilinguisme. Ils supprimèrent les péages intérieurs, parachevèrent la centralisation administrative et imposèrent l'usage du français. Ce mouvement donna lieu à peu de critiques, d'une part parce qu'alors, la prééminence et le prestige du français dépassaient les frontières du pays et, d'autre part, parce que cette unification répondait trop bien aux intérêts économiques de la classe dominante de la bourgeoisie industrielle et financière.

Les récriminations portèrent plus sur la centralisation administrative (Lamenais, Toqueville), que sur l'unification culturelle, et encore, seulement à partir du moment où le tour de vis napoléonien eut rendu l'État central beaucoup plus efficace, mais aussi beaucoup plus pesant. Cette centralisation, comparée à ce que l'on observe dans l'histoire de pays comme l'Allemagne ou l'Italie, parvenant tard à l'unité politique, a frap-

pé les visiteurs étrangers au XIX^{ème} siècle et fait l'objet de maintes critiques au plan interne. On peut dire que les temps qui ont suivi l'Empire jusqu'à nos jours ont été, à des tempos variables, la longue histoire du desserrement⁶⁰ de cette centralisation napoléonienne, mais celle-ci fut, jusqu'au début des années 1980, une des caractéristiques de la France, pour le meilleur et pour le pire.

Il est révélateur de ce rôle central de la puissance publique que, parmi les attributs de l'identité nationale, les Français mettent en avant le drapeau, la devise ("Liberté, égalité, fraternité"), le régime politique (la République), comme ils l'ont fait lors du débat public de 2010, mais cela résulte d'un contresens concernant la notion d'identité. Ces attributs ne définissent pas plus l'identité d'un peuple que la carte d'identité ou le passeport ne définissent celle d'un individu. C'est confondre l'identité formelle et administrative et l'identité réelle, c'est-à-dire la personnalité, d'un individu ou d'un peuple.

2.1.9 / 4 L'Etat gestionnaire du patrimoine naturel, l'Etat aménageur.

Alors que la grande aventure de l'essartage du Moyen-âge s'était faite sans l'Etat, trop faible à l'époque, à partir du XVII^{ème} siècle, l'aménagement du territoire est de plus en plus pris en charge par lui. On peut citer des opérations d'assèchements de marais, souvent confiées à des Hollandais, la construction des routes, gloire des intendants et de Trudaine, les canaux, à commencer par le canal du Midi, les chemins de fer, la plantation, sous Napoléon III, des forêts des Landes, de Sologne et de Fontainebleau, etc. Ces grands travaux d'aménagement sont prisés de gouvernements de plus en plus enclins à l'évergétisme (le "despotisme éclairé"), pour qui ils constituent l'une des manifestations les plus visibles par les sujets, puis par les électeurs, de leur utilité et de leur efficacité. Ils trouveront leur prolongement,

60 Réformes de 1837, 1838, 1866 et 1867, puis, sous la III^{ème} République, lois de 1871 et de 1884 sur les départements et les communes, etc.

à partir du dernier tiers du XIX^{ème} siècle, dans les territoires d'outre-mer, terres vierges qui s'y prêtent particulièrement : irrigation, barrages, routes, en Indochine, en Algérie, etc.

2.1.9 / 5 L'Etat animateur de l'économie

Tous les régimes et à toutes les époques ont compris qu'ils avaient intérêt au bien-être matériel du peuple. En France, dès que la royauté a disposé de quelque puissance, par exemple sous Philippe-Auguste, elle s'est préoccupée de l'animation de l'économie, à l'échelle modeste de ces moyens : réglementation des foires, des péages, droits de douanes, coupes de bois dans les forêts domaniale. La croissance de l'intervention va suivre plus ou moins celles des moyens d'action de l'Etat, même si, au XIX^{ème} siècle, la doctrine officielle est le libéralisme et le libre-échange : création de la Caisse des dépôts et consignations en 1816, des caisses d'épargne dans les années 1830, loi sur les sociétés anonymes en 1866, gestion fine des tarifs douaniers, traités bilatéraux de commerce.

Les guerres mondiales du XX^{ème} siècle, la crise économique des années trente et l'exercice du pouvoir par des gouvernements soutenus par les socialistes et les communistes vont donner un coup d'accélérateur aux interventions de l'Etat. Sont nationalisés le transport aérien (création d'Air France en 1933), les constructeurs aéronautiques et le transport ferroviaire (création de la SNCF en 1937), puis, lors d'une nouvelle vague, en 1946, l'électricité, le gaz, les charbonnages, les plus grandes banques et compagnies d'assurance, ainsi que Renault. Dans cette même période, où la guerre est devenue industrielle et économique autant que militaire, l'Etat doit organiser l'économie de guerre (14-18 et 39-45), puis l'économie de pénurie et le rationnement, de 1940 à 1948, et la reconstruction.

Il va créer une foule d'organismes d'organisation économique et d'outils juridiques, qui vont survivre en grande partie, même lorsque l'aide américaine aura desserré la contrainte, d'autant que la répartition et l'emploi de l'aide Marshall nécessitent eux-mêmes une forte organisation par la puissance publique. La France doit, non seulement, se

relever de ses ruines, mais aussi faire face aux charges d'une dette publique sans précédent, car ces grandes crises mondiales ont généré des besoins financiers colossaux. Il en résulte une politique draconienne de contrôle des changes, d'une part, et une augmentation de la pression fiscale d'autre part. L'impôt sur le revenu, créé en 1914, est surtout développé à partir de 1917, en pleine guerre. La taxe sur la valeur ajoutée est créée en 1954, la vignette automobile en 1956.

2.1.9 / 6 L'Etat protecteur des arts et de la culture

A partir de la fin du moyen-âge, le roi, à la fois chef de l'Etat et premier seigneur du royaume, s'assume, par le mécénat, les constructions royales et les commandes, comme le protecteur des arts, à la fois parce que c'est la mode parmi les grands seigneurs (l'Italie donne l'exemple avec les papes ou les Médicis) et parce que cela sert sa politique. L'Europe de l'est et du nord suivra ce mouvement aux XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles. Colbert systématise la démarche avec la création des manufactures de Beauvais, de la Savonnerie, de Saint-Gobain ou des Gobelins et l'instauration de droits de douanes protecteurs sur les produits de luxe. On passe progressivement du mécénat personnel à une politique gouvernementale des Beaux-arts, qui sera confiée, à travers les vicissitudes des temps, au ministre de la Maison du Roi, au directeur des bâtiments, au surintendant des Menus plaisirs, sous l'Ancien régime, à un Surintendant des Beaux-arts sous le Second-Empire, à un sous-secrétariat d'Etat au Beaux-arts sous la République, de façon ininterrompue jusqu'à l'adoption de l'appellation "Culture" en 1959, A. Malraux se voyant nommé ministre d'Etat ministre des Affaires culturelles, avec le premier rang dans l'ordre protocolaire au sein du gouvernement. Au XVII^{ème} siècle, l'accroissement de la puissance de l'Etat lui permet de créer, outre des manufactures royales, des Académies, le Salon annuel de peinture, et même un établissement à l'étranger : l'académie de France à Rome (1666). Cette extension hors des frontières de l'action culturelle de l'Etat, qui est ainsi l'une des plus anciennes au monde, sinon la plus ancienne, reprendra au XIX^{ème} siècle avec la création de l'Ecole française d'Athènes en 1846, de l'Institut français du Caire en 1880, de l'Alliance française en 1884 et de l'Ecole française d'extrême-orient en 1898.

Les liens entre l'Etat et les beaux-arts vont de soi. L'Etat n'a jamais considéré l'art à la légère, ni comme quelque chose de strictement privé, ni comme quelque chose de futile. Il est admis que l'art contribue à la glorification, à l'embellissement et à l'enrichissement de la Nation et, réciproquement, l'action de l'Etat apporte des moyens d'existence aux artistes (commandes, pensions, etc.) et contribue au développement de la production artistique et au rayonnement européen de cette production, rayonnement que l'on ne peut contester pour la période 1670-1950. Le rôle de propagande, intérieure et extérieure, des productions artistiques, des constructions de palais royaux, se double d'un rôle économique : créer des emplois et réduire le déficit de la balance commerciale sur des produits de luxe. Même si le règne de Louis XIV connaît la "Querelle des anciens et des modernes" et celui de Louis XVI celle des gluckistes et des piccinistes, ces "querelles" ne mettent nullement en cause la relation des milieux artistiques au pouvoir. Le gouvernement interdit certains livres, mais qui relèvent de la théologie ou de la science politique et non de l'art. Le XIX^{ème} siècle est marqué par l'apparition d'une fracture entre le goût majoritaire et les innovations apportées par les nouvelles écoles : "bataille d'Hernani" en 1830, procès de Flaubert (*Madame Bovary*) et de Baudelaire (*Les fleurs du Mal*)⁶¹, refus d'exposer les Impressionnistes au salon officiel. En fait, ces artistes ne s'opposent pas au gouvernement, mais c'est le gouvernement qui endosse la défense de la morale et de l'esthétique en vigueur et s'oppose à ces artistes. L'utilisation de l'art comme vecteur de subversion apparaît seulement à la fin de la période sous revue et il s'agira toujours plus d'une subversion sociale que spécifiquement politique, même si, aux temps du mouvement surréaliste, Aragon se signale par ses attaques violentes (*"je conchie l'armée française dans sa totalité"*⁶²..), Le schéma dominant reste celui où l'artiste, après une jeunesse bohème, éventuellement contestataire, parvient aux honneurs, reçoit la légion d'honneur et revêt l'habit d'académicien au soir de sa vie.

⁶¹ Les deux en 1857.

⁶² In *Traité de style*, 1928

Au total, l'Etat français est un Etat qui, au regard de ses moyens, veut faire trop de choses, être présent dans tous les domaines, ce qui a pour effet que, chacun de ces domaines, il apparaît toujours impécunieux, et que ses agents doivent jongler avec les moyens du bord et remplir leur mission avec des "bouts de ficelles". C'est, certes, une manière d'entretenir l'ingéniosité et la débrouillardise nationales, mais cela place souvent ces agents en position d'infériorité par rapport à leurs collègues étrangers.

2.1.9 / 7 Les Français et l'Etat

Une tradition administrative.

L'administration publique s'est construite très progressivement, au fil des siècles, depuis les quelques officiers qui entouraient les rois mérovingiens aux organigrammes obèses de l'époque contemporaine, en passant par les légistes du moyen-âge, les premiers départements ministériels sous Charles IX, etc., mais, globalement, la France a été longtemps en tête des grands pays d'Europe pour la structuration des administrations. Si l'on consulte les éditions de *l'Almanach royal* (le Bottin administratif de l'époque) des années 1780, on y trouve déjà en germe les structures modernes. Ce n'est pas un hasard si les mots *bureau* et *bureaucratie*, qui ont envahi le monde, surtout via leur adoption par la langue anglaise, sont d'origine française. De fait, ce sens de l'administration du détail, que les Français ont exporté dans leurs anciens territoires d'outre-mer, fait partie de l'identité française. Ce n'est pas non plus un hasard si l'un des plus grands génies français, Napoléon Bonaparte, fut, entre autres, un génie administratif. Ce trait ne va pas sans excès, maintes fois critiqués : la bureaucratie, la réforme salubre, voulue par le ministre, mais bloquée par l'hostilité sournoise des services, le dossier « encaraissé » par l'excès de zèle d'un "obscur chef de bureau", les ridicules des "ronds-de-cuir" moqués par Courteline, la machine aveugle et inhumaine, avec ses lenteurs, ses exigences tatillonnes, ses absurdités, la difficultés de dialogue, tout cela remonte loin, à l'administration fiscale de l'ancien régime, et est rappelé tous les jours, mais, en même temps, cette lourde machine est bien souvent aussi protectrice des droits et de l'égalité et est mue par des employés

globalement consciencieux et honnêtes, animés du souci du service public, les Français, dans l'ensemble, le reconnaissent.

L'ancienneté de structures étatiques fait que la relation entre la société et les serviteurs de l'Etat a une histoire riche. Sous l'Ancien-régime, les offices et charges publiques attirent la bourgeoisie, d'abord parce que ces offices s'achètent et qu'ils constituent donc un placement, ensuite parce que, lorsqu'on occupe une de ces charges, c'est bien le diable si l'on ne peut pas en profiter pour faire octroyer à soi-même ou à un proche un avantage financier, une faveur ou une autre place. Par ailleurs, la possession d'un tel office (mais c'est vrai aussi d'une simple place au service du roi) est socialement valorisée, ne serait-ce que par la sécurité de l'emploi qu'elle procure. Enfin, certaines de ces charges permettent d'acquérir un titre de noblesse, qui permettra à son tour d'échapper à l'impôt. La vénalité des charges fut abolie par la révolution de 1789, mais non l'attrait pour la fonction publique.

Le rapport des Français à l'Etat est pétri de contradictions. Ils critiquent le poids de l'Etat et de ses impôts, les « privilèges » qu'ils prêtent à ses fonctionnaires (essentiellement la sécurité de l'emploi), mais, en même temps, ils attendent beaucoup de lui : le maintien de l'ordre, la sécurité, l'aide et la protection de leur consul quand ils sont à l'étranger, une bonne éducation pour leurs enfants, la lutte contre le chômage, la protection des monuments historiques, l'animation culturelle, la sécurité routière, etc.

La fraude, la relation à l'intérêt général

La position intermédiaire de la France en Europe se manifeste aussi dans ce domaine. La fraude, le travail au noir ou l'évasion fiscale y sont plus développées que dans les pays nordique, mais moins que dans les pays méditerranéens. Le sens de l'intérêt général, le dévouement au service de l'Etat y font partie, de longue date, de la culture nationale et, en même temps, l'individualisme et la faiblesse morale, conjugués à la tendance nationale à la "débrouillardise" entretiennent des comportements inciviques.

2.1.10 - La pensée politique française

2.1.10 / 1 La souveraineté de l'Etat

Le concept de souveraineté est au centre de la pensée politique française, et non l'identité, alors que, pour un pays comme l'Allemagne, à la fois hégémonique et divisé, c'est l'inverse. Dans cette pensée, le monde politique est un monde d'Etats souverains qui, quelle que soit leur taille, ont le droit de régler leur destin selon leur libre choix. La pensée politique française s'est construite au moyen-âge avec l'histoire de France, qui fut, à l'époque, celle d'une lutte du roi pour être maître chez lui. Certes, la France n'a pas eu le destin malheureux de tant de pays d'Europe centrale et orientale toujours sous la botte germanique, russe ou ottomane ; au contraire, elle a figuré aux premiers rangs des puissances européennes, dès la fin de l'occupation romaine, mais elle a quand même dû batailler ferme, face à l'empereur germanique qui avait des fantasmes de domination européenne, au Pape qui se considérait comme le suzerain des monarques, aux Plantagenets qui possédèrent en fief jusqu'à la moitié du royaume, ou, enfin, aux autres grands féodaux.

2.1.10 / 1.1 A l'intérieur, la lutte contre les féodalités

La dialectique de l'intérêt national et de l'intérêt local, du général et du particulier est une des grands thèmes de la science politique. Le pouvoir central a dû s'affirmer contre les appétits des "grands" : les ligues de seigneurs, comme la ligue du Bien public, au XV^{ème} siècle, les velléités indépendantistes des ducs de Bretagne ou de Bourgogne, à la même époque, les guerres de religions, qui furent aussi, à certains égards, une lutte entre les grands seigneurs protestant (Rohan, Condé, Turennes, Coligny) et le pouvoir royal catholique, les soulèvements contre Richelieu, la Fronde. Cette longue lutte, commencée mezzo voce, et en comptant d'abord sur la patience et l'habileté, quand les premiers capétiens étaient encore faibles, puis développée avec de plus en plus de vigueur pour finir par l'absolutisme bourbonien et la centralisation napoléonienne, a été l'un des axes structurants de l'Histoire de France. Il en résulte que l'Etat fort, souverain, c'est-à-dire représentant l'intérêt national supérieur aux intérêts particuliers, est un élément fondamental de la pensée politique française.

2.1.10 / 1.2 La souveraineté extérieure

La souveraineté extérieure, celle qui s'affirme vis-à-vis des autres Etats a, elle aussi été un long combat, un combat structurant de l'Histoire du pays. Au fil des époques, l'Etat a pu plus ou moins la préserver. Les périodes de faiblesse intérieure de l'Etat coïncidant avec l'amointrissement du respect des autres Etats à l'égard de la France et inversement.

2.1.10 / 1.2.1 La résistance à l'empire.

Il en résulte qu'une constante de la pensée politique française est la notion de résistance à l'empire.

Il y eut d'abord la résistance malheureuse à l'empire romain. Le pays entre dans l'histoire en s'opposant à l'invasion romaine, et déjà apparaissent à cette occasion ses forces et ses faiblesses, un mélange de fascination et de réaction de fierté face à une puissance hégémonique (la fascination surtout de la part des classes dirigeantes), l'héroïsme un peu brouillon et le poison de la zizanie.

Après le traité de Verdun, qui partageait l'empire carolingien, (août 843), la géographie et les circonstances historiques firent que le royaume de France, c'est-à-dire la partie occidentale de cet empire, était condamné, pour exister, à résister à la tentative de restauration de l'empire romain d'occident par Othon, maître de la partie orientale, et par ses successeur, et à partager un intérêt commun avec les papes, en particulier en Italie, à lutter contre l'empereur germanique. L'extension territoriale de la France commença au milieu du XIV^{ème} siècle, de façon pacifique, la plupart du temps, par héritages (le Dauphiné, la Provence), mais comme elle était limitée, à l'ouest par la mer et au sud par les Pyrénées, il était fatal que cette extension se fasse vers l'est et le nord, c'est-à-dire au détriment de l'empire. Ce n'était d'ailleurs qu'un "juste" retour des choses, puisqu'au IX^{ème} siècle, lorsque l'ancien empire de Charlemagne était divisé en 3 royaumes, le roi de Germanie avait annexé en totalité le royaume du milieu, au lieu de partager en bon cousin avec le roi de l'ouest, le roi de Francie occidentale.

Néanmoins, compte tenu des prétentions de l'empereur germanique à une sorte de suzeraineté sur tout l'ancien empire carolingien, la résistance du roi de France ne fut pas la simple résistance d'un Etat face aux manières trop envahissantes d'un voisin : il y avait aussi un contenu juridique, voire idéologique (le roi de France devait affirmer sa souveraineté, que l'on résume souvent par cet adage "Le roi est empereur en son royaume", énoncé par les conseillers juridiques du roi (les "légistes") au XIII^{ème} siècle, et qui signifie que le roi de France ne se considère comme vassal ni même comme devant céder le pas ou la préséance à quelqu'autre souverain que ce soit. Si la conscience se pose en s'opposant, conformément à la maxime de Hegel, la conscience politique française se forma en s'affirmant comme entièrement souveraine face à cet empire à la fois énorme et rapidement déclinant.

La résistance à l'empire prit, comme on le sait, une forme aigüe à l'époque de Charles-Quint, avec la réunion sur une seule tête de l'Empire germanique, de l'Espagne et de l'ancien "empire" bourguignon. Puis le XVII^{ème} siècle fut marqué par l'éclatement de cette vaste construction politique (ou, plutôt, juridique), par le déclin de la plupart de ses anciennes composantes, et par l'émergence de nouvelles puissances : les Pays-Bas, puis, surtout, l'Angleterre et la Prusse. Si l'attitude de la monarchie fut erratique face au phénomène impérial au XVI^{ème} siècle (acharnement débile des Valois en Italie, guerres de religions), et au début de l'ère bourbonnienne (guerres civiles du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV), la pensée politique française, elle, exprimée par un Jean Bodin ("Les Six livres de la République", 1572), et cent ans plus tard, par un Colbert, traça toujours le même sillon, celui de l'affirmation de la souveraineté et en outre, de la nécessité d'un Etat fort, notamment pour défendre cette souveraineté.

La politique italienne de Napoléon III peut encore s'analyser comme une expression tardive de cette vieille lutte du royaume contre l'Empire, mais l'abaissement de l'empire d'Autriche participait aussi de la revanche de la France sur la coalition de 1814-1815, et elle assurait au régime de la popularité parmi les socialistes et républicains, pour qui

l'empire d'Autriche était le champion de la réaction politique et religieuse en Europe.

2.1.10 / 1.2.2 Des relations entre Etats souverains

L'une des conséquences de cette importance donnée à la souveraineté est que la diplomatie française "reconnait" des Etats et non des Gouvernements, le choix de ceux-ci par les pays relevant précisément de leur souveraineté. Dès lors qu'elle avait reconnu un Etat, elle entretenait des relations avec son gouvernement, quel qu'il soit, sans s'immiscer dans ses affaires intérieures. C'est d'ailleurs un principe de protection de sa propre souveraineté, suivant l'adage "Ne fait pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse"

2.1.10 / 2 L'Etat de droit.

L'ancien régime a été un état de droit et même de droits, puisque coexistaient un droit d'origine romaine et un droit d'origine germanique. Le tempérament procédurier du Français a contribué à enrichir le droit privé d'une abondante jurisprudence et à faire vivre un peuple nombreux d'avocats, de procureurs et de conseillers aux parlements, cours des aides ou chambres des comptes. Les légistes du roi ont, quant à eux, développé un droit public qui, pour ne pas reposer sur une constitution écrite, n'en était pas moins très codifié.

Après les exactions de la révolution et la dictature napoléonienne, l'Etat de droit moderne se bâtit progressivement au début du XIX^{ème} siècle, en incorporant les conquêtes de l'Habeas corpus et du *Bill of rights* anglais de 1688. Le droit fonde les relations entre les Etats comme les relations internes à la société. L'action des pouvoirs publics doit être prévisible et encadrée par des lois ou des règlements connus des citoyens. L'Etat détient la force, mais doit l'employer avec modération et dans le respect des lois et, dans certains cas, après autorisation d'un magistrat. Les gouvernés doivent pouvoir bénéficier de recours juridictionnel contre certaines décisions de l'administration et le juge doit bénéficier de garanties lui permettant de juger en équité.

2.1.10 / 3 Un projet universel

De la *gesta dei per francos* à la « France des droits de l'Homme », existe, sous-jacente, l'idée que la France apporte au monde quelque chose, qu'elle a un rôle spécial à jouer parmi les nations. Ce fut longtemps l'universalité chrétienne, c'est aujourd'hui le messianisme des droits de l'homme.

2.1.10 / 3.1 La France et l'Eglise

La notion même de catholicisme, étymologiquement, implique l'universalité. C'est d'ailleurs moins par le contenu de son message que par cette ambition de prosélytisme universel et illimité que le christianisme constitue une révolution dans l'Histoire humaine. Etant catholique, la France se rattachait au projet universaliste de l'Eglise. Elle s'y rattachait plus qu'aucun autre pays, puisque la papauté avait donné depuis longtemps à la France le titre de fille aînée de l'Eglise.

Cette qualification se justifie d'abord historiquement, par le fait qu'après le partage de l'empire romain d'occident entre des royaumes germaniques, le royaume des Francs fut le premier dont le souverain se convertit à la religion catholique, avant même l'Italie de Théodoric. Cet événement intervint en 496, alors que les autres rois germaniques étaient soit polythéistes, soit chrétiens ariens et donc jugés hérétiques par la papauté.

Cela se justifie ensuite, de façon métaphorique, par les services éminents que la monarchie franque puis française a rendus à la papauté, d'abord quand Pépin le bref, en 754⁶³, lui assura un domaine séculier (les « Etats pontificaux »), qui rendirent les papes matériellement indépendants des caprices du souverain du pays sur le territoire duquel ils se seraient trouvés sinon. Cette initiative a peut-être permis à l'Eglise de survivre à des siècles mouvementés où il aurait été tentant pour un prince de confisquer à son profit le ministère pontifical, en raison de sa puissance spirituelle. D'ailleurs, les grandes puissances catholiques -essentiellement l'Autriche, l'Espagne et la France- ont

63 Traité de Quierzy, 14 avril 754.

essayé de se rendre favorable le Saint-Siège, dont le soutien, en ces époques de foi fervente, était d'un certain poids. Ils ont, notamment, soudoyé des cardinaux pour obtenir l'élection d'un Pape réputé favorable à leurs desseins. Le roi de France a longtemps bénéficié d'un préjugé favorable de la part des papes (surtout au XIII^{ème} siècle, comme l'atteste la canonisation du roi Louis IX), un peu parce qu'il gouvernait la « fille aînée de l'Eglise », un peu parce qu'il était oint du seigneur, un peu parce qu'il était le successeur de Pépin, mais beaucoup parce qu'il pouvait protéger le Saint-Siège contre les empereurs germaniques, alors très puissants en Italie. Le roi alla jusqu'à installer le Pape à proximité immédiate de son royaume, à Avignon, de 1309 à 1418. Cette manifestation d'autorité était cependant un peu rude et refroidit ensuite un peu les faveurs des Papes une fois revenus à Rome, mais du moins n'est-ce pas un roi de France qui a fait mettre Rome à sac en 1527, mais bien Charles-Quint. Quand, en 1849, la révolution romaine de Mazzini abolit le pouvoir temporel du Pape, puis lorsque, après la guerre de 1859, le Piémont ne se sentant plus de fierté nationale, voulut poursuivre l'unification de l'Italie en absorbant les Etats pontificaux, c'est l'armée française envoyée par Louis-Napoléon Bonaparte, en 1849 comme président de la République, et en 1869 comme empereur, qui empêcha cette annexion, le chef de l'Etat français intervenant ainsi pour maintenir les Etats du Pape créés onze siècles plus tôt par le roi des Francs. Des Etats pontificaux, cette protection s'étendit, à partir du XI^{ème} siècle, aux Lieux saints et aux chrétiens d'Orient. Elle prit une forme très offensive à l'époque des "Voyages d'outre-mer » (ce que l'on a appelé, bien plus tard, les Croisades), puis une forme plus diplomatique au XVI^{ème} siècle, avec les capitulations signées entre le Roi et le Sultan ottoman (en 1536 et 1569, qui donnaient des garanties aux sujets français qui résidaient dans l'empire ottoman, pays où les garanties pour les étrangers étaient denrée rare. Plus tard encore, ce fut la protection des chrétiens, français ou non, se rendant en pèlerinage en Terre-sainte. L'expédition envoyée par Napoléon III en 1860 pour protéger les chrétiens de Syrie contre les persécutions turques se situe encore dans la ligne de cette mission. Après l'éclatement de l'Empire ottoman qui suivit la guerre de 14, si la Terre sainte échappa à la France et passa sous la tutelle de la Grande-Bretagne, du moins la France

conserva-t-elle pour un temps une place privilégié dans la région, qui se traduit par le mandat qui lui fut confié par la Société des Nations sur la Syrie. Elle mit à profit ce mandat pour créer, en 1920, un Etat libanais, conçu essentiellement pour assurer un "foyer national" pour lesdits chrétiens, tandis que le gouvernement britannique, suite à la déclaration Balfour de 1917, s'engageait en faveur d'un "foyer national juif" en Palestine.

Autre registre du messianisme, toute une littérature de propagande royale met en relief le lien de filiation entre la race de David et celle des rois de France, le peuple franc étant ainsi le nouveau peuple élu. On citera également la légende des Saintes Maries de la Mer, la famille de Lazare débarquant en l'an 63 en Provence, venant de Palestine. Par ailleurs, l'une des phases de la Fin des temps selon l'Apocalypse, avant l'ultime tribulation et l'avènement du règne terrestre du Christ (la Parousie, qui prendra place dans l'ère du Verseau), est celle du règne du Grand Monarque, qui, bien entendu, selon cette tradition, ne peut qu'être français.—

Par ailleurs, la France est aussi le deuxième pays des saints, celui qui a donné à l'Eglise le plus grand nombre de saints, après l'Italie.

Enfin, le projet universel se traduit par l'évangélisation, la conversion des infidèles. La France a fourni pendant deux ou trois siècles des missionnaires, pour tenter d'évangéliser les peuples non chrétiens, et le pays produisait assez de vocations pour garnir suffisamment toutes les cures de métropole et pour évangéliser les terres d'outre-mer, mais également pour envoyer des missionnaires dans des territoires qui n'étaient pas sous souveraineté française, notamment en Extrême—Orient. Plusieurs dizaines moururent pour leur foi, souvent après d'atroces supplices, en particulier des pères blancs et des Jésuites.

2.1.10 / 3.2 La « France des droits de l'Homme ».

2.1.10 / 3. 2.1 Le contenu.

La France a été le quatrième pays à adopter le statut républi-

cain à l'époque moderne après la Suisse, les Pays-Bas et les Etats-Unis⁶⁴. Sans attendre la proclamation de la république en septembre 1792, elle s'est dotée, le 26 août 1789, d'une "déclaration des droits de l'homme et du citoyen", qui reste un bon résumé de sa philosophie politique et sociale moderne.

- *La liberté*

Bien que l'ancien régime ait reconnu des libertés et des "franchises" souvent collectives (villes, corporations, etc.) la liberté est plutôt attachée, dans l'esprit des Français modernes, à la république. quoiqu'en déclin, des formules telles que *"Et alors ? On fait ce qu'on veut, on est en république, non ?"* pour défendre sa liberté d'agir à sa guise, s'entendent encore dans le peuple. Le terme de liberté recouvre deux notions : la liberté individuelle (sûreté, liberté d'aller et venir...) et les libertés (liberté d'association, de culte, etc.) De fait, c'est la République et, surtout, la III^{ème} République, qui a codifié la liberté de la presse (loi du 29 juillet 1881) et celle d'association (loi du 1^{er} juillet 1901).

- *L'égalité*

*Cette démocratie jalouse, envieuse,
inquiète, tracassière, qui veut tout abaisser à
son niveau, qui n'est pas contente si elle voit
une tête dépasser les autres têtes.*

(F. Guizot⁶⁵)

On présente souvent l'attachement à l'égalité comme une "passion française". Ce n'est en fait que depuis le XVIII^{ème} siècle que cette notion apparaît explicitement. Est-ce un élément d'idéologie ou un trait de psychologie ? La déclaration des droits de l'homme de 1789 prend soin de préciser que l'égalité dont il s'agit est

64 Venise étant plutôt une monarchie élective, à notre sens.

65 Discours à la Chambre des députés, 5 mai 1837

celle des droits, non celle des revenus ou des patrimoines. Ce qu'il s'agissait d'établir pour mettre fin au régime de classes et de privilèges qu'était l'ancien régime, c'était l'égalité de tous devant la loi, quelle que soit la "naissance" ou la "condition" afin de fonder les différences sociales sur les différences de talent et non sur le lignage. La "nuit du 4 août" est logiquement suivie par la déclaration du 26 août.

Globalement, les Français sont attachés à la liberté et à l'égalité, mais, lorsque ces deux idéaux sont en conflit, c'est la passion de l'égalité qui l'emporte généralement, ce qui signifie qu'en général, ils sont d'accord pour limiter la liberté au nom de l'égalité plutôt que l'inverse.

Après l'idéologie de l'égalité de droits, qui était celle des "philosophes du XVIII^{ème} siècle et de la révolution de 1789, est apparue l'idéologie de l'égalité des revenus et des fortunes, qui est celle du socialisme et du communisme. Dans celle-là aussi, les intellectuels français ont joué un rôle notable (Proudhon, Blanqui) et un grand nombre de Français y ont adhéré à partir du deuxième quart du XIX^{ème} siècle. La révolution de 1848 a été tiraillée entre les nostalgiques de 1789 et les socialistes. Les choses n'étaient sans doute pas encore mûres pour la seconde tendance, et c'est la première qui l'a emporté surtout après les émeutes de juin 1848. La seconde moitié du siècle vit une rivalité entre la conception juive allemande du socialisme (1848 est aussi l'année de la parution du Manifeste du parti communiste, de Marx et Engels) et la conception française, celle-ci étant progressivement évincée au profit de celle-là. Quoi qu'il en soit, si l'égalité de droits n'est plus contestée, l'égalité des revenus et des fortunes reste encore un sujet de débat.

Bien que la propriété figure dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et que la reconnaissance du droit de propriété ait eu une grande importance pour les bourgeois qui ont fait la révolution de 1789, elle n'a pas le même statut indiscuté que les deux principes précédents. La société française appartient à la civilisation occidentale, dont l'une des caractéristiques est, de longue date, la reconnaissance de la

propriété individuelle et privée, et qui se différencie, à cet égard, de nombreuses sociétés traditionnelles, mais aussi, par exemple, de la société russe, qui ont connu la propriété collective. Mais elle est divisée entre une majorité qui révère le droit de propriété et le reconnaît comme un principe à la fois fondateur et moteur de notre civilisation, et une minorité qui le conteste, y voit un facteur d'oppression, un obstacle à l'égalité et cherche par tous les moyens à le limiter. La France est le pays où il a été proclamé que *"la propriété, c'est le vol"*.

- *La fraternité.*

C'est un concept plus flou, qui procède d'une sorte d'humanisme. C'est la prise en compte de la "dimension humaine", face à la dés-humanisation de la société (*"La France contre les robots"*, pour reprendre le titre d'un livre de G. Bernanos⁶⁶, le refus de tout ramener à la valeur vénale, la répugnance à l'égard d'une société exclusivement marchande. En cela, la notion de fraternité est profondément ancrée dans l'identité française. C'est aussi la version laïque de la fraternité des hommes en Jésus-Christ et l'origine de la forme moderne de la compassion, le sens humanitaire, dont nous reparlerons.

- *La démocratie.*

La France a été l'un des premiers Etats à adopter le régime démocratique au sens de suffrage universel, puisqu'il résulte de la constitution de 1848, époque où le cens existait encore dans les autres pays à régime représentatif, à commencer par l'Angleterre. Cette démocratie est traditionnellement représentative, c'est-à-dire qu'elle s'exprime par le biais de représentants élus, les députés et, depuis 1962, le président de la République, dont l'élection, comme aux Etats-Unis, mais à la différence de la quasi-totalité des Etats d'Europe occidentale, constitue le moment phare de la vie politique. En revanche, la démocratie directe (par référendum proposé au peuple par le gouvernement ou d'initiative populaire) y est regardé par les politiciens avec méfiance et le référendum d'initiative gouvernementale y est pratiqué, mais avec parcimonie (moins d'un tous les 5 ans et, pas toujours sur les ques-

⁶⁶ Il écrirait plutôt, aujourd'hui, *"La France contre les bobos"*.

tions qui le mériteraient le plus. Cette exclusion permet le libre cours du jeu des partis et la distorsion par eux des aspirations des électeurs. Néanmoins, même sous cette forme imparfaite, comme dans les autres pays, l'immense majorité des Français est très attachée à la démocratie.

— *L'individualisme*

L'individualisme est un des traits marquants de la personnalité française et nous y reviendrons, mais il est aussi une conception du droit et de la société, héritée des écrivains du XVIII^{ème} siècle et surtout du Rousseau du « Contrat social » : celle d'une société constituée d'individus ayant conclu entre eux un pacte pour vivre ensemble, de par leur libre arbitre, sans "corps intermédiaires". C'est l'une des sociétés où l'affirmation de soi de l'individu est le plus mise en valeur, avec pour conséquence que l'on verra cette dérive vers l'individualisme et le manque de discipline collective. Cette conception se traduit :

— dans la pensée politique par le fait que l'adhésion de chaque individu au groupe résulte d'un choix libre et souverain. Cela a également pour conséquence le refus de la notion de minorités ethniques, ce qui place souvent la France dans une position minoritaire à l'ONU et dans les enceintes internationales, alors que cette notion est intégrée dans le droit (y compris constitutionnel) et que la protection des minorités est l'un des objectifs mêmes de l'ONU. Pour la France, il n'y a que des citoyens et des résidents étrangers. Tous les citoyens ont les mêmes droits fondamentaux. Quant aux résidents étrangers, ils peuvent être soumis à une législation différente des citoyens et, entre eux appartenir à des catégories différentes, mais jamais sur des bases ethniques.

— dans le droit civil. Le code civil de 1804 reflète cette conception de la société en tant que collection d'individus. Au-delà du droit civil, il y a une conception française du droit

— dans les comportements : l'individu ne se pense pas d'abord comme partie d'un tout, comme dans de nombreuses sociétés, africaines

ou orientales, mais comme individu, doté de libre-arbitre pour juger de toute chose et irréductible à un groupe, familial, clanique, religieux ou autre. Cette conception s'accorde parfaitement avec la pensée cartésienne. Chaque individu peut, à son propre compte pratiquer le doute "cartésien", faire du passé et des traditions tables rase et bâtir sa conception du monde en fonction de ses propres lumières.

La laïcité

La France traditionnelle est le contraire d'un Etat laïc. Le civil et le religieux y sont imbriqués.

- Comme d'autres nations catholiques, la France est placée sous le patronage de saints. En l'occurrence, il s'agit de Saint-Michel, de Saint-Martin et de Saint-Denis mais surtout, depuis Louis XIII, de la Vierge⁶⁷.
- L'intronisation du roi de France n'est pas simplement un couronnement, comme dans la plupart des pays, mais un sacre. Depuis 751, il est oint d'une huile sainte, contenue dans la Sainte ampoule. Le roi est un personnage sacré, lieutenant de Dieu - non pas sur Terre, comme on le dit parfois, mais en son royaume.

•

A la fin de l'empire romain d'occident et au début de la période franque, l'église, qui dispose d'un bon maillage territorial, est la structure qui reste la plus solide. Les évêques sont presque des gouverneurs. Les fameux *missi dominici* (mot à mot les envoyés du maître) de Charlemagne ne seront autres que des évêques (900 ans plus tard, Bonaparte appelle encore les évêques ses "préfets violets"). La maîtrise de la lecture et de l'écriture, ressource rare en ces temps trou-

⁶⁷ En vertu de l'édit du 10 février 1638, en remerciement de la grossesse de la reine, survenue après 22 ans de mariage infructueux.

blés, assure aussi au clergé un quasi- monopole de cet outil qu'est l'écrit, et rend le concours de l'Eglise précieux pour le pouvoir politique. Pendant dix siècles, jusqu'à la révolution de 1789, pas de laïcité, pas de séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'état-civil est tenu par le curé, des cardinaux, des archevêques sont ministres, voire Premiers ministres (ou équivalent), comme l'abbé Suger, sous Louis VII, Frère Guérin sous Philippe Auguste, le cardinal d'Amboise, Mazarin, Richelieu, voire amiraux, comme M^{gr} de Sourdis, archevêque de Bordeaux sous Louis XIII ou maréchaux de France, comme le cardinal d'Estrée. Encore à la veille de la révolution, l'abbé Terray, puis l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, sont ministre des finances. Jusque sous la République (jusqu'à ce que le Saint-Siège lui-même le déconseille fortement) des ecclésiastiques sont membres du Parlement. Les derniers seront l'abbé Pierre et le fameux chanoine Kir. Et le père Thierry d'Argenlieu, supérieur des Carmes, sera amiral en 1940...

Imbrication, aussi, entre le monde ecclésiastique et le monde tout court ; des religieuses sont infirmières dans les hôpitaux, des jésuites enseignent ou s'adonnent aux sciences (la physique et l'astronomie, notamment) les oratoriens enseignent. L'Eglise a rempli un rôle civil et social immense jusqu'à la révolution de 1789. Ensuite, en dépit d'un climat général défavorable, ce rôle s'est en partie maintenu pendant plusieurs décennies sur la vitesse acquise : au XX^{ème} siècle encore, jusqu'à la césure, des prêtres comme l'abbé Breuil ou le père Theillard de Chardin illustrèrent la paléontologie humaine. Enfin, toute la société était quadrillée par des ecclésiastiques : toute fratrie un peu nombreuse comptait au moins un prêtre ou une religieuse ; près du Roi, les abbés de cour et, dans les salons, les prêtres mondains, dont le dernier fut peut-être l'abbé Mugnier⁶⁸. L'Académie française comporte toujours en son sein au

68 Prêtre mondain ("l'aumônier général des Lettres", comme l'appelait Maurras), (1853 - 1944). Voir son Journal, *Mercure de France*.

moins un ecclésiastique et l'enseignement catholique reste, encore en ce début de XXI^{ème} siècle, la composante principale de l'enseignement privé.

Néanmoins la séparation entre les considérations séculières, notamment politiques, et la foi, est une tradition du christianisme, qu'exprime le "*Redde caesari*" que Matthieu met dans la bouche de Jésus lui-même (XXII, 21) et qui peut être considéré comme la racine de la notion de laïcité.

A partir du XIV^{ème} siècle, le roi a affirmé sa souveraineté, non seulement à l'égard de l'empereur germanique, mais également vis-à-vis de la papauté. Cette affirmation a d'ailleurs pris un tour agressif lorsque l'église de France et la monarchie se sont entendue, jusqu'à la révolution de 1789, sur une doctrine spécifique, le gallicanisme, qui réduit l'intervention du pape au seul pouvoir spirituel, et ne lui reconnaît pas de rôle dans le domaine temporel. D'autre part, s'il reconnaît au pape une primauté spirituelle et juridictionnelle, le gallicanisme cherche à la limiter fortement, au bénéfice des conciles généraux dans l'Église. Cette revendication d'autonomie sied à la fois au clergé, qui y trouve une forme d'affirmation de soi, et au roi, à qui elle donne une influence dans l'Eglise de France par l'attribution des bénéfices, qui lui permet de récompenser des fidèles. Cela évite également que cette Eglise serve de cheval de Troie à des menées d'inspiration étrangères. Le gallicanisme est donc composite. Il est, par certains côtés, à l'origine de la notion moderne de laïcité, mais, par d'autres côtés, il favorise le mélange des genres. Il s'oppose à l'ultramontanisme qui, lui, prône la prééminence du Pape. Avec la révolution de 1789, l'abaissement du rôle et de la puissance de l'Eglise dans la vie sociale française, la laïcité moderne se développe, tandis que le gallicanisme, qui n'est plus soutenu par le gouvernement, pour lequel il n'est plus l'enjeu, devient une simple tendance au sein de l'Eglise de France, avant de disparaître complètement dans le courant du XIX^{ème} siècle.

Dans les pays les plus pieusement catholiques, il y a toujours eu des manifestations d'hostilité à l'égard du clergé et de l'Eglise. La France

ne faillit pas à cette règle et, dans ce pays où la goguenardise est à l'honneur, notamment à l'égard des puissants, les moqueries à l'égard du moine rubicond pour étiquette de boîte de camembert, porté sur la bouteille (« Boire comme un templier ») ou paillard (« Bander comme un carme ») n'ont jamais tari ; C'est aussi cela, l'identité catholique de la France, et ce n'était pas incompatible avec une foi profonde. Cependant, à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, on observe une montée et un durcissement du ressentiment à l'égard des ordres privilégiés, qui aboutissent à l'explosion d'hostilité de la révolution de 1789 : les religieux sont chassés des hôpitaux et des collèges (paralysant d'ailleurs le fonctionnement de nombreux établissements), l'affaire de la constitution civile du clergé sème la division entre prêtres qui y adhèrent et prêtres qui refusent. Même si le consulat et l'empire, puis la royauté rétablie s'emploient à panser les plaies, l'Eglise ne retrouvera plus ses privilèges, ni même le rôle social qui était le sien avant la révolution.

La laïcité moderne consiste à garantir aux citoyens le libre choix et la libre pratique de leur religion ou de leur non religion, ce qui fut établi par le consulat et le Premier empire, et à ne reconnaître de statut privilégié à aucune religion, ce qui fut réalisé un siècle plus tard avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. La conséquence de cet état de fait est que la foi devient quasi-exclusivement une affaire privée et que les débordements sur l'espace public (présence de crucifix dans des lieux publics tels que tribunaux ou hôpitaux publics, processions, etc. sont proscrits.

- *La République*

Les Français établissent un lien étroit entre toutes les notions que nous venons de passer en revue et le régime républicain : on parle, surtout depuis les années 1990, des "valeurs républicaines" et des "lois de la République", bien que ces valeurs et ces lois soient très largement communes aux pays occidentaux modernes, dont bon nombre sont des royaumes ou des principautés. Après 120 ans de propagande martelée, notamment par les "hussards noirs" de l'Instruction publique, le régime républicain est devenu le ré-

gime très majoritairement approuvé par les Français, et, selon certains sondages, seulement 18 % ne seraient pas hostiles au rétablissement de la royauté, mais l'intérêt inextinguible des Français pour les fastes de la monarchie britannique et pour les heurs et malheurs de cette famille royale donnent à penser que le peuple français amputé de sa monarchie a toujours mal au membre perdu et cherche dans la monarchie voisine une compensation.

Cet attachement aux droits et libertés, qui est devenu une religion de substitution pour un grand nombre de Français, ils s'en sont faits très tôt les prosélytes.

2.1.10 / 3.3 Se penser dans le monde.

2.1.10 / 3.3.1 L'universalité

La rupture de l'Etat et, dans une certaine mesure, de la société avec le christianisme, au XIX^{ème} siècle, a peut-être été plus profonde que celle qu'avait constitué la conversion du pays au christianisme, car, à l'époque, il ne s'agissait "que" de changer de foi religieuse, alors que, cette fois, il s'est agi de passer de la religion à l'absence de religion ou, en tous cas, à une religion sans dieu. Les chefs de la révolution éprouvèrent immédiatement le besoin de combler le vide laissé par l'abandon du catholicisme. Il y eut l'épisode anecdotique du culte de la déesse Raison (1794), puis, plus tard, les rêveries du saint-simonien Enfantin et celle d'Auguste Comte. Mais le vrai dogme, ce sera l'idéologie des droits de l'Homme, issue du mouvement philosophique du XVIII^{ème} siècle et de l'esprit des amendements du préambule de la Constitution des Etats-Unis. Ce dogme eut son église : la franc-maçonnerie. De même que le catholicisme avait développé ses rites, sa doctrine et ses institutions, et s'était plu à marquer de ses symboles ses monuments et le territoire, de même, les francs-maçons, au pouvoir depuis 1871 (à quelques interruptions près), qui s'appellent entre eux « frère » et « soeur », développèrent une contre-église, avec ses dogmes, sa liturgie, ses rites initiatiques et ses habits sacerdotaux.

Tout de suite, l'idéologie révolutionnaire se posa en rivale de la re-

ligion catholique, en tant que projet universel de la France et ses chefs du moment envoyèrent les armées républicaines évangéliser l'Europe à la baïonnette. La France a été parmi les premiers pays, après la Grande-Bretagne et les Etats- Unis, à développer la notion de droits de l'homme et elle a toujours été la première ou l'une des premières nations à la mettre en oeuvre. Ainsi, dans tous les territoires qu'elle a soumis au XIX^{ème} siècle a-t-elle aboli la torture, l'esclavage et les sacrifices humains.

2.1.10 / 3.3.2 L'outre-mer, la francophonie

Depuis le XVI^{ème} siècle, la France ne se limite pas à son territoire européen. Elle a des prolongements outre-mer. Dès l'origine, ces territoires sont perçus comme des parties intégrantes de la France ; ainsi, à propos des possessions du Canada, les premières occupées par la France, parle-t-on très tôt de Nouvelle-France et, à propos de la Guyane, de la « France équinoxiale ». Certains de ces territoires ultra-marins sont toujours français, d'autres comme le Québec ou Haïti ont cessé de l'être. Au XIX^{ème} siècle, le nouveau prosélytisme des droits de l'homme se traduisit matériellement par de nouvelles entreprises qui aboutirent à la constitution du deuxième empire colonial de la France, centré sur l'Afrique. Ces entreprises étaient destinées à porter la civilisation aux peuples arriérés *"Il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures"*, disait en 1885 l'un de ces dirigeants républicains et francs-maçons, Jules Ferry⁶⁹) C'est, mutatis mutandis, cette vision du monde qui domine jusqu'à la césure, puisque l'une des mutations qui marqueront cette dernière est justement la « décolonisation », l'abandon de toute hiérarchie des races et, d'ailleurs, de la notion de race elle-même.

Il reste de ce grand effort d'expansion, un certain nombre de pays dont le français est la ou l'une des langues officielles. En revanche, dans les pays européens ou à peuplement européen où elle coexiste avec une autre langue, qu'il s'agisse de la Belgique, de la Suisse ou du Canada la langue française est minoritaire, c'est semble-t-il son destin.

69 In Discours à la chambre des députés, 28 juillet 1885

2.1.11 - Le Français comme militaire

L'évocation de l'Etat serait incomplète sans celle du monde militaire, qui en est aussi une des composantes.

2.1.11 / 1 L'évolution de la place de la guerre dans la vie d'un peuple

Dans les sociétés traditionnelles, la guerre fait partie intégrante de la vie des peuples. Même si elle entraîne des souffrances immenses, elle fait partie de la condition humaine, comme la maladie et la mort. Même quand elle ne règne pas à l'état endémique, sous forme de raids et de pillages perpétrés par des peuples étrangers, comme ce fut le cas en France par les germains, les sarrasins, les normands, etc., un homme risque d'être confronté à elle au moins deux ou trois fois dans sa vie. Pour les Français, cette confrontation avec la guerre à chaque génération a perduré jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Les générations nées depuis 1945 sont les premières qui seront nées, vivront et mourront sans avoir connu la guerre sur leur territoire ou aux frontières. Cela ne peut pas aller sans influencer profondément les mentalités. D'autre part, dans la société traditionnelle, une conception agonistique de la politique étrangère domine : le roi peut jouer au sort des armes la victoire ou la défaite, le gain ou la perte de territoire, car ces gains et ces pertes sont réversibles. Si l'on perd, ce qui est perdu une fois peut être regagné la fois suivante. Les moyens de destruction sont limités et les plaies d'une guerre vite cicatrisées. C'est d'ailleurs à la lumière de cette remarque qu'il faut analyser la déclaration de guerre de 1870, si souvent reprochée à Napoléon III.

Au XX^{ème} siècle, la guerre a changé. Les moyens de destructions sont devenus tellement puissants, gigantesques, que le coût d'une guerre et, surtout, d'une défaite, sont beaucoup plus élevé qu'autrefois. On est entré dans l'ère de l'irréversible, de l'irréparable. Ces évolutions participent aussi de la césure historique du milieu du XX^{ème} siècle.

2.1.11 / 2 La guerre dans la société française

Longtemps, la France a été le pays militaire par excellence. C'est

le seul pays dont les armées soient entrées victorieusement (victoires souvent sans lendemain) à Berlin, à Madrid, à Vienne, à Lisbonne, à Rome, à Amsterdam, à Moscou, au Caire, à Beyrouth, à Damas, à Pékin, à Mexico, et à avoir gagné des batailles sur le sol des Etats-Unis. Sous l'Ancien régime, le deuxième ordre de la société, la noblesse, était d'abord une caste de militaires et le roi était autant un chef de guerre qu'un chef politique ou un juge suprême. Les campagnes militaires périodiques permettaient au Roi de tenir en haleine sa noblesse, de la ressource, de l'aider, par des gratifications, à entretenir son train de vie, de la régénérer en y introduisant de nouveaux éléments par l'anoblissement de soldats valeureux, de renouveler son pacte d'allégeance au roi, en même temps que de renouveler le prestige de la royauté. La langue française comprend de nombreuses expressions venant de l'art de la guerre⁷⁰, et a d'ailleurs donné de nombreux termes au vocabulaire militaire à d'autres langues : sergent, lieutenant, capitaine, général, colonel, régiment, armée, division, brigade, etc. Bien que le tempérament individualiste national ait longtemps conduit à préférer le combat en ordre dispersé, la dispersion des forces, au risque de se faire détruire en détail par l'ennemi, il s'est peu à peu plié aux contraintes de l'art militaire et a appris la discipline, de sorte que la guerre a longtemps été le principal sport d'équipe pratiqué par les Français. Toutefois, l'individualisme et le sang chaud réapparaissaient périodiquement, par exemple pour donner naissance aux francs-tireurs lors des invasions de 1814 et de 1870, aux corps francs en 1939-40 et aux "maquis" en 1943-44.

De même que le prêtre, le soldat était présent dans tous les cercles de la société, le grade du militaire étant généralement analogue au milieu social dans lequel il évoluait : simple soldat chez les petits paysans et les prolétaires, sous-officiers chez les petits commerçants et les employés, officier subalterne chez les petits bourgeois, officier supérieur, général dans la noblesse. Après la révolution de 1789, ces derniers se re-

70 Marcher au canon, attaquer sabre au clair, battre la chamade, mobiliser, surveiller ses arrières, être sur la brèche, se ranger en ordre de bataille, dévoiler ses batteries, changer son fusil d'épaule, mettre le feu aux poudres, etc.

crutent plutôt dans la moyenne bourgeoisie et la petite noblesse. Jusqu'à la césure, le militaire est d'autant plus repérable dans les lieux publics ou en société qu'il porte son uniforme, le simple soldat parce que ça lui économise un vêtement civil, l'officier à cause du prestige de l'épaulette. C'est donc une figure familière, en province comme à Paris. Sous l'ancien-régime, les soldats se trouvent surtout dans les forteresses. Lorsque Louis XIV et Vauban auront ceinturé le pays d'une ligne de places fortes, celles-ci seront les points de regroupement de la population militaire. Au XIX^{ème} siècle, l'accroissement des effectifs et la construction de casernes font apparaître la notion de villes de garnison, les principales se trouvant dans l'est (Nancy, Lunéville, Toul, Verdun, etc.), marquées par une présence militaire dans la rue, dans les cafés et dans la société locale⁷¹.

Le « Français comme militaire » et le « Français comme paysan », que nous avons étudié plus haut (2.1.3), se rejoignent. Une société rurale, militaire et, pour les classes supérieures, littéraire, telle fut pendant plusieurs siècles, la société française. « *Au soldat laboureur* », qui fut l'enseigne d'un magasin parisien, résume bien cette réalité. Ce n'était pas nécessairement les mêmes individus : les paysans étaient souvent incapables d'exercer le métier des armes, et les armées étaient composées de soldats de métier jusqu'à la révolution de 1789, mais ces soldats étaient souvent fils de paysans et qui le redevenaient parfois à la fin de leur carrière militaire. La levée en masse destinée à secourir Alésia en 52 av. J.C. forme très probablement une armée en majeure partie paysanne, comme celle issue de la levée en masse de 1792 contre l'envahisseur prussien. L'exemple romain a peut-être aussi joué : les Français avaient sur leur territoire des vestiges de colonies militaires romaines, comme Nîmes ou Orange, où les légionnaires pouvaient passer de la charrue à l'épée. On s'en souvint aussi lors de la conquête de l'Algérie, sous la Monarchie de Juillet et, lorsque Bugeaud adopta le mot d'ordre « *a gladio et aratro* » (par l'épée et par la charrue), pour désigner la manière dont le territoire devait être pacifié et colonisé,

71 Voir, par exemple, le film de René Clair, "Les grandes manœuvres" (1956), sur la vie d'une petite ville de garnison vers 1900.

l'épée et la charrue pouvaient sans doute, dans son esprit, être maniées par les mêmes hommes, successivement.

2.1.11 / 3 Les anciens combattants, les monuments aux morts. Le service militaire comme creuset et facteur de cohésion nationale.

Dans une famille, un homme pouvait comparer la guerre qui se déroulait sous ses yeux à celle que son père lui avait racontée et à celle dont son grand-père avait laissé le récit. Les guerres, pour les militaires comme pour les civils, furent les épreuves collectives qui jouèrent longtemps un rôle important dans la constitution de l'âme collective, de l'identité nationale.

Ce souvenir fut sacralisé avec la guerre de 1914-1918, sans doute parce que l'on sentait que l'on changeait d'époque. Des monuments aux morts fleurirent alors dans chaque commune, si petite fut-elle, les associations d'anciens combattants et les cérémonies du souvenir se multiplièrent. Cette sacralisation était une transfiguration laïque des rites de la religion catholique et de son dolorisme. Elle venait à point, quelques années après les persécutions du début du XX^{ème} siècle, pour combler le vide laissé par le culte traditionnel. Elle contribuait aussi à prolonger le rôle de ciment social d'une religion dotée d'une riche liturgie comme la religion catholique. Andreï Makine commence son ouvrage par l'évocation d'une petite église de campagne dans laquelle il lit la plaque où sont gravés les noms des jeunes du village morts pour la France lors des deux guerres mondiales du XX^{ème} siècle et il y voit l'une des expressions caractéristiques de l'identité française. En fait, ces monuments aux morts ne sont qu'une manifestation « mémorielle » très tardive au regard des mille ans de l'Histoire de France.

2.1.12 - Le Français comme marin, commerçant et colonisateur.

2.1.12 / 1 Le Français et la mer

Une telle quantité d'eau frise le ridicule.
(Henry Monnier)

Les grandes expansions celtiques furent terrestres, à part le franchissement de la Manche pour occuper les îles britanniques. Le combat naval entre les Romains et les Vénètes, épisode célèbre de la guerre des Gaules, dans le golfe du Morbihan, ne fut guère convaincant. L'occupant romain n'avait pas d'inhibition face à la mer et recourait abondamment au transport maritime, mais essentiellement en Méditerranée et sans guère d'innovation technique. Il faut croire qu'il n'inocula pas le virus aux Gaulois et, sitôt l'occupation terminée, le transport maritime fut mis en sommeil. Les Francs, Germains des plaines, ne se montrèrent pas davantage attirés par la mer, ni pour y faire la guerre ni pour y faire du commerce. Il est vrai que cette activité supposait une organisation capitaliste, une certaine paix sur les mers, et des marchandises à transporter, toutes choses dont l'époque mérovingienne fut largement dépourvue. Même Charlemagne, dans son désir de création d'un Etat faisant revivre l'empire romain, ne put faire renaître une marine de guerre digne de ce nom et, peu après sa mort, cet empire ambitieux fut ridiculisé par des poignées de Normands qui pénétraient dans les terres comme ils voulaient, en remontant les fleuves à bord de petits navires rapides.

Le Moyen-âge ne réveille pas la France de sa torpeur maritime et, lors des croisades, elle doit s'en remettre à la longue et pénible route terrestre pour envoyer en Terre-sainte ses chevaliers, ou aux nefes génoises, normande (de Sicile) puis vénitiennes. Ce n'est qu'à la fin de la période (XV^{ème} siècle), que se manifesterait un réveil en Atlantique avec les Bretons et les Normands et en Méditerranée avec les Provençaux (sans oublier l'aventure de Jacques Cœur).

Du XVI^{ème} siècle au début du XIX^{ème}, la lutte avec l'Espagne puis avec l'Angleterre et la suprématie navale de celle-ci conduisirent les Français à s'adonner de préférence à la guerre de course, illustrée par Jean Bart, Duguay-Trouin ou Surcouf. Ce combat de francs-tireurs correspondait d'ailleurs bien au tempérament national.

Néanmoins, bien que toujours à la merci d'être abandonnée

lorsque la guerre terrestre menaçait le pays d'invasion, comme un luxe auquel on renonce quand les temps deviennent difficiles, l'activité maritime progressa vaille que vaille, se professionnalisa, la formation des officiers de marine se développa et devint scientifique, des arsenaux se créèrent, etc. L'homme de mer existe donc bien, en France, qu'il soit pêcheur, marin du commerce ou de la Marine de guerre, mais c'est comme une race à part, qui existe au loin, sans mordre sur la société. Il est vrai que, contrairement à la Grande-Bretagne, où aucune parcelle du territoire national n'est située à moins de 130 kilomètres du littoral, la France a une épaisseur continentale, qui fait que, jusqu'au XIX^{ème} siècle, un Berrichon, un Auvergnat ou un Bourguignon, de toute son existence, ne voyait jamais la mer, ni ne se la représentait. C'était une entité abstraite, dangereuse et lointaine, atteignable seulement après des jours de voyages, qu'on n'avait ni l'argent, ni le temps, ni le motif d'entreprendre. Le Français n'est pas un marin mais un paysan qui n'est jamais si bien que sur ce qu'il appelle, de façon significative, "le plancher des vaches".

2.1.12 / 2 Une faible propension à l'expatriation et à la colonisation.

La Gaule, puis la France ont été un pays fécond en hommes, longtemps le plus peuplé d'Europe ou l'un des plus peuplés : entre 5 et 7 millions d'habitants lors de la conquête romaine, 18 millions à la veille de la Guerre de Cent-ans (1340), 26 millions en 1789.

Mais cette fécondité ne s'est jamais déversée massivement sur des terres étrangères. Est-ce parce que le pays recèle suffisamment (voire trop ?) d'atouts et de diversité ? Chez certains peuples, l'expansion démographique se met au service de l'expansion territoriale et avance comme un fleuve puissant : peuplement de l'Amérique du nord par les Britanniques, de l'Amérique latine par les Espagnols et les Portugais, de la Volga et des provinces baltes par les Allemands, de la Sibérie par les Russes. On ne trouve rien d'équivalent, dans l'Histoire de France, où l'expatriation est plus semblable à un ruisseau progressant laborieusement dans le sable, toujours menacé de s'y perdre. Les Français n'ont pu créer de colonies de peuplement définitives. Leurs tentatives se sont terminées soit par

leur éviction par les autochtones, comme en Algérie, soit par leur mise en minorité au profit des Anglo-saxons (Canada, Louisiane). Les seuls peuplements qui durent jusqu'à nos jours (Antilles, Réunion), ont été faits avec des noirs ou des Indiens amenés pour travailler dans des plantations.

Longtemps, une présence française dans les coins les plus reculés fut le fait de prêtres missionnaires. Il s'agissait d'établissements très modestes, à quelques exceptions près, comme l'université Saint-Joseph de Beyrouth ou l'établissement scientifique des jésuites à Zi Ka Wei, près de Chang-Haï. Cette présence discrète, mais bienfaisante, de prêtres qui, pour avoir quitté la France souvent depuis de nombreuses années et sans espoir de retour, n'en étaient pas moins patriotes, (comme d'ailleurs presque tout le monde autrefois) constituait également un réseau d'influence et d'information apprécié pour la diplomatie française, même sous la III^{ème} République anticléricale

2.1.12 / 3 Le commerce

Le mépris pour le commerce, a été longtemps partagé par les classes dirigeantes : par l'Eglise parce que le marchand fait de l'argent avec l'argent ou avec le travail des autres et n'est jamais loin de l'usure, par la noblesse parce que l'utilitarisme terre-à-terre de "la boutique" est très éloignée de l'idéal chevaleresque, (ce qui n'empêcha jamais les nobles de refaire leur fortune en épousant des filles de négociants et de financiers) et par la majorité paysanne du pays, parce que le commerçant semble travailler moins dur que le paysan et lui vend trop cher ce dont il a besoin. On se souvient de la formule de Napoléon I^{er} appelant les Anglais "cette nation de boutiquiers"⁷² Il y a aussi un côté paysan dans la crainte de risquer ses écus dans des entreprises commerciales et dans la méfiance à l'égard des investissements autres que fonciers. Cause ou conséquence de ce mépris, la nation a une aptitude moyenne pour la chose et ses opérations manquent souvent un peu d'ambition.

72 Mais, en fait, cette définition avait été donnée par des Britanniques eux-mêmes bien avant Napoléon.

Il y a pourtant depuis longtemps des marchands et des commerçants en France et des marchands français sous toutes les latitudes, que ce soit dans des territoires sous administration française ou dans des pays étrangers, notamment, avant la révolution de 1789, au Levant (Constantinople, Smyrne), grâce aux accords avec l'Empire ottoman), et en Espagne. Néanmoins, le peuple français ne fait pas partie de ces peuples commerçants dans l'âme, comme les Phéniciens et leurs descendants Libanais et Syriens, comme les Sarakolés en Afrique, ou même les anglo-saxons, aptes à faire commerce de tout. Cette faiblesse a des conséquences dommageables. Lorsqu'il s'est agi de commerce outre-mer, elle s'est conjugué avec l'insuffisance du goût pour la mer et a joué un rôle (en même temps que les guerres civiles et continentales) dans la sous représentation de la France dans l'expansion de l'Europe outremer aux XVI^{ème} - XVII^{ème} siècle. De même, les compagnies commerciales de cette époque (compagnie des Indes occidentales, des Indes orientales) ont presque toutes eu des destins lamentables, comparées à leurs consoeurs hollandaises ou anglaises, du fait du manque de capitaux, d'esprit de suite et de talents, et en dépit des efforts de l'Etat.

De même encore, si la France n'a pas manqué d'inventeurs et d'explorateurs, l'aptitude à transformer l'invention ou la découverte en une exploitation rentable et durable a souvent fait défaut. C'est, dans le processus de l'innovation, lorsque l'ingéniosité doit céder la place au sens des affaires et à l'impitoyabilité qu'elles impliquent, que les choses se gâtent pour les Français.

Les domaines du commerce où les Français sont les moins mauvais sont ceux du luxe et de la "distribution". L'avance de la France dans le développement de la civilisation urbaine au XIX^{ème} siècle y a donné naissance aux premiers "grands magasins", le "Bon marché", dès 1852, le Louvres en 1855, etc. et, au XX^{ème} siècle, de grands groupes français comme Auchan, Casino et Carrefour (mais nous débordons sur la césure) ont ouvert des hypermarchés dans le monde entier. Mais ce développement des hypermarchés s'est fait sur le cadavre du petit

commerce. Conjuguée avec les mauvais souvenirs des privations de l'occupation allemande, la disposition d'esprit des Français à l'égard du commerce est l'une des raisons qui expliquent que ce génocide du petit commerce par la grande distribution dans les années 60-70 ne suscita aucune émotion dans l'opinion publique et que les révoltes de commerçants des années cinquante (Poujade) et soixante-dix (Nicoud) ne trouvèrent pas de soutien dans le reste de la population.

2.1.13 Le Français en tant qu'être qui parle et qui écrit

Le Français aime le langage. Le langage écrit : c'est un pays où il y a depuis deux mille ans un public de lecteurs⁷³ et où, en toutes hypothèses, le goût des lettres s'est développé à partir de l'invention et des progrès de l'imprimerie, nous y reviendrons. Et le langage parlé, car même ceux que l'écrit rebute aiment parler, discourir, échanger, bavarder et, pour employer un mot en voie de disparition, causer, et l'expression orale est évidemment la plus ancienne.

2.1.13 / 1 Le goût pour la parole.

Si le Français n'est pas très doué pour la musique, ni pour les langues étrangères, il se rattrape sur le verbe. La jactance et l'hyperbole, la hâblerie, étaient déjà relevées par les auteurs antiques comme un trait commun chez les Gaulois - à la fois goût pour le verbe et tendance à la vantardise - et l'on devine que, lors de l'assemblée annuelle de la forêt des Carnutes, on devait palabrer ferme. L'occupation romaine ne put qu'amplifier cette valorisation de la parole, en la canalisant dans l'art du rhéteur.

L'art oratoire.

Le goût pour le verbe, pour la rhétorique, conjugué avec l'intellectualisme, peut aboutir à une auto-intoxication idéologique, l'idéologie, en France étant la phraséologie. Les révolutionnaires de 1789 étaient en majorité des avocats, de même que les

73 D'auditeurs, si l'on veut être puriste, car le patricien « gallo-romain » suivait sans doute des lectures publiques, à la mode romaine, et le seigneur médiéval se faisait le plus souvent lire la chanson de geste ou le texte pieux.

hommes politiques de la III^{ème} République, (avocats et/ou anciens élèves de l'école normale supérieure). La révolution peut s'analyser comme un délire de discours (4, 5, 6 heures d'affilée pour Robespierre) d'emphase, d'amphigouri, ou se mêlaient les réminiscences de l'Histoire romaine et les événements du moment. Ce délire collectif peut à la fois illustrer le chaos des esprits et expliquer le délire des actes. Un autre exemple d'auto-intoxication par le verbe est fourni par la déclaration de guerre insensée de juillet 1871 à la Prusse, suite à un emballement du Parlement et de l'opinion public qu'un gouvernement affaibli ne parvint pas à contrer.

L'art de la conversation

Le goût pour l'expression orale ne s'exerce pas seulement dans la hâblerie, ni même dans l'art oratoire. Ce fut aussi et surtout, pendant près de quatre siècles, (du milieu du XVI^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle) cette production éphémère qui, plus que la gastronomie, plus que la haute couture, fut l'art français par excellence : la conversation des gens d'esprit. Cet art se développa dans les salons. Il est difficile de fixer un point de départ au processus, mais il reçut sans doute une impulsion avec le développement de la vie de salon au XVI^{ème} siècle. Il s'agissait d'abord de cénacles rassemblant des nobles, des poètes et ce que l'on a appelé par la suite des « humanistes », comme la cour de Marguerite de Navarre, ce qui signifie qu'une certaine dose d'érudition un peu pédante n'en était pas absente. [une deuxième impulsion est venue du mouvement des précieuses, dans le deuxième tiers du XVII^{ème} siècle et le salon trouva sa forme achevée, correspondant à une forme de vie sociale, au XVIII^{ème} siècle (salons de Mme du Deffant, de Mme Geoffrin, etc.). La tradition du salon artistique et politique, autour d'une maîtresse de maison sachant recevoir, et ayant son « jour » de réception se généralisera dans les classes aisées au XIX^{ème} siècle⁷⁴. On connaît par les témoignages littéraires ceux de la princesse Mathilde, de Mme Aubernon, de Mme Strauss, (persifflées par Proust dans le personnage de Mme Verdurin) et se maintint jus-

74 Cf. *Les salons parisiens sous la III^{ème} République*, F. Martin-Fugier, Tempus, 2003.

qu'au début du XX^{ème} siècle (Henry Miller raconte⁷⁵ que, dans les années 1930 encore, entendre une conversation entre Français cultivés était un plaisir esthétique qu'il compare à écouter du Mozart), puis s'estompa lentement dans le 2^{ème} tiers de ce siècle, sous la pression de l'évolution des modes de vie.

Lorsque le bon ton, la bonne éducation et la culture ne sont pas au rendez-vous, il reste le bavardage. Néanmoins, s'il aime bavarder, donner son avis, faire croire qu'il est bien informé, le Français en public parle moins et moins fort que beaucoup d'autres peuples. Dans une foule composée de nationalités diverses, dans la salle d'attente d'un grand aéroport, par exemple, ou dans les couloirs d'une grande conférence internationale, les groupes de Français sont, globalement, moins bruyants que les groupes d'Américains, d'Arabes ou d'Espagnols.

2.1.13 / 2 Le goût des lettres.

- Les *humanités*

Longtemps, les études secondaires s'appelèrent « les humanités ». Elles donnaient une place telle à l'enseignement des langues et littérature latine qu'au XVIII^{ème} siècle, un homme instruit, médecin, conseiller au Parlement ou rentier, ne se déplaçait pas sans un petit recueil d'Horace, de Martial ou de Virgile dans sa poche. Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, on apprenait, dans de nombreux établissements d'enseignement secondaire français, à composer des vers latins. Seuls 2 ou 3 % d'une classe d'âge accédaient à ces humanités, mais c'étaient les 2 ou 3 % qui occupaient la plupart des postes de direction de la société et, par capillarité, parmi les couches de la population qui n'accédaient pas à ces études, les grands traits de cette culture trouvaient un écho. On sait qu'après la fin de la guerre d'indépendance, à côté de quelques réactions de résistance patriotique, la Gaule a été rapidement séduite par la civilisation romaine et les Gaulois, puis les Francs, ont revendiqué l'héritage de Rome, au point que les propagandistes de la monarchie échafaudèrent une filia-

75 58 In «*je ne suis pas plus con qu'un autre* », petit livre écrit directement en Français en Buchet-Chastel, 1977.

tion des Francs avec les Troyens, comme le fait Virgile pour les Romains dans l'Énéide. Même si le lien avec la culture gréco-latine, pendant plusieurs siècles, n'a plus tenu qu'à un fil ténu, ce fil ne s'est pas rompu⁷⁶ et il a été revitalisé et développé à la Renaissance. Pour les besoins de l'instruction, qui se développe alors, un modèle de formation va se mettre en place aux XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles, celui de *l'honnête homme*, c'est-à-dire d'un homme idéal, sociable, ayant une culture solide et diversifiée, reflétant les savoirs et les goûts de son temps et où, même si la science y trouve sa place, l'histoire et la littérature latine occupent la place centrale. Ce concept de *l'honnête homme* va marquer durablement les esprits et le modèle de formation dominant. Illustré, sous l'ancien régime, par les Jésuites, il sera repris à son compte par l'Enseignement public du XIX^{ème} siècle et fera sentir son influence jusqu'à la césure.

- *la maladie de la littérature au XIX^{ème} siècle*

A partir de Jean Jacques Rousseau (un petit artisan genevois peut devenir un écrivain célèbre et influent, quel exemple, quelle matière à réflexion !) et surtout à partir de l'essor donné aux lycées par le Premier empire et les régimes qui l'ont suivi jusqu'à la guerre de 1914, trois ou quatre générations de classes moyennes ont été taraudées par la maladie de la poésie et la littérature. De nombreux adolescents des deux sexes écrivaient des poèmes, les plus doués ou les plus déterminés les publiaient dans les petites revues, voire en plaquettes. Cette publication était d'ailleurs souvent ce qui ouvrait la carrière d'un homme de lettre, une sorte d'épreuve initiatique, comme le note Goncourt à la fin du XIX^{ème} siècle : « *En ce siècle, la poésie n'est plus que l'amusement des petits jeunes gens de lettres à leurs débuts et pour ainsi dire la perte de leur pucelage intellectuel* »⁷⁷. Les jeunes et ardents protagonistes de ce foisonnement de petites revues, de recueils de vers du premier entre-deux-guerres paieront un lourd tribut dans les combats de 1914. Un peu comme le cinéma plus tard, le mirage de la réussite sociale et de la notoriété par les lettres éblouit plus d'un jeune homme monté à Paris,

76 Lire, à ce sujet, Sylvain Guggenheim, *Aristote au Mont-Saint-Michel*, Seuil, 2007.

77 In Journal, 16/12/1889.

consommant dans une chambre de bonne du Quartier latin les subsides de sa famille et finissant (à part quelques élus) au mieux journaliste, plus souvent pion de collègue ou commis aux écritures. Ce mirage était celui de la réussite sociale, mais également celui du prestige singulier qui s'attacha à partir du XVII^{ème} ou du XVIII^{ème} siècle à la littérature en France. Au XIX^{ème} siècle, le statut du poète fera même l'objet d'une quasi-sacralisation, celui d'un visionnaire, d'un guide du peuple (Victor Hugo) ou, du moins, d'un être à part, au-dessus des lois communes (cf. Baudelaire, *l'Albatros*) conjugué avec le mépris du bourgeois et avec la notion d'art pour l'art (Flaubert), la figure de Rimbaud achevant de donner à cette théorie une touche romanesque et romantique.

Par ailleurs, moins engagées dans le mouvement littéraire, il existait, jusqu'à la césure, de nombreuses revues littéraires et poétiques en province, souvent alliées à un certain esprit régionaliste ou résurrecteur de langues locales, et de nombreux cercles poétiques, les plus célèbres et les plus anciens étant, en langue d'oc, les Jeux floraux de Toulouse et le félibre de Provence, tous lieux de rencontre de poètes et de poétesses, généralement d'un « certain âge ».

- Une société imprégnée de littérature.

Enfin, la littérature a une vieille alliance avec le monde politique et la diplomatie. Pendant longtemps, la seule république française fut la « république des lettres », c'est-à-dire la collectivité virtuelle des écrivains et des amateurs éclairés. Au sein d'un peuple où le goût de la littérature était répandu, où savoir écrire, parler, était prisé et constituait un critère de la valeur d'un individu, dès que le régime s'ouvrit, à partir de la Restauration, les écrivains eurent une place dans la vie politique active. Chateaubriand se démena pour la cause de la branche aînée et Lamartine s'acquitta, par ses poésies puis par son Histoire des Girondins, une célébrité qui lui donna un titre de gloire pour compter au nombre des dirigeants de la II^{ème} République en 1848. Thiers, à la fois avocat, écrivain (il écrit une Histoire de la Révolution française en 10 volumes), journaliste et ministre, est représentatif de cette proximité des métiers de la parole et de l'écrit. De même, trois générations plus tard, d'E. Herriot, maintes fois président du conseil, qui avait écrit un ouvrage sur

"Madame Récamier et son groupe". Plus généralement, le Parlement, jusqu'à la césure, était empli d'avocats et d'anciens élèves de l'Ecole normale supérieure, portés, par leurs origines, au, goût du verbe, de la rhétorique, de la joute oratoire, de l'envolée lyrique.

L'ancien régime accorda des pensions à des écrivains ; la monarchie de juillet confia des missions diplomatiques ou consulaires à quelques uns d'entre eux afin de leur assurer un revenu. Lamartine et Stendhal profitèrent de cette libéralité, et même Nerval, qui fut chargé d'une mission d'études. La V^{ème} République a poursuivi cette tradition, en nommant ambassadeur un François-Régis Bastide ou un Daniel Rondeau. Par ailleurs, à côté des écrivains devenus diplomates, d'illustres diplomates sont devenus écrivains, comme Claudel, Alexis Léger (Saint-John Perse), Paul Morand, Jean Giraudoux, plus tard Romain Garry et Pierre-Jean Rémy.

Au total, la France possède une histoire littéraire littérature longue (plus de onze-cents ans⁷⁸) et dense, qui constitue un élément capital de son patrimoine collectif.

2.1.13 / 3 Le prestige des « intellectuels » d'Abélard à Michel Foucauld.

Ce prestige de l'écrivain participe d'un phénomène plus large, qui est celui du prestige de l'intelligence et de celui qui détient, ou est réputé détenir, le savoir. On pourrait remonter aux druides qui, dans la société gauloise, jouissaient d'un grand prestige et d'une grande influence, du moins à une certaine époque. Cette influence n'était pas seulement due à la religion, mais également au savoir : savoir initiatique, mais aussi scientifique, médical, etc.. Puis il y eut l'acculturation de cette nouvelle société dite « gallo-romaine », au moins de la classe supérieure à une culture grecque et latine, qui déclina après le V^{ème} siècle. Le moyen-âge vit naître les écoles cathédrales, puis les l'uni-

⁷⁸ On considère généralement que la plus ancienne œuvre de la littérature de langue française est la « Cantilène de Sainte Eulalie », datant de la fin du IX^{ème} siècle.

versité, et, à Paris, une école de théologie et de philosophie puissante, illustrée par Pierre Abélard, Alain Chartier, Gerson, Alain de Lille et Buridan, mais aussi par des étudiants étrangers prestigieux, comme le futur Saint-Thomas d'Aquin et Erasme.

Au XVI^{ème} siècle, même si les grandes vedettes européennes du genre, Marsile Ficin, Thomas More, Juste Lipse ou Erasme, ne furent pas françaises, la France tint son rang dans le mouvement « humaniste », avec des auteurs comme Guillaume Budé, Lefebvre d'Etaples ou, en marge de ce mouvement (et de tout mouvement), Montaigne, qui ne s'est livré ni à l'érudition (même si ses *Essais* dénotent une vaste culture gréco-latine) ni à l'utopie et leur a préféré ce qui sera l'une des caractéristiques de la philosophie française pour deux siècles, l'observation morale. Mais tout cela ne sort pas d'un cercle restreint. Un pas décisif vers un plus grand public va être franchi au XVIII^{ème} siècle, avec la diffusion du livre et de la lecture dans des couches sociales de plus en plus large.

Le mot intellectuel, qui est absent de nombreuses langues en tant que substantif, ne désigne pas toute personne qui exerce un travail à dominante intellectuelle. Son acception est plus précise : l'intellectuel est celui qui exerce un métier intellectuel (professeur d'université, écrivain, homme de théâtre ou de cinéma, journaliste, même), qui y acquiert une certaine autorité ou une certaine notoriété, et qui utilise la tribune que lui donnent son métier et, le cas échéant, sa notoriété, pour s'exprimer sur des sujets extérieurs à sa discipline, politiques, économiques ou sociétaux, qu'il n'a pas nécessairement compétence ni légitimité pour traiter. A ce débordement de l'intellectuel sur des domaines qui ne sont pas les siens, correspond l'engouement à son égard d'un public qui n'est pas non plus son public habituel.

Ceux que l'on a appelé les « philosophes », au XVIII^{ème} siècle, représentent des figures typiques d'intellectuels en ce sens moderne. La tentation, pour les écrivains et pour les autres intellectuels, de mettre leur talent ou leur notoriété au service d'une idéologie ou d'un dessein politique ne cessera plus, d'autant qu'avec le parlementarisme qui s'instaure

après le Premier empire, tout le monde peut donner son avis sur la politique et que la diffusion de cet avis auprès du public dépend non pas de sa pertinence mais de l'accès plus ou moins facile aux médias dont dispose celui qui les émet. Nous venons de citer les cas d'hommes célèbres à la fois comme intellectuels et comme hommes politiques, comme exemple de l'interpénétration entre le monde des lettres et le monde de la politique ; on peut encore citer la naissance, en 1898, de la Ligue des droits de l'homme, à l'occasion de l'Affaire Dreyfus (Gabriel Séailles, Seignobos, etc.), puis de la Ligue de la patrie française (Coppée, Barrès, Degas, Renoir, Lemaître, Bourget, d'Indy, etc.) qui furent le fait d'intellectuels. Le « comité de vigilance des intellectuels anti-fascistes », créé en 1935 et réunissant Alain, Malraux, Breton, Langevin, Guéhenno, etc., consacrait le mot dans son libellé même.

2.1.13 / 4 L'intellectualisme.

*« Pour avoir rangé l'intelligence
parmi les vertus et la bêtise parmi les vices,
la France a élargi le domaine de la morale.
De là son avantage sur les autres nations,
sa vaporeuse suprématie. »
(Cioran)*

Le peuple français est l'un des peuples qui accordent le plus de valeur à l'intelligence (peut-être au détriment d'autres qualités également nécessaires au bonheur collectif). L'intelligence française est souvent abstraite, propre aux mathématiques. Il existe d'ailleurs une école française de mathématique estimée au plan international : Elle fut illustrée au XIX^{ème} siècle par E. Gallois et par H. Poincaré et, au XX^{ème} siècle, pour autant que ce soit un critère, la plus haute distinction internationale en la matière, la "médaille Fields", a été décernée à une cinquantaine de lauréats depuis 1936, l'a été à 11 Français, qui viennent ainsi au deuxième rang, suivant de peu les Américains, avec 20 % des récompenses. Curieusement, chez ce peuple qui accorde une grande place à l'Histoire et à l'Etat, ce n'est pas la philosophie de

l'Histoire ou de l'Etat, qui sera dominée par la figure du Prussien Hegel, qui va caractériser sa pensée, mais l'exploration des relations de la philosophie avec les mathématiques. Les deux philosophes français les plus réputés furent en même temps des mathématiciens et des géomètres : Pascal, inventeur d'une machine à calculer et qui travailla sur la mécanique des fluides, la géométrie et le calcul des probabilités, et René Descartes, l'un des pères de la géométrie analytique. Cet intérêt de la philosophie française pour la science mathématique se poursuit, bien au-delà de ces figures de proue, jusqu'au XX^{ème} siècle, avec des auteurs comme J. Cavaillès, J. P. Serre ou J.T. Desanti.

Cette intelligence française est aussi particulièrement propre aux idéologies et, en particulier, cette forme d'intelligence que l'on pourrait appeler l'intelligence pour l'intelligence, (comme il y a l'art pour l'art), ou intellectualisme. Car cet intérêt pour les lois de la géométrie et des mathématiques ne va pas sans une conception à la fois abstraite et systématique des choses. Il est significatif que le Discours de la méthode, le livre philosophique français le plus connu à l'étranger (et peut-être le seul) commence par un morceau d'ironie sur le bon sens et qu'ainsi, l'acte fondateur de la démarche intellectuelle française soit sinon une démarche « en dépit du bon sens », du moins une démarche "en défiance du bon sens", considérant celui-ci avec condescendance. Cette défiance persiste aujourd'hui : on parlera volontiers du « gros bon sens », pour le dénigrer. La démarche cartésienne va avoir un certain rayonnement en occident, comme accompagnement nécessaire du développement de la science, mais nulle part autant qu'en France, elle ne laissera une telle empreinte, mais une empreinte qui déforme la démarche cartésienne ou la caricature en *esprit de système, de géométrie*. Le peuple français est le seul peuple qui donne à son pays le nom d'une figure géométrique : l'hexagone. « Je pars du principe que... » est une locution toute faite française par excellence. Le Français a, effectivement, tendance à commencer par porter un jugement intellectuel sur les choses, à « partir du principe », plutôt que de partir de l'observation des faits. Ce n'est pas parmi les philosophes français qu'aurait pu naître la pensée empirique d'un David

Hume, qui préconise au contraire de partir des perceptions des sens. Bien plus, il a tendance à préférer les principes aux réalités et à l'intérêt national : »Périssent les colonies plutôt qu'un principe », dit du Pont de Nemours en 1790 dans un débat où il plaide pour l'abolition de l'esclavage et où un contradicteur s'écrie : « Vous allez faire périr les colonies ! ». La révolution de 1789 sera, de fait, le triomphe et, souvent, la caricature de cette démarche anti-empirique : création à répétition de constitutions *in vitro* par des individus, comme Sieyès, totalement dépourvus d'expérience du commandement et du manie-ment des affaires, velléité (heureusement sans suite) de découper le territoire en départements en forme de rectangles purs⁷⁹, système mé-trique, passion incantatoire pour les grands mots, sans être trop regar-dant sur leur contenu et leurs conséquences réelles (massacres de sep-tembre et de Vendée, jugements sommaires, invention de la guillotine rapidement érigée en système de gouvernement, lynchages sans nombre, guerre à l'Europe, etc.).

Une autre caractéristique de la philosophie française est sa prédi-lection pour ce département particulier de la philosophie qu'est la morale. Rochefoucauld, Vauvenargues, Chamfort, Rivarol, Jou-berth : nombre de penseurs français étaient des moralistes, plutôt que des bâtisseurs de grands systèmes d'explication du monde. Ils préféraient l'expression par aphorismes ou courtes notations (La Fontaine, lui, avait eu recours à l'art de la fable, autre forme brève), à de lourds traités, et l'homme comme unique objet d'étude, à la métaphysique. Le Rou-main Cioran s'est inscrit dans cette tradition, qu'il admirait.

* *
*

2.1.14 La mentalité française. Esquisse de portrait moral d'un peuple.

L'identité d'un peuple, consiste aussi, bien évidemment dans les traits collectifs de caractère. La difficulté est de démêler le poncif et la

⁷⁹ Rapport de Thouret, Assemblée constituante, 29/9/1789.

réalité et, parmi les différents traits de la psychologie d'un peuple, d'affecter à chacun d'eux le bon coefficient de pondération. Nous avons sélectionné ici 3 familles de traits de personnalité qui nous paraissent constituer le portrait psychologique du peuple français avec une certaine stabilité dans le temps, et une certaine généralité jusqu'à la césure. Sans écarter certains clichés, ils constituent le portrait du Français vu par lui-même et par les autres.

2.1.14 / 1 Un peuple individualiste

«Douze Américains sur un bateau, ça fait un équipage ; douze Français sur un bateau, ça fait douze Français ».

L'individualisme des Français est une réalité peu contestée, y compris par eux-mêmes. On peut lui trouver quelques sources :

- Principalement, l'aversion pour la contrainte que représente la discipline ;
- Le sentiment que l'affirmation de soi implique de se différencier. C'est la forme que prend l'amour-propre chez le Français ;
- Un certain mépris pour les comportements grégaires.

Il s'agit moins d'une revendication positive que d'une difficulté à agir en groupe, de façon concertée et à faire taire l'affirmation des personnalités. Cet individualisme a pour conséquences la dispersion des efforts, une difficulté avec les disciplines collectives mais aussi, en contrepartie, de l'inventivité et le sens de l'initiative

2.1.14 / 1.1 La dispersion des efforts.

L'individualisme entraîne une tendance à l'émiettement, au fractionnisme et au saupoudrage, qui sont des sources de gaspillage et d'inefficacité.

Sources de gaspillage, le saupoudrage des dépenses budgétaires, des subventions, l'émiettement des 36 000 communes, la multiplicité des niveaux administratifs (commune, communautés de communes, arrondissement, département, régions), le saupoudrage des ports et aéroports locaux, souvent déficitaires, comme naguères celui des gares d'intérêt local. Ce saupoudrage est aussi une conséquence, chez les décideurs, de la *difficulté à dire non*, ce mal français sur lequel nous reviendrons.

Facteur d'impuissance et d'inefficacité, le syndrome du « village gaulois », qui fait préférer être maître chez soi dans une petite structure, plutôt que d'avoir à composer et à transiger dans une plus grande ; la scission naît de cette difficulté à accepter le compromis : la majorité ne fait pas de concession, la minorité ne se résigne pas et, finalement, plutôt que de continuer ensemble, en faisant des efforts, on préfère éclater en deux structures moins efficaces. Il existe un mouvement associatif nombreux en France, 500 000 associations, qui manifeste lui aussi une sorte d'individualisme de groupe. Pour un même thème, il en existe toujours au moins deux, mais souvent dix ou plus, généralement rivales et jalouses de leur spécificité, qu'elles jugent rigoureusement inassimilable aux autres.

2.1.14 / 1.2 Une difficulté avec les disciplines collectives.

a) Discipline collective et politique

La faible aptitude à l'enrégimentement et au caporalisme a peut-être fait obstacle au succès des entreprises politiques totalitaires, à l'époque de "l'Europe en chemise" ⁸⁰ (chemises noires des fascistes, chemises brunes des hitlériens, etc.) des années vingt à quarante du XX^{ème} siècle. Une organisation imposa un temps, précisément celui de ces années 1930 et 40, une discipline de fer à ses adhérents, le parti communiste (« tu dois tout au parti, le parti ne te doit rien » disaient les cadres aux nouvelles recrues), mais, antimilitariste, elle se refusa toujours aux

démonstrations au pas cadencé et en uniforme. Les seules formations qui s'y livrèrent, (le Parti populaire français -PPF- et le Rassemblement national populaire -RNP-, dirigés d'ailleurs respectivement par d'anciens membres du parti communiste et du parti socialiste), le firent par imitation servile des exemples italo-allemands, ne touchèrent qu'un très petit nombre de personnes et n'eurent qu'une existence éphémère. Une autre organisation, la franc-maçonnerie, est amie de l'uniforme et du décorum mais elle fuit les projecteurs. Refus de se donner en spectacle, là encore. La contrepartie fut longtemps un système politique peu efficace, celui des III^{ème} et IV^{ème} Républiques. L'indiscipline était une cause intrinsèque de la faiblesse de ces régimes, car les partis, surtout au centre et au centre-droit, avaient peu de consistance, peu d'adhérents, peu de structure, et leurs représentants au Parlement n'observait pas de discipline de vote. Sur telle ou telle question, quelques députés d'un parti de gouvernement faisaient défection et la majorité gouvernementale s'effondrait. Cette absence de discipline de vote causait l'instabilité des gouvernements, les majorités qui leur avaient accordé la confiance n'ayant elles-mêmes aucune stabilité. On trouve également une manifestation de cette difficulté dans la mise en commun des forces, dans le faible taux de syndicalisation qui caractérise la France, comparée aux pays anglo-saxons, où fonctionne ou a longtemps fonctionné le « closed-shop⁸¹ », ou même l'Allemagne.

b) Consensus et gouvernance

Cet individualisme se traduit aussi par une certaine difficulté à faire fonctionner les grands organismes, que ce soit le corps social dans son ensemble, ou une grande administration, une grande entreprise, avec une oscillation entre le modèle autoritaire et le laxisme. La difficulté à faire émerger une vision partagée des affirmations d'égos qui s'affrontent, comparée par exemple à la recherche du consensus par itérations successives du modèle japonais, à la forte cohésion culturelle des anglo-saxons ou à la capacité de compromis des Allemands (l'exemple de la cogestion dans leurs entreprises ou de

81 Système imposé par les syndicats dans certaines branches d'activité, qui réserve l'accès à l'emploi dans les entreprises de ces branches aux syndiqués.

leurs gouvernements de "grande coalition"), peut conduire à favoriser, soit l'impuissance et l'irresponsabilité, soit l'émergence d'un modèle hiérarchique et autoritaire, qui " mette tout le monde d'accord", que ce soit dans le monde associatif, le monde économique ou le monde politique (l'homme providentiel, au-dessus des partis). L'impuissance, c'est l'exemple de la III^{ème} République finissante et de la IV^{ème}, l'irresponsabilité, c'est l'origine de désastres comme celui du Crédit Lyonnais dans les années 1990, ou de Dexia dans les années 2010.

c) A la guerre, les mésententes et les jalousies entre généraux.

L'histoire militaire de la France est emplie de cas où les dissensions, les jalousies, entre généraux les égos hypertrophiés ont fait perdre des batailles, échouer des sièges ou manquer des occasions, que ce soit au XVI^{ème} siècle durant les guerres d'Italies, dans la guerre de succession d'Espagne, dans la guerre de Sept-ans ou lors des campagnes de l'Empire.

d) Civisme et contrôle social : mieux que les méditerranéens, moins bien que les nordiques

Le Français se pense spontanément comme représentant un état de l'humanité intermédiaire entre l'Europe du Nord et l'Europe du sud. Pour lui, l'Europe du nord, c'est celle qui est au nord de la France, et l'Europe du sud, celle qui est au sud de la France. De fait, dans les statistiques européennes établies par pays, concernant la consommation, l'économie ou les comportements, la France occupe le plus souvent une place médiane. C'est vrai en ce qui concerne la discipline collective, le civisme et le contrôle social et cela se manifeste par un seuil de tolérance collectif surbaissé à l'égard de certains comportements comme la fraude ou le manque de respect à l'égard des biens publics.

— La fraude et la resquille bénéficient d'une certaine tolérance et de l'absence de contrôle social qui caractérise la société française. Frauder l'Etat, c'est voler personne. La resquille, comme une sorte de bon tour que l'on joue à une autorité anonyme et par nature antipathique, bénéficie d'une certaine indulgence (et, en tous cas, ne suscite aucune protestation des témoins, sauf lorsque c'est leur rang dans la file d'attente

qui est en cause).

— le manque de respect à l'égard des biens publics : l'exemple de la propreté.

Longtemps, dans ce domaine, les peuples ont été logés à la même enseigne, celle de la crasse. L'hygiène individuelle et l'hygiène collective, notamment urbaine, ont été des conquêtes lentes et récentes, conditionnées par l'élévation du niveau de vie. Dans cette conquête, les peuples nordiques prirent la tête à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle. C'est l'époque où les voyageurs français décrivaient avec envie les diligences et les hôtelleries anglaises, car leurs équivalents français étaient à la traîne pour la tenue et pour la propreté. Cela coïncide avec le dépassement du PIB par habitant de la France par celui de l'Angleterre. A la même époque, les voyageurs nordiques, surtout britanniques, disent des hôtelleries et des auberges françaises à peu près ce que les voyageurs français disent des auberges italiennes ou espagnoles. Beaucoup plus récemment, jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, les grandes *vespasiennes* de tôle verte, construites sur les trottoirs des grandes villes, souvent à la vue de terrasses de grands cafés, seront un objet de stupéfaction pour les voyageurs étrangers.

Dans le contexte catastrophique de quintuple ruine qui la toucha⁸² au XX^{ème} siècle, il est clair que la société française dût faire des

-
- 82 Ruine due à l'effondrement de la monnaie (valeur divisée par cinq entre 1914 et 1926), donc des rentes, donc du niveau de vie de tout un pan de la bourgeoisie ;
 - Ruine due aux destructions allemandes dans le nord et l'est de la France entre 1914 et 1918 ;
 - Ruine due à la crise économique de 1929 et au sous-investissement qui en résulta, entraînant un sous-équipement de l'industrie ;
 - Ruine due au retard technique que prit l'économie sur ses concurrentes en raison de l'occupation allemande de 1940-44,
 - Ruine due aux bombardements allemands de 1940 et anglo-américains de

choix, et que l'hygiène (mesurée par exemple en taux d'équipement des logements en salles de bains, eau courante, « tout-à-l'égout », avait pris un retard incontestable sur les Etats-Unis et sur l'Europe du Nord, à un moment (le premier tiers du XX^{ème} siècle) où, au contraire, elle progressait très vite dans ces pays. A fortiori dans les campagnes, qu'il était plus coûteux de doter en équipements tant collectifs (assainissement, eaux courante), que privés (salles de bains, etc.) et qui restèrent encore plus à la traîne que les villes.

Mais cela vient aussi de ce que, sur l'échelle des valeurs, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, l'hygiène est tenue loin derrière l'esprit, la culture, le bon ton ou le talent et, selon les témoignages de l'époque, de nombreux écrivains ou artistes réputés E. Faguet, Eric Satie, Paul Léautaud vivent dans le négligé, la saleté.

e) Difficulté dans les sports d'équipe.

Les jeux d'équipe qui se sont imposés dans le monde depuis la fin du XIX^{ème} siècle portent des noms anglais (sauf le hand-ball). C'est le reflet de la capacité des anglo-saxons, d'une part à agir dans le cadre d'un groupe où chacun s'en tient au rôle qui lui a été assigné, et, d'autre part, à fixer des règles, éventuellement complexes (mais les jeux aux règles les plus complexes, base-ball et cricket, ne se sont guère exportés) et à s'y tenir scrupuleusement, bref, à appliquer la définition de la maturité selon Nietzsche : « Mettre dans sa vie d'adulte le sérieux que l'on mettait dans ses jeux d'enfants »⁸³. Certains jeux d'équipe existaient en France avant l'arrivée de ce rouleau compresseur anglais : la paume, qui fit place au tennis, et la soule, soule au pied, sorte de foot-ball, et soule à main, que préférait le sud-ouest, d'où le succès du rugby, qui lui succéda dans ces régions. Mais c'était un défouloir dans lequel les villageois cultivaient l'amateurisme et la spontanéité. Ces anciens jeux n'avaient pas cette espèce de rigueur implacable des règles qu'ont les jeux anglais, ni cette tenue impeccable des terrains. Ces caractéristiques introduites dans le sport par les Britan-

niques sont peut-être l'héritage de la nécessaire discipline du navire, et notamment du bâtiment de guerre, qui est un espace restreint, soumis à des dangers constants, où chacun doit jouer un rôle précis et respecter l'organisation commune et qu'il faut tenir constamment en état de propreté et de netteté, pour utiliser au mieux l'espace limité et lutter contre les épidémies. D'ailleurs, il n'est que de voir, en sens inverse, quand les anglo-saxons se sont emparés de nos jeux (c'est le cas de la pétanque, jouée par une poignée d'amateurs, notamment en Australie), comment ils y ont introduit cette même tenue, contrastant avec le débraillé bon enfant des joueurs français.

2.1.14 / 1.3 Un peuple inventif. Sens de l'initiative, ingéniosité, débrouillardise et productivité.

A certains égards, l'ingéniosité est le bon côté de l'individualisme. Elle fait de la France la patrie du concours Lépine et du bricolage (mot d'ailleurs repris tel quel dans différentes langues).

- L'aptitude à l'invention. La Gaule, puis la France, a tenu son rang dans le développement des innovations techniques au cours des siècles. Dans la bougeotte qui s'est emparée des sociétés occidentales, de plus en plus rapide à partir du XVII^{ème} siècle, et qui s'est traduite par l'expansion impérialiste et le développement des techniques et des sciences, la France n'a jamais été absente et a fourni sa part de découvreurs et d'inventeurs.

- Même si le Français aime avancer avec l'aide de l'Etat, notamment à l'étranger, il ne manque pas d'esprit d'entreprise. Le mot français "entrepreneur" a d'ailleurs été paradoxalement adopté par la langue anglaise, qui parle d'*entrepreneurial spirit*" ou d'"*entrepreneurship*".

Le travailleur de base est apte à improviser, à trouver des solutions commodes ou astucieuses pour faire face à une situation imprévue. A certains égards, c'est la contrepartie positive de sa relation souple au règlement et à la discipline et de son individua-

lisme. Certains peuples plus rigoureux sur ce chapitre peuvent s'avérer moins réactifs face à ce type de situation imprévue. C'est le bon côté de cette débrouillardise, si souvent contraire à l'intérêt général par ailleurs. L'esprit d'initiative est aussi le gage d'une bonne productivité. C'est l'une des raisons du bon rang de la France dans les classements internationaux de productivité (7^{ème} rang mondial en 2009⁸⁴).

2.1.14 / 2 Un esprit vif et léger

2.1.14 / 2.1 La légèreté et l'inconstance

Le Français, jusqu'au début du XX^{ème} siècle et, peut-être au-delà, se reconnaît lui-même comme léger et versatile. Cette légèreté, qui peut être le corolaire de sa gaité, s'entend aussi au sens de manque de sérieux et de persévérance, voire de fiabilité.

- L'inconstance.

Le thème de l'inconstance est certainement un des plus anciens dans la description morale du peuple français, et l'un des plus intériorisés par les Français eux-mêmes. Ce n'est sans doute pas un hasard si l'une des pièces les plus jouées du théâtre classique s'intitule "*La double inconstance*"⁸⁵. Pour l'essentiel cette inconstance est la simple conséquence de la sensibilité aux phénomènes de mode, qui suscitent des engouements forts mais brefs. Pour une autre part, c'est la difficulté des Français à être constants dans l'effort. On en trouve des exemples tant au plan militaire, où ils sont capables de brillantes réussites (la guerre de succession d'Autriche, les guerres de la Révolution et de l'Empire avant la catastrophe finale, la guerre de 1914-18), puis de relâchement et d'oubli, qu'au plan civil : la reconstruction et les "Trente glorieuses", des années quarante à soixante, puis le relâchement et la soif de loisir depuis lors.

a) Dans le domaine politique

Dans le domaine des politiques étrangère, coloniale, maritime ou militaire, où la continuité de vues et la ténacité, sur

⁸⁴ Selon l'institut Conference Board.

⁸⁵ Marivaux, 1723.

des décennies, voire des siècles, ont souvent été la clef du succès d'un pays comme la Grande-Bretagne, la politique française a souvent fait l'effet, au contraire, d'une girouette offerte à tous les vents, et le manque de continuité, de ténacité, ont fait perdre au pays de nombreuses possibilités d'expansion territoriale ou d'élargissement de son influence, et découragé plus d'une fois les amis qu'elle pouvait avoir dans le monde. Cette légèreté tourne parfois à la faiblesse. La politique étrangère de la France entre les deux guerres mondiales en offre un exemple, (avec il est vrai l'excuse du traumatisme qu'avaient représenté les pertes humaines subies en 14-18). Elle commence par les abandons successifs consentis lors des "conférences" alpines (Stresa, Locarno, etc.) se poursuit par l'accrochage total à la politique anglaise, par le refus des efforts nécessaires en matière de dépenses militaires, puis par la non réaction à la remilitarisation de la Rhénanie par l'Allemagne en 1936 (ceci s'expliquant d'ailleurs par cela) et aboutit au "lâche soulagement", selon l'expression de Léon Blum (parlant de son propre sentiment) au lendemain des accords de Munich en septembre 1938.

b) Dans le domaine militaire,

La tendance à entrer en guerre dans un état d'impréparation plus ou moins grave a conduit à plusieurs catastrophes (1760, 1871, 1940, celle de 1914 étant évitée d'extrême justesse).

c) Dans le domaine industriel,

Le manque de persévérance des entreprises françaises pour s'implanter sur de nouveaux marchés a souvent été la cause de leurs échecs. De même, le manque de continuité et de régularité des livraisons, ou l'insuffisance du service après-vente, sont un travers souvent reproché par leurs clients aux industriels français.

d) *Dans le domaine artistique*

Bien sûr, dans la masse de la production d'un peuple nombreux et civilisé comme le fut très tôt le peuple français, on trouve des productions de tous styles, de toutes tonalités, mais les oeuvres qui résistent au temps, ce grand justicier, portent en majorité la marque distinctive du style français, qui est la légèreté, le mot étant pris à la fois dans un sens plutôt positif, comme le contraire de lourd ou de guindé, et dans un sens un peu péjoratif, comme le contraire de ce qui est sérieux, profond et réfléchi. Le génie français est un génie modéré, dont la devise est, selon la formule de Gide, « nihil nimis », rien de trop, ennemi des excès. « Ne forçons pas notre talent », dit La Fontaine, l'écrivain français par excellence. Marivaux, Musset apparaissent comme des écrivains les plus emblématiques de l'âme française.

En littérature, les Français sont globalement peu portés sur l'épopée. On n'y trouve pas l'équivalent de l'Enéide, du Kanévala finnois, des sagas scandinaves ou du Mahabharata, un poème national fondateur, venu du fond des âges, rude, héroïque et gigantesque. Peut-être les poèmes qu'enseignaient les druides relevaient-ils du registre épique, mais les druides s'opposaient à la transcription de leur enseignement et l'on n'en a donc pas trace ; les Francs n'ont pas non plus importé dans leur pays d'adoption la mythologie germanique, on ne sait si c'est parce qu'elle était peu présente chez eux ou si leur conversion précoce au christianisme a effacé toute trace de la religion traditionnelle. Il en est de même des Normands. Certes, il y a eu, au XII^{ème} siècle, les chansons de geste, la plus connue étant « La chanson de Roland », mais ces oeuvres ne concernent que tel ou tel épisode de l'histoire ou de la légende, sans ambition fondatrice globale ; il y a également la légende du Graal au XIII^{ème} siècle. Et il est significatif que dans les deux cas, ces productions ne nourrissent nullement l'imaginaire français et la production artistique modernes – la Renaissance est passée par là-. Les géants de la littérature mondiale s'appellent Homère, Virgile, Dante, Shakespeare, Cervantès ou

Goethe, aucun n'est Français. On trouve plutôt ces derniers dans la foule des auteurs de deuxième ordre et des auteurs précieux ou élitistes comme Racine, Proust ou Saint-Simon. Au XIX^{ème} siècle ce refus des grands sujets épiques ou héroïques se manifeste dans l'avènement du naturalisme, quintessence de l'esprit français en littérature de l'ère bourgeoise, qui se complait dans le réalisme le plus cru, le plus prosaïque, refuse tant le fantastique que le souffle épique et dégage une vision pessimiste de l'humanité, la mise en scène, de préférence, des milieux populaires, ouvriers (Zola), paysans (Maupassant) ou artistes (Murger, Goncourt). Flaubert, qui vomit le "bourgeois", est également parfaitement bourgeois par ce rejet du souffle épique et du fantastique, rejet (ou impuissance) qui contribueront à stériliser progressivement la littérature française, comme on peut le constater jusqu'à nos jours.

En musique, c'est plutôt l'opérette que l'opéra, et, dans l'opéra, la recherche de l'exotisme : pas plus dans l'opéra que dans la tragédie, aucune oeuvre française passée à la postérité ne traite un sujet tiré de l'Histoire de France ou de contes et légendes de France : tous les auteurs ont cherché leur inspiration dans la mythologie gréco-latine ou à l'étranger et dans la transposition à la scène d'oeuvres étrangères : exotisme espagnol (Carmen), littérature allemande (Faust), Antiquité (les Troyens). L'Allemagne a la tétralogie de Wagner, la France a la trilogie de Pagnol.

e) Un peuple bavard et vantard

La jactance et la hâblerie comptent parmi les traits de caractère déjà remarqués chez les Gaulois. Les Français du peuple aiment "discuter", notamment "discuter politique", par exemple au comptoir d'un café (le fameux "café du commerce"), ou, le dimanche, après déjeuner. Il y a, même chez les plus modestes, un goût pour le débat d'idées. Ils aiment un peu se vanter, moins d'ailleurs de leurs biens que de leurs "relations" ou de leurs informations : il y a un véritable plaisir de se montrer "bien informé", initié, dans le secret. A un niveau socioprofessionnel plus élevés, ils aiment développer longuement leurs idées. Chez les hommes

politiques, ce fut longtemps le règne de l'éloquence et de la grandiloquence et le goût pour les formules abstraites et rhétoriques, et pour les déclarations excessives, que l'on se laisse aller à prononcer "dans la chaleur communicative des banquets". L'éloquence et la grandiloquence ont largement disparu, mais les formules rhétoriciennes perdurent, et les politiciens distillent les "petites phrases", que se complaisent à disséquer les journalistes.

Ces défauts, la légèreté, la conception française du rôle de la conversation, la volonté de faire l'important, la vanité de paraître initié, se conjuguent pour rendre le Français à peu près incapable de garder un secret. En France, pays où l'on dit qu'« un secret est une information que l'on ne révèle qu'à une seule personne à la fois », et compte tenu, par ailleurs de ce que nous verrons plus loin sur le rapport du Français à la règle, entretenir un service d'espionnage, un service capable d'actions clandestines, est une véritable gageure, frontalement contraire au génie national.

f) *Un peuple influençable* (cf. le chapitre sur le goût pour le verbe).
La xénophilie.

Il y a, chez le peuple français, un intérêt, une curiosité pour ce qui est étranger comme pour ce qui est nouveau, les deux allant de pair. Cela peut procéder d'une forme de snobisme, mais aussi d'une vraie curiosité et d'un sentiment de fraternité humaine. Le phénomène est ancien. Saint-Simon, dans ses Mémoires, pour l'année 1703, raconte, en parlant d'un général balte au service de France : « *Il connaissait le roi et son faible et celui de la nation pour les étrangers : aussi reprochait-il à son fils qu'il parlait si bien françois qu'il ne serait jamais qu'un sot* ». Cent-trente ans plus tard, dans *César Birotteaux*, Balzac a une notation qui fait écho à la remarque de Saint-Simon. En parlant des produits du parfumeur Birotteaux et de leurs noms exotiques, « *Ces noms de lieux* », dit-il, « *étaient des bourdes inventées pour plaire aux Français, qui ne peuvent supporter les choses de leur pays* ». On se demande ce

qu'aurait dit Balzac des publicités de ce début du XX^{ème} siècle, en particulier celles (comme la pate des sultanes inventée par Birotteaux), destinées aux femmes.

Cet intérêt participe aussi du sens de l'universalité, qui existe chez les Français et qui fait que, pour eux, il y a une sorte d'internationale des artistes, des génies, des grands hommes. La France est le pays au monde où il y a le plus grand nombre de rues portant le nom de personnalités étrangères. Cet esprit ouvert est, si l'on veut, le bon côté de la chose. L'inconvénient est l'abaissement qui en résulte des défenses immunitaires des Français à l'égard des influences étrangères susceptibles de mettre en péril leur identité collective, de la dissoudre.

La sensibilité aux modes.

Le culte de la nouveauté, le prestige des productions raffinées, conjugués à la place de la femme dans la société et au goût de la nouveauté, ont créé la mode. Nous avons déjà évoqué la haute couture, mais la mode touche bien d'autres domaines. Cela vaut dans l'ordre matériel (décoration, lieux de villégiature, objets, colifichets divers), où ce sont les industriels et les commerçants qui ont tout intérêt à ce que le consommateur change périodiquement les objets du désir. Attendre simplement qu'ils soient usés ne procurerait pas un chiffre d'affaires suffisant et la mode, via la publicité, crée un motif d'achat spécifique : à côté de "c'est nécessaire" et de "c'est usé", il y a : "c'est à la mode". Les sociétés modernes jouent beaucoup plus sur ce ressort que les sociétés traditionnelles et le Français, qui attache beaucoup d'importance à paraître au courant, bien informé, et à ne pas paraître, au contraire, dépassé, ringard, est le peuple cible par excellence de tous les phénomènes de mode. Cette obsession d'être initié, rend le Français vulnérable aux modes intellectuelles autant qu'aux modes matérielles, et cette tendance a progressé pa-

rallèlement à la diffusion de la lecture, comme on a pu le constater avec la diffusion des idées des "philosophes" au XVIII^{ème} siècle.

Pourtant, pour le Français, il importe de ne pas être dupe, d'être quelqu'un « à qui on ne la fait pas ». La *goguenardise*, mot qui n'a sans doute pas d'équivalent dans d'autres langues, est l'un des traits les plus typiques du caractère français. Cela, conjugué à la volonté de « ne pas se donner en spectacle », peut aussi expliquer sa réticence à tout lyrisme, à tout souffle épique. Mais on sait que ce sont souvent les plus méfiants qui tombent dans les panneaux les plus évidents -c'est même devenu une sorte d'adage : "Plus c'est gros, plus ça marche".

La difficulté à dire non.

S'il est un trait qui ne figure pas dans le portrait psychologique national, c'est bien l'inflexibilité. La France est -et cela semble très ancien - le pays des règles fermes, souvent tatillonnes, parfois jusqu'à l'absurde, tempérées par une application molle, même pas en raison de la corruption, même si elle existe, mais en raison d'une incapacité collective à rester inflexible face aux sollicitations des resquilleurs ou des amateurs de passe-droit. Cette faiblesse pour le passe-droit vient sans doute du fait que l'employé chargé de faire appliquer la consigne sait bien que, lui-même, en demandera un jour, si l'occasion s'en présente. Elle se manifeste par des attitudes, par des formules comme "Bon, ça va pour cette fois, mais ne recommencez pas !", et par le foisonnement des interventions auprès des administrations pour demander une dérogation, (permis de construire, par exemple), ou une régularisation (pour les étrangers en situation irrégulière) ou pour "faire sauter un PV", et par la difficulté pour l'administration (ministre, préfet...), à répondre défavorablement à une "intervention" d'un élu influent ou d'une "personnali-

té". Ces interventions n'existeraient pas si elles se heurtaient à une attitude inflexible, mais, de fait, les autorités qui en sont la cible estiment nécessaires de faire droit au moins à une partie d'entre elles. S'y ajoute la satisfaction, pour celui qui est sollicité, de faire l'homme important. Ce n'est pas tout à fait la culture proche-orientale de l'intermédiaire (où toute démarche administrative se fait par le recours -payant- à un intermédiaire), mais c'est, en quelque sorte, le stade précédent. Cette habitude est ancienne ; elle remonte à l'époque de la royauté.

g) *La gaité française*

Le Français au XVIII^{ème}. ou au XIX^{ème} siècles se perçoit, entre autres et peut-être même avant tout, comme gai et plein d'entrain, surtout lorsque les circonstances le mêlent à des étrangers et lui donnent l'occasion de se comparer.

Le soldat français en campagne chante (la fleur au fusil), aime le vin, a la main leste sur les femmes et sur les poules, mais est dépourvu de cruauté. Quant au civil, pendant des siècles, l'idéal du boutiquier, de l'artisan ou de l'ouvrier parisien fut de passer son dimanche sous une tonnelle, à Belleville, à Ménilmontant ou un peu plus loin, à faire un bon repas, à boire le petit vin de Suresnes, de Sèvres ou d'Argenteuil, et à danser (ou à regarder danser les plus jeunes), au son d'une musette⁸⁶ ou d'un violon. Le vin n'était pas étranger à la gaité française, mais, comme on l'a dit, il ne s'agissait pas, en règle générale, de s'enivrer systématiquement, mais simplement d'être gai, de préférence en compagnie⁸⁷. A partir du milieu du XIX^{ème} siècle, avec l'amélioration des moyens de transport, les ambitions dépassent les

86 Sorte de cornemuse. (d'où l'origine de l'appellation de « bal musette »)

87 Il n'est pas impossible que l'élévation du niveau de vie ait entraîné, à partir de la fin du XVII^{ème} siècle, un accès plus facile des masses aux boissons alcoolisées, et à une progression de l'alcoolisme.

faubourgs et, pour les Parisiens, l'on se rend dans la vallée de Montmorency, ou au Plessis, sous l'arbre de Robinson ; par la suite, jusqu'à la césure, Nogent, les bords de la Marne attirent par leurs guinguettes. Vers 1900, l'accordéon va supplanter la musette des Auvergnats et des Berrichons et le violon, au point de devenir l'un des emblèmes de la culture populaire française, bien qu'il ait été inventé en Autriche et introduit en France par les ouvriers italiens. D'autres régions de France eurent leur carrelet (Charente maritime), leur chalet (dans les Alpes), leurs « tchanques » (dans le bassin d'Arcachon) ou leurs cabanons (à Marseille).

Les classes supérieures sont le reflet des classes inférieures. Elles mettent simplement à leur gaité plus de raffinements. Lorsque la civilisation française entendue comme l'art de vivre de la classe dominante, atteint son apogée, sous Louis XV, l'art de la conversation se double d'un art du sourire et de la légèreté. Sur tous les visages dont la peinture de l'époque nous a laissé le souvenir erre un sourire de bon ton et tout le monde alors pense, comme le cardinal de Bernis (Mémoires) qu'« *un visage triste intéresse peu et fatigue bientôt* ». On se reportera à ce sujet aux pages inoubliables qu'H. Taine consacre à cet esprit au livre II, chapitre II, de ses « *Origines de la France contemporaines* ».

— « *En France, tout finit par des chansons* ».

Entre le XVI^{ème} et le XVIII^{ème} siècle, ce qu'on appelle plus particulièrement « chanson », n'est nullement ce que nous nommons ainsi en ce début du XXI^{ème} siècle, (c'est-à-dire un ensemble mélodie-arrangement-paroles, généralement consacré à l'amour, et chanté par un professionnel de la chose), mais un texte, un bout-rimé composé sur un événement politique ou social qui vient de se produire, et destiné à être chanté par les particuliers, avant ou après boire. Les Français n'étant pas musiciens, ils ne vont pas inventer une nouvelle mélodie pour chaque nouvelle chanson et sont donc réduits, mais cela ne les gêne nullement, à plaquer ce bout-rimé sur une mélodie existante et c'est ainsi que sur le texte imprimé, le titre est

généralement suivi de la mention « sur l'air de » et du titre d'une mélodie déjà bien connue. Cette manie n'épargne nullement la Cour et Chamfort rapporte ce mot, qui illustre la tendance, quand elle est poussée jusqu'au paradoxe, où l'on finit par juger de l'évènement en fonction de la qualité de la chanson à laquelle il donne lieu « Je suis fâché de la perte de cette bataille : la chanson ne vaut rien »⁸⁸. La production de ces texticules atteint un volume prodigieux, tenant lieu de vie politique à un pays qui vit sous le régime de la monarchie absolue (d'où la définition donnée, également par Chamfort, du régime politique de la France bourbonnienne, « une monarchie absolue tempérée par les chansons ». En effet, celles-ci sont liées à l'actualité, qui peut être sociale, culturelle, mais qui est souvent politique, et elles comportent très souvent une charge plus ou moins forte d'ironie ou d'irrévérence à l'égard du pouvoir. C'est dans cette acception que le mot chanson a donné le nom de chansonnier, dont les commentaires satiriques de l'actualité s'accompagnent, encore au XX^{ème} siècle, de quelques couplets. A côté de ces bouts-rimés évènementiels, les chansons à boire ont une place importante, notamment dans les cabarets.

— Le vaudeville. A la même époque, les pièces du théâtre populaire sont émaillées de morceaux chantés, qui font une bonne partie du plaisir qu'y prennent les spectateurs. Ces morceaux chantés appelés vaudevilles, vont perdurer jusque dans les pièces de Labiche, dont certaines sont encore représentées au début du XXI^{ème} siècle, et vont donner leur nom aux pièces elles-mêmes, nom qui est resté à ce que l'on appelle aussi, de façon très parisianiste, le théâtre de boulevard.

— L'opérette. Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, alors que l'opéra français ne peut plus rivaliser avec l'allemand (Wagner, Strauss), l'italien (Verdi, Puccini) ou même le Russe (Moussorgski, Borodine), la production et le public français se livrent avec fureur au genre de l'opérette, dont le nom dit assez le parti pris de légèreté ne

⁸⁸ Chamfort, *Maximes, pensées, caractères et anecdotes*, 783, à propos de la bataille d'Hoechstet, 1704.

tirant pas à conséquence, et dont les refrains, qui sont « sur toutes les lèvres », alimentent les fins de banquets. Ce genre va régner pendant plus d'un siècle, illustré par Offenbach, Lecoq, Messenger, puis s'affaiblir et, vers la césure, faute de renouvellement, se "ringardiser" (Francis Lopez).

— Chanter en privé. Jusqu'au premier tiers du XX^{ème} siècle, il est d'usage qu'un repas de fête, dans les classes inférieures, se termine par des chansons. Soit l'un ou l'une des convives, réputé pour sa belle voix, se lève et détaille quelques couplets appréciés de son répertoire, soit des chansons fusent spontanément, bientôt reprises en chœur. Dans les milieux plus bourgeois, c'est la jeune fille de la maison qui chante une romance, accompagnée au piano par un soupirant, mais alors, on n'est plus dans le registre de la « gaité française ».

Mais cette gaité française doit rester dans certaines bornes socialement convenues. D'une part, le Français répugne, d'une façon générale, à se donner en spectacle, comparé à d'autres peuples. La liesse populaire y atteint rarement des débordements extrêmes. Les spécialistes de l'animation de soirées, les croisiéristes, etc. constatent que les Français sont les plus difficiles à "dégeler". D'autre part, le plaisir de boire ensemble obéit à une sorte de codification. On ne doit pas se laisser aller, se déboutonner n'importe comment. Chamfort raconte cette anecdote d'une joyeuse compagnie, où chacun y allait de son couplet, et ou un convive, oublieux des codes, entonne un couplet beaucoup trop licencieux pour cette heure de la soirée et se fait rappeler à l'ordre par le maître de maison, qui lui dit, scandalisé : «*Que diable, Fronsac, il y a dix bouteilles de vin de champagne entre cette chanson et la première !*⁸⁹»

Mais peut-être du moins, cette légèreté, qui a causé tant de déboire aux Français, dans les domaines politique, colonial, militaire ou économique, cette absence de sens du tragique, si elle n'a pas épargné les horreurs des guerres civiles est des révolutions, évite-t-elle aux Français de voir surgir en leur sein des individus qui se postent à un endroit et se mettent à tirer sur la foule, comme on le voit périodiquement aux Etats-

89 Ibidem, 740.

Unis ou dans d'autres pays⁹⁰, tout comme leur individualisme les a peut-être préservés de l'enrégimentement totalitaire.

2.1.14 / 2.2 La vivacité

La vivacité est la forme que prend la vigueur chez les Français. Elle est l'équivalent de l'énergie dont les Américains célèbrent le culte. La vivacité comme tout, chez ce peuple cérébral, est d'abord celle de l'esprit, mais c'est aussi le sang chaud, la tête près du bonnet, qui peut se muer, dans le domaine militaire, en un certain goût du panache.

a) L'esprit.

Cette vivacité est intimement liée à la légèreté : pour être vif, il vaut mieux ne pas être lourd.

Ce que l'on a appelé, de l'âge classique à la césure, l'esprit, désignait une sorte d'agilité intellectuelle, de souplesse d'esprit, qui permettait de parler sans ennuyer l'auditoire, de répliquer du tac au tac, de savoir se tirer d'un mauvais pas sans perdre la face, par une boutade. L'esprit français est un peu malicieux, propre à séduire, pour l'amour et pour les affaires. Il peut être ironique, se distinguant de l'humour anglais en ce que l'esprit français est avant tout destiné aux salons, à la sociabilité, par exemple quand il prend la forme de l'esprit de répartie. Le mot d'esprit peut être méchant, c'est la « roserie », cultivée dans la phase finale de l'Histoire pré-césure, le mot d'esprit, souvent cruel et qui pouvait susciter la haine de celui ou de celle qui en était la victime, mais que certains préféraient encourir la haine, voire "se damner" plutôt que de le garder pour eux. A l'âge classique, on préférait souvent être homme d'esprit qu'homme de bien, à la Cour comme à la ville. C'était notamment ce qui permettait de ne pas être ennuyeux, (chose la plus à éviter) et d'être réinvité dans les salons.

A la même époque, des publicistes français désignaient souvent les Français comme "*le peuple le plus spirituel de la terre*". Il n'avait

90 Cf: la fusillade d'Oslo en 2011.

que mépris pour la plupart des autres peuples, surtout nordiques, jugés balourds, en particulier pour les Allemands : avant 1870 et avant que ceux-ci deviennent l'ennemi par excellence, la littérature représentait volontiers le lourd Allemand, perdu dans les fumées de sa métaphysique obscure et du tabac de sa longue pipe de porcelaines et dans les vapeurs de sa chope de bières à couvercle (cf. *l'Ami Fritz* d'Erkman-Chatrian), contrastant avec l'esprit agile et éveillé qu'ils prêtaient aux Français. Cette vivacité serait un peu le bon côté de la légèreté; "*Le Français, né malin*", dit Boileau, et la formule est passée en proverbe. Il se pense débrouillard, capable, par son ingéniosité un peu effrontée, de se tirer d'un mauvais pas, d'improviser. Il a d'ailleurs un peu tendance à trop se reposer sur cette aptitude à improviser et à se débrouiller, et cet excès de confiance lui joue parfois des tours.

La question du bon sens. Etre spirituel garantit-il le bon sens ? « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée », dit Descartes dans l'introduction du « Discours de la méthode » ; en effet, si l'on en croit l'opinion que chacun se fait de lui-même, tout le monde est amplement pourvu de bon sens. Mais la formule de Descartes est ironique. On crédite le fond de la population d'un bon sens que l'on qualifie souvent de "solide bon sens". Cette notion est souvent reliée aux origines terriennes de la population : on parle de "bon sens paysan", propre de celui qui "a les pieds sur terre". On peut lui reconnaître de la finesse et de l'ingéniosité, mais le Français a-t-il plus, autant ou moins de bon sens que les autres peuples ? Son comportement dans maintes circonstances semble conduire à douter de son bon sens, mais il est vrai qu'il s'agit surtout de circonstances collectives. Quoi qu'il en soit, cette référence récurrente au "bon sens" est, par elle-même, significative d'un besoin de faire contrepoids à un excès d'intellectualisme et à l'emprise de la mode. Certaines pièces de Molière (on y revient toujours), comme *Les Précieuses ridicules*, *Le Bourgeois Gentilhomme*, ou *Les Femmes savantes*, prennent clairement ce parti du bon sens.

b) Le sang chaud.

Le Français traditionnel est impulsif, un peu chatouilleux et querelleur. Il peut, et en tous cas, faire preuve d'ardeur au combat.

- Le sang chaud dans les rapports privés.

Au plan individuel, cette disposition d'esprit qu'on appelait autrefois avoir "la tête près du bonnet", est allée, à certaines époques, jusqu'à une forme de « point d'honneur », qui se rencontrait aussi bien au cabaret, dans le peuple, qu'à la Cour, chez les seigneurs, où elle débouchait sur le duel. La mode du duel a existé dans la noblesse française, surtout du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècles, si fortement, parfois, que les rois ont dû prendre des édits pour le prohiber, car il décimait la noblesse, c'est-à-dire la classe des officiers, dont le roi avait besoin pour la guerre. Il est possible que l'inclination spontanée des nobles français ait été renforcée par une influence extérieure, celle du « point d'honneur » espagnol, le XVI^{ème} siècle étant précisément celui du début de l'influence espagnole en France. Le duel est romanesque et photogénique, ce qui lui a valu d'apparaître en bonne place dans une littérature et un cinéma dits de cape et d'épée, centrés sur les XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles (qu'on pourrait appeler « l'âge d'or du duel ») : Alexandre Dumas (*Les Trois Mousquetaires*, *La Dame de Montsoreau*, etc.), Zévaco (*Pardaillan*), Paul Féval (*Le Bossu*), et leurs nombreuses adaptations cinématographiques. Dans le domaine pictural, le duel est mis en scène, par exemple, par Gérôme dans *Les suites d'un bal masqué* (1857). En outre le duel est adapté au goût national pour le combat singulier, d'une part, et pour l'escrime de l'autre. On peut penser que l'influence culturelle française en Europe au XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} siècle s'accompagna de la diffusion du duel en tant qu'usage mondain. Cette exportation funeste valut à la Russie la perte de son plus grand écrivain, Pouchkine, tué en duel au pistolet, précisément par un Français, Georges Danthès, en 1837.

Le Français s'est montré à l'aise dans cette forme moderne du duel que furent les combats d'avions de chasse. Durant les deux guerres mondiales, des pilotes se sont vu reconnaître le titre d'"as" (pilote ayant abattu au moins 5 appareils ennemis). Pour la Première guerre, le premier "as" français se place au deuxième rang toutes nationalités

confondues. Pour la Seconde guerre, en dépit des vicissitudes et des malheurs des temps, le premier as français fut crédité de 33 victoires, pas très éloigné du premier "as" américain (40 victoires).

Le monsieur petit et sec, ne perdant pas un pouce de sa taille, bombant le torse, menton en avant, fièrement appuyé sur sa canne, parlant fort, avec une diction bien nette, s'offusquant de ce que l'on méconnaît son bon droit, ou réclamant son dû ou réparation de l'injure, a bien été une des images du Français et de la France, avant la guerre de 1914, attitude "sur les ergots" utile pour un diplomate lorsqu'il s'est agi de défendre les droits de la France, au bluff, malgré l'impécuniosité de l'Etat et la modestie de sa Marine de guerre. L'immense popularité, lors de sa création en 1897, puis dans les années qui suivirent, de la pièce de théâtre « Cyrano de Bergerac » d'Edmond Rostand, qui met en scène un personnage un peu de ce type (mais qui bien sûr ne se réduit pas à cette caricature) doit bien tenir au fait qu'elle a résonné d'un écho profond dans l'âme française. Au surplus, Rostand enfonça le clou quelques années plus tard, (mais avec moins de succès) avec la pièce Chantecler, où il met carrément en scène un coq de basse-cour.

- Le sang chaud en politique : coq gaulois et esprit co-cardier.

On a justement voulu faire du coq l'emblème de la Gaule puis de la France, et l'on a parlé du « coq gaulois ». Cela venait d'un mauvais jeu de mot latin entre *galus*, le coq, et *Gallus*, le Gaulois. Ce jeu de mot était plutôt péjoratif, compte tenu du côté un peu ridicule ou dérisoire du coq, perché sur son tas de fumier ou régnant sur ses poules et sur sa basse-cour⁹¹, et il est regrettable que cet emblème de dérision ait été repris sérieusement à leur compte par certains régimes. C'est ainsi

91 On peut citer aussi le mot du ministre britannique lord Salisbury, lançant, vers 1900, cette mise en garde : « *On va au-devant de cruelles désillusions si l'on croit que nous laisserons longtemps le coq gaulois hanter tout à loisir les sables africains* ». On a parfois essayé de mettre en valeur le coq en en faisant l'annonciateur de la lumière (y compris de façon métaphorique, dans le sens où la lumière, comme "les Lumières", désigne la révélation de la vérité, ce qui resserre les liens entre la France et toutes ces choses), au motif qu'il chante au lever du soleil.

qu'il a été emblème quasi officiel sous la Monarchie de Juillet (1830-1848) en quête d'un substitut à la fleur de lys légitimiste et à l'aigle impériale. Il n'en reste pas moins qu'un coq de zinc coiffe le faite d'un grand nombre de clochers d'église de France, symbolisant peut-être la tradition ...gallicane de l'Eglise de France.

L'occupation romaine avait connu les bagaudes (sorte de prises de maquis par les indigènes fuyant le fisc ou le service militaire) l'époque féodale les guerres locales, les rebellions contre le suzerain, en ville, les émeutes d'Etienne Marcel, les Maillotins ou les Cabochiens, à l'âge classique, chez les paysans les jacqueries, souvent à motif fiscal. En dépit de la religion et du respect à l'égard du Roi, on constate des soulèvements locaux tout au long de l'Ancien-régime.

Puis la propension au soulèvement se polarisa sur le laborieux passage de la France de l'Ancien régime au modèle dominant (libéralisme en économie et régime représentatif en politique). La transition dura 82 ans (de 1789 à 1871), marquée par des convulsions qui alimentèrent sans doute cette réputation de sang chaud. Si la plupart des soulèvements furent « révolutionnaires » et parisiens, l'Histoire a connu aussi quelques soulèvements d'inspiration contre-révolutionnaire ou nationaliste : la chouannerie, la Vendée, les soulèvements légitimistes de 1832, les tentatives de Déroulède en 1889 et 1899, mais la mémoire des révoltes populaires s'est clivée. Presque toutes celles qui avaient précédé la révolution de 1789 ont été oubliées (à part, peut-être, celle des Camisards⁹²) et ne s'est gardée presque exclusivement que la mémoire de 1789 et des soulèvements révolutionnaires postérieurs. Au demeurant, le sang chaud est plus du côté des insurgés que de celui de la répression, rarement cruelle (sauf en Vendée où une répression aux allures génocidaires a été menée). Les soulèvements se traduisent souvent par la défaite du pouvoir en place : ce fut le cas en 1789, 1792, 1830 et 1848.

Ce tempérament offre un contraste avec l'extraordinaire soumis-

92 Dans les Cévennes, après la Révocation de l'Edit de Nantes à la fin du XVII^{ème} siècle).

sion du prolétariat anglais, tolérant, sans se révolter, l'existence d'immenses propriétés terriennes et de colossales fortunes à côté de la misère la plus noire ; mais là où le peuple, en France, se révoltait et mourait sur les barricades, il se contentait, en Grande-Bretagne, de rechercher dans l'expatriation vers les Dominions ou vers les Etats-Unis, une amélioration de ses conditions de vie, concourant ainsi par la même occasion à l'essaimage planétaire de la civilisation anglo-saxonne.

Le sang chaud ne se traduit pas seulement par la propension à se révolter et à faire le coup de feu : combiné avec l'intellectualisme et avec le goût pour le débat d'idées, il ne s'agit plus seulement d'un coup de sang : il acquiert un substrat idéologique et un programme politique et devient une tendance au sectarisme, avec les risques que cela entraîne, d'aveuglement, de mauvaise foi et d'exclusion, réminiscence des excommunications du catholicisme médiéval, et d'une sorte de guerre civile froide⁹³. Tout le monde connaît le dessin de Caran d'Ache, en 1898, à propos de l'affaire Dreyfus, mettant en scène un repas amical qui se termine en empoignade parce qu'« ils en ont parlé ».

Collectivement, ce trait de personnalité peut aussi prendre la forme du chauvinisme. Les Français ont été, pendant une période de leur Histoire, assez fier de leur francitude et un peu chauvins. On appelle d'ailleurs souvent le chauvinisme, esprit cocardier. Ce mot vient effectivement de cocarde, qui vient lui même du vieux mot « coquard », signifiant vaniteux comme un coq. Bien que ce chauvinisme ait été beaucoup moins poussée chez les Français que chez les Britanniques, ces derniers, illustrant l'adage relatif à la paille et à la poutre, ont emprunté à la langue française le mot chauvinisme en l'étendant, d'ailleurs, à d'autres domaines que la fierté nationale (on parlera, par exemple, de « *male chauvinism* », pour désigner le machisme). Néanmoins, le tempérament français n'est pas ombrageux. Le Français est simplement impulsif, mû par son affectivité, qui le pousse à des emballements brusques et excessifs, pour des sujets intérieurs (cf. les réactions lors de l'affaire de la dépêche d'Ems, en 1870), ou, parfois, lorsque l'affectivité se conjugue avec les

⁹³ Voir Th. Zeldine : Histoire des passions françaises, 1973.

sentiments généreux et l'esprit chevaleresque, pour des causes extérieures. C'est ainsi, par exemple, que la génération romantique, puis l'opposition républicaine sous le Second-Empire, se passionnèrent pour le sort de la Grèce subissant le joug turc, ou de la Pologne, opprimée par la Russie. Ce même caractère affectif, qui est aussi un manque de nerfs, génère également, à l'occasion, des paniques, comme la grande peur de 1789 ou l'exode de 1940. Ce tempérament ne peut qu'avoir des conséquences fâcheuses sur les relations internationales, domaine où le sang froid est de rigueur.

c) Le goût pour l'esprit chevaleresque, pour le panache, la « *furia francese* ».

La mentalité française a longtemps été marquée par une littérature romanesque et poétique qui mettait en valeur l'héroïsme, le « beau geste » et par toute une culture issue de la chevalerie, qui s'est construites entre les XI^{ème} et XIV^{ème} siècle. Ce fut d'abord la mentalité de l'aristocratie, mais elle put s'étendre, par capillarité, à d'autres individus. Etre chevaleresque, c'est avoir un idéal de courage, d'honneur et de loyauté. Que cet idéal ait vraiment été mis en pratique, c'est une autre affaire, mais, longtemps, ce qui frappait le plus les Français chez les peuples étrangers, fut non pas la violence, la dureté ou la cruauté, mais la ruse et la tromperie : la perfide Albion, l'hypocrisie protestante, la fourberie orientale, la tricherie des Levantins (pendant longtemps, un tricheur au jeu s'appelait simplement un *grec...*), et l'âpreté au gain ("Quel juif !" ou "quel arabe !" disait-on -dans Balzac, par exemple- d'un commerçant ou d'un interlocuteur quelconque particulièrement rapace). Etre chevaleresque, cela peut être savoir pardonner ou donner sa chance au vaincu, savoir s'effacer devant un rival plus méritant, c'est encore mettre sa bravoure, ou du moins ses efforts, au service du faible, de la veuve et de l'orphelin, ou d'une noble cause. Cela se prolonge par des comportements de la vie quotidienne, en tant qu'éléments de la civilité puérile et honnête, comme la déférence à l'égard de la femme devant qui l'on s'efface en franchissant une porte, ou qui est servie en premier à table.

Cet imaginaire chevaleresque, combiné avec le sang chaud, ex-

plique que la France soit sans doute le seul pays d'Europe à avoir eu un roi mort en croisade (Louis IX), deux rois (Jean II et François I^{er}) et une sainte (Jeanne d'Arc) faits prisonniers au combat et un roi tué au tournoi (Henri II). Cette culture de l'esprit chevaleresque, élégante et séduisante à certains égards, s'est souvent révélée un handicap dans le domaine militaire. En effet, elle comportait, entre autres, le refus de la dissimulation, au sens propre et au figuré. Au sens propre, elle sous-tend l'attachement, avant 1914, pour l'uniforme à pantalon garance et képi de même couleur, qui condamna à une mort assurée des milliers de jeunes officiers et soldats, rendus trop voyants pour les mitrailleurs allemands. De même, la mystique du combat singulier, du corps à corps, qui fait de la baïonnette l'arme française, l'arme franche par excellence, qui va se prolonger en France jusqu'à la guerre de 14, est évidemment bien dangereuse dans un monde militaire dominé par la puissance de feu de l'artillerie. Cette posture intellectuelle contribue aussi (outre l'impécuniosité de l'Etat et l'incapacité atavique du Français à tenir sa langue) à expliquer la tardiveté de la création d'un service de renseignement digne de ce nom auprès de l'état-major. Les officiers du XIX^{ème} siècle n'ont pas de mots assez forts pour exprimer leur mépris pour le recours à l'espionnage dans l'art de la guerre, et pour l'assimiler, en somme, à la trahison, en tous cas à la déloyauté⁹⁴.

Le goût pour les attaques "d'une folle bravoure" a pour corollaire la propension à l'enfermement dans des places où l'on oppose à l'ennemi une résistance désespérée : Alésia, Camerone, Verdun, la ligne Maginot, Dien Bien Phu.

L'une des composantes du tempérament chevaleresque s'appelle le panache, qui s'applique aussi bien au geste, qu'à la parole. Le panache consiste, par exemple, chez le fort, à s'abstenir d'utiliser et d'abuser de sa force et, chez le faible, à se battre, à faire face à l'adversaire, à l'adversité, à ne pas se dérober, à montrer du mépris pour le danger, et même à y mettre une certaine élégance, voire une dose

⁹⁴ Voir, par exemple, Capitaine Danrit – *La guerre de demain*, Fayard, 1888.

de provocation, comme ces jeunes officiers montant au front, en 1914, "en casoar et gants blancs", attitude que l'on peut, de façon malveillante, qualifier de gloriole ou, de façon bienveillante, de cran ou de classe⁹⁵. Ce n'est pas à dire que ce trait soit un monopole des Français, ni qu'il est universellement répandu chez eux, mais ce trait existe, il fait partie de la mentalité nationale et des valeurs traditionnelles françaises. La contraction de bravoure et de panache donne "bravache" et l'on en arrive alors au cabotinage. Le « baroud d'honneur » a été l'ultime avatar de l'esprit chevaleresque et tend, dans le deuxième tiers du XX^{ème} siècle, à se confondre avec un attrait romantique pour les causes perdues : la défense menée en juin 1940 par certaines unités, comme les « cadets de Saumur », alors que la défaite ne faisait plus de doute, la défense de Bir-Hakeim en 1942, celle de Dien-Bien-Phu en 1954, ou encore les régiments d'Algérie participant au « putsch des généraux » en 1961. Enfin, la France appartient à la civilisation occidentale. L'occident christianisé ne pratique pas le culte de la force pure et connaît la compassion et l'homme chevaleresque prend également de la défense de la veuve et de l'orphelin.

Le sang chaud conjugué au panache peut conduire à l'héroïsme. Ce qu'on a appelé la « *furia francese* » fut d'abord une caractéristique des soldats français au combat. Là encore, on peut remonter à l'époque des Gaulois, dont les assauts en masse informe de guerriers, pleins d'élan, de bruit, de fureur et d'héroïsme, ont frappé les Anciens, mais se briseront sur les légions, moins nombreuses, plus calmes, mais beaucoup plus entraînées et manoeuvrières. Plus tard, cette fureur combattante permettra aux chevaliers de Terre-Sainte des XI^{ème}-XIII^{ème} siècles, de compenser longtemps leur petit nombre, se battant généralement à un contre cinq, à moins que ce ne fut contre dix.

Cette *furia* fut longtemps une folie. Matériellement, elle se tra-

95 Une telle attitude, de la part d'un officier de troupe, n'est pas totalement absurde ; elle permet aussi de montrer aux hommes la détermination et l'engagement de leurs officiers et a un effet d'entraînement certain à un moment où il s'agit d'exiger d'eux le sacrifice suprême.

duisait par une action privilégiant la charge de cavalerie, l'effet de choc, puis, une fois que le contact avec la ligne ennemie était établie, une juxtaposition de combats singuliers entre chaque chevalier et sa petite troupe de valets d'armes d'un côté, l'adversaire de l'autre. Cette absence totale d'idée de manœuvre fut à l'origine des désastres de l'armée de secours d'Alésia, comme de ceux de Crécy, d'Azincourt et de Pavie. Et heureusement pour ces armées que l'offensive mongole de 1241 sur l'Europe fut stoppée nette par l'annonce de la mort du grand Khan, et que l'armée d'invasion, qui approchait de Vienne, retourna vers Karakorum, car, extrêmement manœuvrière, elle n'eut fait qu'une bouchée de l'aristocratie cohue.

La noblesse française mit énormément de temps pour se faire à l'idée que la guerre nécessitait discipline, manœuvres répétées à l'infini lors d'entraînements fastidieux, étude méthodique des guerres précédentes, préparation, logistique, renseignement. Énormément de temps, d'une part pour des raisons morales : sa manière traditionnelle de combattre était la seule qui permettait d'exprimer ses valeurs individualistes de bravoure et d'esprit chevaleresque ; d'autre part, parce que l'alternative, c'était, on pouvait le pressentir, une armée fondée sur une hiérarchie pyramidale stricte, où le chevalier serait remplacée par l'officier, étroitement soumis aux ordres de ses supérieurs, une armée où l'artillerie, cette arme déloyale, et ses servants, ces ouvriers besogneux, prendraient de plus en plus de place. Les Italiens retrouvèrent cette furia lors des guerres d'Italie, entre 1494 et 1550, et c'est alors⁹⁶ qu'ils lui donnèrent ce nom de "*furia francese*" que les Français s'approprièrent. Ils la retrouvèrent à nouveau lorsque les soldats en guenilles du Directoire, emmenés par Bonaparte, conquièrent en 1796 le nord de l'Italie sur les Autrichiens.

On a eu trop souvent tendance à compter sur cet esprit d'offensive pour compenser l'impréparation militaire, source de bien des mécomptes. Cet état d'esprit fut même porté au rang

96 A l'occasion de la bataille de Fornoue (1495), gagnée à un contre trois contre une coalition d'Etats italiens.

de mystique, de façon anachronique, à la veille de la Première guerre mondiale, par la doctrine officielle de l'armée française, inspirée par le colonel de Grandmaison, doctrine dite de "l'offensive à outrance"⁹⁷. La boucherie de la bataille des frontières, en août 1914, puis le ressaisissement de la Marne en septembre, puis la résistance du front en février-juin 1916 à Verdun, sont peut-être encore des manifestations de la "furia francese", mais la guerre moderne, mécanisée, industrialisée, ne laisse plus guère de place au fait d'armes individuel. En 1918, les canons, les chars et les avions dominent le champ de bataille, les uniformes changent, perdent leur chamarrures, le treillis se rapproche du bleu de chauffe et, comme le remarque Ernst Jünger⁹⁸ le soldat se rapproche de l'ouvrier d'usine, les armes de machines-outils et les officiers des contremaîtres ou des ingénieurs.

2.1.14 / 2.3 Quelques éléments pour relativiser la légèreté française.

La personnalité du peuple française est cependant complexe, « *bifrons* », pourrait-on dire, comme Janus. A côté de cette gaité, de cette légèreté, de cette impulsivité, on trouve une face grave et austère

Le dépouillement cistercien, au XI^{ème} siècle,

Peut-être pour répondre à un besoin de contrepoids à cette légèreté et à cette impulsivité, la France a été le berceau du monachisme occidental⁹⁹, et en est toujours resté une terre d'élection, avec ses alternances de relâchement et de retours à la rigueur, clunisiens, cisterciens, chartreux, trappistes et carmélites.

La composante protestante

La France de la futilité et de l'inconstance fut aussi, au XVI^{ème} siècle, la patrie de Calvin et le berceau de cette interprétation austère des Ecritures qu'est le calvinisme. Même si la tentative s'est tra-

⁹⁷ « *Attaquons, attaquons...comme la lune* », disait un de ses détracteurs.

⁹⁸ In *Journal de guerre*, 1943.

⁹⁹ Le monastère de l'île Barbe, à Lyon, aujourd'hui disparu, aurait été le premier fondé en occident (en 202). Le monastère Saint-Honorat, au large de Cannes, est le plus ancien monastère catholique en activité.

duite par 150 ans de convulsions et si la composante protestante est devenue très minoritaire, elle a néanmoins perduré jusqu'à nos jours dans la société française, avec ses caractères de sérieux et d'exigence, jouant un rôle non négligeable dans l'économie et la finance.

La gravité de la contre-réforme du XVII^{ème} siècle,

La contre-réforme, en France, ne se traduit pas par la profusion et la fantaisie baroques (en particulier, la décoration surchargée de stucs, de dorures et d'angelots que l'on trouve dans les églises italiennes, bavaroises, autrichiennes, etc. ne prospérera pas en France), mais plutôt par le sérieux de la peinture d'un Georges de la Tour, d'un Poussin ou d'un Louis Le Nain, des *Leçons de ténèbres* de Couperin et des oeuvres de M. de Sainte-Colombe en musique, ou de la philosophie pascalienne.

Une bourgeoisie janséniste.

Issu de ce mouvement de la contre-réforme, le jansénisme a d'abord été une forme de spiritualité catholique, qui a exercé son influence sur une partie de la bourgeoisie et de la noblesse du XVII^{ème} siècle. Il est devenu au XIX^{ème} siècle, c'est-à-dire a posteriori, synonyme de rigueur, sobriété, dépouillement, austérité. L'adjectif est sans doute un peu galvaudé. On désigne par là un ensemble d'attitudes, de préjugés de goûts et de sensibilités, qui s'expriment notamment dans le rapport à l'argent, l'exigence d'authenticité, l'austérité des « vertus bourgeoises » d'économie, d'effort et de refus de l'ostentation.

Contrairement à l'idée protestante et surtout anglo-saxonne en vertu de laquelle la réussite matérielle est la manifestation de la bénédiction divine et qu'elle doit donc être montrée, l'éthique catholique, notamment dans sa version française, refuse de voir dans le degré de fortune l'unité de mesure suprême. Il est longtemps resté quelque chose de cette conception, héritée de l'Ancien-régime, où un noble pauvre valait socialement plus qu'un roturier riche (jusqu'à un certain point, du moins), et, après le génocide des rentiers par les dévaluations qui

ont suivi la Première guerre mondiale¹⁰⁰, maintes familles, dans les années vingt à cinquante du XX^{ème} siècle, vécurent dans une médiocrité matérielle et un inconfort qui étonnaient les jeunes filles au pair américaines ou suédoises qui venaient séjourner chez elles, mais cela ne les empêchait pas d'appartenir, par essence, à la bourgeoisie, par quelques biens sauvés de la débâcle, par les manières, l'éducation, la culture, la parentèle (un oncle prélat, un grand-père général) et, toujours, au moins, une bonne ou un vieux domestique attaché à la famille.

Non seulement on n'attribue pas à la richesse le statut d'étalon de la valeur humaine et sociale, mais on se méfie de l'argent. On notera au passage que la langue française est sans doute la seule au monde où l'avoir liquide s'appelle "argent" et non "or" ("gold" en allemand, "geld" en néerlandais, etc.) ou monnaie ("money", comme en anglais. Cela s'explique par le fait que la France est restée longtemps attachée à l'étalon- argent (comme la Chine ou le Vietnam). La thèse de Max Weber (*in Ethique protestante et esprit du capitalisme*) se vérifie parfaitement. Les Français, dont la religion dominante est le catholicisme, pas plus que les autres peuples catholiques ne fournirent de gros bataillons au prix Nobel d'économie¹⁰¹ ; ils auront toujours, dans cette période, un rapport ambigu au commerce, et le mépris pour le « mercanti »¹⁰². On a moins d'estime pour l'argent qui vient de la finance que pour celui qui vient du commerce, moins pour celui qui vient du commerce que pour celui qui vient de l'industrie et moins pour celui qui vient de l'industrie que pour celui qui vient de l'agriculture, de la terre. D'où la méfiance de l'opinion publique française pour les lois du marché, méfiance plus grande que dans la plupart des autres pays occidentaux, comme le font apparaître périodiquement les sondages.

100 La valeur du franc a été divisée par 5 entre 1914 et 1920, alors que les rentes sont versées à la valeur nominale.

101 Un seul, en fait, Maurice Allais, (1911-2010), en 1988, encore est-il désavoué par la classe politico-médiatique française.

102 Terme vieilli, courant avant la césure, désignant le commerçant, souvent mêtèque et peu scrupuleux.

L'aspect financier des choses est considéré comme ancillaire. C'est au fond du sujet ce que l'escalier de service ou l'office sont aux pièces de réception. La bourgeoisie ou une partie de celle-ci a hérité de la noblesse un certain mépris pour tout ce qui sent la boutique. Lorsque, néanmoins, on doit aborder ces questions ("basement matérielles"), on s'excuse. Une telle attitude est évidemment source d'incompréhension entre eux et, notamment, les Américains qui, lorsqu'ils parlent d'un objet d'art, voire d'un nouveau musée, commencent par dire combien il a coûté, et qui, lorsqu'ils vous connaissent depuis cinq minutes, vous parlent de leurs revenus ou de leur problèmes d'argent.

Ce jansénisme s'allie à une conscience générale du bon et du mauvais goût, dont on a déjà parlé. La sobriété jouit d'un préjugé favorable, l'ostentation, les décors trop chargés, sont regardés avec ironie. La France n'est pas la patrie du "kitsch". Etaler sa fortune est une forme du mauvais goût. On méprise l'étalage de richesse du parvenu, son luxe rastacouère. On dit parfois que ce refus du "tape-à-l'oeil" provient de la crainte d'attiser la rancœur des pauvres, de voir surgir l'homme au couteau entre les dents au milieu du salon Louis-XV, ou encore que les Français "ont un problème avec l'argent", qu'il suscite chez eux un complexe ou un malaise. Ces hypothèses relèvent d'une incompréhension d'un élément de l'identité française : l'opulence n'est simplement pas la mesure ou la seule mesure de la valeur humaine. Ne pas l'étaler est une forme d'élégance. Les patrons des années 60, préférant la DS noire ministérielle, pourtant, somme toute, assez exigüe, à la voiture américaine que ne dédaignent pas, à la même époque, les riches néerlandais, belges ou suisse est typique.

Le goût pour l'authenticité. Les maisons des riches et même des moins riches, sont construites en pierre de taille massive et non en briques revêtues de plâtre comme les palais de Saint-Petersbourg ou d'Europe centrale. On veut de l'authentique, du solide, du durable, même si ça coûte plus cher, on aime les grandes armoires de chêne ou de noyer massif, remplies du trousseau de la maîtresse de maison. La difficulté donne sa valeur à nos actions comme à nos biens. L'adage qui

exprime cette idée : *"Ce qui ne coûte rien ne vaut rien"*, rejoint un peu l'idée de Nietzsche lorsqu'il écrit : *"Notre vanité voudrait que ce que nous faisons le mieux nous donne le plus de mal ; origine de mainte morale"*¹⁰³ Poussée jusqu'à l'extrême, l'idée conduit à penser que ce qui est un peu âpre, un peu rêche, qui a des couleurs un peu éteintes, a plus de valeur que ce qui est brillant, d'accès facile. En art, on préfère la photographie en noir et blanc à la couleur, le cinéma d'art et d'essai à la grosse cavalerie hollywoodienne. L'art doit être difficile. Cet état d'esprit imprègne aussi l'intelligentsia. Il permet aussi à la *lower middle class* instruite (enseignants, fonctionnaires moyens) de préserver un minimum d'estime de soi par la possession et la culture de valeurs autres que l'argent.

Le mépris pour la copie, la pacotille, la facilité, le gadget, qui va jusqu'à la répugnance, chez l'archéologue, pour les reconstitutions, comparé à ce qui se fait dans d'autres pays et qui rend les ouvrages français d'archéologie - même ceux qui visent à la vulgarisation- et la muséographie, plus arides, moins attentive aux attentes du public que dans la plupart des autres pays. On préfère restaurer une ruine sous forme de ruine, de peur de faire pastiche. Alors que l'Allemagne n'hésite pas à reconstruire le château de Berlin, le projet de reconstruction des Tuileries à Paris, pourtant d'une valeur supérieure, ne recueille pas d'échos.

Enfin, en contrepoint de l'inconstance française, il y a aussi une vraie difficulté à se déprendre de certains mythes, de certaines routines intellectuelles une fois qu'elles ont pris racine en lui

* *

*

Voilà, nous semble-t-il, et avec sans doute des partis pris ou des déformations de perspective concernant la proportion

¹⁰³ In Par delà bien et mal.

respectives des différentes pièces du kaléidoscope, ce que, jusque vers 1950, on pouvait dire de l'identité française.

2.2 - Deuxième partie - La césure des années 1940-1960

2.2.1 Les composantes de la "césure"

Le XX^{ème} siècle a été marqué par de profondes mutations à caractère d'abord essentiellement économique, mais qui ont eu des répercussions non moins profondes au plan socioculturel. Même si elles sont bien connues, nous rappellerons ces mutations, qui ont touché l'Amérique du Nord et tous les pays d'Europe et qui gagnent de proche en proche le monde entier : la disparition de l'agriculture vivrière, la concentration des entreprises, la concentration des populations dans des villes, la disparition des guerres sur le territoire européen, la société de consommation qui évolue en une société de loisir et de spectacle, la diffusion de l'instruction et l'omniprésence des médias de masse., la prépondérance de l'objectif de sécurité et de l'allongement de la durée de vie ; la sécurité comme moyen de soumission, la permissivité, la mise au premier rang des valeurs du bonheur individuel, de la santé, de la longévité, de la réussite et de l'épanouissement personnel, au détriment des valeurs de liberté collective, de sacrifice, l'effacement corrélatif de la religion, l'immigration massive, l'évolution du rapport de force entre les Etats

La plupart de ces mutations ont commencé autour de 1950 ou, pour certaines, de 1960. C'est cette période de mutation des années 1940-1960 que nous appelons la « césure ».

2.2.1 / 1 La disparition de l'agriculture vivrière. Une agriculture vivrière est une agriculture où les exploitations sont petites (5 hectares au plus par exploitation en moyenne) et sont essentiellement destinées à assurer l'alimentation du paysan, qui ne dégage de la vente de sa production qu'un excédant limité, qui ne lui permet d'acheter au marché qu'un petit nombre d'objets manufacturés qu'il ne

peut produire lui-même. C'est donc une agriculture pauvre. Cette classe de petits agriculteurs pauvres figure, à la fin du XIX^{ème} siècle et dans la première moitié du XX^{ème} siècle, en toile de fonds de livres comme *La Terre qui meurt*, de René Bazin, ou de films comme *Angèle, Regain, La femme du boulanger ou Manon des Sources*, de Marcel Pagnol, ou *Farebique*, de G. Rouquier. On a connu ses derniers représentants dans les années 1970, mais elle a marqué la physionomie sociologique et anthropologique de la France. Sa disparition fut aussi celle de coutumes, de modes de vie et de modes de penser. Les Français s'en sont détournés de plus en plus massivement dans la première moitié du siècle, générant le phénomène de l'exode rural, l'urbanisation des modes de vie - et, notamment, des modes de consommation- et une dépendance accrue à l'égard des produits manufacturés. La césure est aussi l'époque où les vieux termes de paysan, de cultivateur, d'agriculteur, même, sont répudiés comme vieillots ou inadaptés, par les intéressés eux-mêmes, au travers de leurs organisations professionnelles, au profit de l'appellation d'exploitant agricole. D'ailleurs, la plus importante organisation professionnelle d'agriculteurs, qui monte en puissance dans les années 1950-60, s'appelle la Fédération nationale des exploitants agricoles (FNSEA).

Parallèlement à l'agriculture vivrière, disparaît la pêche vivrière. Ici, la question de la rentabilité s'est doublée de la raréfaction de la ressource et l'Union européenne a imposé la destruction (le déchirage, en langage maritime) de centaines de navires.

2.2.1 / 2 La concentration des entreprises s'est produite dans tous les domaines, de l'agriculture et de la pêche à l'industrie et au commerce de détail, en passant par les activités dites de services. Elle est aussi une cause d'extension du salariat. Par exemple, l'irruption des hypermarchés a créé des emplois de salarié (caissière, vigile, etc.) et supprimé des petits entrepreneurs (petits commerçants).

La mutation s'est faite en l'espace d'une génération. Ainsi, dans le domaine de la distribution, une génération de Français, disons

ceux nés avant 1940, a connu les épiceries traditionnelles, appartenant à un entrepreneur familial, puis, les petites chaînes d'épiciers indépendants ou semi-indépendant, mais qui cherchaient dans la création de centrales d'achat communes, un pouvoir accru de négociation vis-à-vis des producteurs ; ce fut le temps des enseignes telles que Goulet-Turpin, les Docks rémois, COOP, Damoy, etc. puis, tout cela disparut en 10 ans à partir de 1960, sous le rouleau compresseur des libres-services. Même si le nombre des boutiques reste élevé dans certaines villes, cette apparence masque une concentration, que ce soit par le phénomène du franchisage ou par la concentration entre les mains d'un même commerçant de plusieurs boutiques, restaurants, etc.

Que ce soit au plan de la production ou à celui de la distribution, la concentration des entreprises éloigne la production des consommateurs. L'étape ultime de ce processus est la mondialisation, dans laquelle l'abaissement des barrières douanières, l'abaissement du coût des transports et la standardisation des goûts des consommateurs réduit à rien les distances entre le site de production et le consommateur, ou, plutôt, fait que le seul critère de différenciation entre les sites est celui des coûts salariaux et que, par conséquent, le producteur a intérêt à aller produire à 10 000 kilomètres plutôt qu'à dix ce qu'il vendra au consommateur français, si les salaires lointains sont plus bas que les salaires locaux. C'est le phénomène des délocalisations (de la production). Il est évident que, sans parler des inconvénients qu'il entraîne pour la France en termes de pertes d'emploi, de savoir-faire et d'indépendance, ce phénomène a pour effet une perte d'identité économique : on n'achète plus français, et encore moins normand ou auvergnat ; le voudrait-on, d'ailleurs, que l'on n'aurait plus le choix de le faire.

Par la conjugaison de la concentration de la production et de la concentration urbaine, les hommes n'ont jamais été aussi éloignés des lieux de production de ce qu'ils consomment. Éloignés de la production alimentaire au point que la majorité des enfants, vivant dans des villes, ne voient une vache ou une poule que si on les emmène, dans un but pédagogique, visiter une « exploitation agricole », ils sont pareille-

ment éloignés de la production de produits manufacturés, du fait des délocalisations, qui ont vidé la France de ses usines. Cet éloignement va croissant et, pour que le déracinement soit total, il est complété par un éloignement des commerces mêmes, d'une part par la raréfaction des commerces de proximités, d'autre part, par le développement des ventes par internet, qui permettent d'acheter « en ligne », sans sortir de chez soi, donc avec encore plus de désociabilisation.

2.2.1 / 3 La concentration des populations dans des villes.

On ne s'étendra pas sur ce phénomène, commencé dans les pays occidentaux au milieu du XIX^{ème} siècle et qui est allé en s'accéléralant. Il est, avec le développement des classes moyennes, une des principales marques de l'époque contemporaine. Cette concentration urbaine entraîne aussi une foule de nuisances : extension indéfinie des infrastructures de transport, néanmoins toujours plus ou moins saturées, pollution, délinquance, etc.

2.2.1 / 4 Une société de consommation. Le système fordien l'a emporté : les salariés sont suffisamment payés par des grandes entreprises, pour acheter les biens fabriqués par eux-mêmes et par leurs collègues employés dans d'autres grandes entreprises. La consommation des pauvres devient suffisamment ample pour faire fonctionner les entreprises. La rançon de ce système est la massification et le nivellement de la production : pour dégager le même profit qu'il y a 50 ans, il faut produire dix ou cent fois plus, et étaler au maximum les frais fixes. Les entreprises sont devenues tellement dépendantes de ce système que l'on voit se multiplier des marques de luxe ou de demi-luxe, qui, par une sorte de faux semblant, reposent en fait, elles-aussi, sur une production de masse (Gucci, Vuitton, et.).

La concentration des entreprises, la concentration urbaine et le développement de la société de consommation se conjuguent pour créer un homme nouveau qui, comme l'homme nouveau rêvé par les totalitarismes du deuxième quart du XX^{ème} siècle, est un homme soumis et passif. Moins d'entrepreneurs, moins de travailleurs indépendants, les urbains sont entièrement dépendant, pour leurs

biens de consommation courante, de la chaîne de distribution, constituée de plus en plus par des multinationales de l'alimentation, du textile, etc. L'homme moderne est donc à la fois dépendant pour son emploi et pour sa consommation. Cette position de dépendance ne peut que développer un état d'esprit de passivité ; une posture de perpétuel créancier.

2.2.1 / 5 La sécurité comme moyen de soumission.

Cette dépendance explique le besoin de sécurité qui domine la société : sécurité de l'emploi, sécurité routière, sécurité au travail, sécurité en mer, sécurité aérienne, la sécurité est devenue la valeur suprême (ou le plus grand commun dénominateur) de la société, plus que la liberté.

a) L'extension du salariat, de la mensualisation et l'amélioration du bien-être matériel des classes pauvres.

Le développement de la production de masse a pour corolaire l'accroissement de la taille des structures de production et de distribution. Le salarié a moins de liberté et a beaucoup plus peur que l'artisan ou le petit entrepreneur de perdre son emploi, car il est difficile d'en retrouver un. Un petit entrepreneur dépend de ses clients, mais moins étroitement que le salarié de son employeur. L'un des changements les plus frappants de la société française par rapport aux siècles passés, c'est la disparition des révolutions ou même des émeutes un peu violentes. Un peuple de salariés urbains, ayant un certain niveau de consommation perd son autonomie à un double titre : les Français ne sont plus autonomes pour leur approvisionnement et sont précarisés en tant que salariés toujours menacés de chômage. En même temps, ils jouissent d'un pouvoir d'achat tel qu'ils ont trop à risquer à descendre dans la rue pour se révolter.

b) La sécurité sociale et le principe de précaution.

Ce qui contribue aussi à maintenir le citoyen dans la soumission, ce sont toutes les formes de protection sociale dont le XX^{ème} siècle a vu le développement : elles ont pour effet à la fois de lui ôter des raisons de se révolter et de l'en dissuader, par la crainte d'en perdre le bénéfice.

L'objectif principal de la société et du gouvernement semble être d'allonger la durée de vie des citoyens par tous les moyens, ce qui a pour conséquence :

- le poids exceptionnel, le plus élevé ou l'un des 3 ou 4 plus élevés au monde, des dépenses liées à l'assurance-maladie et à l'aide médicale.

- l'envahissement, dans tous les domaines, du principe de précautions. Certes ce principe économise des vies et épargne des souffrances, mais la prudence n'est qu'une des qualités humaines, elle ne doit pas étouffer les autres, comme le courage physique ou le goût du risque.

c) *Le développement des moyens de surveillance*

L'individu est pisté dans ses déplacements, dans ses faits et gestes, dans tous les actes d'une vie de moins en moins privée, par le biais des caméras de vidéosurveillance de plus en plus nombreuses, de la traçabilité des transactions bancaires, des paiements par carte, des communications téléphoniques, des connexions à internet, etc.). Finalement, la surveillance généralisée, l'intrusion absolue, n'est pas imposée par une armée d'occupation hostile, ou par un dictateur, comme l'avait imaginé Orwell : elle est indirectement demandée par les citoyens eux-mêmes, pour assurer leur sécurité ou par commodité.

2.2.1 / 7 Une société de loisir.

Les salariés, représentant aujourd'hui 90 % de la population active, sont payés en argent, mais aussi en jour de congé. Pendant ces congés, que font-ils ? Ils consomment, mais d'autres biens et services, produits par d'autres salariés, qui font vivre d'autres entreprises : industrie d'articles de sport, agences de voyage, hôtellerie-restaurations, "parcs à thèmes", etc. Une sorte de nouvelle césure intervient ici au début du XXI^{ème} siècle, dans laquelle l'ordinateur et le "numérique" ont une place de choix. Dans la première décennie du troisième millénaire, l'équipement des ménages et des entreprises en accès à internet passe de moins de 10 % à plus de 90 %. Il s'agit

d'un véritable changement anthropologique qui se caractérise par la culture de la sédentarité, la passivité des loisirs de la masse et l'individualisme (on regardait encore la télévision en famille, on est seul devant internet) : jeux vidéos, internet sous ses diverses formes, home-cinéma. C'est dans ce contexte qu'émerge *Homo festivus*, l'homme nouveau décrit par Philippe Murray, et la classe des « bobos », ces petits-bourgeois dont le conformisme n'est plus fondé, comme celui des générations précédentes, sur les valeurs de décence, d'ordre, d'épargne et de bonnes mœurs, mais sur l'hédonisme et le droit-de-l'hommeisme.

2.2.1 / 8 La diffusion de l'instruction et de l'information

Le développement de l'instruction publique a été, pour la France, depuis le XVIII^{ème} siècle, à la fois une cause et une conséquence de l'élévation du produit intérieur brut. Ce développement s'est poursuivi sur la vitesse acquise après la césure. Au cours du XX^{ème} siècle, l'âge limite de la scolarité a été porté à 14 ans en 1937 et à 16 ans en 1960. Indépendamment même de ce relèvement, la plupart des jeunes vont au moins jusqu'au baccalauréat, puisque c'est un mot d'ordre des gouvernements successifs que de viser à ce que chaque classe d'âge atteigne ce niveau. Le nombre d'étudiants dans les universités et les grandes écoles a été multiplié par 10 entre 1950 et 2000, avec, parallèlement, une survalorisation, dans les mentalités, des filières qui forment les « cols blancs » au détriment des filières techniques et des métiers manuels.

Parallèlement, les médias de masse atteignent des millions de spectateurs ou d'auditeurs à domicile (le nombre moyen d'heures passées devant la télévision chaque jour en France est supérieure à 3 heures 30 par personne en 2012). Mais cet accès massif aux nouvelles n'est pas pour autant un accès à une information loyale et utile pour le citoyen. Tout a été dit sur le flot de nouvelles qui submerge le consommateur et qui est tellement abondant et diffus qu'il lui est impossible de l'analyser, parce qu'il lui manque les outils intellectuels et critiques pour ce faire. S'y ajoutent les manipulations incessantes auxquelles se livrent les journalistes

et qui n'ont rien à envier aux pratiques des régimes totalitaires, de telle sorte que les citoyens des démocraties peuvent avoir l'impression de vivre une sorte de totalitarisme mou. Le système public d'enseignement et les gros médias diffusent une même pensée unique et convergent pour formater les esprits, même si internet vient légèrement contrebalancer leur influence.

2.2.1 / 9 La disparition des guerres sur le territoire national ou aux frontières.

La situation internationale en général, en Europe en particulier, a éloigné durablement la guerre des frontières de la France. Celle-ci connaît, depuis la césure, la plus longue période de paix de son Histoire. On a du mal à imaginer que nos pères ou nos grands pères vivaient dans l'angoisse de l'invasion allemande, qu'à tout moment la nation jouait son existence et que les conférences internationales, les relations diplomatiques, les débats sur les crédits militaires avaient un enjeu vital et immédiat pour la collectivité. Voilà qui tenait en haleine un peuple, même léger, lui interdisait de s'abandonner complètement et rendait la nature tragique du combat politique palpable même pour les esprits simples. Depuis la césure, et surtout depuis la fin du « bloc soviétique », toute menace d'agression de vive force perceptible par le citoyen a disparu. Les attentats terroristes sont beaucoup trop rares et d'origine trop multiple et trop floue pour jouer ce rôle. Les agressions réelles dont souffre le pays : immigration ruineuse, pillage technologique, guerre sur les marchés financiers, etc., sont trop diffuses et, pour la première, trop masquée par l'idéologie ambiante, pour susciter un sentiment d'insécurité nationale et un sursaut collectif.

2.2.1 / 10 La permissivité

Ce que l'on appelle, depuis les années 1950, la permissivité, c'est-à-dire la promotion de la liberté des mœurs et l'abaissement de l'autorité (parentale ou scolaire notamment), est le corolaire de l'effacement de la religion, de la disparition des guerres en Europe et des tentations permanentes auxquelles les individus sont soumis dans une société de consommation. Dans le monde "occidental", en particulier, tout s'est passé comme si, après la contention et l'effort de discipline col-

lective imposés par la guerre jusqu'en 1945, les peuples avaient éprouvé un besoin de liberté et même de licence dont l'expression la plus spectaculaire concerna les mœurs et l'habillement. Les citoyens des pays communistes durent simplement attendre quatre décennies de plus pour y accéder. Cette longue paix rend en effet moins perceptible la nécessité des disciplines et des contraintes et fait perdre l'esprit de sacrifice et l'habitude de la souffrance.

On assiste à un glissement de valeurs et à un changement de paradigme. Le bonheur individuel, la sécurité, la santé, la longévité, la réussite et l'épanouissement personnel sont mis au premier rang des valeurs, au détriment des valeurs de liberté collective, de sacrifice, d'intérêt national. Le but de la destinée humaine est la satisfaction des aspirations, des désirs de l'individu durant la vie terrestre, pas l'éventualité d'une récompense dans l'au-delà. Le message de sacrifice de la religion catholique n'est plus compréhensible et l'on assiste à son effacement. L'homme occidental en général et le Français en particulier, ne tolère plus les anciennes contraintes sociales imposées par la menace étrangère, par la religion ou encore par la pénurie. Elles sont remplacées par d'autres contraintes, non moins fortes, mais mieux acceptées, peut-être parce que plus subtiles, ou plus en rapport avec ses aspirations, telles que les règles de sécurité, déjà évoquées, les règles de fonctionnement des machines qu'il utilise (automobile, ordinateurs, téléphone mobiles, etc.) ou celles de ce que les marxistes appelaient naguère la "loi d'airain du capitalisme". Cette permissivité est plus proche de la licence, c'est-à-dire de la possibilité de satisfaire ses sens («Jouissez sans entraves», selon le slogan de 1968), que de la liberté, mais, aujourd'hui, la liberté, la liberté véritable, celle de l'esprit et celle de choisir son destin, pour un peuple comme pour un individu, passent après la recherche de la sécurité et du bien-être.

Société de consommation, société de loisir et permissivité, autant de facettes du même hédonisme et du même culte du moi. Comment, d'ailleurs, reprocher à l'occidental moderne cet hédonisme ? Puisque les progrès de la médecine et de la technique ont facilité et adouci sa vie, il est normal qu'il cherche à en profiter et qu'il soit plus

exigent à l'égard de cette vie que l'homme traditionnel.

2.2.1 / 11 L'immigration de masse

À partir de la césure, l'immigration devient massive et, de plus en plus, d'origine extra-européenne. Les années 1960 voient encore une immigration européenne forte, essentiellement portugaise et yougoslave, qui s'ajoute à la vague espagnole des années 30 et aux vagues italienne, belge et polonaise des années 1880-1930. Mais, parallèlement, l'immigration maghrébine, qui avait commencé dans les années 20, explose littéralement dans les années 70. S'y ajoutent les immigrants d'Afrique noire à partir des années soixante-dix et ceux d'Asie à partir des années quatre-vingt. Par le jeu d'une législation particulièrement peu exigeante en matière d'acquisition de la nationalité, le nombre des allo-gènes qui sortent de la statistique des étrangers chaque année parce qu'ils deviennent Français "sur le papier", est à peu près égal à celui des nouveaux arrivants, ce qui, par un jeu d'écritures commode, fait apparaître facialement stable le nombre des étrangers. Face à cette réalité, l'habitude s'impose, à partir de la fin du XX^{ème} siècle, de distinguer entre trois catégories d'habitants : les Français de souche, les Français issus de l'immigration ou « Français de papier », dont beaucoup, d'ailleurs, ont une double nationalité et une double allégeance¹⁰⁴, et enfin les étrangers.

Cette immigration massive, et ses nombreux effets pervers ont contribué à introduire la question de l'identité dans le débat politique. Même si cette question existait dans le débat d'idées depuis plus d'un siècle (depuis la guerre franco-allemande de 1870-71, notamment, qui avait conduit à s'interroger sur ce qui faisait la spécificité française face à l'Allemagne), elle n'était pas un thème partisan. Depuis le début du XXI^{ème} siècle, on a retrouvé le terme dans l'appellation d'un ministère¹⁰⁵ et dans celle d'un parti politique (le "Bloc identi-

¹⁰⁴ Nombre de ces "doubles nationaux" vivent à l'étranger et se rappellent leur nationalité française essentiellement en cas de besoin du système de protection sociale français.

¹⁰⁵ Le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du développement solidaire, de 2007 à 2010. C'est précisément ce ministère qui lança le "débat public" sur ce thème, en 2009

taire") et, plus largement, d'une mouvance nationaliste ("les identitaires").

2.2.1 / 12 L'évolution du rapport de force entre les Etats

La décolonisation et le développement des pays à grande superficie (Etats-Unis, Russie, Chine, Brésil, Inde...) ont ravalé les anciennes puissances coloniales, réduites à leur étroite superficie européenne, comme la France, au rang de puissances moyennes. En outre, depuis la césure, le monde a connu la bipolarisation, puis la fin de l'affrontement est-ouest, puis la recherche d'un nouveau multipolarisme. La France a cherché brièvement (années 1960-70) à tirer son épingle du jeu de la guerre froide en refusant la logique des blocs et en entretenant davantage de relations économiques et culturelles avec les pays communistes que d'autres pays dits occidentaux. Elle a donc été une victime collatérale de la chute du mur de Berlin en 1989. Parallèlement, les pays en développement prennent leur envol, et, là aussi, la mondialisation des échanges commerciaux et culturels met en danger d'une part les liens privilégiés de la France avec certains marchés et, d'autre part, son influence culturelle, au profit des productions, audiovisuelles notamment, du modèle dominant. Dans les deux cas, ces anciens marchés captifs se mettent de plus en plus à faire jouer la concurrence.

* *

*

2.2.2 — L'identité française à l'épreuve de la césure

L'ensemble de ces phénomènes constitue, en une période de temps très courte au regard des grands mouvements de l'Histoire, un traumatisme comme rarement l'humanité en a subi en dehors des guerres. Ces phénomènes n'ont pas été sans fragiliser l'identité et la cohésion des peuples qui les ont subis et ceux qui les ont reçus de plein fouet, qui en eurent la primeur, en quelque sorte, furent, le plus souvent, les peuples occidentaux. Pendant une trentaine d'année (1945--1975), une croissance économique soutenue a atténué et comme masqué le traumatisme de la césure. La France a été, si l'on peut dire, à

l'avant-garde de ces bouleversements qui ont fortement retenti sur son identité.

2.2.2 / 1 - Ce qui a disparu ou régressé

2.2.2 /1.1 La pensée française – La souveraineté

La résistance aux féodalités

Les vagues successives de décentralisation ont opéré un transfert suicidaire de moyens et de pouvoir de l'Etat vers les intérêts électoraux locaux. Les grands élus régionaux sont autant de nouveaux féodaux, aussi rapaces, aussi brouillons et démagogues que leurs devanciers du moyen âge et, du fait de ce transfert, l'Etat s'est privé du moyen de leur tenir tête. Une illustration en est donnée par la crise des finances publiques, dans laquelle l'Etat s'impose des sacrifices mais est incapable d'obtenir des collectivités locales qu'elles s'imposent une discipline comparable et mettent fin aux diverses gabegies dont elles sont le théâtre.

Dans le même temps, la puissance de la finance supranationale et notamment des fonds d'investissements, *hedge funds* et fonds de pensions, dont les budgets sont parfois supérieurs au budget de l'Etat français, mettant celui-ci, là encore, dans l'impossibilité de faire prévaloir sa volonté, c'est-à-dire, théoriquement, l'intérêt national. Il n'est pas anormal que de telles entités capitalistes obéissent à une logique de profit, ce qui l'est, c'est qu'elles imposent leurs orientations aux Etats qui, dans les régimes démocratiques, sont censés exprimer la volonté du peuple et, en toute hypothèse, être dépositaires de son destin collectif.

L'esprit de résistance à l'Empire

La résistance prit une forme violente durant l'occupation allemande et a marqué durablement les esprits au point de devenir « la Résistance », tout court. Il en était sorti une génération d'hommes trempés et combatifs, qui ont souvent tenu les leviers de commande politiques, économiques et administratifs du pays durant les "trente glorieuses". Depuis la deuxième guerre mondiale, l'empire, c'est

d'abord l'empire américain et, plus abstraitement, ce que nous avons appelé le « modèle dominant ». La politique étrangère du général de Gaulle dans les années 1960 a été, dans une certaine mesure, la dernière manifestation de cette tradition politique française. Elle se manifesta par le refus de la politique des blocs, par l'affirmation d'une position française sur les problèmes monétaires internationaux, sur le conflit israélo-arabe et sur l'Indochine. On ajoutera au passage, l'attitude à l'égard du Québec (« Vive le Québec libre »). Ces différentes prises de position politiques fortes, qui étaient autant d'affirmations de l'identité française, ont été peu à peu abandonnées par la suite.

Au XXI^{ème} siècle, l'« empire » est multiforme : le modèle dominant, le bloc transatlantique, les puissances financières, la "super-classe mondiale". Face à ces complexes, les uns institutionnels, les autres plus diffus, une puissance moyenne a du mal à s'affirmer. La France a fait le choix d'un système social au-dessus de ses moyens, qui ne peut être financé que par un accroissement indéfini de l'endettement public. Celui-ci a induit une perte totale de marge de manoeuvre pour les crédits de Défense et d'action extérieure, et a dès lors progressivement condamné le pays, à partir des années 1980, à un alignement frileux sur les Etats-Unis et sur l'Union européenne. La politique étrangère de cette dernière, comme toutes ses politiques, ne peut d'ailleurs être que celle du plus grand commun dénominateur de ses membres, c'est-à-dire, précisément, l'allégeance aux Etats-Unis.

2.2.2 / 1. 2 Le patriotisme, l'esprit cocardier.

La fierté nationale s'est atrophiée depuis que la coalition franco-anglaise a spectaculairement perdu la campagne militaire de France, en juin 1940, et depuis la décolonisation. Il est vrai que les faits objectifs s'imposent : le recul de la place politique de la France sur la « scène internationale » et celui de la langue française chez les élites des pays étrangers, rendent plus difficile l'entretien d'une fierté nationale, d'un discours et de sentiments patriotiques. Ceux-ci subsistent essentiellement dans le football. Ce qui est le plus frappant, c'est, en l'espace d'une génération, l'émoussement de la capacité d'indignation des Français face

à ces empiètements croissants de modèles, de références, et d'une langue étrangers. Cette capacité d'indignation, cette fierté nationale, l'amour-propre collectif, semblent avachis, distendus. Au contraire, même, la manifestation la plus modeste de fierté nationale, pour les rares occasions où il peut encore s'en manifester, est sévèrement rabrouée par les faiseurs d'opinion et ses auteurs taxés de faire cocorico, les renvoyant à la condition de gallinacés dont nous avons parlé plus haut.

L'érosion est rapide, visible à vue humaine. Ce qui pouvait encore soulever l'indignation dans les années soixante n'en suscite plus. C'est le cas, par exemple, de l'invasion de la langue anglaise dans la vie sociale et économique française, qui avait provoqué une certaine prise conscience dans les années 1960¹⁰⁶, et qui, cinquante ans plus tard, n'est même plus perçue par le commun des citoyens. Au contraire, celui qui s'indigne encore se heurte à l'ironie, à l'indifférence et à l'incompréhension de la majorité. Quant aux abandons de souveraineté au profit des institutions de l'Union européenne, ou aux reculades devant les froncements de sourcils américains, ils ne semblent plus émouvoir le peuple en profondeur. Au contraire, les sondages, à supposer qu'ils ne soient pas trafiqués, font apparaître une majorité de sondés approuvant le retour de la France dans le « dispositif intégré » de l'OTAN, dont le retrait en 1966, on l'a dit, apparaissait comme une conquête essentielle de l'ère gaullienne. Ceux que Romain Gary appelait, au lendemain du référendum d'avril 1969¹⁰⁷, les « mini-Français », semblent décidément avoir gagné la partie.

Or, c'est une lapalissade, le patriotisme est un facteur de cohé-

¹⁰⁶ Cf. le livre Étiemble *Parlez-vous français ?* – NRF, 1964.

⁹² Référendum par lequel une majorité de Français provoqua le départ du pouvoir de de Gaulle.

⁹³ Respectivement chef du gouvernement anti-catholique de 1902 à 1905 et ministre des Affaires étrangères de 1898 à 1905

sion de la collectivité, qui permet de dépasser et de relativiser les divergences franco-françaises ; ainsi, dans les périodes de guerres civiles larvée qu'à connue la France entre 1896 et 1906 à cause de l'affaire Dreyfus, puis des persécutions anti-catholiques des gouvernements radicaux, le fait qu'un Combes ou un Delcassé¹⁰⁸ aient été aussi patriotes que leurs adversaire faisait qu'aucune rupture politique ne touchait à l'essentiel (la survie et l'expansion du pays). En renonçant au patriotisme comme valeur de référence des discours officiels, la classe politique a perdu son surmoi, sa boussole.

222 / 1.3 La culture classique et la culture populaire

a) La culture classique

L'abandon de l'enseignement des « humanités » a un impact direct sur l'identité française, la fréquentation du latin était un facteur d'attachement à la langue française, car facteur de compréhension, d'appropriation de l'essence de celle-ci. La connaissance diffuse des grands mythes grecs et latins, des grandes oeuvres littéraires, qui caractérisait la société française comme quelques autres, et faisait partie de son identité, a disparu et ces notions sont passées du statut de méta-connaissance diffuse d'une société entière à celui de sujets d'études spécialisées pour universitaires, qui en parlent non plus comme on tutoie un sujet familier, mais à la manière désincarnée et critique des chercheurs.

Il n'y a pas seulement l'oubli des racines culturelles classiques au sens littéraire, mais un éloignement de tout classicisme en art : le mépris pour les arts plastiques, remplacés par l'« art contemporain », production matérielle reposant sur une logique exclusivement financière, la supplantation de l'apprentissage des techniques, en particulier dans les arts plastiques, par une hypothétique intuition créatrice et ses ravages. Dans l'architecture et l'urbanisme, c'est le rejet de la symétrie (bâtiments, jardins, places, etc.) et de la mesure, qui caractérisent le classicisme, qui était lui-même devenu partie intégrante de l'identité française, au profit du chaos et de la démesure.

Plus généralement, c'est le rayonnement culturel de la France, qui a duré 3 siècles (du milieu du XVII^{ème} siècle au milieu du XX^{ème}, après celui des XII^{ème}-XIII^{ème}), qui a pris fin lors de la césure.

b) La culture populaire.

Il est remarquable que ce soit durant la période même où disparaissait la culture classique que disparaissait aussi la culture populaire : la place laissée libre par la première n'a nullement profité à la seconde. Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, le peuple secrétait sa culture, qui pouvait être influencée par la culture de la classe supérieure, mais qui, locale ou nationale, avait sa vitalité propre, son autonomie, et se revendiquait comme telle. Cette culture populaire avait certes commencé à s'abâtardir au XX^{ème} siècle, on l'a dit, mais, à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, ce modèle, qui existait encore jusqu'alors, si abâtardi soit-il, la société française ne va pas être en mesure de le renouveler ou de lui trouver un successeur. Et la place ainsi laissée libre va être prise par la culture populaire américaine, alors que le peuple, avait échappé à l'anglomanie qui touchait la classe dirigeante depuis la fin du XVIII^{ème} siècle. Cette culture populaire américaine, nous la connaissons bien puisque nous l'avons sous les yeux, de plus en plus envahissante depuis cinquante ans et qu'elle est l'un des volets du modèle dominant.

La difficulté à faire vivre une culture populaire nationale s'explique en partie par la dualité des cultures en France : l'existence d'une culture de cour, puis d'une culture parisienne de la classe supérieure draine tous les efforts et rien n'est fait pour encourager (et assainir) la culture populaire, qui est livrée à elle-même. Avec l'avènement de la société de consommation de masse, l'appréciation de toute chose se réduit à sa valeur marchande ; or, ce qui génère le plus de bénéfice, c'est la production de masse : cinéma, musique, vêtements bas de gamme, aliments, etc. Dès lors, la tendance élitiste de la production culturelle française permet certes d'entretenir un certain nombre d'entreprises prestigieuses dans le domaine des métiers d'art, mais constitue un handicap dans la capacité de résistance de l'identité française face au

modèle dominant,

Dans le domaine de la littérature populaire, les Jules Verne, Zevaco, Rosny aîné, Pierre Benoit, Gaston Leroux, Maurice Leblanc, Allain et Souvestre, Simenon, et même, plus près de nous, les Guy des Cars et les Jean Bruce, n'ont pas trouvé de successeurs et les lecteurs des milieux populaires ne lisent plus guères, comme leurs homologues d'Allemagne, d'Argentine, ou d'Australie, que Dan Brown, Mary Higgins-Clarke, J. K. Rawlins (Harry Potter), Dan Brown, Ken Follet et les livres de la collection Harlequin. Dans le domaine de la chanson, les artistes de la fin du XX^{ème} et du début du XXI^{ème} siècle qui veulent cultiver la veine populaire française en sont réduits, faute de pouvoir inventer de nouvelles expressions, à "revisiter" les oeuvres des générations précédentes (reprise de chansons comme « *Mon légionnaire* », par S. Gainsbourg, "*Mon amant de la Saint-Jean* », par Patrick Bruel, ou "*Le petit bal du samedi soir et autres chansons populaires* " par Renaud, etc.).

L'emprise du modèle dominant se traduit aussi, comme dans tous les pays, par un nivellement socioculturel et l'uniformisation des habitudes de consommation : l'uniforme règne, en particulier chez les jeunes, même s'il n'est pas celui dont rêvaient les Hitlériens : jean, baskets, tee-shirts sont portés du haut en bas de l'échelle sociale, les différences se réfugiant dans d'obscures nuances de marques commerciales et de prix. Ce nivellement des apparences n'est pas sans impact sur l'identité profonde.

c) Le rayonnement culturel et artistique de Paris.

Si la France continue à attirer un grand nombre d'étudiants étrangers (3^{ème} rang au monde après les Etats-Unis et le Royaume-Unis, avec 280 000 étudiants en 2012¹⁰⁹), c'est plus par la gratuité des études et les perspectives d'immigration économique qu'elle leur offre que par l'effet d'un rayonnement culturel ou scientifique et, d'ailleurs, cette masse considérable n'est pas un gage de qualité, ni de diffusion de la

¹⁰⁹ Mais premier rang des pays non anglophones.

langue française¹¹⁰. Quant à l'art, on est loin de l'époque de Montparnasse, où tout peintre de quelque ambition se devait de s'installer ou du moins de passer quelques années dans ce qui apparaissait à l'époque comme la nouvelle Athènes ou la nouvelle Rome de la Renaissance. L'art est aujourd'hui un marché, le « marché de l'art », précisément, dont les pôles sont les mêmes que pour les autres composantes de la finance internationale, New-York, Londres, etc. Révolue, de même, l'époque où un Samuel Beckett, un Adamov, un Istrati, un Cioran, un Albert Cosseray, écrivaient leur œuvre directement en français. Pas si lointaine, pourtant, moins d'un siècle, mais un siècle qui a suffi à éteindre ce rayonnement. Les salons et les cafés constituaient les centres de ce bouillonnement culturel parisien ; les premiers ont disparu, les seconds n'accueillent plus que des touristes et des consommateurs ordinaires. Même pour la mode, l'empire de la haute-couture française se rétrécit par le triple effet de l'éclatement des pôles de création, de l'éclatement de la notion de bon goût et de l'écart croissant entre les vêtements de haute couture et les vêtements de tous les jours, qui font de la création des grands couturiers un exercice de style virtuel et gratuit (sauf pour les acheteuses).

222 / 1.4 La place de la guerre et du militaire

L'un des éléments marquants de la césure est la disparition de la guerre et, depuis la suppression du service militaire obligatoire (1996), de l'ambiance militaire de la vie des citoyens. L'action militaire n'est plus, comme sous l'ancien régime, qu'une affaire de professionnels, mais, en outre, à la différence de l'ancien régime, ces professionnels ne font plus la guerre, mais seulement quelques opérations de police lointaines aux mobiles généralement obscurs et aux effets le plus souvent contraires à ceux attendus. Or, le militaire, au même titre que la ruralité et la culture classique, était traditionnellement, pour le meilleur ou pour le pire, l'une des marques de la société française (cf. supra). Cette évolution de la vie moderne, dont on peut se féliciter à certains égards, a

¹¹⁰ D'une part, parce que nombre de ces étudiants d'installent définitivement en France et y font souche en vivant de petits "boulots" et, d'autre part, parce que de plus en plus de grandes écoles dispensent leur enseignement en anglais.

donc un impact fort sur l'identité française.

222 / 1.5 Le sang chaud en politique.

Si l'on regarde la sociologie des conspirateurs et des émeutiers au XIX^{ème} siècle, on y trouve beaucoup de petits artisans qui, s'ils ferment boutique pour prendre la pique, n'ont pas à craindre d'être licenciés, et des ouvriers, qui à l'époque sont payés à la journée. S'ils participent à un soulèvement, ils seront licenciés par leur patron, mais comme à l'époque, même si l'on se comporte sagement, on peut être licencié du jour au lendemain, il n'y a pas grande différence. Enfin, s'il est vrai qu'ils risquent de faire un peu de prison, la vie matérielle du journalier est, à l'époque, si misérable qu'entre cette condition et celle de détenu, la marche n'est pas haute. Alors, les classes laborieuses sont bien, parfois, des classes dangereuses¹¹¹ Tout cela change dans le courant du XX^{ème} siècle : il n'y a plus de soulèvements, plus de barricades. Plus personne n'est prêt à perdre sa vie pour des idées, des principes, la liberté, ni même à risquer son emploi. Les Français ont trop à perdre en descendant dans la rue. Même les manifestations un peu spectaculaires de commerçants et d'artisans (perceptions mises à sac) ou de paysans (lisier épandu dans les cours des sous-préfectures) des années soixante et soixante-dix, qui apparaissent rétrospectivement comme les derniers soubresauts du tempérament français, ont quasiment disparu.

Ce sang chaud s'est transformé en deux succédanés : d'une part un mépris pour la classe politique, qui se manifeste par l'augmentation du taux d'abstention aux élections et par le renfermement dans une sphère privée assez douillette. Ce sont, d'autre part, les revendications sociales, les grèves et l'émergence de la figure, somme toute assez veule, du « Français râleur », que nous n'avons eu garde de ranger au nombre des composantes du portrait moral du Français, car nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'une constante de la personnalité française, quoi qu'en disent parfois les adeptes de l'autoflagellation, mais plutôt d'une forme dégénérative, apparue au XX^{ème} siècle du Français au sang chaud. Le

¹¹¹ Classes laborieuses et classes dangereuses, Louis Chevalier, Plon, 1958.

Français raisonneur aimant « discuter politique » subsiste encore, mais moins répandu qu'autrefois.

222 / 1.6 L'esprit chevaleresque, le point d'honneur, le goût pour le duel.

L'honneur et la vertu ne font plus partie du système de valeur du XXI^{ème} siècle, et l'esprit chevaleresque serait considéré comme attentatoire à l'égalité entre l'homme et la femme et à la dignité du peuple. L'industrialisation de la guerre moderne et son anonymat ne se prêtent pas à l'expression de la bravoure et encore moins de l'héroïsme individuels, non plus que les activités récentes de l'armée française, qui sont plus des opérations de maintien de l'ordre que des opérations de guerre proprement dites. Les derniers duels ont eu lieu peu après la césure du milieu du XX^{ème} siècle, qui nous sert de ligne de fracture. Ce n'étaient plus que des mascarades qui ont déconsidéré l'institution.

222 / 1.7 La « gaité française ».

Le peuple français reste, au fond, urbain et convivial, mais, dans son comportement quotidien et, plus encore dans sa production culturelle, il semble avoir perdu la gaité qui était un de ses traits de caractère traditionnels.

Disparus les compagnies fusant de rires et de chansons dans les trains, les cars ou les auberges, la commère marseillaise ou la marchande des quatre-saisons parisienne, à la répartie vive ou leste, méprisés la bonne humeur, l'entrain, la bonne franquette, comme relevant d'une culture ouvrière ringarde. L'entrain des chanteurs de caf' conc' et de music-hall, les Mayol, Milton, Charles Trenet a fait place à ce que l'on pourrait appeler la « culture de la déglingue » Serge Gainsbourg a fait école et susurrer dans un micro, la voix cassée, des paroles inaudibles porteuses de contre-valeurs ou de dérision et de dénigrement, est devenu le mode normal d'expression. Ce n'est certes pas l'austérité ou la gravité dont nous avons vu plus haut qu'elle était une autre face de la personnalité française ; c'est la morosité, souvent alliée à un parti pris de laideur. Ce parti pris de laideur et

de ricanement sardonique est particulièrement marqué dans les productions plastiques, affublées par les médias et les officiels du nom *d'art contemporain*.

Cette disparition de la gaité est si radicale que les Français sont, depuis la césure, les champions du monde de la consommation d'antidépresseurs et sont devenus le peuple le plus pessimiste du monde, si l'on en croit les sondages internationaux effectués régulièrement pour évaluer la confiance des opinions publiques dans l'avenir et leur sentiment que les choses vont en s'améliorant ou en se dégradant, notamment du point de vue du chômage. Il ne s'agit pas d'un état d'âme, comme la *saudade* portugaise ou la *sehnsucht* allemande ou comme le vague à l'âme que l'on prête au slave, mais plutôt d'une posture intellectuelle. Est-ce dû au recul de la foi, et donc à la disparition de la confiance dans la Providence divine et de l'espérance en un paradis ? Le côté monsieur-à-qui-on-ne-la-fait pas est-il devenu tellement prépondérant que le Français n'a plus aucune confiance ni dans les hommes politiques, ni dans qui que ce soit ? Est-ce la prolifération des médias qui mettent en relief la corruption, les manipulations et qui, en outre, donnent systématiquement une présentation critique et négative des événements, des êtres et des choses ? Ou encore l'impasse que constitue la démocratie représentative : sous la monarchie absolue, on aspire à la monarchie constitutionnelle, sous la monarchie constitutionnelle, on aspire à la République (« Ah que la République était belle, sous l'Empire ! ¹¹²»), sous la République bourgeoise, on aspire à la société de consommation social-démocrate, mais une fois qu'on est parvenue à cette dernière, à quoi encore aspirer au-delà ? On est comme arrivé au bout du cul-de-sac et on butte sur le mur du fond comme un « culbuto », à s'en faire mal aux poings et au front. Il n'y a plus d'espoir et à peine des illusions. Quant à la consommation d'antidépresseurs, est-elle due à la baisse de la consommation de vin, qui entretenait les Français dans une sorte d'euphorie et qu'il faut maintenant remplacer par ces produits chimiques ? Le terrain perdu par le vin a aussi été en partie occupé par le sexe. La consommation des boissons

112 Formule de l'historien républicain Aulard, en 1885.

alcoolisées, extrêmement répandue avant la césure et même, pour certains, quasi-obsessionnelle, a régressé, tandis que celle de la pornographie, qui était cantonnée aux maisons closes, a envahi la littérature et internet.

222 / 1.8 Les dons pour les arts plastiques

L'intellectualisme a eu tendance, au XX^{ème} siècle, à se transformer en un cérébralisme (« *Je suis l'esprit qui nie tout* », comme dit Méphistophélès dans le Faust de Goethe¹¹³) et les penseurs en chambres ont développé des « idées à la fois puériles et corrosives » comme dirait Queneau¹¹⁴, qui ont particulièrement stérilisé les arts plastiques. La peinture et la sculpture ont fait place du moins dans l'art officiel, celui qui bénéficie des achats de l'Etat et des régions et des grands spéculateurs (Bernard Arnaud, Pierre Bergé, etc.) à ce que l'on appelle des « installations », objets purement intellectuels qui ont besoin pour exister d'un discours interprétatif, lequel est fondé sur le rébus, le calembour, la dérision, la scatologie et l'anti-catholicisme, entraînant une perte quasi-totale de savoir faire chez les artistes¹¹⁵. Le phénomène n'est pas propre à la France et a autant à voir avec l'évolution de la finance internationale qu'avec l'évolution spontanée de l'art, mais il y est d'autant plus spectaculaire que cette tradition était particulièrement forte en France, comme nous l'avons rappelé (supra, 2.1.5). Le même recul est patent pour l'architecture. Il est possible qu'il existe des artistes plasticiens de qualité, mais qui sont tellement mis sous le boisseau par le monde officiel qu'on peut dire qu'ils sont bien plus maudits encore que ne le furent les Van Gogh et autres Modigliani, qui furent surtout victimes de leur morts prématurée) et que ceux-là seuls passeront à la postérité, tandis que ceux qui occupent le devant de la scène et de l'estrade, qu'ils battent sans relâche, tomberont dans l'oubli comme représentants du pompiérisme

¹¹³ Phrase citée notamment par Ch. De Gaulle dans « Le fil de l'épée »

¹¹⁴ In Exercices de style, NRF.

¹¹⁵ Lire à ce sujet Maurice Mazo : *L'art face à sa destruction*, (E/dite, 2005) et Christine Sourgins, *Les mirages de l'art contemporain*, La Table ronde. Cette perte épargne heureusement, sauf exception, l'artisanat d'art et les professions liées à la restauration du patrimoine.

actuel, mais ce n'est pas certain.

2.2.2 / 2 Ce qui s'est transformé.

Certaines caractéristiques, sans disparaître, se transforment, sous l'effet de nouveaux paradigmes, ou transparaissent sous de nouveaux habits.

2.2.2 / 2.1 Le recul du catholicisme.

Le nombre annuel d'ordinations de prêtre est passé d'environ 1600 en 1950 à une centaine en 2011. Le nombre de catholiques a régressé et, parmi ceux qui restent, la proportion de pratiquants plus encore. Le dimanche matin, on ne va plus à la messe pour le salut de son âme dans l'au-delà, on va à la piscine ou faire du « jogging », pour le bien de son corps dans ce monde. On peut dire que plus qu'un reflux de la foi chrétienne, c'est une transformation qui s'est produite, principalement en deux directions : l'humanitarisme et la haine de soi.

2.2.2 / 2.1.1 Les substituts au catholicisme

a) L'idéologie

Tout d'abord, le besoin de croire s'est en partie déplacé de la transcendance vers les idéologies. La plus répandue aujourd'hui, depuis la disparition des idéologies totalitaires du XX^{ème} siècle, est celle des droits de l'homme et des "valeurs républicaines". Cette religion a même ses tables de la loi, car la représentation traditionnelle de la déclaration des droits de l'Homme reprend les codes graphiques des tables de la loi de Moïse.

b) Les causes humanitaires

De la religion des droits de l'homme à l'humanitarisme, il y a un lien logique et direct. Le fait marquant, depuis la césure, est le développement de l'humanitarisme et de la morale victimaire et compassionnelle. Cette morale, conjuguée avec l'affectivité, a conduit à une interprétation de plus en plus large des droits de l'homme traditionnels, en particulier des droits des délinquants ou des étrangers sans papiers. En outre, à côté de ces droits traditionnels, qui étaient plutôt des "droits de" (droit de vote, droit de propriété, liberté d'expres-

sion, etc.) la césure a vu s'ajouter les "droits à" ou droits-créance (droit à un logement, droit à la protection sociale, droit à une vie familiale, etc.).

La fibre humanitaire est ancienne en France. Il n'est que de comparer la manière dont les Français ont conduit leurs entreprises de colonisation à celles des Espagnols et des Anglais : certes, ces entreprises ont connu leur lot de cruauté et d'oppression, mais rien de comparable à l'extermination des Indiens d'Amérique du Sud dans les mines du Potosi ou de ceux d'Amérique du Nord par l'eau de feu et la contamination délibérée par la variole, ni à la guerre de l'opium.

L'emprise du christianisme n'avait jamais chassé la cruauté dans les rapports humains, la torture comme méthode judiciaire, les galères, le bagne, étaient des manifestations de cette dureté. Il semble que la société était plus contrastée, moins uniforme que de nos jours : on y trouvait des dévouements sublimes et des brutalités stupéfiantes. Tout s'est passé depuis deux siècles comme si l'on avait cherché à égaliser le réel, à niveler : moins de cruauté, mais aussi moins d'esprit de sacrifice et de charité qu'autrefois.

Comme la mer en se retirant, le recul de la foi religieuse a laissé aux Français des sentiments généreux. La charité chrétienne a fait place à la sensibilité aux grandes causes humanitaires. Dans une société où la "permissivité" a abaissé toutes les barrières de la morale traditionnelle, la compassion, et plus particulièrement une compassion orientée vers certains types de publics, finit par tenir lieu de morale. Bien que le peuple français soit porté à la goguenardise, (comme souvent, les plus goguenards sont les plus faciles à tromper), le peuple français est, en fait, l'un des plus soumis à l'affectivité, le plus humanitaire du monde. Cet engouement affectif, qui fait que les Français « n'écourent que leur bon cœur », a pour effet de décharger les collectivités publiques de leurs responsabilités et de drainer les dons vers un secteur certes honorable, mais au détriment d'autres causes tout aussi vitales pour le destin du groupe, telles que la protection du patrimoine culturel et naturel, la renaissance de l'enseignement, etc. Le

succès du « téléthon », produit télévisuel importé des Etats-Unis, comme 95 % des concepts d'émission des chaînes de télévision dites françaises, est symbolique de ce tropisme humanitaire, puisque les bénéficiaires de cet appel à la générosité du public, des enfants et des enfants infirmes, atteints de maladie dégénérative, ont, en quelque sorte, double titre à la compassion des Français. Considéré du point de vue du donateur, on peut dire qu'avec eux, celui-ci fait coup double.

L'invasion de l'humanitarisme atteint même l'armée et la défense nationale. Depuis la fin du XX^{ème} siècle, une part croissante et, certaines années, majoritaire, des missions de l'armée française hors de nos frontières, n'est plus consacrée à l'expansion de la France, ni même à la défense de ses intérêts et de sa sphère d'influence, mais à des missions humanitaires, à des missions "d'interposition" ou de "maintien de la paix", au risque parfois, d'ailleurs, de se faire critiquer par tous les protagonistes et de se voir reprocher de ne pas en faire encore assez, comme le montre l'exemple de la guerre civile rwandaise de 1994-1997. Jadis, à côté des médecins, la France envoyait outre-mer des explorateurs, des conquérants, des défricheurs, des bâtisseurs. Aujourd'hui, elle est d'abord connue pour ses « Médecins sans frontières » et autres « Médecins du Monde », ses « *French doctors* », comme disent les bobos gogos.

c) La sensiblerie populaire.

La cruauté envers les animaux est sanctionnée depuis longtemps en France (loi Grammont, de 1850) et de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer l'interdiction, en raison de leur cruauté, des courses de taureaux et des combats de coqs. Ceux-ci se maintiennent, cantonnés par la loi aux régions où ces spectacles ont un caractère traditionnel : sud-ouest pour les premières, nord et Antilles pour les seconds. La sensiblerie populaire, qui se traduit habituellement par un attachement particulier aux petits enfants et aux animaux de compagnie (chiens, chats...) est plus forte que jamais. La France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre d'animaux de compagnie. L'une des émissions dont la longévité est la plus grande de la

télévision française s'appelle "*Trente millions d'amis*" et célèbre, comme son nom l'indique, l'"amitié" entre les humains et leurs animaux de compagnie. L'industrie des aliments et articles pour animaux est importante et ce secteur fait également vivre des milliers de vétérinaires de ville, de coiffeurs pour chiens, etc.. Des dizaines de milliers de femmes âgées, qui s'identifient à l'ancienne actrice Brigitte Bardot, font des dons ou des legs à la Fondation qu'elle a créée pour la protection des animaux. Peut-être le Français, lui-même animal social et sociable par excellence, souffre-t-il plus qu'aucun autre de la solitude qui accompagne la modernité (les vagabonds¹¹⁶ et clochards sont souvent accompagnés d'un chien).

d) La haine de soi

La mauvaise conscience ou la conscience malheureuse est constitutive de certaines tendances du catholicisme. Avec la césure, le substrat chrétien s'est effacé et cette mauvaise conscience est restée. Conjugée avec l'intellectualisme, mais aussi avec la disparition d'un ennemi extérieur susceptible de catalyser l'agressivité, elle s'est transformée en haine de soi. Le phénomène d'inversion des valeurs dont participe la haine de soi est parvenu au point que l'idée naturelle, pratiquée au sein de la vie privée, consistant à privilégier les proches parents par rapport à des parents plus éloignés et ceux-ci par rapport aux voisins, etc. est devenue un sujet de scandale lors qu'elle est proposée aux plans économique et politique, sous la forme du principe de la "préférence nationale", par certains partis.

e) Un nouveau personnel liturgique

La place laissée libre par le prêtre ne pouvait être laissée vacante, car elle répondait à des besoins profonds. Elle est occupée, de façon partielle, par les « psy », les magistrats et les "travailleurs sociaux".

- Les "psy".

¹¹⁶ En néo-français : SDF ou "sans domicile fixe".

La France est à la psychanalyse ce que la Corée du Nord est au communisme. C'est sans doute une conséquence du goût pour l'intellectualisation des choses ; cela peut s'expliquer aussi par la présence sur son territoire, de la troisième communauté juive au monde. Le divan apparaît comme un substitut au confessionnal, avec cette nuance que, alors que la confession débouche sur le pardon, la psychanalyse, pas plus que la religion israélite, n'offre cette issue. A cet égard, la substitution partielle de l'idéologie psychanalytique à la religion catholique est une sorte de revanche de la religion juive sur sa fille malaimée, le christianisme.

- Les magistrats.

La justice emprunte à la religion catholique une liturgie, avec des officiants revêtus d'habits (la toge noire ou rouge, évoquant la soutane du curé ou du cardinal) et des acolytes (les assesseurs), des formules sacramentelles et, aujourd'hui, une doctrine compassionnelle et victimaire. On assiste depuis le dernier quart du XX^{ème} siècle, à une compétition (ou émulation) entre les hautes juridictions : cour européenne des droits de l'homme, cour de justice de l'Union européenne, Conseil constitutionnel, Cour de cassation, Conseil d'Etat. Aucune ne veut paraître moins droit-de-l'hommeiste que les autres. C'est à qui protégera le plus la liberté individuelle, mais à ce jeu, ces juridictions finissent par paralyser l'action de l'Etat. Entre l'intérêt général et l'intérêt des individus, la balance penche trop du côté de l'intérêt individuel. On est en présence d'une surenchère qui aboutit à une paralysie croissante de l'appareil d'Etat dans la lutte contre l'immigration et la délinquance.

- Les travailleurs sociaux.

Le prêtre ne remplit plus son rôle d'intercesseur, de médiateur écoutant les individus déboussolés et les aidant moralement et matériellement, soit qu'il ait disparu, soit qu'il ne sache plus remplir ce rôle, soit qu'on ne veuille plus s'adresser à lui. Ce rôle, moins la transcendance, est repris par les « travailleurs sociaux » (assistantes sociales, médiateurs divers, membres d'association, etc.), d'une façon plus administrative et religieusement neutre.

f) De nouveaux rites.

L'effacement des rites religieux a également fait place à des rites laïcs : les défilés militaires sont une réminiscence des triomphes romains et, à cet égard, peut-être parce que l'empreinte romaine a été, en Gaule, plus forte qu'ailleurs, le défilé de troupes et de véhicules militaires du 14 juillet, n'a pas d'équivalent dans les autres grandes démocraties occidentales, et remplit d'étonnement les observateurs étrangers. Quant à ces autres défilés que sont les manifestations politiques ou syndicales, ils sont plutôt une réminiscence des processions religieuses, puisque les manifestants expriment leur foi et demandent des grâces. Enfin, les dépôts de gerbes au monument aux morts, remplacent les anciennes offrandes sacrificielles.

2.2.2 / 2.1.2 La persistance de l'empreinte catholique.

L'effacement d'un phénomène aussi fort, aussi prégnant que l'a été le catholicisme ne peut se faire en un jour. Le processus a commencé au XVIII^{ème} siècle, comme une sorte de contrecoup de la contre-réforme, il a connu des phases critiques (1789-1800, 1900-1906), mais le catholicisme s'est défendu et a connu quelques regains de vitalité, jusque dans les années 1950. Même si, à la suite des réformes du concile Vatican II, appliqué par l'Eglise de France dans un sens plus modernistes que par d'autres Eglises nationales, elle semble entrée dans un long hiver, les traces de cette religion restent très visibles :

— Dans les pierres : chaque village, chaque quartier a son église, dont, parfois, les cloches sonnent encore. Jusqu'à la césure, on a construit des églises, notamment dans les faubourgs et les banlieues nouvelles. Même si on en démolit certaines aujourd'hui, faute de fidèles, elles restent encore nombreuses.

— Dans le calendrier, sur les agendas, où l'on mentionne encore le saint du jour, les jours chômés, à commencer par le dimanche, et les fêtes, comme Noël, Pâques ou l'Epiphanie, ne serait-ce que parce qu'elles "font marcher le commerce", alors que, jusqu'à présent, les tentatives d'introduction de fêtes supplémentaires dépourvues de substrat chrétien ou officiel, comme la coutume anglo-

saxonne dite d'"Haloween", trouvent peu d'écho.

— Dans le vocabulaire, évidemment, du fait non seulement de la prégnance de la religion dans la vie, mais aussi de son poids dans la vie intellectuelle des hommes pendant des siècles, de nombreuses expressions se réfèrent au catholicisme, que ce soit des expressions consacrées ou des dictons ("s'adresser au bon dieu plutôt qu'à ses saints", "Dieu merci", "A Dieu ne plaise", « c'est bien le diable si... » "ne pas l'emporter au paradis", "la messe est dite", un "fils d'archevêque", etc.) ou l'emploi métaphorique de mots tels que l'enfer ("ça va être l'enfer !") le paradis ("le paradis du collectionneur", "du bricoleur", etc.). Les premiers vont sans doute aller en se raréfiant avec la raréfaction de la pratique ; les seconds resteront plus durablement.

- Dans les relations institutionnelles. La France a une ambassade auprès du Saint-Siège, le gouvernement entretient une "Instance de dialogue avec l'Eglise catholique » et finance le culte dans les départements concordataires (Alsace et Moselle), le Quai d'Orsay continue du bout des lèvres à conserver à la France son rôle de protectrice des Lieux saints et des chrétiens d'Orient, et le consul général de France à Jérusalem garde le privilège de marquer sa prise de fonctions par une "entrée solennelle" en l'église du Saint-sépulcre.

Plus généralement, la religion catholique reste la religion du plus grand nombre parmi ceux qui en ont une. Elle n'a plus la majorité absolue, mais une majorité relative et le poids de l'Histoire, dans la construction du pays, dans ses pierres, entraîne, par une sorte de force d'inertie, un attachement qui se maintient au-delà même de la population des croyants. Le succès du film « *Des hommes et des dieux* », en 2010 en est un signe.

2.2.2 / 2.2 La paysannerie et son legs.

La réduction massive du nombre des exploitations agricoles a entraîné une multiplication par 4,6 de la superficie moyenne, passée de 17 hectares en 1955 à 78 en 2010. Le combat du paysan d'autre-

fois, pied à pied, pour arrondir son exploitation, a perdu de son acuité. Ce qui frappe aujourd'hui, c'est la solitude des campagnes, l'éloignement des fermes les unes des autres et l'isolement des agriculteurs¹¹⁷. Pour tous les peuples qui y ont été confrontés, l'urbanisation des modes de vie et l'exode vers la ville de millions de ruraux -l'exode rural- ont été un traumatisme national qui s'est déroulé tout au long du XX^{ème} siècle. La chanson de Jean Férat, «*La montagne* », en 1964, a rencontré un grand succès parce qu'elle trouvait des résonnances profondes dans la population, et décrivait bien le dilemme auquel furent confrontés de nombreux ruraux : rester sur leur terre mais affronter une vie pauvre et dure, l'isolement et la difficulté de se marier, ou aller à la ville, avec son confort matériel, mais renier ses racines, perdre son identité, devenir un numéro, anonyme au sein du salariat. Ce déracinement provoqué par l'exode rural, véritable révolution silencieuse du XX^{ème} siècle, aggravé par l'aliénation provoquée par l'emprise croissante du modèle dominant, génère en compensation, chez certains, qu'ils soient partis ou restés, une volonté de préserver ou de retrouver une identité locale.

Une majorité de Français, au moins jusqu'à la génération des « babyboomers » inclusivement, est attachée à ses racines locales. Pour la plupart, cela ne va pas plus loin qu'orner leur logement d'un mobilier néo-rustique ; pour quelques uns, qui ont une réflexion plus élaborée ou plus de possibilités de choix, cela peut prendre la forme d'un « retour à la terre ». Les progrès spectaculaires de l'urbanisation, qui a touché non seulement les paysages, mais aussi les mentalités, a provoqué des phénomènes de rejet, peut-être aussi de culpabilité (abandon des traditions, de la famille...). Le thème du retour à la terre bénéficie d'ailleurs d'un intérêt récurrent en France depuis les débuts de l'exode rural, quoique sous des formes changeantes. Il y a eu au moins trois générations : une version conservatrice dans la première moitié du XX^{ème} siècle, favorisée par le gouvernement au début des années 1940 ("*La terre, elle, ne ment pas*" dit le Maréchal Pétain¹¹⁸) ; une version considérée comme pro-

¹¹⁷ Les 2,3 millions d'exploitations de 1955 faisaient vivre 8 millions de personnes, soit 18 % de la population métropolitaine ; en 2010, c'est 2 millions, soit 3 %.

¹¹⁸ Discours du 25 juin 1940.

gressiste et contestataire (hippie, puis écologiste) dans les années 1970, et, enfin, une version esthétisante et hédoniste depuis les années 1990, car le "retournant" moderne n'est ni un réactionnaire, ni un révolté qui se bat contre la société capitaliste, mais un individu sensible à la beauté de la nature, des paysages, au patrimoine naturel et culturel de sa région. D'ailleurs, les ruraux modernes eux-mêmes sont souvent des esthètes de leur propre vie, ils sont dans le registre de ce que Sartre appelle l'inauthenticité". Proche du retournant, on peut citer le "rurbain", qui travaille à la ville, mais qui habite à la campagne, quitte à affronter des temps de transport importants. Dans certains couples de rurbains, l'un des conjoints conserve une petite activité agricole. En toutes hypothèses, avec ou sans nostalgie, la ruralité reste une valeur. Le Salon de l'agriculture, qui se tient chaque année, résume bien l'état de la relation de la société française à l'égard du monde rural. Cette grand'messe de la ruralité française se tient à Paris, bien qu'on soit loin de tout espace agricole mais parce que c'est à Paris qu'un événement national doit se tenir pour avoir le plus d'écho. En décalage avec le poids démographique et économique réel de l'agriculture, il attire un grand nombre de visiteurs (650 000 en 2012), dont une grande majorité de non-agriculteurs) et aucun chef de parti politique ne manquerait d'y faire une visite et, surtout, de s'y faire photographier.

Dans de nombreuses régions rurales, le relai de l'agriculture est pris par le tourisme et par l'achat de maisons anciennes, parfois de villages entiers, par des ressortissants d'Europe du Nord venant y passer leur retraite ou des vacances, sans que ces villages auraient été laissés à l'abandon par le déclin de l'agriculture vivrière.

a) La chasse reste une activité prisée des Français. Ils ont conquis le droit de s'y livrer grâce à la révolution de 1789. Encore au début du XXI^{ème} siècle, il y a plus de chasseurs en France que dans aucun autre pays d'Europe occidentale¹¹⁹. Cela s'explique aussi par le fait

119 1 340 000 chasseurs en 2010, sur un total de 7000 000 en Europe, non comprises l'Ukraine, la Biélorussie et la Russie. Les 2 pays qui suivent la France sont l'Espagne, 980 000 et le Royaume-Uni, 800 000. Seulement 340 000 en Allemagne.

que, jusqu'au XX^{ème} siècle, la densité du pays a été moins forte que celle de nombre de ses voisins et permettait donc plus facilement cette activité. Mais l'extension continue des surfaces bâties, l'évolution des modes de vie, une vie de plus en plus urbaine, l'éloignement progressif des Français de leurs racines familiales rurales, une ambiance écologiste peu favorable à l'esprit chasseur, entraînent une lente érosion de ce chiffre : il est passé de 2 millions en 1975 à 1,3 million en 2010 et les fédérations de chasseurs en viennent à réfléchir aux moyens d'enrayer cette désaffection.

La pêche, entendue comme loisir, est également en déclin. Celui qui a quelques décennies de mémoire et qui se promène le long des canaux ou des étangs peut constater que l'image du Français pêchant solitairement, assis sur son pliant, se raréfie. Les jardins potagers aussi régressent. Manger le poisson que l'on a pêché, le gibier que l'on a tiré, les fruits et légumes de son jardin, semble une joie moins sensible aux Français des générations nées depuis la césure. Dans les innombrables lotissements de petites maisons jaune clair qui ont éclos autour de chaque village et de chaque ville de France depuis les années soixante-dix, dans l'immense majorité des jardins, on ne trouve que des pelouses où les enfants (ou, à défaut, le chien) puissent s'ébattre et non plus les plants de légumes soigneusement alignés de naguère. Pour leurs propriétaires, avoir un potager est devenu ringard, ouvrier ; ce n'est plus un délassement mais une contrainte, une corvée. On préfère passer des heures devant des jeux vidéos, les blogues, Gaugle ou Fesse-bouc, plutôt que faire pousser des légumes. Il est vrai que la césure les a coupés, à la différence des générations précédentes, de leurs racines rurales et d'un savoir-faire horticole qui était presque instinctif auparavant ; vrai encore que la contrainte économique est moins forte qu'autrefois. Et puis, la pelouse (surtout lorsqu'elle s'orne d'une piscine") est au contraire un moyen de s'identifier aux riches, aux pipeul. Paradoxalement, ce sont les bourgeois possédant un vaste jardin paysager, les châtelains (et plus encore les châtelaines), qui se paient le luxe d'entretenir un potager, de préférence

pour y faire venir des « légumes oubliés ».

Malgré tout, on peut voir un vestige de cette place traditionnelle de la chasse et de la pêche dans l'identité française dans le fait que la France est le pays où est né, en 1989, un parti politique dénommé justement "Chasse, Pêche, Nature et Tradition " (CPNT). Il existe, dans tous les autres pays, un ou plusieurs partis politiques se réclamant de l'écologie. De tels partis existent également en France, mais l'existence d'un parti se réclamant de la tradition et s'opposant même à l'approche écologique de la nature, notamment en ce qu'elle condamne la chasse, est sans doute une singularité française, (même si l'audience de ce parti est modeste), car il est peu probable qu'il existe un équivalent dans d'autres pays.

Les associations de protection de la nature sont anciennes et actives (Ligue de protection des oiseaux, Société nationale de protection de la Nature, par exemple), mais souffrent du même mal que les autres associations, celui de l'émiettement et des dissensions, que nous en avons déjà évoqué. S'agissant du parti écologiste, mais le rapport à la nature qu'il exprime pour autant que le militantisme écologique soit le reflet d'un rapport à la nature, n'est pas un rapport charnel, mais purement intellectuel et idéologique. Il est plutôt une simple forme du gauchisme et, à ce titre, n'a jamais pu atteindre un vaste électorat, à la différence de ce qui se passe de l'autre côté du Rhin.

b) L'alimentation

Les habitudes de consommation comptent sans doute parmi les choses qui ont le plus évolué. Cette évolution - et c'est ce qui les caractérise - a été à double détente : une première évolution lourde qui a suivi l'élévation du niveau de vie au XIX^{ème} et dans les trois premiers quarts du XX^{ème} siècle, et une seconde évolution, tout aussi forte mais beaucoup plus concentrée dans le temps, depuis 1980.

La distance croissante entre les consommateurs et les lieux de production, le matraquage publicitaire, le développement des supermarchés, la diversification de l'offre, ont distendu les liens entre le

consommateur et le produit et donné un jeu maximal aux effets de prix mais aussi aux effets de mode au détriment des effets de tradition. Conjugués à l'ouverture des frontières et à la politique officielle de rejet de toute préférence nationale, ils aboutissent à un éclatement de l'identité consommationnelle, si on peut employer ce néologisme.

L'alimentation, avec ses annexes, est l'exemple typique d'un terrain perdu par la culture populaire française et aussitôt conquis par l'offre étrangère. Les villes de France ont été envahies, à partir du début des années 80, par des restaurants étrangers : "sushis", « pizzérias », (généralement gérées par des maghrébins et non par des Italiens), restaurants chinois nombreux mais si peu fréquentés qu'on se demande s'ils ne sont pas surtout des machines à blanchir de l'argent sale, et « fast-foods »⁹⁶ d'inspiration américaine, fréquentés surtout par les jeunes issus de l'immigration. La consommation de vin de table, Préfontaine, Kiravi ou Gévéor, a considérablement régressé à partir de la césure, sous l'effet de la montée en puissance d'un nouveau modèle culturel dominant, d'origine anglo-saxonne. Celui-ci a « ringardisé » le vin rouge, qui renvoie à l'image du clochard, du pauvre, de l'ignorant, etc.. Cette ivresse a été remplacée par celle que procurent la bière (modèle des « skin-heads et des « hooligans »), ou le whisky (modèle du cinéma hollywoodien, et notamment des films policiers et des westerns) et par les drogues (modèle des rockers des années 1960-70). Comme d'autres productions françaises, elle a tendu à se réfugier dans le haut et le moyen-haut de gamme. Le seul domaine où la consommation de vin ou du moins d'alcools français : pastis ou bière, reste un rite d'inclusion fort, voire incontournable, ce sont les campagnes électorales, où ne pas savoir "lever le coude" au café du commerce reste, pour un candidat, un handicap.

Même le café n'a plus la même part que jusque dans les années 1980 dans le petit-déjeuner. Il est passé de 80 % à 43 % et voit sa prééminence menacée par le lait, le thé restant minoritaire. Les céréales, selon le modèle anglo-saxon, se généralisent et, en 2010, 84 % des enfants en consomment. Enfin, les années 1980 ont vu s'effacer la gaULOISE bleue et le tabac brun en général, au profit de la cigarette de tabac

blond avec filtre.

Néanmoins, Dans la désertification, la stérilisation des centres-bourgs par la prolifération des grandes surfaces en périphérie, quand il subsiste un seul commerce au village, c'est généralement la boulangerie, héritage de la part qui fut longtemps celle du pain dans l'alimentation. Chez certains, l'habitude survit d'acheter son pain chez l'artisan qui le fabrique, plutôt que le pain industriel du supermarché ; peut-être désir, aussi, de contribuer à garder un minimum de vie commerciale traditionnelle. Bien mieux, bien que la plupart des peuples aient produit du pain depuis des siècles, le pain français est reconnu mondialement et des boulangeries françaises s'ouvrent sur tous les continents

Par ailleurs, en dépit de l'évolution des habitudes de consommation quotidienne et de l'invasion de l'alimentation industrielle produite par des grandes entreprises étrangères (General Food, Unilever, Nestlé, etc.¹²⁰), la gastronomie reste l'un des éléments de l'identité française qui résistent. L'alimentation est, à cet égard, une illustration typique de la tendance de la civilisation matérielle française à se réfugier dans le « haut de gamme » et de son incapacité à concevoir des produits bas de gamme adaptés à la vie moderne, c'est-à-dire à la consommation de masse.

Assez significative de cette place conservée par la cuisine, est sa présence dans les films français, sans même parler de ceux ("*Le grand restaurant*", "*L'aïe ou la cuisse*", "*La cuisine au beurre*", "*La grande bouffe*"...) dont c'est le thème. Le cinéma américain affectionne les scènes de prétoire, le français les scènes de table.

A la restauration, on peut ajouter par association d'idée, l'hôtellerie. Soit talent propre (encore que, nous l'avons dit, les récits des voyageurs étrangers des siècles passés relatifs aux auberges françaises ne soient guère flatteurs pour l'amour-propre national), soit conditions locales

¹²⁰ Seules Danone et Pernod-Ricard sont françaises.

favorables au tourisme, c'est un des rares secteurs où le tissu économique français a pu donner le jour à un groupe de stature internationale (Accor). Même si ce talent peut paraître moins flatteur que la réussite industrielle et révéler une aptitude nationale quelque peu ancillaire, il nous faut assumer cette particularité, d'autant qu'elle trouve, dans l'actuelle civilisation hédoniste et individualiste (et en outre marquée par la bougeotte généralisée des voyages d'affaires et du tourisme), un marché inépuisable. A un niveau plus artisanal, cette aptitude se manifeste dans la prolifération des chambres d'hôtes, qui sont devenues une véritable ressource de substitution des campagnes.

2.2.2 / 2.3 L'évolution du droit

La conception française du droit

Aujourd'hui, dans la mesure où, sous l'effet de l'aliénation générée par le modèle dominant, nous avons tendance à voir le monde non plus à travers nos références nationales, mais à travers celles de ce *modèle dominant*, la *summa divisio* tend à ne plus être entre droit romain et droit germanique, mais entre droit romano-germanique et *common law*.

L'influence de la conception anglo-saxonne se fait sentir dans le droit privé des contrats en raison du poids économique du monde anglo-saxon dans sa globalité, mais également de la formation anglo-saxonne reçue par de nombreux juristes d'entreprise. Lorsqu'il va s'agir de rédiger un contrat entre entreprises, ils vont tout naturellement recourir à ce modèle, dont les clauses semblent conçues pour assurer le gagne-pain des avocats et des *lawyers*. Un exemple parlant de cette évolution est fourni par l'Union européenne. Dans les quinze premières années de la Communauté économique européenne, à l'époque de l'"Europe des Six", la conception française a eu un poids certain, à l'instar de la langue française, et des fonctionnaires français au sein du secrétariat du Conseil. En outre, il n'y avait pas, émanant des autres membres, de conception du droit vraiment différente. Avec l'entrée du Royaume-Uni, dans la Communauté européenne en 1972, avec la tendance mondiale à une influence croissante de la conception anglo-saxonne du droit, puis avec la multiplication des autres Etats membres, venant d'horizons hétérogènes, cette conception, comme l'usage de la

langue anglaise, se répandit comme un plus grand commun dénominateur. Il en résulte des règles de droit écrites de façon générales et qui sont ensuite précisées par la jurisprudence (celle des juridictions nationales et celle de la Cour de justice de l'Union européenne).

Dans le droit international public également, cette influence se développe rapidement, portée par l'omniprésence de la diplomatie américaine et portant sa marque. Ainsi, par exemple, jadis on n'entrait de vive forces sur le territoire d'un Etat que sur la base, soit d'un traité d'alliance ou d'un accord de défense conclu avec lui, pour le défendre, soit, au contraire, d'une déclaration de guerre. L'état de guerre était notifié à l'ensemble des puissances par circulaire diplomatique, de manière à ce qu'elles sachent quelles seraient les règles de conduite des belligérants, notamment à l'égard des navires neutres. La fin de la guerre était marquée soit par un traité de paix, soit, à tout le moins, par une convention d'armistice ou par une capitulation signée par les deux parties. « *Nous avons changé tout cela* » pourraient dire aujourd'hui les Etats-Unis, comme Sganarelle¹²¹, et, avec eux, la plupart des puissances, qui suivent leur exemple : il n'y a plus que des situations *de facto*, sans aucune sécurité juridique pour quiconque, le droit anglo-saxon est symboliste au sens de l'Art poétique de Verlaine : « *Plus vague et plus soluble dans l'air* ». Dans des domaines moins dramatiques, c'est aussi la prolifération de semi-engagements, des quasi-accords qu'on appelle des *memorandum of understanding*¹²² (MOU, prononcé, dans les couloirs du Quai d'Orsay, comme pour le chat, et, d'ailleurs leur rédaction est souvent pour les chats.

2.2.2 / 2.4 Le rapport à l'argent

Le goût pour l'effort et pour l'austérité est battu en brèche par l'hédonisme moderne, la publicité et la valorisation de la richesse et de la réussite, qui est essentiellement la réussite matérielle. Néanmoins cet étalage du goût pour l'argent et pour la réussite maté-

¹²¹ Le médecin malgré lui, II, 4.

¹²² La commission de terminologie des Affaires étrangères recommande : *Mémorandum d'entente*.

rielle se heurte encore à de vieux réflexes de réticence. Périodiquement, telle publicité, telle déclaration publique, telle attitude, dépassant en quelque sorte le seuil de tolérance du corps social en la matière (même si ce seuil a tendance à s'abaisser progressivement) déclenche des prises de positions agacées, en public comme en privé ; on se souvient du slogan de la BNP en 1973 : « Votre argent m'intéresse », ou, plus récemment, de la déclaration du publicitaire Séguéla sur la Rollex à 50 ans¹²³, ou encore de l'agacement d'une partie de l'opinion publique à l'égard de ce que l'on appelle, en ce début du XXI^{ème} siècle, le côté bling-bling de certaines vedettes de la classe politico-médiatique.

2.2.2 / 3 Ce qui s'est maintenu

La Révolution de 1789 et tous les séides de celle-ci jusqu'à nos jours ont dépensé une énergie considérable à couper la société française de son passé et de ses traditions, parce que ces traditions étaient empreintes à la fois de christianisme et de localisme, deux caractéristiques que ces séides abhorraient. Il suffit d'observer la vie des peuples voisins, italiens, espagnols, allemands, scandinaves, etc., pour réaliser à quel point la société française a abordé les bouleversements du milieu du XX^{ème} siècle en étant déjà, plus qu'aucune autre, coupée de ses traditions. Bien entendu, les bouleversements en question n'ont fait qu'accroître encore cette coupure. Néanmoins, certaines constantes émergent, qui s'avèrent plus coriaces que d'autres même si les caractéristiques qui disparaissent et celles qui se maintiennent ne sont pas forcément celles que l'on pourrait souhaiter dans l'intérêt même de la collectivité.

2.2.2 / 3.1 La place de l'Etat

a) L'évolution de la place institutionnelle de l'Etat.

Si le rôle structurant de l'Etat est une caractéristique de l'Histoire de France, sa place institutionnelle connaît un reflux parallèle à

¹²³ Affirmation à l'emporte-pièce faite en 2009, que l'intéressé a déclaré par la suite regretter et selon laquelle toute personne qui n'avait pas une montre Rolex à 50 ans avait raté sa vie.

celui de son rôle économique. Des lois successives de décentralisation ont, à partir de 1982, transféré des compétences importantes aux collectivités locales. Elles les financent au moyen de dotations qui leur sont versées par l'Etat, et comme leur motivation à serrer leurs budgets est moins fermes que celle de l'Etat à restreindre ses dépenses, ces dotations représentent un des postes majeurs du budget de l'Etat et une cause structurelle de son déficit, les autres étant les transferts au profit de l'Union européenne. Chaque année, l'Etat doit verser aux collectivités locales et à l'Union européenne un montant qui représente près de 40 % de son budget. Comme il doit en consacrer par ailleurs 15 % au remboursement de sa dette, on comprend qu'il ne lui reste plus de ressources suffisantes pour mener une politique cohérente, notamment dans le domaine économique, et que le déficit de l'Etat est engagé dans un cercle vicieux sans issue. Sous la pression de l'actualité et de la volonté d'assurer leur réélection, les dirigeants continuent à utiliser l'argent du contribuable à soutenir certaines entreprises, soit de façon chronique, comme la SNCF, soit de façon ponctuelle en cas de crise, comme les banques en 2008.

b) Le rôle économique et social

Le XX^{ème} siècle aura vu se succéder à court terme la progression de l'interventionnisme économique de l'Etat de 1914 aux années 1950, puis un palier durant les années soixante et soixante-dix, puis une recrudescence apparente en 1982 (nationalisation de grandes entreprises), puis, du fait de la pression de la persistance des déficits et de la conversion des socialistes aux impératifs européens, la revente, les unes après les autres, des participations dans les entreprises. Ensuite, le déficit persistant, on commença la vente des "joyaux de la couronne", c'est-à-dire des immeubles de prestige détenus par l'Etat dans le centre de Paris, avec pour corollaire l'exil d'administrations vers les faubourgs et les banlieues populaires.

Parallèlement, l'interventionnisme était de plus en plus critiqué, sous l'influence du libéralisme économique. Cette doctrine, même si certains de ses pères furent français, comme Quesnay, Turgot, J.B. Say ou Bastiat, est aujourd'hui essentiellement anglo-saxonne et la

pression qu'elle exerce est l'une des manifestations de la pression du modèle dominant. Dans ce domaine, celui-ci a deux porte-paroles : la pensée anglo-saxonne et les institutions européennes, la première depuis le XVIII^{ème} siècle, conformément aux intérêts d'une thalassocratie, les secondes par allégeance à la première et à la finance internationale et par esprit de dogme. Le libre-échange et l'absence de toute préférence européenne, de toute protection de la production de biens et services des Etats-membres sont la colonne vertébrale de leur idéologie en matière économique. Celle-ci domine d'autant plus que les dernières années du XX^{ème} siècle et le début du XXI^{ème} marquent un tournant historique dans le dessaisissement des Etats membres de leurs compétences en matière monétaire et économique, au profit des institutions de l'Union européenne, dessaisissement entièrement réalisé au service de la déréglementation et du libre-échangisme (création de l'Euro et de la Banque centrale européenne, traités européens à répétition, etc.).

Au fond des consciences, il reste encore, comme un trait de la pensée française, différente à cet égard de la pensée anglo-saxonne, l'idée que le politique prime sur l'économie, et l'importance donnée à la notion de légitimité. D'une part, les choix du peuple, au travers des élections, ont plus de légitimité que les choix des acteurs économiques ; d'autre part, tout ne relève pas et ne doit pas relever de la sphère marchande.

L'interventionnisme social de l'Etat français, quant à lui, reste fixé, depuis la césure, à son zénith. Avec la baisse des budgets de la défense et la paupérisation de l'enseignement public, le secteur social se profile comme l'ultime bastion de l'étatisme, celui qu'aucune critique ne semble devoir déboulonner aux yeux des Français et, dans le grand débat sur l'identité nationale, il a même été proclamé comme un élément de cette identité, bien que le poids des transferts sociaux contribue aux déficits publics et à la ruine du pays.

c) Les Français et l'Etat au XX^{ème} siècle

En dépit de la pression anti-étatique du modèle domi-

nant, de leurs propres récriminations contre l'Etat, ne serait-ce que du fait du poids de sa fiscalité, et de la diminution de ses compétences et de ses moyens, les Français continuent à en appeler à lui dans de nombreux cas. Ils ont plus que jamais tendance à considérer que l'existence de l'Etat et de ses structures, de ses moyens, de ses règles, dispense les individus et la « société civile » de tout effort en matière de sécurité nationale, et d'ordre public, ou, si l'on préfère, ils sont la forme et la forme quasi-unique que prend l'effort des Français et de la société française pour sa sécurité et son indépendance. Tout est fait, d'ailleurs, pour les dissuader de prendre en main eux-mêmes la défense de l'ordre, à commencer par l'interprétation extrêmement restrictive donnée par les juridictions pénales de la notion de légitime défense et par la législation hostile à la détention d'armes par les particuliers.

D'autre part, l'attrait qu'exerçaient les charges vénales, les offices royaux sous l'Ancien-régime s'est simplement mué en un attrait, qui ne se dément pas, pour la fonction publique. Les ressorts de l'attraction ont changé : c'était jadis la recherche d'un placement plus ou moins spéculatif, c'est aujourd'hui la sécurité de l'emploi, puisque, selon les sondages, 75 % environ des jeunes d'une classe d'âge aspirent à devenir fonctionnaires. Pour les plus diplômés et les plus ambitieux, s'y ajoute l'espoir d'exercer une parcelle de pouvoir, même si le pouvoir d'influer sur les destinées du pays s'est largement déplacé à Washington, à Wall Street, à Londres et, bien sûr, à Bruxelles.

Enfin, en dépit d'une ambivalence certaine, les Français gardent un reste de fascination pour l'État, sa *majestas* et sa *potestas*, ses fastes et ses frasques. La constitution de la V^{ème} République qui fait du Président de la République un roi temporaire et électif correspond à une attente d'une majorité de Français. En outre, au-delà de la notion d'Etat et de la personnalisation du pouvoir, le service public et l'intérêt général restent pour les Français des valeurs fortes, que l'on peut aussi bien mettre au rang des "grands principes" que nous mentionnerons ci-après.

d) Identité nationale et identités locales

L'identité nationale coexiste avec des identités locales, de même que l'attachement au pays coexiste avec l'attachement à une « petite patrie », qui est la province, le terroir, voire le village. Cette identité locale n'est pas vouée à être en opposition. L'Ancien-régime avait créé une administration centralisée. La révolution de 1789 et les régimes qui lui ont succédé au XIX^{ème} siècle l'ont renforcé et ils y ont ajouté une volonté consciente d'effacer les identités locales. La diffusion des idées "révolutionnaires" et leur rayonnement sur une partie de la population, étaient tels que cette politique ne suscita pas les révoltes que l'on aurait pu imaginer, peut-être aussi parce qu'elle fut menée avec une fermeté non exempte d'habileté, notamment au travers de la scolarisation. Les populations de la plupart des provinces ne cessèrent jamais de maintenir des éléments d'identité locales, même après la césure, et se remirent parfois à les affirmer de façon plus vigoureuse, voire violente : Front de libération de la Bretagne (FLB), Front de libération nationale Corse (FLNC), mais ces mouvements violents se sont apaisés à la fin du siècle, moins, sans doute, en raison de la vigueur du modèle national que de celle du *modèle dominant*, anesthésiant ces velléités, peut-être aussi sous l'effet de l'urbanisation, des croisements génétiques et des changements de résidence de plus en plus imposés par les contraintes professionnelles, qui font que le nombre des Français qui sont d'une province, d'un terroir bien déterminés, tend à diminuer. Au début du XXI^{ème} siècle, la tendance à la coexistence pacifique entre identité nationale et identité locale l'emporte sur la tendance à l'affrontement. Bien plus, on peut estimer que, pour un individu, être français, c'est d'abord être de telle province, de tel terroir, et que cet enracinement local qui, même atténué aujourd'hui (cf. infra, 3.2.5 / 4), est ce qui différencie le « Français de souche » du naturalisé.

La diversité est une richesse lorsqu'elle est contenue dans des limites où les fondements de la société ne sont pas mis en cause. C'est le cas de la diversité des provinces qui constituent le pays et qui apportent des nuances de comportement, de production culturelle qui sont une richesse et un attrait pour la France. Il n'en est évidemment pas de même de l'immigration massive de populations étrangères à la culture européenne et au christianisme, qui, de ce fait, sont une source de faiblesse et

minent la cohésion du groupe.

2.2.2 / 3.2 Les grands principes.

Il y a un point qui peut faire douter de la persistance de la « légèreté » française, entendue comme inconstance, c'est la persévérance dans l'attachement à ces principes. Richelieu, brochant sur le thème, déjà très ancien à son époque, de l'inconstance française, écrit dans son Testament politique : « *Si notre inconstance naturelle nous jette souvent en des précipices effroyables, notre légèreté même ne nous permet pas d'y rester et elle nous en tire avec une telle promptitude que nos ennemis, ne pouvant prendre une juste mesure de variations si fréquentes, n'ont pas le loisir de les mettre à profit* ». Or, il semble bien que le consensus, autour de ces principes (on peut y ajouter l'assistanat), ait enfin donné aux Français la constance qu'on leur refusait jusqu'alors.

L'égalité

L'égalité a connu une poussée ininterrompue depuis la césure. Toute notion de hiérarchie entre les races est sanctionnée pénalement (loi "Pleven du 1^{er} juillet 1972) ainsi d'ailleurs que la notion même de race. Dans le domaine socio-économique, la politique fiscale a eu pour effet de faire de la France l'un des pays d'Europe occidentale où l'éventail des revenus est le moins ouvert et, dans l'ensemble, les grandes fortunes françaises arrivent loin derrière celles de très nombreux pays des cinq continents. Dans le domaine des apparences ou des rapports entre les individus également, on constate un nivellement vestimentaire et des rapports humains de moins en moins formalistes, marqués par la diffusion croissante du tutoiement, par exemple. A certains égards, la question de la place des femmes dans la société est une manifestation du goût pour l'égalité. Celui-ci est une constante et tend à se développer dans certains domaines. La laïcité en est, à bien des égards, une manifestation, considérée comme le refus d'accorder à une religion, en dépit de son rôle dans la formation du pays et de l'identité de celui-ci, une quelconque prééminence.

La démocratie

Comme tous les pays et toutes les époques, la France vit sous

un régime oligarchique, dont la démocratie représentative est l'apparence. Cette apparence, les Français y sont attachés dans leur très grande majorité, bien que la hausse régulière du taux d'abstention laisse à penser qu'une partie croissante d'entre eux ne sont pas dupes.

La laïcité

La laïcité a atteint juridiquement sa plénitude avec les lois de séparation de 1901-1905 et, de ce point de vue, la France a une longueur d'avance sur les autres pays occidentaux, qui soit ont conservé la référence officielle à Dieu, comme les Etats-Unis (« in God we trust », prestation de serment sur la Bible, etc.), soit accordent une place particulière à une religion, qui est une quasi-religion officielle, dans la société, comme la Grèce avec l'orthodoxie, ou aux religions en général, comme l'Allemagne. La notion même de laïcité n'existe pas dans de nombreuses langues. La place croissante des musulmans dans la population habitant la France oblige les gouvernement à prôner une stricte neutralité religieuse dans la vie publique (d'où la nécessité de légiférer sur le port du voile islamique en public) Mais ils ne parviennent pas à échapper aux contradictions, puisque, dans le même temps, ils sortent de cette neutralité pour favoriser l'établissement de l'islam par le financement public de la construction de mosquées. Le geste du général de Gaulle, célébrant l'entrée de ses troupes dans Paris, le 26 août 1944, par un Te Deum à Notre-Dame de Paris, serait impensable aujourd'hui.

2.2.2 / 3.3 L'ambition universaliste

La France continue à se percevoir comme la terre classique des droits de l'homme et de la démocratie et les immigrants clandestins, notamment ceux qui utilisent le biais de la demande d'asile, ne se font pas faute de lui rappeler cette prétention en se réclamant de la France-patrie-des-droits-de-l'homme. De fait, la France est le pays, ou l'un des pays d'Europe qui reçoivent le plus de demandes d'asile (il est vrai que c'est un hommage rendu plus à la "générosité" de son système social qu'à son rôle de phare de la liberté).

Bien entendu, il ne faut pas confondre la pensée universaliste

avec le mondialisme contemporain. La pensée universaliste considère qu'il existe un corpus de principes qui s'appliquent à tous les hommes, parce qu'ils sont hommes, sans préjuger de leurs différences, et à tous les peuples, sans préjuger de leurs identités. Le mondialisme, dont le ressort est avant tout marchand, n'est certes pas hostile à ces principes universels, qui peuvent contribuer à lui faire atteindre ses buts, mais il suppose l'uniformisation, l'effacement des différences.

Depuis la création de la Société des nations (SDN) en 1920 et, surtout, de l'Organisation des nations unies qui lui a succédé en 1944, la tendance à l'universalisme a pris la forme d'une marche vers l'ingérence. Nous avons dit que l'une des conséquences de l'importance donnée dans la pensée française à la souveraineté est que la diplomatie "reconnaît" des Etats et non des Gouvernements, tandis que le choix de ceux-ci par les pays relève précisément de la souveraineté de ceux-ci. A partir du moment où les Etats, constituant la communauté internationale, se fixent pour objectif supérieur la défense de principes moraux ou idéologiques tels que la démocratie, le respect des droits de l'homme à l'échelle du monde, ils ont nécessairement tendance à conduire à l'ingérence et à entrer en contradiction avec le principe diplomatique de respect de la souveraineté des Etats. Cette promotion des droits de l'homme étant devenue, à l'époque moderne, une autre tradition de la France, celle-ci se trouve confrontée à un choix entre ces deux traditions. La plus grande pente, depuis les années 1980, est en faveur de l'ingérence ; on a même inventé l'expression, qui eut paru une hérésie absolue il y a cinquante ans, de "*droit* (voire de *devoir*, pour les plus fanatiques) *d'ingérence*".

Longtemps la place du pays dans le concert des Nations a été un trait de l'identité de la France, au moins parmi la fraction instruite de la population. Les Français percevaient, vivaient leur pays comme un acteur majeur sur la scène internationale. Il reste quelque chose de ce rang, naguères important, comme de cette ambition universaliste, dans la manière dont la presse et certains hommes politiques se croient obligés de commenter les événements affectant les pays étrangers et où les intérêts français ne sont pas en jeu, une sorte de bavardage

d'État-pipelette : « la France se félicite », « la France regrette », « France condamne fermement ». C'est aussi l'expression institutionnelle de cette jactance si intimement lié à l'identité française.

Au-delà de ces velléités politiques plus ou moins réussies, la dimension planétaire de la France subsiste, plus modestement que jadis et sous d'autres formes : l'organisation de la francophonie, l'action culturelle extérieure, la coopération technique et scientifique, aussi bien avec des pays en développement qu'avec des pays développés. Aujourd'hui encore, de nombreux Français (indépendamment des immigrés, bien entendu) sont nés outre-mer. Par ailleurs, la France possède des territoires sur cinq continents -Europe, Amérique, Afrique (Océan indien) Océanie et Antarctique-. Même si l'on ne peut plus parler de l'universalité de la langue française, comme à l'époque de Rivarol, ces prolongements donnent aux Français, consciemment ou inconsciemment, une ouverture sur le monde. Cette ouverture sur le monde se manifeste encore par une participation active à un très grand nombre d'organisations internationales, par l'entretien de l'un des plus vastes réseaux consulaires au monde (peut-être le deuxième, mais, malheureusement, les moyens de l'Etat ne sont pas à la hauteur de ce réseau et de ces ambitions) et par le statut de Paris comme l'une des premières villes hôtes de congrès dans le monde.

Cette action et cette représentation internationales fortes sont à la fois le reflet et un élément de la personnalité nationale, fascinée par l'étranger, et qui valorise cette dimension (le rang de sortie élevé du ministère des Affaires étrangères à l'ENA, le poids de l'international dans les entreprises). Pour autant qu'elles diffusent la pensée et la culture françaises, ce peut être un atout pour la survie de l'identité nationale, car la défense et l'illustration de celle-ci doit se jouer à la fois sur le territoire et à l'extérieur, dans le regard que portent les étrangers sur elle.

2.2.2 / 3.4 La place de la femme dans la société.

La situation des femmes dans la société française a suivi la même évolution que dans toutes les sociétés industrielles. Cette évolution a pris la forme d'une marche vers l'égalité avec les hommes, principa-

lement dans trois domaines, celui du travail, celui du droit civil et celui des droits politiques. Dans le domaine du travail, cette marche a commencé à la fin du XIX^{ème} siècle, par des "premières" : 1^{ère} femme admise dans la Légion d'honneur (1851), première femme bachelière (1861), 1^{ère} femme admise à l'université (1863), 1^{ère} femme docteur en médecine (1875), 1^{ère} femme avocat (1900), etc., puis s'est accélérée à la faveur de la Première guerre mondiale, où il a fallu remplacer les hommes mobilisés par des femmes dans des secteurs où elles étaient peu nombreuses. À partir des années 1970, les professions qui résistaient encore s'ouvrirent à elles : armée, gendarmerie, police, etc. Dans le domaine des droits politiques, les femmes se sont vu reconnaître le droit de vote et d'éligibilité politique en 1945 (plus tard que dans plusieurs pays occidentaux, du fait de la croyance, chez les "républicains", que les femmes étaient plus croyantes que les hommes et risquaient de favoriser un vote "clérical"). La première femme Premier ministre a été nommée en 1991. En droit civil, l'égalité totale a été acquise dans les années 1960.

Ce qui rendait la condition de la femme plus agréable en France et dans la plupart des autres pays occidentaux que dans d'autres sociétés, résultait pour partie du droit (droit civil, institutions politiques, etc.) mais aussi, pour une large partie, des mœurs. Le féminisme d'inspiration américaine est venu donner au mouvement en faveur de l'égalité effective des femmes des allures plus aigres, presque sectaires dans tous les domaines, tandis que l'ancienne galanterie s'efface, et comme, aujourd'hui, la tendance est d'inscrire ce que l'on souhaite dans le droit positif, l'égalité entre les hommes et les femmes tend à donner lieu à des textes de loi ou de décret, et non seulement pour l'égalité de droit, acquise depuis les années soixante, mais pour l'égalité effective. C'est ainsi que la notion de parité a fait son apparition dans la vie économique et politique. Elle postule que, les hommes et les femmes étant approximativement en nombre égal dans la population, ils doivent l'être également dans les groupes humains valorisants ou réputés tels : promotions d'élèves de grandes écoles, conseils d'administration de sociétés, mandats électifs, etc. Elle a débouché sur celle de quo-

tas, imposant que, lorsque des candidatures à des mandats électifs politiques ou locaux sont présentées par des partis politiques ou ont la forme de listes, elles comportent, un nombre égal d'homme et de femmes.

L'attachement des Français à leur conception des rapports entre les hommes et les femmes est à l'origine de l'un des rôles de résistance de la société à l'expansion de la religion musulmane en France. Il nous vaut un exemple de ce que Ph. Murray appelait le conflit « *moderne contre moderne* »¹²⁴ : les tenants de l'immigrationnisme et ceux du féminisme, qui sont souvent les mêmes, se trouvent placés devant un choix difficile. Cette résistance se traduit, par exemple, par l'adoption, en 2011, d'une loi interdisant de paraître dans les lieux publics avec le visage masqué. Même si cette loi ne vise pas explicitement le voile des femmes musulmanes et qu'elle peut aussi répondre à des préoccupations d'ordre public, le débat qui a présidé à son adoption a bien montré que le but principal était d'interdire le port des voiles dont usent certaines femmes musulmanes.

Enfin, le cliché mondial : « l'amour, toujours » subsiste plus que jamais. La France est si petite, vue d'Extrême-Orient, par exemple, que seuls sont visibles, à cette distance, les clichés les plus énormes : les cuisses de grenouille, la baguette de pain, la tour Eiffel et « l'amour toujours ». On sent venir le jour où, même cela ne sera plus visible.

2.2.2 / 3.5 La tradition manufacturière

L'industrie française s'est réduite à sa plus simple expression et vit sur une lancée, due largement à des choix de l'État, et qu'elle entretient, du moins dans certains domaines : aérospatiale, nucléaire, TGV. Pour la sidérurgie, naguères l'industrie par excellence, la France est dépassée même par l'Italie, sans parler de la Chine, qui, avec 600 millions de tonnes, produit 40 fois plus d'acier qu'elle.

La France exporte soit des productions qui découlent de grands

¹²⁴ Ph. Murray, *Moderne contre moderne*, Les Belles lettres – 2005.

programmes publics, souvent lancés dans les années 1960 : des avions, des centrales nucléaires, etc., soit des produits de base comme le pain, le vin et l'eau (minérale), soit enfin des produits de luxe. L'expérience montre que cela ne suffit pas à équilibrer la balance commerciale.

2.2.2 / 3.6 Une expatriation qui se développe, mais sans profit pour le pays.

A l'époque des grands impérialismes européens, les Français n'ont pas su, comme les Espagnols, les Portugais ou les Britanniques, créer des communautés puissantes outre-mer. Aujourd'hui, il y a bien officiellement 2 millions de Français à l'étranger, mais plus de la moitié sont des « doubles nationaux », c'est-à-dire des ressortissants du pays où ils vivent qui, par quelque faille de la législation se retrouvent (parfois sans le savoir) de nationalité française et répertoriés comme tels par les statistiques françaises. Une forte proportion des « Français de l'étrangers » ainsi répertoriés ne parlent pas français.

L'expatriation vers les territoires d'outre-mer (fonctionnaires, militaires, planteurs; commerçants, employés des exploitations agricoles ou minières, forestiers, religieux, etc.), qui s'est prolongées jusque dans les années 1980 avec les coopérants et les cadres d'entreprises (les expat'), et qui était un élément de l'influence française en Afrique, régresse sous l'effet des coupes dans le budget de la coopération, de la communautarisation ou européenisation de l'aide au développement et de la réorientation des entreprises vers des marchés jugés plus porteurs. En revanche, l'enseignement toujours plus répandu de l'anglais en France et la paupérisation du pays au profit des pôles financiers anglo-saxons ou asiatiques, sont à l'origine d'un phénomène nouveau d'exode de jeunes diplômés. Il semble que des dizaines de milliers de jeunes Français n'aient d'autre ambition, avec la bénédiction de leurs parents, que de se faire informaticiens ou employés de banque à Londres ou à New-York (sous l'appellation, flatteuse, paraît-il, de "traders"). Mais, alors que la concentration des coopérants dans des pays d'Afrique, que peu d'autres pays lui disputaient, assurait à la France une réelle influence dans ces pays, l'expatriation de Français vers Singapour, Londres, New-York ou Dubaï, n'a aucun effet de concentration.

Ils y sont noyés dans la masse et dépourvus de toute influence et appauvrissent le pays en matière grise sans profit pour lui, pendant que les exilés fiscaux l'appauvrissent en capitaux de manière tout aussi stérile. L'accroissement des charges sociales et des impôts a provoqué plus d'exil de richesses intellectuelles et matérielles depuis la fin du XX^{ème} siècle que n'en avait causé, en son temps, la révocation de l'Edit de Nantes, si souvent reprochée à Louis XIV pour la même raison.

Parallèlement, il y a, encore plus dissous dans le milieu, ceux qui poursuivent leur destin ou leur rêve individuel et qui font que, dans les coins les plus reculés du monde, on trouve, toujours minoritaire, toujours isol, médecin, le « Français de service », tenancier de bar, loueur de matériel de plongée ou retraité, toujours minoritaire, toujours isolé.

L'armée joue de moins en moins un rôle de vecteur de présence française hors des frontières. Ce fut le cas à partir de 1944 et jusque dans les années 1990 avec les forces d'occupation en Allemagne, (réduites à presque rien depuis les années 2008-2010), c'est encore le cas dans quelques territoires anciennement sous administration française, où subsistent quelques bases (Centrafrique, Djibouti). En revanche les participations aux interventions américaines en Irak (1991), en ex-Yougoslavie (1999), ou en Afghanistan (depuis 2001) n'apportent aucun bénéfice en termes de rayonnement à la France, puisque les forces françaises n'y jouent qu'un rôle peu reluisant de supplétifs ¹²⁵. La dernière intervention militaire extérieure à avoir traduit une volonté politique autonome fut peut-être celle lancée en 1978 sur Kolwezi, au Congo-Kinshasa, pour protéger des Européens attaqués par des rebelles.

2 500 kilomètres de côte en métropole, le troisième domaine maritime au monde grâce à l'outre-mer : la France ne manque pas d'atouts en la matière. On note un intérêt accru pour les choses de la mer, mais qui reste ciblé sur certains aspects, ceux liés au tourisme,

¹²⁵ Il est vrai qu'elles offrent à l'armée française une occasion de s'entraîner dans des conditions réelles et de garder un minimum de capacité opérationnelle.

par exemple, à la recherche biologique, grâce à l'IFREMER, ou à l'archéologie sous-marine, où la France dispose d'une place éminente, mais dont l'intérêt économique est limité.

En revanche, dans les domaines les plus productifs, les résultats restent faibles : la pêche est limitée par les quotas européens dans les eaux européennes et les entreprises françaises sont incapables d'exploiter les ressources halieutiques du vaste domaine maritime français outre-mer (notamment de l'Océan indien). Dans le transport maritime : les ports et flottes de commerce restent globalement très en arrière de ce qu'ils pourraient être au regard des façades maritimes et du poids économique de la France. A côté de réussites -toujours précaires - comme CMA-CGM, la SNCM et Sealink sont chroniquement sinistrées.

2.2.2 / 3.8 Le sens de l'épargne

Dans les classements des Etats occidentaux, les Français restent parmi les premiers épargnants. Encore au début du XXI^{ème} siècle, la propension à l'épargne des Français, mesurée en part non consommée du revenu disponible brut, reste parmi les plus élevées des pays industrialisés (15,5 %), derrière l'Allemagne et le Japon, mais devant les pays anglo-saxon et même, depuis quelques années, devant l'Italie. En revanche, le bas de laine des Français, mesuré en ratio encours de placements financiers / revenu disponible brut, avec 264 %, est comparable à celui des Allemands (260 %), mais inférieur à celui des Italiens et surtout à celui des Japonais (455 %)¹²⁶.

2.2.2 / 3.9 Certains traits de mentalité et de personnalité perdurent

2.2.2 / 3.9.1 Un peuple toujours individualiste

Le refus des disciplines collectives, qui a toujours été une tendance des Gaulois puis des Français, n'a évidemment fait que s'accroître avec la période de permissivité et d'hédonisme qui s'est ouverte après la deuxième guerre mondiale, après la césure. Le peuple français continue à exprimer, dans le contexte contemporain, c'est-à-dire

¹²⁶ Source : Tableau de bord de la Banque de France, 1^{er} trimestre 2012.

d'une manière qui peut être différente de ce qu'elle était il y a un siècle, car les outils techniques dictent les comportements, toujours fondamentalement les mêmes composantes : l'indiscipline, l'absence de consensus et l'absence de contrôle sociaux.

a) L'indiscipline

Il est instructif d'observer le comportement des piétons à un passage protégé, en France, comparés à l'équivalent à Berlin, Londres ou Tokyo. A Tokyo, lorsque le feu passe au rouge, les piétons marquent un temps d'attente avant de se lancer, semblant attendre que l'un d'eux, plus téméraire, se lance. A Berlin ou à Londres, tout le monde attend calmement que le feu passe au rouge pour traverser. A Paris, le feu semble n'avoir de valeur que purement indicative et les automobiles doivent souvent disputer l'espace aux piétons, même quand le feu est au vert. Cet exemple est anecdotique (on pourrait citer d'autres exemples tirés de la circulation automobile ou du stationnement) mais il résume bien les différences d'attitude des peuples face à tout règlement destiné à faciliter la vie en commun. En fait, quand on revient d'un séjour dans les pays de consensus, le Québec ou la Suisse, par exemple, on est frappé par l'énergie que les Français mettent à se pourrir la vie les uns les autres, au lieu de se la faciliter.

b) L'absence de consensus.

Les conflits sociaux ont longtemps caractérisé la vie française. On y voyait une illustration du manque de consensus social et une différence avec le "modèle" allemand, bâti sur la co-gestion et le dialogue social. Les statistiques font apparaître que, du fait de la pérennisation de la crise économique qui la touche depuis 1974 et du recours croissant des entreprises à l'intérim, la France ne s'écarte plus considérablement de la moyenne européenne en ce qui concerne le nombre des conflits sociaux. Ce qui frappe, en revanche, c'est que ces derniers sont concentrés sur les secteurs protégés que sont les services publics, qui sont aussi, par hypothèse, ceux où les grèves gênent le plus le public, comme celui des transports en commun.

L'éventail politique français se caractérise par l'existence de deux

blocs composés chacun d'une famille dominante (Parti socialiste à gauche, UDF- RPR ou UMP au centre-droit), d'une famille challenger (parti communiste à l'extrême gauche, Front national pour la droite nationale) et d'une poussière de formations accessoires. Elle se caractérise aussi par une difficulté de toutes ces formations à s'entendre, du fait de ce que les commentateurs politiques ont appelé la "conjuración des egos".

c) L'absence de contrôle social.

L'exemple de la propreté.

L'indiscipline et l'absence de civisme se traduisent par la saleté et l'enlaidissement des paysages urbains et surtout périurbain. La mentalité française reste marquée par une très forte séparation entre sphère privée et sphère publique. Le même individu qui prendra une douche quotidienne et tiendra propre son logement, jettera sans sourcilier mégots, chewing-gums, mouchoirs en papier et autres déjections canines sur la voie publique, qui est perçue comme un espace totalement étranger, totalement étanche par rapport à l'espace privé. Il en résulte que les progrès constatés dans l'ordre de la propreté corporelle et domestique n'ont pas leur pendant dans l'ordre de la propreté des lieux publics, et les rues des villes de France forment un contraste étonnant avec leurs homologues des villes étrangères. Il faut nuancer : la frontière entre chez soi et l'extérieur diffère et, dans les villages et les petites villes, l'espace public est généralement propre parce que le sentiment de "chez soi" englobe cet espace ; en revanche, dans les très grandes villes, le "chez soi" tend à se limiter strictement au domicile et l'espace public est une zone de non-droit ou, du moins, de non-civisme et de non-respect. Ce sentiment d'une différence absolue de nature entre son territoire privé et le reste du monde se traduit aussi par la tendance à s'isoler chez soi, tendance dont la force est attestée par sa résistance au modèle dominant : les pavillons des banlieues américaines, sans clôtures entre la rue et le jardin privatif ne sont pas pour le Français. Chacun veut être bien protégé en son petit royaume. Cette négligence à l'égard des espaces publics se manifeste aussi sur les plages ou dans les forêts (les reliquats de pique-niques, les décharges sauvages). Il n'y a pas de contrôle social, c'est-à-dire que lorsque des individus adop-

tent un comportement incivique (souiller la voie publique, par exemple), ils ne sont pas, aussitôt pris à parti par les autres citoyens. Lorsqu'une soirée de "jeunes " importune le voisinage, celui-ci, plutôt que d'aller essayer, même un peu rudement, de raisonner les auteurs de ce tapage nocturne, préfère appeler la police.

Peut-être faut-il voir dans les manifestations de l'individualisme français une tentative de préserver sa liberté, voire sa spécificité dans un monde en voie d'uniformisation, mais la liberté et la spécificité dont il s'agirait dans cette interprétation ne seraient pas celles, collectives, du peuple français, mais celles de chaque individu, et rien ne garantit que la somme de ces individualismes français constituerait une liberté collective pour la France. De toute façon, la vie moderne semble resserrer son étau et tout ou presque conspire pour réduire l'individualisme. La technique moderne met de plus en plus d'outils à la disposition des hommes, mais qui dictent à ceux-ci la manière de s'en servir et qui laissent très peu de marge à l'affirmation de soi et à l'individualisme. Parmi ces outils modernes, il y a les moyens de communication, qui sont en même temps des outils de bourrage de crâne et de conditionnement, qui uniformisent les goûts, les habitudes de consommation et même les idées, d'une façon générale.

d) Corolaire de l'individualisme, le peuple français fait encore preuve **d'inventivité, d'ingéniosité, de sens de l'initiative et de débrouillardise.**

Ces caractéristiques n'ont sans doute pas disparu, mais, encore une fois, l'époque actuelle se prête moins à leur expression, on peut même dire que tout, dans le monde moderne, semble destiné à brider ces aptitudes.

La complexification des processus scientifiques et industriels fait de toute innovation le produit du travail collectif d'équipes de plus en plus nombreuses. L'ère des inventeurs et découvreurs solitaires, qui convenait si bien au tempérament français, est close. Même dans le domaine de la production industrielle, d'ailleurs réduite par les délocalisations, les process obéissent à des protocoles immuables pilo-

tés par ordinateur, où l'ingéniosité et la capacité d'initiative de l'exécutant n'ont plus guères de place. Ces process sont conçus, au contraire, pour fournir la même production quel que soit le pays où les hasards de la mondialisation ont implanté l'usine. Le goût de l'improvisation est frontalement contraire aux organisations sociales contemporaines, dominées par les procédures très formalistes, forgée par les Etats-Unis à leur image, reprise par les institutions de l'Union européenne. Il est également en opposition avec le langage binaire de l'informatique, qui détermine tant de choses aujourd'hui.

En revanche, si le Français n'est pas marin, depuis le dernier tiers du XX^{ème} siècle, il occupe une place prépondérante dans les courses de voiliers, mais dans le domaine nautique aussi, son individualisme se manifeste : alors que les anglo-saxons excellent dans les régates en monocoques en équipage, telles que la « Coupe de l'America », les Français ne sont pas absents de ce sport, ils y triomphent même, mais en prenant le contrepied des anglo-saxons, c'est-à-dire en investissant la course de point à point, en multicoque et en solitaire. La voile n'est pas le seul domaine où se manifeste ce goût pour l'exploit individuel.

2.2.2 / 3.9.2 La légèreté

a) **manque de sérieux et de persévérance**

L'époque contemporaine nous montre le peuple français constant dans l'inconstance et dans la légèreté : bavard, soumis aux modes, peu enclin à l'inflexibilité. Le climat général de l'époque, au-delà même des frontières nationales, plus favorable à la douceur, à l'humanité qu'à la dureté et au sacrifice, est d'ailleurs propice à l'épanouissement de ces faiblesses.

L'inconstance française connaît une expression spectaculaire au plus haut niveau : si l'instabilité gouvernementale semble avoir été jugulée grâce à la discipline de vote dans les assemblées parlementaire, cette évolution recouvre une instabilité plus discrète des portefeuilles ministériels par le biais de remaniements plus ou moins importants, mais surtout, on assiste à la succession rapide des lois, des réformes et des

dispositifs divers dans les domaines à problèmes (pour l'emploi, pour la sécurité routière, pour l'enseignement dans les banlieues, pour l'aide à la recherche, aux PME, à l'investissement locatif...), qui s'empilent confusément, au détriment de la continuité, de la clarté et surtout de la crédibilité, que ce soit vis-à-vis des citoyens ou des investisseurs étrangers. La Constitution elle-même n'échappe pas à cette maladie et la comparaison entre les réformes quasiment annuelles de celle-ci et de la stabilité de la Constitution de l'Allemagne ou des Etats-Unis est parlante.

b) Un peuple bavard

Même constance dans le bavardage et l'incapacité à garder un secret. Si l'art de la conversation a disparu en même temps que les derniers salons, au début des années 1960, le bavardage, lui, n'a fait que s'amplifier, "grâce" aux dernières générations de supports de communication : la télévision (et toute nouvelle création de chaîne de télé ou de station de radio veut dire addition de nouvelles émissions de plateau ou *"talk shows"* et d'une nouvelle couche de bavardage) puis l'internet, où le dernier stade de l'insignifiance, au sens propre du terme, semble atteint, puisqu'il n'y a plus d'intermédiaire (journaliste, animateur...), du fait des "blogs", des *"chats"* (prononcer "tchat") et des "forums de discussion", où n'importe qui peut dire n'importe quoi sur n'importe quel sujet dont il ignore tout. Dans leur désir d'exister, les ministres eux-mêmes s'expriment sur tout et n'importe quoi, au mépris du secret des délibérations et de la solidarité gouvernementales. Cette version moderne et planétaire du "café du commerce" convient bien au tempérament français. Le cinéma français est aussi un cinéma bavard, dans lequel le metteur en scène compte beaucoup moins sur son aptitude à faire passer des impressions par l'image que sur les dialogues.

c) Un peuple influençable

La xénophilie

La xénophilie demeure une des grandes caractéristiques du peuple français. Face à une immigration de masse comme celle à laquelle il est confronté depuis la césure, aussi bien que face à l'hé-

gémonie du modèle dominant, il est totalement désarmé et incapable de percevoir le danger mortel qu'il court. C'est un débat entre sa raison, son bon sens, son instinct de survie d'un côté et son affectivité et sa sensibilité aux modes, y compris intellectuelles, de l'autre, le peuple français est dominé par ces deux passions elles l'emportent inexorablement.

La sensibilité aux modes.

Cette sensibilité n'a fait que croître, non seulement depuis l'époque de César Birotteau, mais également et surtout depuis la césure, puisque la publicité est l'un des domaines dont le chiffre d'affaires a connu la plus forte croissance. Dans l'ordre des choses matérielles, du fait du matraquage publicitaires et de l'exaltation de la consommation. Les femmes sont des cibles particulièrement vulnérables et la mode détermine leur manière de s'habiller (les préoccupations vestimentaires ont acquis une place sans précédent, notamment dans l'esprit des adolescents) et leur apparence physique (culte de la minceur, du bronzage, traitement anti-âge, etc.) Quant aux choses de l'esprit, les techniques de la communication tendent à les traiter comme des marchandises : on ne pense pas une chose parce qu'elle est juste et bonne, mais parce que c'est ce qu'il faut penser. C'est ce que d'aucuns appellent le prêt-à-penser ou encore le politiquement correct. L'internet ne fait que refléter cet état de fait, et le succès des sites découle largement d'engouements mimétiques.

Qui dit mode dit modernité et qui dit sensibilité à la mode, dit sensibilité à la modernité, à la notion de modernité. Celle-ci est liée, d'une façon générale à l'évolution de l'Occident depuis la Renaissance et, de ce point de vue, il n'est pas sans signification que la France soit l'un des pays où la notion de Renaissance a le plus de sens et de prestige, comme nous l'avons dit plus haut. Les historiens ont coutume d'appeler "les Temps moderne " la période qui s'ouvre à l'issue du Moyen-âge, mais ce sont aussi les temps où se répand la notion de modernité, avec ce qu'elle implique de dédain pour ce qui a précédé, qui n'est pas moderne. C'est

l'époque où Vasari¹²⁷ baptise "gothique" (c'est-à-dire barbare) le style médiéval. Au XVII^{ème} siècle fit rage la querelle des Anciens et des Modernes" et, au XVIII^{ème} siècle, la modernité fut incarnée, évidemment, par le mouvement "des Lumières", sur la lancée duquel vécut toute la III^{ème} République. Enfin, une nouvelle impulsion lui fut donnée avec la "pensée soixante-huit". La valorisation de la modernité par la pensée dominante est légèrement contrebalancée, dans l'esprit français par le sens de la beauté, qui nourrit le goût pour le "patrimoine", mais toujours est-il que la dévotion à la modernité interdit tout retour en arrière : jamais l'entreprise allemande de reconstruction, lancée en 2007, du château de Berlin ou de l'opéra de Dresde, détruits en 1945, ne se verra, en France, malgré les efforts de l'association de reconstruction des Tuileries), pas plus que l'on ne verra les constructeurs automobiles français céder à la mode des voitures dites néo-rétro, comme Chrysler, FIAT, BMW (Cooper) ou Volkswagen, par peur de blasphémer contre la modernité.

Ces deux traits de caractères - la xénophilie et la sensibilité aux modes- se conjuguent bien souvent, car l'adulation d'un modèle étranger relève en partie de l'effet de mode. Si l'on y ajoute le penchant humanitaire et la tendance à prendre le parti du mauvais garçon contre le gendarme, l'ensemble forme un terrain favorable à la défense de l'immigré clandestin contre l'administration. Tout le problème est que ceux qui prennent ainsi cette défense au plan individuel ne veulent pas nécessairement et ne croient pas, pour autant, favoriser l'immigration clandestine en tant que phénomène.

d) Jusqu'à la césure, la légèreté artistique française pouvait être symbolisée par l'opérette ; aujourd'hui c'est le cinéma. Lors de l'occupation de la France par l'armée allemande, le ministre d'État à la propagande du Reich, le Dr Goebbels, avaient prévu que le rôle du cinéma français dans la nouvelle Europe serait cantonné aux comédies légères et insignifiantes. On sait que cette période fut, au contraire, l'âge d'or du cinéma français, mais, ce que l'occupant ennemi n'avait pas pu réaliser, les choix stratégiques des grandes compagnies de pro-

¹²⁷ Auteur de "Vie des plus excellents peintres", Rome, 1550.

duction, la disparition des producteurs indépendants (là encore, une manifestation de la concentration capitaliste) et le renchérissement des coûts de production, l'ont réussi, et le cinéma français ne produit quasiment plus que ces bonnes petites "comédies à la française" pas chères et qui ne tirent pas à conséquence. Les sujets plus ambitieux, à grand spectacle, faute de capitaux mais aussi de réalisateurs d'envergure, ne trouvent plus à s'exprimer que dans la bande dessinée, où les Français ont un certain succès, mais qui est un genre mineur.

d) La difficulté à dire non, la faiblesse humaine.

L'incapacité à être inflexible reste une faiblesse profondément ancrée dans la mentalité nationale. On en donnera ici quelques exemples actuels.

1. En politique et dans la gestion économique et budgétaire du pays, cette incapacité n'est qu'une expression de la démagogie, conséquence de la démocratie, qui tend à suivre la plus grande pente, celle où le gouvernement demande au peuple le moins d'effort à court terme. De là la difficulté du sursaut, sauf dans les grandes catastrophes, mais, depuis la deuxième guerre mondiale, il n'y a plus de grandes catastrophes, seulement un lent enfoncement. Depuis le début des années 1990, le principal indicateur, tant de cette incapacité à prendre des mesures impopulaires d'effort et de rigueur que de l'enfoncement inexorable qui en résulte, est constitué par la dette publique. En 1992, au moment même où l'endettement public entamait une croissance vertigineuse qui ne s'est plus arrêtée, les dirigeants politiques ont fait approuver par le peuple un traité (traité de Maëstricht¹²⁸) qui leur permettrait, espéraient-ils, de se décharger sur l'Union européenne et sur l'Allemagne de cette responsabilité, écrasante pour leurs épaules débiles, de gérer les finances de la France.

¹²⁸ Référendum du 20 septembre 1992.

2. La chair est faible et le pouvoir est érogène, tout le monde le sait. La vie sentimentale des hommes de pouvoir, en France comme dans de nombreux autres pays, dépasse souvent les normes de la morale bourgeoise, mais, en France, le corps social fait preuve d'indulgence à l'égard de ce type de comportement. Il tolérera plus facilement de voir un président de la République tromper sa femme que travailler dans une entreprise, un cabinet de consultant ou une officine de lobbying, après avoir quitté ses fonctions présidentielles. Il faut cependant rester dans des limites fixées non par la loi mais par la morale commune : ce sont les relations consenties entre majeurs qui bénéficient de l'indulgence sociale, non le viol ou le harcèlement.

3. La corruption, même si elle n'est pas supérieure à celle que l'on constate aux Etats-Unis et pas très loin du Japon, soit entre les 20^{ème} et 30^{ème} rangs mondiaux selon l'organisme *Transparency International*, est particulièrement présente dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics et de l'implantation de grandes surfaces.

4. La franc-maçonnerie fonctionne comme un système caché, d'une part d'influence sur les décisions politiques, au moins dans certains domaines, et, d'autre part, de courte-échelle pour permettre à ses membres d'accéder à des places et de s'y maintenir. Dans les deux cas, elle est frontalement contraire à la démocratie, qui veut que les décisions soient prises conformément aux choix des citoyens, eux-mêmes pleinement éclairés dans leur vote, à la déclaration des droits de l'homme qui proclame l'accès aux places en fonction des mérites, et, enfin, aux valeurs républicaines, souvent mises en avant par le discours officiel, puisque le citoyen, l'administré, le justiciable, ne sait pas si le détenteur de l'autorité, juge, préfet, etc., auquel il a à faire est ou non de la confrérie et donc s'il ne va pas statuer sur son cas en fonction de son appartenance maçonnique et non en fonction de l'équité ou ce l'intérêt général. De même, au plan politique, il ne sait pas si une réforme est adoptée ou rejetée

parce qu'elle est conforme ou contraire aux besoins du pays ou aux mots d'ordre de la franc-maçonnerie..

5 . La difficulté à dire non peut aussi prendre le masque du bon coeur et de l'humanitarisme français, lorsqu'il s'agit de gérer les prestations sociales, d'où le déficit incontrôlé des systèmes d'assurances sociales et, accessoirement, la grande difficulté d'obtenir de ceux qui sont chargés de cette gestion, qu'ils fassent preuve d'un peu de rigueur et de vigilance à l'égard des fraudes. C'est aussi la raison pour laquelle elle s'avère pain bénit pour les immigrants illégaux. La France est considérée au plan international comme l'un des pays développé (sinon le pays) où il est le plus facile de frauder, notamment la Sécurité sociale, et de vivre clandestinement.

Une synthèse de ces faiblesses : le cas de l'urbanisme.

On a du mal à se persuader que c'est le même peuple qui a produit tant de villages de caractère, de beaux paysages et qui est également à l'origine, depuis 50 ans, de ces zones monstrueuses que sont les « entrées de villes » française, dont la route nationale 20 à la Ville du Bois (Essonne), donne un exemple délirant. Peut-être cela vient-il de ce que les premiers ont été produits siècle après siècle, comme pierre à pierre, par une lente sédimentation, à l'instar des stalactites, et avec des matériaux locaux, pour des besoins locaux et dans le respect de traditions locales, produisant une harmonie subtile entre le jaune et l'ocre des pierres, le gris de l'ardoise ou le brun-rouge des tuiles et le vert de la végétation, alors que les seconds ont été créés le plus vite possible, en quelques mois, en quelques années, avec des matériaux sans rapport avec le lieu de construction, sans rapport entre eux, et sans tenir compte de la moindre tradition, ni de celle du lieu ni d'aucune autre. Le mal a commencé sur un mode mineur un siècle avant la césure, lorsqu'il a fallu construire vite et en quantité des habitations et des quartiers nouveaux : lotissements de la banlieue parisienne, corons et cités ouvrières des bassins houiller, du Creusot ou de Lorraine, constructions balnéaires de la Somme, du Pas de Calais, etc., et que l'évolution de la technique a permis de

s'affranchir des procédés traditionnels. C'est alors que des entrepreneurs proposèrent des maisons sur catalogue, et qu'apparurent des matériaux qui constituaient, avant la grande rupture du béton, une première rupture avec les traditions locales. Les pavillons de la banlieue parisienne furent édifiés en meulière, et la brique apparente, rouge, grise ou jaune, connut ses heures de gloire, dans les usines, les maisons ouvrières et les cités industrielle. Il y eut aussi le développement anarchique de maisonnettes construites par des propriétaires pauvres, ouvriers, petits commerçants fuyant les centres villes surpeuplés, maisonnettes semblables aux cases des Antilles, construites avec les matériaux les moins chers, sans respecter non plus les habitudes locales de construction, trop chères, trop lentes, ou inconnues de ces nouveaux arrivants. Dans d'autres zones, c'étaient des propriétaires un peu plus aisés, qui faisaient construire à leur fantaisie des pavillons dont aucun ne tenait compte ni des traditions locales, ni des constructions environnantes, sans qu'aucune autorité ne soit capable d'imposer un règlement d'urbanisme, et l'on vit la villa anglo-normande côtoyer le chalet savoyard ou le mas provençal. Puis tout s'est emballé à l'époque de la césure. Le béton a permis le développement à l'échelle industrielle de la construction, répondant à la croissance des besoins : construction d'usines, puis d'habitations à loyers modérés selon les préceptes catastrophiques de la "charte d'Athènes"¹²⁹, opérations d'urbanismes sur de trop petites échelles, ne tenant aucun compte des opérations environnante et ne permettant pas de donner une unité au paysage, générant laideur et chaos visuel. C'est la situation qui perdure. La banlieue n'est pas perçue comme partie intégrante d'une province ou d'un terroir ayant son style de construction qu'il faut respecter et dans lequel il faut s'insérer, mais comme un *no man's land* sans identité propre, où tout est possible, qui est voué à la laideur et qui est d'autant plus sacrifié que ses habitants, et même ses autorités municipi-

¹²⁹ Charte adoptée à l'issue d'un congrès d'architectes tenu à Athènes en 1933, animé par Le Corbusier et qui a largement inspiré l'urbanisme des années 1960-70 : destructuration des villes par la séparation des zones de vie, de commerce, de travail, par l'abandon de l'alignement, par la construction des immeubles au milieu de pelouses en retrait de la voie publique, de tours d'habitation, de dalles, etc.

pales ou départementales, viennent d'ailleurs, et n'ont donc ni attachement, ni affection pour ce territoire, dont ils ignorent et souvent veulent ignorer l'identité et l'histoire, tournés qu'ils sont vers la nostalgie de la province qu'ils ont dû quitter. Et par leur comportement, ils font que la banlieue devient effectivement conforme à l'idée qu'ils s'en font. La deuxième couche fut apportée par les infrastructures de transport : la concentration excessive de population sur les petits territoires que sont les grandes agglomérations, entraîne des difficultés de transport inextricables, que les pouvoirs publics essaient de résoudre par la multiplication de voies rapides, de bretelles d'autoroutes, de rocade, d'échangeurs, qui sont autant d'événements, de plaies supplémentaires, dans un paysage déjà sinistré. La troisième couche, à partir des années 1970, est celle de l'urbanisme commercial. L'implantation des grandes surfaces a pris en France une telle extension que les pouvoirs publics ont éprouvé le besoin de créer des commissions d'urbanisme ou d'équipement commercial, comprenant des élus locaux et chargées d'autoriser ou non l'installation de nouvelles grandes surfaces. Enfin, brochant sur le tout, l'affichage publicitaire est plus envahissant que dans les autres pays d'Europe.

Cette catastrophe difficilement réversible est révélatrice à la fois de l'individualisme, de la perte des repères identitaires et de la difficulté à dire non.

- Du fait de la perte des repères identitaires, l'individualisme ne trouve plus de frein dans la tradition. Le commanditaire n'a plus les moyens, le goût ou le sentiment de la nécessité de construire selon la culture locale.

- L'illusoire affirmation de soi qui en résulte coïncide avec l'affirmation de soi de l'architecte, qui s'estime supérieur à la tradition locale et qui refuse de voir "entraver sa créativité"¹³⁰ par elle.

¹³⁰ Encore que, bien souvent, il ne s'agisse pas de créativité, mais plutôt de la routine apprise dans les écoles d'architecture.

- Enfin, les pouvoirs publics, qui devraient fixer des règles du jeu en matière d'urbanisation et d'architecture, ne veulent plus ou n'osent plus imposer l'alignement des bâtiments ou l'homogénéité des styles (bien sûr, l'idéal serait que cela se fasse spontanément, comme dans de nombreux pays, mais l'individualisme français y fait obstacle) ni s'opposer à la prolifération des grandes surfaces, des enseignes criardes et des publicités envahissantes. C'est ainsi que la France détient, entre autres, le triste record de densité d'hypermarchés dans le monde (en m² par habitant) et le non moins triste record des panneaux d'affichage sur la voie publique.

- Cette situation est également le résultat de la puissance excessive de l'industrie du bâtiment et des travaux publics, puissance qui trouve sa source, d'une part dans le rôle capital de ce secteur d'activité dans le financement des partis politiques et, d'autre part, dans sa connivence avec la franc-maçonnerie. Certaines zones, comme les Hauts-de-Seine, sont littéralement mis en coupe réglée par l'industrie du BTP et la franc-maçonnerie pour aboutir à une destruction du bâti ancien et à une sursaturation foncière, sans que l'on trouve dans la population, déracinée et dépourvue d'attachement charnel au territoire, de contre-pouvoir pour s'y opposer.

La question du bon sens.

Le bon sens consiste à juger des choses sans les *a priori* dictés par la mode ou par l'idéologie. L'époque contemporaine, avec ses puissants moyens de diffusion, qui sont notamment des moyens de diffusion, pour ne pas dire de « matraquage », des modes et de l'idéologie, met plus qu'aucune autre le bon sens à rude épreuve. Et comme les unes et les autres reconnaissent leur plus grand ennemi, elles le pilonnent de mépris et de haine avec des mots nouveaux ou auxquels elles donnent un sens nouveau : le bon sens est « populiste » et celui qui s'en réclame est un « Beauf ».

2.2.2 / 3.9.3 Le goût pour les plaisirs de ce monde.

Est-ce la douceur de vivre qui découle de son climat et de ses

paysages ? - mais le Français a une tendance irrépressible à la jouissance des biens de ce monde, dont il s'extraît parfois, en cas de crise, auquel cas il peut parfois faire montre d'héroïsme, mais la période qui s'est ouverte depuis la césure, marquée, dans tous les pays développés, par l'hédonisme et le consumérisme, ne favorise que l'esprit épicurien du Français, qui s'affirme ainsi au début du XXI^{ème} siècle, parmi les grands pays, comme le champion du monde des loisirs, avec une durée légale et une durée moyenne de travail, qu'elle soit mesurée sur la semaine (depuis la loi sur les «35 heures»), sur une année (les 5 semaines de travail, ou sur une vie de travail (la retraite à 60 ans), inférieure à celle des autres pays.

2.2.2 / 3.10 La culture générale régresse, mais conserve un certain prestige.

Le prestige de l'intellectuel a perduré après la rupture du milieu du XX^{ème} siècle. La période 1945-1980 a même vu une sorte d'apogée, ou de chant du cygne (ou du signe) de cet intellectualisme : Après la vieille garde des Maritain, Gide, Romain Rolland, il y eut, jaillissant à gros bouillon de la rue d'Ulm, la moyenne garde des Sartre, Merleau-Ponty, Camus, Lacan, et la jeune garde des Althusser, des Barthes, Dérída, Bourdieu, Passeron, Deleuze, Guatari, Castoriadis, Levinas, Foucauld, Baudrillard, sans compter une foule de desservants ~~moins connus, mais contribuant~~ à la densité du paysage.

Dans les années soixante et soixante-dix, ce fut la mode des pétitions d'intellectuels, c'est-à-dire de prises de position collectives, signées par un certain nombre d'entre eux et adressées aux médias, pour des questions de politique intérieure (la période s'ouvrit en fanfare avec un pétition archétypale, le »manifeste des 121 -121 intellectuels de renom-, en faveur du droit à l'insoumission pour les appelés du contingent envoyés en Algérie¹³¹), des questions de société (la liberté de l'avortement, par exemple), ou des sujets de relations internationales (la paix au Vietnam, l'opposition à la dictature au Chili, etc.). La fin de cette mode dans les années quatre-vingt est

¹³¹ Septembre 1960.

un signe de cette perte de prestige de l'intellectuel.

Parallèlement, les "salles d'art et d'essai", drainent jusque dans les années 1980 un public restreint mais fervent et averti pour lequel on avait inventé les mots "cinéphile" et "cinéphilie" ; la persistance d'un cinéma "d'auteur", le foisonnement de la critique littéraire et cinématographique, même le succès de l'émission de télévision *Apostrophe* qui anima le monde de l'édition pendant un quart de siècle, témoignaient d'une certaine vitalité qui fut, vue de l'étranger, une des caractéristiques de la société française de cette époque. Ces caractéristique s'estompent à partir des années 80 : les vedettes meurent (Sartre et Barthes en 1980, Foucauld en 1984, etc.) et ne sont pas remplacées ou du moins pas par des champions de la même stature internationale. De plus la conversion du parti socialiste à la libre-entreprise au milieu des années 1980, sonne l'heure des valeurs de l'entreprise, de l'efficacité économique et s'accompagne de l'effacement de l'enseignement de la culture classique dans l'enseignement secondaire.

L'intellectualisme reste néanmoins une des marques profondes de la mentalité française : le goût de la pensée abstraite, un système de valeurs coupé des réalités et notamment de l'intérêt général, contribuant, avec d'autres facteurs, au développement débilisant de la haine de soi. Il existe une rémanence du prestige de la culture et de la chose intellectuelle. Etre cultivé, avoir de la culture générale, reste un critère valorisant. Les milieux parisiens, le secteur de l'édition garde de la vigueur, le rite "très parisien" des prix littéraires continue à susciter l'intérêt médiatique et les principaux parviennent à gonfler les ventes des livres qui en sont couronnés. Si *Apostrophe* n'a pas été véritablement remplacée, l'émission de la radio française qui détient le record de longévité s'appelle « *Le masque et la plume* » et est consacrée à la critique de littérature, de théâtre et de cinéma. Non seulement tout homme politique qui souhaite acquérir de la stature et accéder à un destin national se doit d'y aller de son livre-programme, mais il est bien vu qu'il écrive un livre de littérature ou plutôt, car c'est plus sérieux, d'Histoire, souvent une biographie. De Gaulle, Pompidou, Mitterand, avaient écrit des livres avant d'être présidents de la République (le pre-

mier ne vivait que de ses droits d'auteur). A l'inverse, son manque de culture peut encore être reproché à un dirigeant politique. Néanmoins, ce statut de la culture générale est attaqué. Considérée jusque dans les années 1960 comme un facteur de promotion sociale (par opposition à la naissance), elle est aujourd'hui accusée d'être un instrument de ce que Bourdieu appelait la *reproduction*, et de faire obstacle à l'accès à des postes de responsabilité des jeunes issus de l'immigration ou des zones défavorisées. C'est pour cette raison que certaines grandes écoles ont retiré l'épreuve de culture générale de leur concours d'entrée, comme l'école des sciences politiques de Paris.

Les représentants de la France au sein de l'Uruguay round¹³², en 1993, ont défendu l'idée que les oeuvres de l'esprit ne sont pas des biens marchands comme les autres ; c'est la fameuse notion d'exception culturelle, que certains ont ensuite travestie avec malveillance en « exception française », alors que l'objectif de ses défenseurs était de promouvoir un régime dérogatoire non pas, égoïstement, pour la France, mais pour les productions culturelles, quelle que soit leur nationalité. Ce refus de voir appliquer la loi du marché pure et simple aux productions intellectuelles avait aussi inspiré la loi de 1981 sur le prix du livre. Cette loi, qui vise à limiter les rabais consentis par les distributeurs sur les prix du livre et qui a, par conséquent limité la capacité des grandes surface à éliminer les librairies traditionnelles a permis de maintenir un réseau de librairies. Elle n'a pas été remise en cause depuis lors, en dépit de cinq alternances politiques.

2.2.2 / 3.11 Un peuple toujours peu musicien

La faible inventivité des Français en matière musicale (sans doute amplifiée par la politique des maisons de disques) persiste et contribue à expliquer le recul régulier de la part de marché de la production française sur le marché domestique de la variété (49 % en 2009). Il paraît que les *disk jockeys* (ou Dj) français font prime sur le marché mondial, mais cette activité n'a que peu à voir avec la musique.

¹³² Cycle de négociations internationales menées de 1986 à 1993 dans le cadre du GATT (General agreement on tariffs and trade).

S'agissant de l'apprentissage des langues étrangères, la médiocre aptitude des Français en la matière à longtemps été leur meilleure protection contre le modèle dominant, mais les bons esprits s'acharnent à lever cet obstacle en prônant l'apprentissage de l'anglais dès l'école maternelle pour les enfants de France, pour maximiser leurs chances de trouver un emploi plus tard.

3. Perspectives

*Le passé m'a trahi,
Le présent me tourmente,
L'avenir m'épouvante.*¹³³

Nous avons tenté, au fil de cet ouvrage, de recenser les éléments qui constituaient l'identité française, jusqu'à la césure et d'étudier comment celle-ci nous paraissait avoir influé sur cette identité. On peut se demander comment cette identité est susceptible d'évoluer dans les années à venir, au vu des facteurs qui l'affectent, de ceux qui risquent de la disloquer, comme de ceux qui peuvent, peut-être, la maintenir.

3.1 Le facteur de dislocation : la pulsion de mort

Les mutations que subissent les peuples depuis le deuxième tiers du XX^{ème} siècle ont fait évoluer les identités nationales, mais à des degrés différentes ; dans tous les cas, leurs effets conjugués les fragilisent évidemment. Néanmoins, un pays comme la France, jouissant d'une certaine assise territoriale, d'une population de plusieurs dizaines de millions d'habitants, de territoires répartis sur quatre continents, d'un certain niveau de vie, d'une histoire longue et riche et d'un patrimoine culturel abondant, ne devrait pas pouvoir perdre son identité. Il y a cependant un facteur de destruction mortel : c'est l'absence de volonté de persister ou, si l'on veut, une pulsion de mort qui le pousse à s'absorber dans le néant, à s'abandonner. Cette pulsion de mort, bien plus sûrement qu'un éventuel complot, est incontestablement à l'œuvre en France et nous en donnerons des illustrations touchant quatre domaines où elle se distingue par le caractère continu, ininterrompu et particulièrement destructeur de son action : l'aliénation culturelle à l'égard du modèle dominant, l'incapacité collective à résister aux flots de l'immigration, l'abandon à l'emprise croissante des institutions européennes et la destruction ou le sabotage de l'enseignement public.

¹³³ Tatouage d'un bagnard de Guyane, rapporté par Albert Londres in *Au bagne*, 1924.

3.1.1 L'aliénation culturelle

3.1.1 / 1 - Le modèle dominant

a) Le substrat philosophique

Au départ, le socle est constitué par la liberté individuelle, la libre entreprise, le libre échange et le régime représentatif. Depuis la césure, il s'est enrichi, en une synthèse impressionnante, de la "pensée soixante-huit", avec l'immigrationisme, le mondialisme, l'apologie du métissage, l'internationalisme, l'hostilité aux frontières et aux identités nationales, sous prétexte affiché qu'elles sont source de guerre et de persécution, mais en fait parce qu'elles constituent des obstacles à l'établissement d'un marché de consommation mondial, et donc à la maximisation des profits. L'intérêt des puissances financières et la passion antinationale des trotskistes convergent.

Le succès de cette idéologie foncièrement antinationale suppose la diffusion de la haine de soi. Si l'on considère que l'homogénéité est, pour un peuple, une condition de sa survie durable, il est évident que cette idéologie, en favorisant au contraire la perte des défenses immunitaires du corps social et sa capacité à sécréter les anticorps qui le protégeraient face à l'irruption de corps étrangers (on a pu parler à son propos de « sida mental ») est une source d'affaiblissement de l'identité nationale et du sentiment d'appartenance qui peut être mortelle.

a) La composante politique.

Politiquement, le modèle est celui de la démocratie représentative pluripartiste. Toutefois, cette démocratie peut être mise en cause par les tenants du modèle dominants lorsqu'elle aboutit à la victoire d'une opinion (dans un référendum) ou d'un parti (dans une élection de représentants) non conforme. Les sectateurs du modèle parlent alors de populisme ou d'intégrisme, termes qui dans leur esprits sont péjoratifs.

b) En économie, le modèle dominant est celui d'une économie fondée sur l'entreprise privée, le libre échange, et le fordisme (pro-

duction de masse et consommation de masse). Pour financer l'achat d'armes dont les coûts unitaires deviennent de plus en plus gigantesques, pour maintenir sa place dans le monde, sans parler de la préservation du bien-être de ses habitants, un pays comme la France est obligé de générer un certain chiffre d'affaires, c'est-à-dire un certain produit intérieur brut (PIB). Les préceptes libre-échangistes du modèle dominant l'empêchant de viser l'auto-suffisance ou même la préférence nationale, ce pays doit tout mettre en oeuvre pour que sa production reste compétitive sur le marché international. Dans ce modèle, les produits de la culture sont considérés comme un bien marchand comme les autres,

c) La composante culturelle.

Depuis la césure, le modèle dominant a un champion, les Etats-Unis, jouant de leur puissance intellectuelle et matérielle. Il a une langue, l'anglais. Il a un contenu culturel, la culture anglo-saxonne mondialisée. L'hégémonie des productions anglo-saxonnes est assise sur la puissance de compagnies d'éditions de livres et de musique, de compagnies de production cinématographiques et télévisuelles, qui peuvent rentabiliser leurs production sur un marché immense et homogène de plus de 400 millions d'habitants à haut niveau de vie, comprenant les Etats-Unis, le Royaume Uni, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et, d'autre part, sur l'asservissement des marchés non-anglophones par divers biais. Le marché américain à lui tout seul est d'ailleurs assez grand pour asseoir la rentabilité d'un nombre de productions, qu'elles soient télévisuelles ou cinématographiques, supérieur aux autres pays et déjà rentabilisées sur le marché intérieur, ce qui permet de les commercialiser à des tarifs défiant toute concurrence dans les autres pays.

Ajoutons que cette hégémonie repose aussi sur une production en parfaite adéquation avec la demande, puisque, par ailleurs, cette dernière est modelée en fonction du modèle dominant.

L'aliénation

Le modèle dominant est donc un faisceau d'éléments appartenant aux grands domaines de l'activité sociale : la politique, l'économie et la culture et les mœurs. Il n'est ni un bien, ni un mal en soi : en particulier, la démocratie représentative, la liberté individuelle et l'économie de marché sont, sur le socle de la pensée gréco-latine et de la spiritualité chrétienne, ce qui a conduit le monde au degré de développement matériel que l'on connaît à l'époque contemporaine.

Ce qui pose problème, c'est lorsque le modèle dominant n'est pas simplement un abstrait mais s'incarne dans une puissance, celle des Etats-Unis ou d'un ensemble de puissances, le monde anglo-saxon, et que l'emprise de ce modèle se traduit par l'hégémonie de cette puissance dans le domaine de la langue, de la culture populaire et des habitudes de consommation au point de mettre en péril l'identité des autres pays. Cette invasion emploie différents moyens de pression plus ou moins occultes, mais elle peut compter, chez le peuple dominé, sur un phénomène classique des rapports entre peuple dominant et peuples dominés, que nous appellerons le réflexe de servilité

3.1.1 / 2 Le réflexe de servilité

Le modèle dominant produit l'aliénation culturelle des Français, c'est-à-dire l'intégration de la domination - en l'occurrence américaine - par le dominé. Face à un modèle qui est perçu comme dominant, même si cette domination n'est pas durable, il se trouve toujours une partie de la population dominée pour manifester ce que nous appelons le réflexe de servilité. Quelle que soit sa rationalité apparente dans les détails, il procède globalement d'un vertige d'abandon, qui est pour nous un symptôme de la pulsion de mort. Il induit un certain nombre de comportements, de postures ou de manières de penser ou de parler :

1. Admirer le dominant. Cela n'a rien de choquant en soi : le modèle dominant est supérieur, -sinon il ne dominerait pas- et cette supériorité appelle l'admiration ;

2. Se mettre à son école. Quoi de plus naturel que d'essayer d'imiter ce que l'on admire ? Tout le problème, pour un peuple, est de concilier les emprunts techniques féconds et la conservation de son identité ; tous les peuples non européens ont été confrontés à ce défi, chacun selon son génie. Aujourd'hui, le clivage n'est plus entre peuples européens et reste du monde, mais entre modèle dominant et reste du monde, européens inclus. Bien que la vanité et le snobisme soient à l'oeuvre en la matière depuis 250 ans dans les "élites" ("l'anglomanie" de l'époque de Louis XV), cette fascination semble inusable, on n'en voit pas la fin.

3. Substituer les références et les valeurs du modèle dominant aux siennes propres. Juger de toute chose en fonction de l'échelle de valeurs du dominant et non de siennes propres et notamment des affaires internationales en fonction des intérêts du dominant et non de son propre pays. En l'occurrence, l'appartenance pleine et entière à l'OTAN, rétablie en 2010, signe la substitution de ses intérêts de l'alliance, c'est-à-dire des Etats-Unis, à l'intérêt national, comme critère de l'action militaire du pays.

4. Comme toujours, le langage sert de révélateur : cela va de la prononciation incongrue des mots non anglais à l'anglaise (par exemple prononcer à l'anglaise le w dans un mot allemand, néerlandais ou polonais), à la référence systématique des actions françaises à des précédents américains, si éculés soient-ils : le quartier d'affaires de La Défense, dans les Hauts-de-Seine, devient ainsi un « Manhattan à la française », le nouveau complexe regroupant les services éclatés du ministère de la Défense, le « Pentagone à la française », un ensemble de studios de cinéma le « Hollywood à la française », un complexe d'entreprises d'informatique une « Silicon Valley à la française », etc. Cette prééminence des références américaines se traduit également par l'application de ce qu'on pourrait appeler la loi "IBM". Dans les années 1960, quand IBM avait un poids écrasant dans l'industrie informatique, un adage courait parmi les chefs du service de l'informatique des entreprises et des administrations, disant « Mon patron ne me reprochera jamais d'avoir choisi IBM ». Aujourd'hui, on peut en dire autant de

nombreux domaines ("mon patron ne me reprochera jamais d'avoir choisi Ernst & Young ou Accenture, comme cabinet d'audit", mes clients ne me reprocheront jamais d'avoir mis de la musique américaine comme fond sonore dans mon supermarché ou dans le hall de mon hôtel, etc.), surtout dans les relations entre entreprises ou même entre communautés de langues et de culture différentes, l'anglais, le droit anglo-saxon, les références culturelles, notamment de culture populaire américaines, sont une sorte de *lingua franca*, ou de terrain neutre, ou encore de plus grand commun dénominateur, qu'on choisit par facilité. C'est, finalement, adopter les modes de penser du dominant, un peu par l'idée somme toutes rationnelle que, s'il est devenu le dominant, c'est sûrement qu'il avait de meilleures clefs pour ouvrir les portes du succès, mais beaucoup parce que ces idées viennent du dominant ;

5 Se mettre à son service, se faire son propagandiste, par servilité, quelquefois par intérêt, mais l'intérêt n'est le plus souvent pas nécessaire, la vanité et l'instinct d'imitation suffisent. C'est eux qui sont à l'oeuvre lorsque le cadre, le technicien, le commerçant ou le journaliste, voire simplement "l'homme de la rue" emploient des mots anglais au-delà de ce qui est réellement nécessaire pour les relations d'affaires avec des non-francophones, lorsque tel polygraphe publie des articles ou livres vantant le modèle américain, et le prend en exemple pour dénigrer son propre pays, comme une mère donne à son fils l'exemple d'un autre enfant pour lui faire honte, lorsque des acteur, metteurs en scène ou chanteur français déclarent systématiquement dans des interviews que leur modèle est tel acteur, tel film, tel metteur en scène, tel chanteur américain, sans se rendre compte que, ce faisant, ils habituent leur propre public à l'idée qu'ils ne sont, eux, que des ersatz par rapport à leurs concurrents étrangers, que ce public n'a aucune raison d'être plus royaliste que le roi et de préférer la copie à l'original et que dès lors, il n'y a rien d'étonnant à ce que la part de marché de leurs productions diminue continuellement, ce qui s'appelle scier la branche sur laquelle on est assis.

6 - Accepter du dominant ce qu'on accepterait d'aucun autre, non pas

même en raison des capacités de représailles du dominant, mais par l'effet d'une sorte de respect révérencieux (voir par exemple l'attitude des mêmes à l'égard des files d'attentes dans les aéroports américains et à l'égard des mêmes files d'attentes dans un aéroport de leur pays, ou encore leur longanimité vis à vis des empiètements sur la vie privée que se permet l'administration américaine sous prétexte de "Patriot Act" et leur intolérance vis à vis de la moindre mesure prise en France et immédiatement attribuée à l'"idéologie sécuritaire") ;

7 - Cultiver cette forme particulière de la haine de soi qu'est le complexe d'infériorité, et intérioriser les défauts que le dominant lui prête, telle que la prétendue « *french arrogance* », et ressentir fierté ou honte en fonction de sa plus grande conformité au modèle dominant.

Le réflexe de servilité est très répandu parmi ce que nous n'appellerons pas les "élites", mais, plus factuellement, les « gens en place », car ils sont les plus exposés socialement et professionnellement à la contamination. C'était, il y a 2000 ans, les patriciens de la Gaule indépendante, notamment Hédouens, qui se flattaient d'être nommés alliés par Rome et qui y envoyaient leurs jeunes pour faire leur éducation ; c'est , aujourd'hui, ce qu'il est convenu d'appeler la "super-classe" mondiale, internationale de l'argent, mondialiste et coupée de toutes racines nationales (« *le poisson pourrit par la tête* »). Mais toutes les classes, chacune à sa manière, participent à cet entraînement.

3.1.1 / 3 Le consentement ou la résignation à l'envahissement par la langue anglaise.

Les phénomènes d'inhibition-aliénation appelé ici *réflexe de servilité* sont largement à l'œuvre pour provoquer l'incapacité du groupe à résister à l'envahissement de la langue anglaise.

De façon continue, ininterrompue, l'emploi de la langue anglaise progresse. Le français est en position d'autant plus difficile pour résister à cette progression que des milliers de mots anglais, surtout dans le domaine juridico-administratif, sont d'origine française ou

latine via le français, et ont donc d'autant plus de facilité à s'insinuer dans le langage, fut-ce au prix de contresens du fait de « faux amis », lorsque le même mot, selon l'évolution propre de chaque langue, a acquis un sens différent. Dans ce cas, la tendance à l'employer dans le sens anglais s'impose. Il en est ainsi du mot « opportunité » au sens du mot anglais "opportunity", qui veut dire "occasion", alors que le français "opportunité" désigne la qualité de ce qui est opportun, ou encore du substantif « futur » au sens d'avenir, alors qu'en français, le futur ne désigne qu'un temps de la conjugaison. Cet envahissement agit sur le corps social par le haut et par le bas.

L'envahissement par le haut :

Les dirigeants de la politique, de l'économie, de la médecine, de la science, ont mille occasions et mille prétextes de désertier la cause de leur propre langue.

-Au plan institutionnel.

Dans les institutions internationales dont la France est membre. l'anglais est non seulement l'unique langue des conversations de couloir (les négociations, qu'elles soient européennes ou multilatérales ou à l'ONU, ne se mènent bien que dans les couloirs, les déjeuners et les petits salons, sans interprètes, donc dans une langue diplomatique commune qui a depuis longtemps cessé d'être le français), mais également celle des documents de travail, même au sein de l'Union européenne, où les pays anglophones sont pourtant très minoritaires, et même, comble d'ironie, dans les domaines où les dits pays anglophones ont bénéficié de clauses qui les exemptent de l'application des normes communautaires, comme l'immigration.

- Dans les domaines scientifiques et universitaires

Les seules publications scientifiques qui comptent sont celles qui sont faites en anglais, fut-il de cuisine. Comme les scientifiques ne pensent exister que s'ils publient des "communications", en faisant ces communications en anglais, ils se mettent en position de faiblesse, en écrivant dans une langue qu'ils maîtrisent moins

bien que ceux dont elle est la langue maternelle. Dans les congrès internationaux, on néglige de plus en plus de traduire le titre du congrès et, a fortiori les interventions, sous prétexte de coût.

- Dans la vie des entreprises.

Pour se développer, celles-ci ont un besoin vital de vendre à des clients étrangers, avec qui l'anglais est généralement la langue véhiculaire la plus facile. En outre, dans le même but, les détachements de salariés se multiplient, comme le recrutement de cadres de toutes nationalités, dont le plus grand commun dénominateur ne peut plus être que l'anglais. La mainmise des capitaux étrangers sur les entreprises françaises (35 à 40 % du capital des grandes entreprises, soit 2 ou 3 fois le taux observé pour les entreprises allemandes, américaines, britanniques ou, a fortiori, japonaises) introduit des étrangers dans les conseils d'administration.

A toutes ses raisons objectives s'ajoute, comme sans doute chez les élites gauloise au dernier siècle de l'indépendance avec le latin, la vanité de paraître maîtriser la langue du maître, manifestation du "réflexe de servilité".

— *L'envahissement par le bas :*

- En outre, toujours pour exporter, il est nécessaire que les publicités, voire les produits eux-mêmes, soient parfaitement conformes au modèle dominant (sauf dans des domaines très spécifiques comme la gastronomie). En outre, toujours pour exporter, il est nécessaire que les publicités, voire les produits eux-mêmes, soient parfaitement conformes au modèle dominant (sauf dans des domaines très spécifiques comme la gastronomie) les noms de produits, en particulier dans le domaine des cosmétiques et de l'électronique sont presque tous anglophones. Les seuls produits à peu près préservés sont ceux qui ont une forte notoriété ou une connotation "terroir", (vin, fromage) ;

- Les emballages, les indications gravées sur ces appareils (on, off, etc.), les messages qui s'affichent à l'écran ;

- Les affiches publicitaires ainsi que les articles des magazines féminins comportent de plus en plus de mots, voire de phrases entières en anglais et en deviennent quasiment incompréhensibles ;

- Les chansons qui servent de fond sonore aux publicités télévisées ou cinématographiques ou aux documentaires sont presque exclusivement anglophones ; d'ailleurs, on n'entend quasiment plus de chansons françaises diffusées dans les lieux publics (libres-services, parcs de stationnement, musique d'attente au téléphone, etc.) Même sur les avions de la « compagnie nationale », Air France, avant le décollage et après l'atterrissage, on n'entend plus aucune chanson francophone ;

- Les titres des films américains, que l'on néglige de traduire en français.

L'extension du modèle dominant se traduit par l'uniformisation du monde et l'appauvrissement de la diversité culturelle et linguistique, alors qu'au même moment, la biodiversité, elle, fait l'objet de toutes les sollicitudes.

3.1.2 La non résistance à l'immigration.

Un cinquième des Français ont au moins un de leurs grands-parents né étranger. Mais si ce chiffre comprend des personnes qui ont un grand père belge ou italien, qui a fait la guerre de 14 ou celle de 39-45, il comprend aussi, de plus en plus, des migrants appartenant à des cultures différentes, originaires d'Afrique et d'Asie. Il résulte de ce déséquilibre la création de poches ou de grumeaux non assimilables par le corps social. Dans les vingt dernières années du XX^{ème} siècle, des rues entières, des quartiers de ville, ont été colonisées par des allogènes. Cette invasion pacifique, elle-même hétérogène, est un facteur d'hétérogénéisation et donc de fragilisation de l'identité nationale. La croissance de la population d'origine étrangère et surtout extérieure à l'Europe de l'ouest; croissance plus rapide que celle de la population française de souche, d'une part parce qu'elle est constamment renforcée par un flot d'immigration que rien ne parvient à tarir, et d'autre part parce que sa natalité est également plus forte que celle des Français de souche, contribue à rendre plus étroit le socle de population possédant un fond commun

de culture générale. Les jeunes issus de l'immigration qui réussissent, qu'ils soient Chinois ou Maghrébins, réussissent dans le commerce, dans l'informatique, les mathématiques ou la physique, c'est à-dire les disciplines qui nécessitent le moins d'investissement dans la culture nationale et dans la culture classique.

En outre, la référence à l'histoire familiale est susceptible de fausser le jugement du citoyen et d'affaiblir les défenses immunitaires du corps social. Si la résolution du décideur ou même du simple citoyen, au moment de déposer son bulletin de vote et de se prononcer, ce faisant, sur un choix de législation en matière d'immigration, est arrêtée par le souvenir que sa propre grand-mère est arrivée en France ne sachant pas un mot de français et que si la législation en question avait été adoptée, elle ne serait jamais entrée et, par voie de conséquence, lui-même ne serait pas là aujourd'hui, il est certain, que, compte tenu de la part croissante de citoyens ayant tant soit peu de sang étranger dans les veines, il n'y aura plus de protection possible contre l'immigration-invasion.

Ce changement relativement rapide de la composition de la population influence la consommation courante. Dans cet ensemble hétérogène que constitue l'immigration, la communauté la plus nombreuse et la plus homogène est celle des arabo-musulmans, dont les prescriptions religieuses commencent, à partir de la fin du XX^{ème} siècle, à avoir des incidences sur la vie quotidienne des Français de souche. La croissance inouïe de la consommation de pizzas doit beaucoup, outre l'imitation des modes de vie américains (cette consommation se trouve dans des films américains, en raison de l'importance de la colonie italienne aux Etats-Unis, surtout à New-York), au fait que, contrairement à la quiche lorraine, au croque-monsieur, au hot-dog ou encore au sandwich (le traditionnel « jambon-beurre »), la pizza ne comporte pas de porc et peut donc être consommée par les jeunes immigrés (il n'y a pas de jambon beur). Il en est de même des hamburgers, confectionnés à base de viande de boeuf, et des sushis, à base de produits de la mer. Dans le même temps, la nourriture servies dans la restauration collective ou dans les soupes populaires tend à être rendue islamo-compatible, a minima, en ne servant plus jamais de porc.

Globalement, l'immigration tire la France vers le bas, par les coûts énormes qu'elle entraîne, par les caractéristiques de la plupart des populations allogènes, qui aggravent le manque de civisme et de discipline collective des Français, par la baisse de niveau des classes où dominent les élèves allogènes. Dans la consommation culturelle, c'est une population qui est – encore – plus réceptive que la population indigène à la production américaine. En effet, le goût pour la production culturelle française nécessite, globalement une perception des racines nationales de cette production, alors que la production américaine est calibrée d'emblée pour être diffusée mondialement et qu'elle est précisément celle de ce que nous appelons le modèle dominant, le plus grand commun dénominateur du consommateur mondial.

La question de la capacité d'absorption des étrangers par le corps social.

L'ensemble de caractéristiques qui constituent l'identité d'un peuple est très contrasté. Il comporte des ombres et des lumières et il n'y a aucune raison de demander aux nouveaux arrivants d'adhérer en bloc à ce corpus, mais il faut qu'ils adhèrent à une part raisonnable de cet ensemble, qui constitue, en quelque sorte, le seuil en deçà duquel ils ne sauraient être qualifiés de Français et où leur inclusion dans la communauté nationale mettrait en cause la cohésion de celle-ci : on parle alors d'assimilation et la naturalisation est subordonnée, entre autres à une vérification de l'assimilation du candidat, mais la loi actuelle est faite de telle manière que de nombreux étrangers obtiennent la nationalité sans passer par cette procédure de naturalisation et donc sans que l'on vérifie ce degré d'assimilation. Quant à ceux des étrangers qui souhaitent seulement vivre en France même pendant quelques années, il y a également un seuil minimal de conformation aux usages locaux, que l'on appelle intégration. La capacité d'intégration est avant tout la capacité à intégrer les allogènes à un cadre de référence national, et on peut presque considérer qu'à côté de la définition de l'identité que nous donnions en commençant cette étude, il en existe une autre qui ferait de l'identité ce à quoi les allogènes doivent s'intégrer sous peine de ne pouvoir vivre en France que de façon précaire et marginalisée pour eux, et sous peine de mort pour la collectivité. Mais encore faut-il qu'il subsiste

quelque chose à quoi s'intégrer, un noyau de culture, d'us et coutumes, de sensibilité, commun et stable. L'un des principaux enjeux de la préservation d'une identité nationale est précisément de maintenir un tel noyau.

La question est à la fois celle de la capacité d'absorption vue du côté des indigènes et, vue du côté des allogènes, celle de leur aptitude à s'approprier les racines et l'identité françaises alors même que l'effondrement du système éducatif n'assure plus leur transmission. Le caractère massif de cette immigration (300 000 par an en comptant les naissances), a pour effet que la substitution de population risque fort de se faire trop vite pour que les nouveaux arrivants, infiniment plus difficile à assimiler que les vagues précédentes, puissent réaliser cette appropriation ni même la désirer.

Ce phénomène rencontre peu de résistance tangible de la société civile. La majorité silencieuse est en faveur de ce que le langage officiel appelle la "maîtrise des flux migratoires", mais s'en remet à l'autorité publique et laisse la rue et les médias aux associations immigrationnistes, aux effectifs réduits mais activistes.

3.1.3 L'abandon aux institutions européennes

A tout cela s'ajoute, comme pour les autres pays d'Europe, l'effet délitant et débilant de la construction institutionnelle européenne.

Les transferts de compétence des Etats membres à ces institutions portent, depuis les années 1990, sur des sujets de souveraineté : maîtrise de l'immigration, monnaie, affaires étrangères en partie. Et même dans les compétences économiques, l'interprétation qu'en donne la Cour de justice de l'Union européenne est tellement extensive au détriment des Etats que cela finit aussi par toucher les sujets de souveraineté¹³⁴. L'affaiblissement qui en résulte pour les Etats ne peut pas

¹³⁴ Exemple de décision de souveraineté mise en échec par les principes marchands libre-échangistes de l'Union défendus par la CJUE : un Etat ne pourrait imposer l'emploi de la langue nationale sur les emballages des produits ou sur les produits eux-mêmes car cela ferait un obstacle à la libre circulation des biens.

être sans conséquence sur l'identité, pour un peuple comme le peuple français dans la cohésion duquel l'Etat joue un rôle multi-séculaire.

Les institutions européennes (Commission et cour de Justice) se font les « chiennes de garde » féroces de l'idéologie du libre-échange, privant les peuples des Etats-membres de toute protection douanière à l'égard des importations extra-européennes, interdisant même dans les Etats-membres toute mise en valeur de l'origine nationale des produits dans l'étiquetage, par exemple. Cette emprise idéologique, combinée avec les délocalisations, qui font que, même sous une marque nationale, les produits sont pour l'essentiel fabriqués à l'étranger, ce qui, avec les incessants changements de mains du capital des entreprises, prive peu à peu les peuples de toute possibilité de fierté à l'égard de la production nationale, fierté qui n'est pourtant rien d'autre qu'un élément de l'estime de soi.

On pourra objecter qu'un Etat souverain n'est pas nécessaire à l'existence d'une identité nationale et citer des exemples de peuples qui ont su conserver leur identité en dépit de l'absence d'Etat (les Irlandais ou les Juifs, par exemple), mais la construction territoriale - et même identitaire - de la France est trop intrinsèquement liée à l'action de l'Etat pour que ces exemples soient probants et, de toute façon, ils sont tirés d'un passé où les peuples vivaient dans un isolement qui favorisait la conservation des traditions, des modes de pensée et même de l'homogénéité ethnique. Au contraire, l'accélération moderne des communications et la mondialisation interdisent ou rendent très difficile cette préservation, dans le même temps où, de toute façon, l'idéologie dominante interdit de la rechercher.

En outre, à partir du moment où l'on rêve de remplacer les Etats européens par un Etat impérial nouveau les regroupant tous, la tentation est grande, pour hâter l'effondrement des anciens Etats, de mettre en valeur les particularismes locaux des régions : Pays Basque, Catalogne, Flandre et Wallonie, Bretagne, Corse, etc.

* *

*

Ces trois phénomènes : abdication face au modèle culturel dominant, immigration et progression des institutions européennes, se nourrissent de la haine de soi et du manque de confiance en soi de la communauté nationale. Ils contribuent en retour à renforcer cette haine.

3.1.4 La destruction du système d'enseignement

Mais de tous les facteurs de dissolution, l'effondrement du système d'enseignement est peut-être le plus puissant à long terme.

L'époque voit, à partir du début des années soixante-dix un lent naufrage du système éducatif public, qui ne parvient plus à fournir à tous un enseignement de base, un socle minimal commun. Ainsi, l'OCDE réalise périodiquement une enquête dite PISA¹³⁵, auprès de 65 Etats membres ou associés. Au terme de celle de 2009, ma France se situe aux 22^{ème}, 23^{ème} et 27^{ème} rangs selon les critères (mathématiques, sciences et lecture), en régression de 3 à 7 rangs depuis la précédente enquête (2003). En même temps, la durée de la scolarité obligatoire a été allongée durant la césure et, avec l'instauration du « collège unique » en 1975, tous les adolescents ont vocation à aller au lycée et à présenter le baccalauréat.

La pédagogie est gangrenée par l'idéologie issue de la sociologie des années soixante, à laquelle le système éducatif sert de laboratoire et les élèves de cobayes. En outre, les enfants étrangers, qui représentent, dans certains quartiers et certaines banlieues, la totalité ou la quasi-totalité de l'effectif des classes, ont globalement un niveau inférieur aux élèves français de souche, aggravé, pour certains par la barrière de la langue¹³⁶. Ils sont donc, en moyenne, plus âgés que l'âge

¹³⁵ Enquête du "Programme international pour le suivi des acquis des élèves" de l'Organisation de coopération économique.

¹³⁶ Le classement est tiré vers le bas par la part croissante des élèves issus de l'immigration, dont le rapport de l'OCDE note sans surprise que leurs performances sont inférieures à celles des autres élèves.

normal, ont une maturité sexuelle plus précoce et, non seulement tirent globalement le niveau de l'enseignement vers le bas tout en épuisant les enseignants, mais introduisent la violence dans les établissements scolaires.

Le rendement des sommes de plus en plus gigantesques englouties dans ce système avec l'argent des contribuables est de plus en plus faible. Les individus qui en sont issus sont de moins en moins adaptés à la vie professionnelle ou à la vie sociale. Le refus de la sélection, de la notation, des sanctions, de l'évaluation, qui est l'un des aspects de l'idéologie dominante, combiné avec la démagogie des hommes politiques (80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat) ont pour effet de reculer le moment fatidique de la sélection jusqu'au stade de l'accès au marché du travail, sur lequel les entreprises, généralement confrontées à la pression de la concurrence internationale, ne peuvent pas se permettre de se contenter des faux semblants dont l'administration de l'Education nationale se satisfait. Ce moment fatidique est d'autant plus reculé que l'entrée des jeunes sur le marché du travail est elle-même retardée, comme l'atteste le taux de chômage des moins de 25 ans, qui est en France l'un des plus élevés des pays de l'OCDE, et qui résulte justement pour partie du fait que la médiocrité des sujets que le système d'enseignement fournit aux entreprises incite celles-ci à préférer embaucher des individus qui ont été dégrossis par de précédentes expériences professionnelles. L'inégalité s'accroît entre les jeunes dont les parents n'ont pas d'autre ressource que de scolariser leurs enfants dans les établissements publics ou privés-sous-contrat et ceux que leurs parents peuvent scolariser dans des établissements hors contrat, beaucoup plus chers. La régression se fait particulièrement au détriment de la culture classique française, car, comme dans tout naufrage, on cherche à jeter par-dessus bord tout ce qui ne paraît pas immédiatement indispensable et, bien sûr, la littérature française et les langues mortes en font partie, alors que ces disciplines ont un rôle irremplaçable pour construire et transmettre un patrimoine collectif propre, dans lequel nous avons vu quelle était l'import-

tance des Lettres. Elle se fait également au détriment de l'enseignement de l'Histoire, d'une part pour la même raison de sacrifice de ce qui ne paraît pas strictement indispensable et, d'autre part, parce que, pour le peu qui en reste, cet enseignement sert plus à faire passer des messages idéologiques qu'à enseigner réellement l'Histoire et l'amour de la patrie. Comme dans d'autres domaines que nous avons déjà évoqués, la démocratie libérale agit comme un régime totalitaire, ou mieux, comme un occupant étranger, pour qui l'asservissement du peuple occupé suppose, entre autres, de le couper de ses racines.

Le phénomène du modèle dominant, celui de l'effondrement de l'enseignement public et celui de l'immigration se cumulent. Les jeunes immigrés ne peuvent pas utiliser le cadre de référence issu de leurs origines familiales, parce qu'il est inopérant en France. Ils ne peuvent pas non plus utiliser le cadre de références français parce que leur famille ne le connaissait pas et ne pouvait donc pas le leur inculquer. Au surplus cette famille était souvent peu présente. Enfin, le système éducatif est inefficace et ne transmet comme cadre de référence que des notions trop abstraites et trop générales, de droits de l'homme et de « valeurs républicaines », qui ne permettent pas l'identification. La seule fenêtre de ces jeunes sur le monde occidental est constituée par les productions américaines (films, séries télé, jeux vidéo). C'est ainsi que l'on voit de jeunes délinquants, dans le box des accusés, donner au magistrat du « votre honneur », comme dans un tribunal anglo-saxon, parce que les seuls juges qu'ils aient déjà vus sont ceux des séries américaines.

La haine de soi, dont nous avons dit qu'elle était l'une des inspiratrices des trois premiers facteurs de dislocation des identités nationales est aussi à l'oeuvre dans la dégradation de l'enseignement. Elle est même à la fois l'un des mobiles de ses promoteurs et l'un des objets de la transmission assurée par le système. L'un des objectifs de celui-ci, entre les mains de ces mauvais bergers, est d'inoculer aux enfants, au lieu de la fierté de l'Histoire de leur pays, la honte, au lieu de l'admiration pour les grands anciens, le mépris, et, au lieu de la confiance en la France, la confusion et la mauvaise conscience.

3.1.5 Autres facteurs

3.1.5 / 1 La dégradation de la langue

Toute dégradation individuelle ou nationale est sur-le-champ annoncée par une dégradation proportionnelle dans le langage.

(J. de Maistre)

L'écrivain qui altère où méconnaît le sens des mots, celui qui introduit dans le vocabulaire une incertitude ou une ambiguïté, sabote l'instrument de la pensée et outrepassa ses droits.

(M. Aymé)

Indépendamment même de l'envahissement de l'anglais ou du français, la maîtrise de leur langue par un grand nombre d'habitants se dégrade, qu'il s'agisse de l'orthographe ou de l'expression orale. Dans la mesure où un consensus se dégage pour considérer la langue commune comme un élément fort de l'identité nationale, la dégradation du langage apparaît donc naturellement comme une manifestation de l'affaiblissement de cette identité. Cependant, la langue commune a été un facteur de construction de la communauté française. Dès lors, sa dégradation est vouée à être un facteur de déconstruction, surtout si elle prend la forme d'un éclatement entre la langue parlée, la langue écrite, la langue des SMS, la langue des "jeunes des banlieues" et des rappeurs et la langue des personnes instruites, etc.

Ce phénomène n'est pas tout à fait propre au français et à la France (la Grande-Bretagne semble le connaître également). Il est lié à de multiples facteurs, tels que l'effondrement de l'enseignement public, l'abandon de l'écriture au profit du téléphone ou des messages électroniques, le nivellement culturel des classes sociales, qui est un nivelle-

ment par le bas, et le refus de certaines contraintes, celles du langage châtié en étant une au même titre que les règles vestimentaires ou l'autorité hiérarchique. Ainsi, l'inversion du sujet et du verbe pour marquer l'interrogation (avez-vous...?) est abandonnée dans la langue parlée au milieu du XX^{ème} siècle. On est passé en cent ans de : "qu'avez-vous vu ? " à : "Qu'est-ce que vous avez-vu ?" (années 1950-1980) puis à "Vous avez-vu quoi ?" (depuis les années 1980-90). La rupture dans la transmission orale "de proximité" des connaissances (par les parents, par les instituteurs) a accessoirement pour conséquence que la connaissance de la prononciation de certains mots se perd (ne parlons pas de mots ou de locutions latins). Plus frappante est l'invasion de la langue parlée par les mots grossiers, voire orduriers, les tournures vulgaires et, d'une façon générale, le relâchement, la perte de la tenue, même dans les milieux qui, jadis, veillaient à celle-ci.

L'ambiance générale issue des techniques modernes ne porte pas à prêter attention à la correction linguistique, considérée au mieux comme un luxe et, au pire, comme ringarde. Les auteurs des notices d'emploi des appareils électroniques, les messages qu'adressent à leurs utilisateurs les machines informatiques, distributeurs de billets, etc., et des panneaux signalétiques, quand ils ne parlent pas carrément anglais, privilégient sans aucune raison le parler « petit nègre » (« taper code », "code bon », «retirer carte », « parking clients », « entrée personnel », etc.)

Chez les écrivains (sans parler des journalistes), l'abandon de la fréquentation des classiques, joint à une posture idéologique (refus du prétendu élitisme) fait perdre le sens de l'élégance du style. Le phénomène est cumulatif : moins les gens ont reçu d'instruction de base, moins ils protestent quand les détenteurs de la parole publique sabotent cet outil commun qu'est la langue. Dans les milieux populaires, c'est, de plein fouet, l'effondrement de l'enseignement qui est à l'oeuvre : appauvrissement du vocabulaire de base, limité à quelques centaines de mots, difficulté à suivre et, a fortiori, à construire un raisonnement élaboré, avec les conséquences qu'on imagine sur les capacités d'apprentissage et de réflexion. Accessoirement,

la connaissance de l'orthographe décline, il n'est plus pratiqué de dictées à l'école et les fautes dans les copies ne sont plus guères sanctionnées. A cet égard, un licencié de 2010 écrit de façon grammaticalement moins correcte qu'un lauréat du certificat d'étude de 1950.

3.1.5 / 2

Cette dégradation du langage n'est pas seulement une composante de l'enlaidissement de la vie à l'époque moderne, c'est aussi un facteur supplémentaire de confusion de la pensée. Le fond et la forme ne sont pas étanche l'un à l'autre et, comme disait Michel Lancelot, *«A force de parler n'importe comment, on finit par dire n'importe quoi»*. Ce recul de la capacité de réflexion et cette confusion des idées ne peuvent qu'émousser les capacités de résistance aux mots d'ordre de la publicité et du modèle dominant sous ses différentes formes (politique, économique, etc.). L'effet de sidération des médias, d'internet, des jeux vidéos et, plus généralement des techniques électroniques développe la passivité et une attitude de consommateur et de spectateur, une tendance à se réfugier dans un monde virtuel en même temps qu'un grand conformisme, au détriment de l'esprit d'initiative aussi bien que de l'esprit de résistance. La fascination qu'exercent les outils électroniques tels que le téléphone mobile, les techniques qui permettent, avec un même appareil de poche, de téléphoner de photographier, de filmer, de lire des messages, de regarder la télévision, etc., consacrent le triomphe du contenant sur le contenu, du support sur le message, de l'outil pour l'outil. Cette sidération, cette fascination concourent, avec bien d'autres facteurs, à faciliter l'asservissement des hommes, à favoriser l'absence de sens critique, ou, ce qui n'est guères mieux, la survie d'un sens critique brouillon et indistinct.

3.1.5 / 3 La concentration urbaine.

L'immigration, outre son effet direct de désintégration de l'identité culturelle du pays, génère une croissance démographique qui entraîne le développement sans fin non seulement de l'agglomération parisienne, mais d'une trentaine d'agglomérations de plus de 100 000 habitants et contribue à l'éloignement des modes de vie ruraux anciens. De plus en plus de Français vivent dans des quartiers neufs, sans

passé, sans monuments témoignant du passé, qu'il s'agisse de lotissements ou d'immeubles d'habitat collectif.

Par ailleurs, depuis la césure, on ne naît plus au village, ni même dans son terroir, car les femmes n'accouchent plus à la maison, comme jusque dans les années trente, mais dans des maternités, et le nombre de celles-ci est en régression constante, du fait des contraintes budgétaire et des plus grandes facilités de transport. C'est ainsi qu'il n'y a plus aujourd'hui qu'environ 600 communes de naissance. Le lien des individus avec leur village ou leur terroir, leur attachement à une petite patrie, s'en ressentent nécessairement.

3.2 - Les facteurs de persistance

Face aux grands facteurs de dislocation que nous venons d'évoquer, la probabilité de voir la collectivité redresser la barre est faible, car, historiquement, ce genre de prise de conscience, de redressement, survient principalement, sinon exclusivement, à la suite d'une guerre. Pour dix périodes de déclin, une période de redressement : le fameux "sens de l'Histoire" est rarement le bon. C'est donc dans le contexte d'une continuation des tendances actuelles qu'il faut mesurer les perspectives.

3.2.1 Réflexe de survie contre réflexe de servilité.

Le premier facteur de persistance est peut-être la propension naturelle de tout ce qui vit à chercher à persévérer dans l'être, à la fois dans l'être individuel et, pour les individus, dans l'être collectif du groupe social ou national auquel ils appartiennent. Même si, pour un vieux peuple comme le peuple français, cet instinct est assourdi, tout groupe humain a besoin d'entretenir un narcissisme de groupe. L'individu qui fait partie d'un groupe a généralement besoin que ce groupe survive et rencontre des succès, qu'ils soient militaires ou économiques, car cette réussite est gratifiante et valorisante pour lui. Il y a donc un attachement quasi instinctif, qui offre une certaine résistance, même involontaire, aux coups de boutoir des forces destructrices.

Un problème se pose néanmoins quand les membres du groupe

en viennent à valoriser ceux des traits de leur identité collective qui sont les plus propres à provoquer l'affaiblissement dudit groupe voire sa destruction. Si l'on croit à la théorie psychanalytique, des peuples comme des individus peuvent, à certaines époques, être sous l'influence de leur "*thanatos*". Le pape Jean-Paul II a parlé de *culture de mort*. Il visait surtout la légalisation de l'euthanasie et de l'avortement, mais on peut donner à cette notion un contenu plus large. La fascination pour le modèle dominant comme la haine de soi ou la recherche du laid en art, participent de cette culture de mort, puisqu'elles sont une forme de rejet de soi-même, qui peut aboutir à un suicide du groupe, en tant que groupe, même si les individus demeurent en tant qu'atomes. L'instinct de mort, la *thanatos*, et l'instinct de survie, se combattent en une lutte confuse.

3.2.2 Patrimoine et identité.

Le passé reste présent aux nouvelles générations et constitue un facteur de stabilité de l'identité : celle-ci peut s'y ressourcer, c'est-à-dire raviver les souvenirs d'un passé commun et donc le sentiment d'appartenance des membres de la communauté. Dans les siècles précédents, cette stabilité était assurée par la transmission orale des coutumes, des modes de vie, de pensée et de travail, et par le respect accordé aux "anciens". Ce rôle (sinon le respect) des anciens n'a pas tout à fait disparu, car une proportion non négligeable d'enfants, dont les parents travaillent, sont en grande partie élevés par leurs grands-parents, mais, dans l'ensemble, dans la France moderne, la présence du passé est surtout assurée par ce qu'on appelle le "patrimoine". Le patrimoine identitaire collectif se décompose en patrimoine naturel et en patrimoine culturel. L'importance et la prégnance du patrimoine est un facteur de stabilité de l'identité du groupe.

3.2.2 / 1 Le patrimoine naturel

Les sites naturels demeureront longtemps : le rythme des bouleversements climatique est infiniment plus lent que celui de l'Histoire des hommes. Le climat que nous connaissons est, à quelques degrés près, celui que connaissait la Gaule romaine. Il est vrai que les

paysages français sont le plus souvent le résultat du travail humain, et que ce que ce travail a fait, il peut aussi le défaire. Ainsi, la forêt regagne dans les zones de moyenne montagne où l'agriculture vivrière a été abandonnée. Il est vrai encore que le réchauffement du climat va entraîner des modifications dans les essences d'arbres, peut-être aussi dans le "trait de côte" du littoral, mais, globalement, les sites non bâtis, pour autant qu'ils restent non bâtis, demeurent un cadre qui évolue très lentement, à une échelle de temps bien supérieure à celle d'une vie humaine. Ils sont donc un facteur de stabilité des sensations.

Le patrimoine naturel n'est cependant pas totalement à l'abri des mutations, c'est-à-dire des dégradations et des pertes. Le développement du bâti et des infrastructures de transports, plus que proportionnel à la croissance démographique, entraîne une réduction des espaces naturels et un enlaidissement des paysages, même si quelques dispositifs mettent certains sites à l'abri de la spéculation immobilière et des constructions anarchiques, comme les procédures de classement et le Conservatoire du littoral. Par ailleurs, certains modes de production entraînent différentes formes de pollution comme la prolifération des algues vertes causée par l'agriculture intensive, par exemple. Enfin, la multiplication des échanges internationaux, le développement des activités de loisir, mais aussi des décisions où les politiques jouent les apprentis sorciers¹³⁷, provoquent l'immigration et la multiplication de parasites et d'espèces végétales et animales allogènes, souvent invasives et qui détruisent les espèces indigènes. Cela commença sous le Second-Empire, avec le phylloxera, parasites venu d'Amérique, qui détruisit une partie du vignoble français, se poursuivit avec la graphiose, parasite également venu d'Amérique et qui a détruit la plus grande partie des ormes, l'arbre français par excellence, qui trônait sur la place de nombreux villages. A la fin du XX^{ème} siècle, le processus s'accélère : écrevisses d'Amérique, crépidules, caulerpa taxifolia, algues rouges, etc.

137 Cf. Conseil d'analyse stratégique : Les aides publiques dommageables à la biodiversité. Rapport n°43 / 2012.

3.2.2 / 2 Le patrimoine culturel

L'identité culturelle est un flux et un stock. Le flux, c'est, jour après jour, des comportements, du langage, des modes, des usages, une production culturelle. Le stock, c'est le patrimoine, c'est à-dire la production accumulée et léguée par les générations précédentes. La production culturelle peut être plus ou moins proche des modèles fournis par le stock culturel. Les sociétés où la proximité est la plus grande sont les sociétés dites traditionnelles, où règne généralement un grand respect pour les anciens et pour les modèles qu'ils proposent aux jeunes générations. Chaque nouvelle génération met ses pas dans les pas des précédentes, accomplit à peu près les mêmes gestes, dans le domaine non-marchand aussi bien que dans la sphère marchande, ne cherche pas à s'en écarter et ne s'estime pas amoindrie ou déshonorée de ne pas chercher à se différencier des devanciers. Au contraire, les sociétés occidentales actuelles professent et valorisent la distance par rapport aux pratiques et aux productions des générations précédentes, au travers de notions comme le progrès, la liberté, la créativité, en vertu desquelles l'oeuvre est censée sortir toute armée du cerveau de l'artiste, si possible en rupture avec ce qui l'a précédé et plus ou moins en odeur de scandale. L'idée que l'art est un surgissement, un jaillissement, une inspiration quasi surnaturelle, ou, plutôt, que l'art, sous cette forme, est supérieur à un art patiemment appris de l'exemple et du modèle des aînés, lequel est regardé avec condescendance par les sectateurs de cette opinion, comme besogneux et stérile, cette idée, héritée de Rimbaud et systématisée par le mouvement « Dada » et le surréalisme, a orienté et, en fait, faussé jusqu'à aujourd'hui, le rapport des Français à l'art (en toutes ses disciplines), et fait beaucoup de tort à la création artistique en France, en détournant les jeunes de l'apprentissage lent du métier, au point que même à l'Ecole nationale des Beaux-arts, on n'apprend plus le dessin, cette "probité de l'art" selon Ingres. Ces ravages se retrouvent jusque dans un art populaire comme la chanson de variété. Parallèlement, la succession des vagues, en littérature (classique, romantique, néo-classique, naturaliste, symboliste), mais surtout en peinture (classicisme, naturalisme, impressionnisme, fauves, nabis, cubistes, abstraits) avec, à chaque fois, un phénomène de retard dans l'adhésion du public, a introduit des

notions telles que celles de modernité ou d'avant-garde et persuadé les jeunes artistes et le public qu'il y avait un progrès en art et que non seulement il y avait un progrès, mais que celui-ci devait procéder par ruptures avec l'art de l'époque précédente, que seule une petite minorité comprendrait d'abord, puis que tout le public suivrait. Or, en réalité, ce phénomène n'a joué que sur une courte période (en gros une centaine d'années à cheval sur le XIX^{ème} et sur le XX^{ème}). La césure a été le moment où précisément le mécanisme s'est grippé : il y a eu, en musique et en peinture, un stade à partir duquel la petite minorité n'a plus été rejointe par le grand public.

Il en résulte une survalorisation du patrimoine ancien. Au XVIII^{ème} siècle, on n'avait pas de scrupule à détruire une église gothique ou un château Renaissance, certain qu'on était que la nouvelle église, le nouveau château seraient aussi beaux, quoique dans un autre style. Cette certitude a peu à peu disparu à partir du XIX^{ème} siècle. Jusqu'aux temps modernes, chaque époque recouvrait la précédente, au sens propre du terme. Les archéologues découvrent ainsi, sur un lieu occupé par des générations successives, des couches correspondant à chaque époque, la nouvelle ayant détruit les bâtiments de la précédente, utilisé les gravats comme remblai et construit par-dessus. Plus on se rapproche de l'époque actuelle, plus ce phénomène se raréfie. L'Histoire est de plus en plus présente, pour arriver à la fin du XX^{ème} siècle, où chaque chantier de travaux publics important donne lieu à une fouille dite d'archéologie préventive. De même, la notion de patrimoine s'est imposée depuis le dernier quart du XX^{ème} siècle, avec toutes les réserves que l'emploi de ce mot matérialiste peut appeler pour désigner des productions de l'esprit, mais il est aujourd'hui défini assez communément pour être clair.

Néanmoins, l'intérêt pour le passé vient de plus loin. Chaque arrondissement de France a compté des générations d'antiquaires (au sens du XVIII^{ème} siècle du terme), puis d'érudits locaux, rentiers, instituteurs, curés, qui ont patiemment recensé les faits de la meue Histoire locale, ont publié des brochures, et ont empli avec un soin touchant les musées locaux de fossiles préhistoriques, de

torques gaulois, de fibules mérovingiennes et de carreaux de faïence médiévaux. Puis, à mesure de l'élévation du P.I.B., les collections se sont enrichies, les archéologues se sont professionnalisés et la muséographie affinée.

Le patrimoine architectural a bénéficié, à partir de la fin des années 1970, d'un effort de conservation et de restauration. Même si l'on constate encore quelques catastrophes par la suite, et une lente érosion de certaines formes de ce patrimoine, les choses se sont plutôt améliorées par rapport aux grands massacres des années 1960 ou des époques antérieures (Hausmann, par exemple, à Paris). Les centres anciens de nombreuses villes ont bénéficié de sauvetage et de restaurations spectaculaires qui ont considérablement accru l'attractivité de ces villes (Bordeaux, Montpellier ou Lille, par exemple). Le redressement a eu pour acteurs importants les élus locaux et il est lié à l'enracinement local de ces élus. Aujourd'hui, les destructions prennent plutôt la forme d'un grignotage, avec la destruction progressive mais inexorable des petits immeubles anciens, (qui ne sont certes pas des chefs d'oeuvres d'architecture, mais qui contribuent à conserver son caractère, pour ne pas dire son âme, à une rue, à un quartier) dans le cadre de ce que les spéculateurs immobiliers appellent le « bourrage de parcelle », particulièrement sensible dans les arrondissements périphériques de Paris, par exemple, entraînant une modification sournoise du cadre de vie des habitants d'une ville. Ce n'est pas un hasard si ce redressement a été moins marqué en banlieue parisienne, car les élus n'y ont pas de racines locales. Les Journées du patrimoine, instituées en 1982, remportent toujours du succès, mais elles ont, malheureusement, l'inconvénient de polariser l'intérêt sur un patrimoine essentiellement monumental, tendance encore renforcée avec le phénomène du « patrimoine mondial de l'UNESCO », qui organise une sorte de vedettariat au sein du patrimoine, au détriment du petit patrimoine urbain comme les simples maisons qui ont une valeur moins par elles-mêmes que par leur contribution au cachet d'ensemble d'un quartier ou d'une rue. Dans ce grand mouvement de valorisation des témoignages du passé, on a également vu émerger la notion de patrimoine industriel, et, depuis les années 1980 (justement quand l'industrie fran-

çaise entamait son déclin) les bâtiments ou objets représentatifs de l'Histoire de l'industrie en France ont commencé à être protégés. La notion de patrimoine a été parallèlement étendue à des composantes immatérielles, comme le savoir-faire et le métier, dans le domaine des métiers d'arts

La célébration du patrimoine se traduit aussi par la prolifération des musées et la manie des commémorations. A mesure que les modes de vie ont coupé les hommes de leurs racines ancestrales, ils semblent éprouver le besoin d'en montrer quelques vestiges, quelques témoins, dans des musées. On assiste, depuis la césure, dans tous les pays développés, à une prolifération des musées. On peut dire, sans trop risquer de se tromper, que la France est en tête dans cette course, d'autant plus que l'empilement des niveaux de collectivités (Etat, régions, départements, communes, syndicats de communes, communautés d'agglomération,...), toutes susceptibles de vouloir marquer leur époque par la création d'un musée, sans qu'aucune règle de décentralisation n'ait pu répartir fermement les compétence entre elles, multiplie les sources d'initiatives en la matière. En outre, une fiscalité un peu plus favorable que par le passé a permis aux fondations privées de se multiplier depuis les années 80, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le mécénat d'entreprise. On a donc des musées d'art, des musées par période historique (musée du moyen âge, musée de la Renaissance, musée de la « Vie romantique »...), des musées locaux (musée municipal, musée du pays de X, etc.) et des musées consacrés à un individu. Dilemne : un tableau doit il être exposé dans un musée d'art, dans le musée de son époque dans le musée de la localité ou dans le musée consacré à l'artiste ?

D'un esprit proche, mais davantage marqué par la volonté de propagande idéologique, procède la multiplication des commémorations. La progression de l'habitude de célébrer des hommes illustres, et non plus seulement leur naissance, mais également leur mort, ce qui eut paru indécent il y a 60 ans, permet aujourd'hui, potentiellement, de célébrer le même grand homme 24 fois en un siècle : les 10^{ème}, 25^{ème}, 30^{ème}, 40^{ème}, 50^{ème}, 60^{ème}, 70^{ème}, 75^{ème}, 80^{ème}, 90^{ème} et 100^{ème} anni-

versaires de sa naissance et autant pour sa mort. L'exemple le plus caricatural est sans doute celui du général de Gaulle, qui dispose d'une place, d'un pont et d'une statue à Paris, d'un porte-avions et du plus grand aéroport français. Dans ce cas, plus les politiciens trahissent son message, plus ils en amplifient la célébration. Pour un évènement, c'est seulement 12 fois, mais on multiplie les évènements dignes de célébration, on en redécouvre. La République a adopté la pratique consistant à déterrer, plusieurs décennies après sa mort, les restes d'une célébrité, pour les transporter dans l'ancienne église Sainte-Genève de Paris, rebaptisée Panthéon depuis 1872. La ville de Paris a même inventé, pour les recalés de la panthéonisation, une sorte de lot de consolation, qui est au Panthéon ce que le prix Renaudot est au Goncourt, et qui consiste à donner le nom de la célébrité disparue à un croisement de rues sur lequel n'ouvre aucune porte d'immeuble. Tout cela procède de la mise en place au XIX^{ème} siècle, à la faveur du développement de l'instruction publique, qui comportait un enseignement de l'Histoire de France, d'un culte du souvenir¹³⁸, susceptible de se substituer, dans une certaine mesure, au culte catholique. Depuis la fin du XX^{ème} siècle, on préfère le terme de mémoire et l'on a inventé l'adjectif "mémoriel", l'expression "devoir de mémoire", etc. Plus que jamais, ce culte "mémoriel" est vecteur d'idéologie. Aujourd'hui, l'idéologie dominante étant celle de la "haine de soi", la mise en valeur des faits et gestes positifs de l'Histoire de France se substitue le rappel d'épisodes controversés (la traite des noirs, Vichy et les juifs, la torture en Algérie, etc.). Il subsiste néanmoins d'autres célébrations plus positives, souvent d'initiative privée et associative. Et l'on peut espérer qu'au moins, une décantation s'opérera et que ce déluge de célébration et d'exercices collectifs de mémoire contribuera à conserver dans la mémoire des Français le souvenir de leur identité collective.

La préservation du patrimoine ou, du moins, de certains éléments de celui-ci, s'accompagne du développement de la nostalgie du temps révolus (Festival des "vieilles charrues", restauration de "vieux

¹³⁸ Dès 1887 est née l'association "Le souvenir français", axée sur l'entretien de la mémoire des évènements militaires de l'Histoire de France.

gréements", etc.) et notamment, au fur et à mesure que, sous l'effet de la crise économique commencée en 1974, la place de la France dans le monde s'amenuise, d'un attendrissement sur les années soixante, sur les "années Pompidou" ou sur les "trente glorieuses", qui se traduit par la prolifération de livres, de magazines, voire de gadgets, jouant sur la nostalgie générationnelle. Tout cela brosse le portrait d'un peuple qui trouve que les évolutions techniques et socio-économiques ont été trop rapides et qui en voit venir de tout aussi inquiétantes dans l'avenir.

3.2.3 – L'art de vivre et la qualité de la vie

Qu'il y ait ou non un "art de vivre à la française", la France est depuis longtemps un pays où l'on (ceux qui en ont les moyens) pratique l'art de vivre. Celui-ci présente quelques points de résistance. Ces îlots sont, malheureusement concentrés dans le haut de gamme et à destination d'une minorité aisée de consommateurs, car, on l'a dit, l'identité nationale a perdu, au moment de la césure, la bataille de la culture populaire. Cet art de vivre a deux facettes

a) Le modèle élitiste.

A côté de l'effondrement de la culture populaire, la production de "haut de gamme", les activités du luxe, fédérés dans le Comité Colbert¹³⁹, les métiers d'arts survivent, de même que la parfumerie, l'industrie des cosmétiques (dont L'Oréal, demeure « numéro 1 » mondial). Ces productions, comme les produits du terroir sont aussi, avec le secteur public, les domaines où la part de Français de souche parmi les employés reste le plus élevée.

Les industries liées à l'art de vivre restent florissantes dans la mesure où (et uniquement dans cette mesure) celui-ci s'accorde avec le profit et avec la rentabilité. C'est le bon côté de la culture à deux vitesses : il y a un marché du luxe et, pour partie, il recoupe les

¹³⁹ Association regroupant plusieurs dizaines d'entreprises du secteur du luxe et des métiers d'art, lieu d'échanges de bonnes pratiques et de réflexion prospective, fournissant à ses membres les outils de leur développement futur à travers le monde l'art de vivre français qu'il représente.

savoir-faire acquis de longue date par certains producteurs français : métiers d'art, gastronomie, joaillerie, maroquinerie, parfumerie, haute couture, ébénisterie, etc. Quelques nouveaux secteurs ont été investis, comme les produits qui se situent à la jonction du "bio" et de la santé (produits de beauté à base d'algues, "aliments", etc.). D'autres secteurs échappent à ces savoir-faire, comme l'automobile de luxe, par exemple, faute d'une classe aisée suffisamment nombreuse, sur le marché intérieur, pour constituer un socle stable de clientèle.

b) Le modèle "bo-bo".

Il existe une synergie entre le retour à la terre de troisième génération, que nous avons évoqué plus haut, et la préservation du patrimoine : vieilles pierres et productions traditionnelles se complètent. Si on y ajoute un autre legs de la "pensée soixante-huit", l'hédonisme, qui suscite des touristes et des consommateurs pour apprécier les unes et les autres, on obtient un modèle économique viable, du moins tant que le niveau de vie du pays permet de faire de ces consommateurs une classe suffisamment nombreuse et solvable.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les productions alimentaires, il existe deux voies, l'une et l'autre issues de mai soixante-huit. L'une, plus militante, dérivée de l'idéologie écologiste, prône la production et la consommation de produits issus de l'agriculture biologique. Celle-ci progresse, même si c'est plus lentement que dans les pays nordiques. Cette pensée s'est enrichie, depuis le début du siècle, de la notion de commerce équitable, qui procède de la volonté de prendre en compte dans les achats de biens, alimentaires notamment, les conditions dans lesquelles ils ont été produits. L'autre voie, issue de la branche hédoniste de la pensée soixante-huit, se situe à l'intersection de trois caractéristiques que nous avons mentionnées dans la 1^{ère} partie, (l'attachement aux racines paysannes, la gastronomie et le goût pour l'authenticité). On trouve aujourd'hui, un foisonnement d'AOC (appellations d'origine contrôlée) et de labels, destinés à valoriser l'authenticité des productions alimentaires ou artisanales, leurs caractères traditionnels, leur enracinement dans un terroir.

Les cultures biologiques, d'ailleurs, ne sont pas antinomiques avec la notion de terroir. C'est le lieu de convergence objective entre l'écologisme, pourtant campé à l'extrême-gauche, et la tradition, de droite par nature.

Par ailleurs, un mouvement, dit de relocalisation, s'esquisse, qui consiste, pour les consommateurs, à privilégier les denrées produites à proximité, à l'encontre de la logique de la mondialisation. Ce mouvement est comme une forme moderne de la vieille idée du circuit court, "du producteur au consommateur", évitant les surcoûts liés aux intermédiaires et, peut-être aussi une réminiscence des théories d'Ivan Illich sur la "convivialité"¹⁴⁰. Il est sans doute aussi issu d'une volonté consciente de ses promoteurs de ne pas favoriser la mondialisation, dont ils sentent, clairement ou non, les menaces de cataclysme dont elle est grosse. Ces échappées ne sont possibles que pour des biens peu coûteux, comme les aliments (on ne va pas faire fabriquer son micro-ordinateur ou sa voiture chez l'artisan)

L'hédonisme influence donc même la forme que prend l'attachement au pays. A la fierté pour ses arts, ses armes et ses lois et au patriotisme des siècles passés s'est substitué progressivement l'attachement un peu contemplatif et consumériste à son patrimoine et à son art de vivre : visites de monuments historiques, randonnées, fréquentation des restaurants régionaux et consommation des produits du terroirs, émissions de télévision ("*Des racines et des ailes*") et achats de ce que les éditeurs appellent des "beaux livres".

3.2.4 - La tradition comme élément du patrimoine

La révolution de 1789 s'est délibérément faite, en partie, contre les traditions, contre le principe même de tradition et contre l'idée que la tradition puisse créer du droit, voire être supérieure au droit. Et, de fait, comparés à d'autres peuples notamment les Britanniques, les Autrichiens, ou même les Scandinaves, les Français font figure d'éternels et définitifs déracinés. Le continuum qui unit les générations succes-

¹⁴⁰ *La convivialité* Seuil, 1973

sives semble avoir été rompu en 1789 et dans les années qui ont suivi. En outre, depuis lors, les crises de modernisations et de "bou-gisme" se sont succédées. Depuis la fin de l'ancien régime, les mots réformer, réformateur, appliqués à la politique et à l'administration, jouissent d'une incroyable aura¹⁴¹ et, comme les mots, ou certains d'entre eux, s'usent, on a même vu apparaître dans les années 1970, les mot "changer" ("Changer la vie", disait un slogan de 1981), "changement", et, naguères, "rupture" (un programme de rupture, un président de rupture, etc.) pour dire la même chose mais avec un mot moins fatigué.

Pourtant, dans le même temps, le mot tradition n'est pas totalement dévalorisé. Il a même un effet positif - il est « vendeur » - dans certains domaines (meuble de tradition, plat cuisiné selon une recette traditionnelle, etc.) Il existe aussi quelques conservatoires de traditions : certaines institutions anciennes n'ont pas été liquidées au cours des diverses vagues de modernisations, comme l'Institut de France, ou les manufactures royales, devenues nationales (Sèvres, Beauvais, etc.), certains compartiments de l'armée, notamment la Marine et la Légion étrangère, certains établissements d'enseignement extérieurs à l'Education nationale, comme la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur, certains secteurs de l'Eglise catholique, notamment les ordres monastiques et l'ordre de Malte, ou encore le compagnonnage, qui, par essence est particulièrement tourné vers la transmission. Ces institutions sont à la fois des lieux de conservation et de transmission de traditions et des éléments du patrimoine par eux-mêmes.

3.2.5 - La révolution comme élément de la tradition

Par la systématisation des massacres, l'usage bureaucratisé de la terreur, la révolution de 1789 est considérée par les historiens comme la matrice des régimes totalitaires et terroristes du XX^{ème} siècle. Pourtant, malgré les morts, les destructions, les iniquités, le retard économique

¹⁴¹ Il a existé un "Parti réformateur" et même un ministre des Réformes" dans les années 70 Des formules comme "*Il faut réformer la France*", "*la France est un pays impossible à réformer* », reviennent comme des leitmotifs dans le discours politique.

qu'elle a fait prendre à la France, cette révolution, comme toutes les révolutions, a donné naissance à une imagerie romantique (la nuit du quatre-août, la levée en masse, Valmy, les armées de la République apportant la liberté à l'Europe, Bonaparte au pont d'Arcole, etc.) Cette contradiction entre une réalité tragique et une image rétrospective positive est comparable à celle du catastrophique XVI^{ème} siècle, embelli dans les mémoires sous le nom de Renaissance, et l'origine de la contradiction est la même dans les deux cas : l'enseignement de la III^{ème} république, qui a favorisé une vision positive et, autant que possible, exaltante. Quoi qu'il en soit, ce romantisme de la révolution de 1789 fait incontestablement partie de l'identité française moderne, car pour de nombreux Français, la révolution est la forme qu'a pris, en France, le passage de l'Ancien régime au modèle politique dominant et ils demeurent attachés à ce modèle. La résistance à la révolution est à l'origine d'un romantisme en miroir (celui de la Vendée, de la chouannerie), qui a aussi inspiré une véritable construction politique, celle du parti royaliste, qui, quels que soient les efforts de l'Action française pour lui donner un socle doctrinal rationnel, repose avant tout sur cette nostalgie romantique. Ce courant est très minoritaire, mais constitue néanmoins, lui aussi, une véritable composante de la pensée française.

3.2.6 - La langue, peut-être...

Nous avons cité la langue française au nombre des facteurs de dislocation de l'identité collective, mais elle persiste pour l'instant, bien que chaque jour un peu plus menacée. De nombreuses langues se sont sans doute succédé sur le territoire de l'actuelle France, qui ont disparu les unes après les autres. Faut-il croire que la richesse de son patrimoine, imprimé sur le papier et même gravé sur disques, durs ou pas, la préservera du sort de ses devancières ? Ces dernières ne pouvaient pas se flatter de ce trésor d'œuvres de prose, de poésie, de technique ou de médecine et on peut penser que le français donnera un peu plus de tablature à l'anglais que le gaulois n'en a donné il y a 2000 ans au latin. La précédente expérience a peut-être un peu servi. Il est vrai que, dans d'autres époques, où la loi du vainqueur, la loi du plus fort, s'exerçait plus rudement qu'aujourd'hui, la langue française aurait déjà disparu ou ne serait plus qu'un dialecte local parlé par les vieilles personnes ou

dans des théâtres spécialisés dans les oeuvres régionalistes. L'existence d'institutions nationales plus développées, plus ramifiées, grâce à la masse de la production culturelle, à la puissance de ses instruments de conservation et de diffusion, comparés à ce qui existait il y a 2000 ans chez un peuple inorganisé, permettront peut-être à la langue française de survivre, malgré la puissance du modèle dominant et l'effondrement du système éducatif, mais c'est un combat extrêmement indécis, qui nécessiterait une prise de conscience de la part du peuple français et un vigoureux effort volontariste, comparable à celui des Québécois en faveur du français ou des Flamands en faveur du néerlandais.

Au surplus, si elle disparaît un jour, on a la garantie que, pour autant que les supports pourront se conserver (livres, cassettes, disques vidéographiques, etc.), le souvenir de la production culturelle française sera conservé, mais on n'a la garantie ni que quiconque ira consulter cette production passée, ni, encore moins, que de nouvelles productions viendront la compléter et l'enrichir. Sur le premier point, c'est la question de la transmission qui est posée. Si le système d'enseignement poursuit son naufrage et si l'apprentissage de la langue (d'ailleurs concurrencée par la langue anglaise, que l'on prétend apprendre aux enfants dès l'école maternelle, en faisant de facto la deuxième langue officielle du pays en attendant qu'elle devienne la première, puis la seule), s'y limite à la lecture des journaux et des modes d'emploi d'appareils électroménagers, conformément aux recommandations de certains pédagogues, ou à l'étude d'auteurs secondaires, tels que Boris Vian ou Jacques Prévert¹⁴², en raison de la facilité de leur style, cette transmission n'est nullement assurée. Dès lors que la transmission n'est plus assurée, il n'y aura plus de créateurs formés ni motivés pour continuer à maintenir allumée la petite flamme, ni de public pour apprécier leur production.

¹⁴² Pour citer les auteurs à la mode chez les pédagogues des années 1970. Pour les époques plus récentes, on pourra remplacer ces noms par d'autres plus contemporains, comme Frédéric Beigbeder, Anna Gavalda ou Bernard Werber.

Jusque dans les années 1990, il y eut quelques tentatives pour lutter contre l'envahissement de l'anglais, comme la loi Toubon du 4 août 1994, ou la création dans chaque administration d'une commission de terminologie et de néologie, chargée de trouver des noms français à de nouveaux produits, à de nouveaux procédés. L'invention des mots "informatique" et « ordinateur », dans les années soixante est un exemple réussi de création volontariste, qui a évité au français l'emploi du mot anglais *computer*, auquel l'allemand ni la plupart des autres langues, même importantes, n'ont pas échappé. Depuis, cette belle énergie est retombée.

Quoi qu'il en soit, une chose est sûre, il ne persistera une identité française que si une langue française vivante persiste. Ensuite, il y aura toujours un territoire et toujours des habitants, mais pour un autre destin et une autre histoire.

3.2.7 Les structures politico-administratives

L'adhésion des Français à leur organisation politique est sans doute moins forte que celle des citoyens athéniens du siècle de Périclès ou de ceux des cantons suisses modernes (mais, comme le remarque déjà Rousseau (Du contrat social), un tel sentiment d'appartenance est réservé aux petites communautés). En fait, l'attitude des Français est ambivalente. Critiquer leur gouvernement et leurs hommes politiques est chez eux une vieille habitude et l'esprit de dénigrement qui inspire les médias modernes les renforce dans cette tendance. Mais en même temps, ce dénigrement est le reflet d'un amour déçu, d'une attente forte et jamais satisfaite, pas seulement d'assurer l'ordre et que les trains arrivent à l'heure, mais aussi de donner au groupe un but, une âme collectifs.

L'appareil d'État, même s'il est un cadre et non pas un contenu, a sans doute un effet sur la rémanence de l'identité, ne serait-ce que par sa continuité intrinsèque : les ministres, les administrateurs, mêmes, quelle que soient la fugacité de leur passage, la modestie de leur talent et la profondeur de leur oubli à l'égard du passé, sont, chacun pour ce qui le concerne, le successeur de Colbert, de Maupeou, de Talleyrand ou de Turgot, et l'attente du citoyen à l'égard de l'État est elle-même dans

la continuité de l'attente des sujets du roi à l'égard de son administration. Participent aussi à ce quadrillage du territoire les collectivités locales. Le nombre excessif des communes, des maires, des conseillers municipaux, l'empilement aberrant des échelons administratifs, a peut-être au moins la vertu de contribuer à stabiliser, à structurer le tissu social et communautaire du pays, comme les oyats font tenir les dunes de sable.

3.2.8 Le tissu social et le tissu associatif.

De même, la prolifération des associations, qui est une source d'inefficacité au regard de leurs buts, est peut-être un facteur de densité et de solidité du tissu social, au moins lorsqu'il s'enracine dans l'Histoire et dans le territoire. Comme les structures administratives, les associations ou, du moins, certaines d'entre elles, participent à "l'effet oyat".

La vie culturelle et sociale

La vie culturelle et sociale a évolué depuis la césure et même un peu avant, depuis le début du XX.^{ème} siècle et la guerre de 14. Les dames qui avaient leur jour de réception, les cartes cornées que l'on déposait, les visites dont l'omission était tenue à crime ou du moins à offense, les règles du jeu social dont l'observance s'imposait sous peine de bannissement, les codes vestimentaires stricts, le réseau étroit de règles de préséance et de bienséance, non sanctionnées par le code pénal ou civil mais non moins respectées, qui exprimaient une civilisation raffinée, a subi le sort de nombreuses autres contraintes que l'homme moderne ne supporte plus ou dont il ne perçoit plus le sens. Néanmoins, sous des formes beaucoup plus lâches, cette vie sociale et culturelle reste intense, du simple dîner entre amis à la manifestation culturelle géante, en passant par le cocktail de vernissage dans une galerie de peinture, les conférences ou les cafés philosophiques, mais leur contribution à l'entretien d'une identité française est difficile à apprécier. Certes, on peut faire l'hypothèse que, cette identité étant essentiellement sociable, ces manifestations de sociabilité contribuent a priori, par elles-mêmes à entretenir les rites sociaux, mais encore faut-il que, dans les comportements en société, les rites

en question conservent une spécificité française. La cuisine et la boisson peuvent en être des éléments.

3.2.9 La transmission. La survie de pôles de résistance dans l'enseignement

Comme dans l'ensemble du corps social, l'appareil éducatif recèle des pôles de résistance, qu'il s'agisse d'enseignants du secteur public entrés en résistance à titre personnel, ou d'institutions que nous avons citées plus haut (3.3.4) dans les établissements primaires et secondaires hors contrat, moins asservis aux programmes, notamment d'Histoire et aux méthodes, notamment d'apprentissage de la lecture, de l'Éducation nationale. Un organisme privé comme la *Fondation pour l'Ecole* aide enseignants et parents à créer des écoles que l'on pourrait appeler écoles des catacombes, qui continuent à dispenser un enseignement de qualité, un enseignement assurant la transmission du sentiment d'identité et d'appartenance.

* *
*

Qui l'emportera, des facteurs de dislocation ou des facteurs de persistance ? Au fond, ce n'est pas l'objet du présent ouvrage de trancher, qui se veut un recensement des composantes de l'identité d'un peuple, le peuple français, en s'efforçant de rendre compte de leur nature très diverse, notamment au regard de leur inertie ou de leur élasticité, et de leur évolution récente. Diverse aussi parce que certaines sont naturelles, d'autres morales, certaines purement institutionnelles, d'autres encore comportementales. Certaines sont plutôt des atouts, d'autres plutôt des handicaps. Leurs perspectives d'évolution ne sont donc pas les mêmes.

Cette enquête ne nous paraît pas avoir été tentée ces dernières décennies, en tous cas pas dans cette perspective à la fois historique et actualisée, peut-être parce que nul n'avait manqué de sagesse au point de s'y risquer, mais, du moins, le résultat, forcément imparfait et sujet

à maintes critiques de tous bords, peut-il être le point de départ d'une réflexion et d'un débat.

A côté de la dialectique de l'instinct de survie et des tendances qui peuvent le contrarier : *thanatos* ou servilité à l'égard d'un modèle dominant, existe une dialectique, pour les groupes comme pour les individus, entre la propension à cultiver leur particularisme, et la tendance à chercher à se conformer à un modèle commun. Pour l'humanité, jusqu'à la césure, la tendance à la culture des particularités a dominé. Chaque peuple suivait sa voie, aux plans moral, politique ou administratif, voire technique, et en était fier. Pour les Français, ce phénomène fut sans doute renforcé par le patriotisme vigilant qui les anima après la défaite de 1871, mais il se retrouve à la même époque en Grande-Bretagne, en Russie, en Allemagne, etc. Ce qui s'observait pour les peuples s'observait également pour les entreprises : tout se passait comme si le développement technique laissait la place à une pluralité de solutions différentes et comme si la pression de la concurrence n'interdisait pas encore à ces différentes solutions de coexister, laissant le choix au consommateur. Cette phase d'épanouissement des particularismes est encore un exemple des choses emportées par la césure. Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, les peuples semblent d'enfoncer toujours plus profondément dans la voie de l'uniformisation, dans tous les domaines. Cette tendance à l'uniformisation se manifeste de différentes manières : au plan socio-économique, aucun modèle ne cherche plus à concurrencer le modèle dominant fondée sur la libre-entreprise et le libre-échange. Au plan industriel, la pression de la concurrence résultant de la généralisation dudit libre-échange interdit toute fantaisie en matière de solution technique¹⁴³. Au plan des habitudes de consommation, la recherche par les grandes entreprises de la création d'un marché mondial de consommation exerce une pression en faveur des composantes consommationnelles du modèle dominant (vêtements, nourriture, productions audio-visuelles,

¹⁴³ Les exemples : coexistence de la technique SECAM et du PAL en matière de couleur, des magnétoscopes Betamax et VHS, des PC Microsoft et des « Mac » de Apple, de la suspension hydropneumatique et des moteurs à refroidissement à air pour petites voitures chez Citroën sont derrière nous.

etc.), sur lequel nous ne reviendrons pas. S'agissant des nouveaux outils rendus possibles par les techniques modernes, comme internet, non seulement ils imposent un comportement formaté (tout le monde « clique » de la même manière, appuie sur les mêmes touches, répond selon le même langage imposé par l'ordinateur), mais, en outre, la communication que permet cette technique va plutôt dans le sens du renforcement de l'uniformisation et du grégarisme (« Tweeter », « Fesse-bouc », etc.) que dans le sens de l'expression d'opinions minoritaires qui ne trouveraient pas l'accès du public dans les gros médias, même si cette seconde possibilité existe dans une certaine mesure. Les règles européennes jouent toujours dans le sens de l'abandon par la France des solutions techniques ou organisationnelles originales qu'elle avait pu adopter, et jamais dans le sens inverse. Au plan des comportements et des loisirs, l'humanité semble entrée dans une sorte d'éternelle adolescence ; elle a d'ailleurs inventé les concepts de « post-adolescent » et de "jeune adulte" (individu de 25 à 35 ans, vêtu comme un lycéen et se déplaçant en patin à roulette ou en patinette, avec un baladeur sur les oreilles et un sac à dos), or, l'adolescence est l'âge de tous les conformismes. Enfin l'idéologie dominante prêche « l'ouverture à l'autre » et le métissage, et vomit la défense des identités, que la "novlangue" en vigueur appelle "repli identitaire", qualifié mécaniquement de "frileux" et assimilé aux régimes totalitaires du milieu du XX^{ème} siècle). Les publicités des multinationales de la consommation, qui ont intérêt par hypothèse à l'uniformisation (Coca-Cola, Benetton, etc.), jouent à fond sur la corde de l'ambiguïté unité-égalité-similarité du monde. L'influence américaine sur les modes de pensée agit aussi dans le sens de l'uniformisation car la mentalité américaine ne fait pas la différence entre égalité et similarité¹⁴⁴ ; dans cette mentalité, imprégnée de protestantisme, le sujet a par hypothèse la grâce (« *In God we trust* ») et le mal, a priori, c'est l'autre ; les hommes ne peuvent être égaux, au sens des « déclarations des droits » qu'à condition d'être semblables (et semblables, en l'occurrence, au modèle américains). Le discours dominant sur les hommes et sur les peuples accompagne ces tendances : il mettait

¹⁴⁴ Lire à, ce sujet Jean-Philippe Immarigeon, « *Pour en finir avec la Françamérique* », Ellipse, 2011.

l'accent, jusqu'à la césure, sur les différences et sur les spécificités, il nie aujourd'hui celles-ci ou plus exactement il nie les différences collectives, taxées de stigmatisantes, alors qu'elles sont l'essence de toute identité collective. Seules trouvent grâce auprès de cette pensée les différences individuelles issues d'un libre choix (mon corps, ma sexualité, etc.)

Bref, notre époque n'est pas propice à l'affirmation des particularismes. Elle est celle d'un individualisme conformiste. Cette phase d'uniformisation du monde fera peut-être place un jour, à un retour aux différenciations, si l'on adhère à une conception cyclique de l'Histoire, mais, pour l'instant, la tendance reste inchangée et rien ne laisse encore entrevoir une inversion de cycle. Peut-être était-on allé trop loin dans le sens de la culture de l'identité nationale, mettons entre 1871 et 1940, mais on peut penser que l'excès inverse s'est installé peu à peu depuis lors.

Néanmoins, des facteurs de persistance jouent également. Permettront-ils à la collectivité nationale française de se conserver dans son ensemble, moyennant des adaptations et des concessions, ou ne déboucheront-ils que sur l'émergence de mûles de résistance, d'isolats plus ou moins fragiles au milieu d'un ensemble de plus en plus étranger, avec les risques de conflit que comporterait une telle situation ? Il existe encore, au début du XXI^{ème}, des hommes en assez grand nombre pour avoir une action pas totalement inefficace pour sauvegarder certains éléments de l'héritage. Rien ne dit, cependant, que cet attachement sera éternel. Rien ne garantit que, sous les coups de boutoir du modèle dominant et de l'immigration, de nouvelles générations ne surviendront pas un jour, déracinées, soit en raison de leurs origines ethniques, soit parce que, maintenues dans l'ignorance de leurs racines françaises par un système éducatif de moins en moins efficace et décérébrées par les produits de la sous-culture, ne partageant plus comme seules valeurs que celles de l'argent et des satisfactions immédiates qu'il procure, pour qui cette sauvegarde ne représentera plus un objectif souhaitable, qui n'en percevront simplement plus le sens.

Les sociétés occidentales en général, la société française en par-

ticulier, ont mis tous leurs efforts, depuis plusieurs générations, à allonger la durée de la vie humaine et à reculer l'heure de la décrépitude chez leurs membres. Dans le même mouvement, elles consacrent une part non négligeable de leur produit intérieur brut à entretenir et à restaurer ce que les guerres, le vandalisme, la « promotion immobilière » et l'inconscience des élus locaux n'ont pas détruit d'un patrimoine multiséculaire. Mais, dans les deux cas, ces efforts ne font que reculer l'issue fatale et nous savons bien que, dans cent ans, dans mille ans ou dans dix mille ans, quoi qu'on fasse, il ne restera plus rien du sourire de Reims ni des châteaux de la Loire, de la musique « techno », ni des grâces de Watteau, des incunables ni des clefs USB, du pont du Gard ni des tours de la Défense, des trains à grand vitesse *"ni des vieux jardins reflétés par les yeux"*. Mais quoi ? C'est là la limite de toute construction intellectuelle fondée sur la durée. Même si un peuple, un ensemble d'hommes liés par une identité commune, conserve celle-ci pendant une certaine durée, elle n'est pas éternelle et il faut l'accepter, comme nous acceptons de voir voués à la mort nous-mêmes et ceux que nous aimons, et à la destruction nos productions, humbles ou glorieuses ; cette limite ne saurait être un motif de renoncement.

* *

*

SOMMAIRE

Introduction p. 3

1. L'identité physique de la France : la géographie P. 14

1.1 Les atouts P. 16

1.1.1 Des conditions physiques qui évitent presque toujours les extrêmes. P. 16

1.1.2 De nombreux paysages attrayants. P. 17

1.2 Les faiblesses P. 18

1.2.1 La pauvreté en minerais et en ressources énergétiques fossiles. P. 18

1.2.2 L'absence de frontières naturelles protectrices. P. 20

2. L'identité humaine P. 22

2.1 Première partie — Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. P. 22

2.1.1 Les origines ethniques P. 22

2.1.2 Le rôle central de la foi jusqu'au XIX^{ème} siècle. P. 35

2.1.3 - Le Français comme paysan. P. 39

2.1.4 L'alimentation. P. 52

2.1.5 Le Français comme artisan et comme ingénieur. P. 63

2.1.6 Une identité culturelle à deux vitesses. P. 67

2.1.7 La place de la femme dans la société et les rapports entre les hommes et les femmes. P. 77

2.1.8 - La structure de la société. P. 89

2.1.9 - Le rôle moteur de l'Etat. P. 95

2.1.10 - La pensée politique française. P. 108

2.1.11 - Le Français comme militaire. P. 125

2.1.12 - Le Français comme marin, commerçant et colonisateur. P. 129

2.1.13 Le Français en tant qu'être qui parle et qui écrit. P. 134

2.1.14 La mentalité française. Portrait moral d'un peuple. P. 143

2.2 - Deuxième partie — La césure des années 1940-1960. P. 176

2.2.1 Les composantes de la "césure". P. 176

2.2.2 – L'identité française à l'épreuve de la césure. P. 187

3. Perspectives P. 244

3.1 Le facteur de dislocation : la pulsion de mort P. 244

3.1.1 L'aliénation culturelle. P. 245

3.1.2 La non résistance à l'immigration. P. 253

3.1.3 L'abandon aux institutions européennes. P. 256

3.1.4 La destruction du système d'enseignement. P. 258

3.1.5 Autres facteurs. P. 261

3.2 - Les facteurs de persistance P. 264

3.2.1 Réflexe de survie contre réflexe de servilité. P. 264

3.2.2 Patrimoine et identité. P. 265

3.2.3 – L'art de vivre et la qualité de la vie. P. 272

3.2.4 - La tradition comme élément du patrimoine. P. 274

3.2.5 - La révolution comme élément de la tradition. P. 275

3.2.6 - La langue, peut-être... P. 276

3.2.7 Les structures politico-administratives. P. 278

3.2.8 Le tissu social et le tissu associatif. P. 279

3.2.9 La transmission. La survie de pôles de résistance dans l'enseignement. P. 280.

* *

*